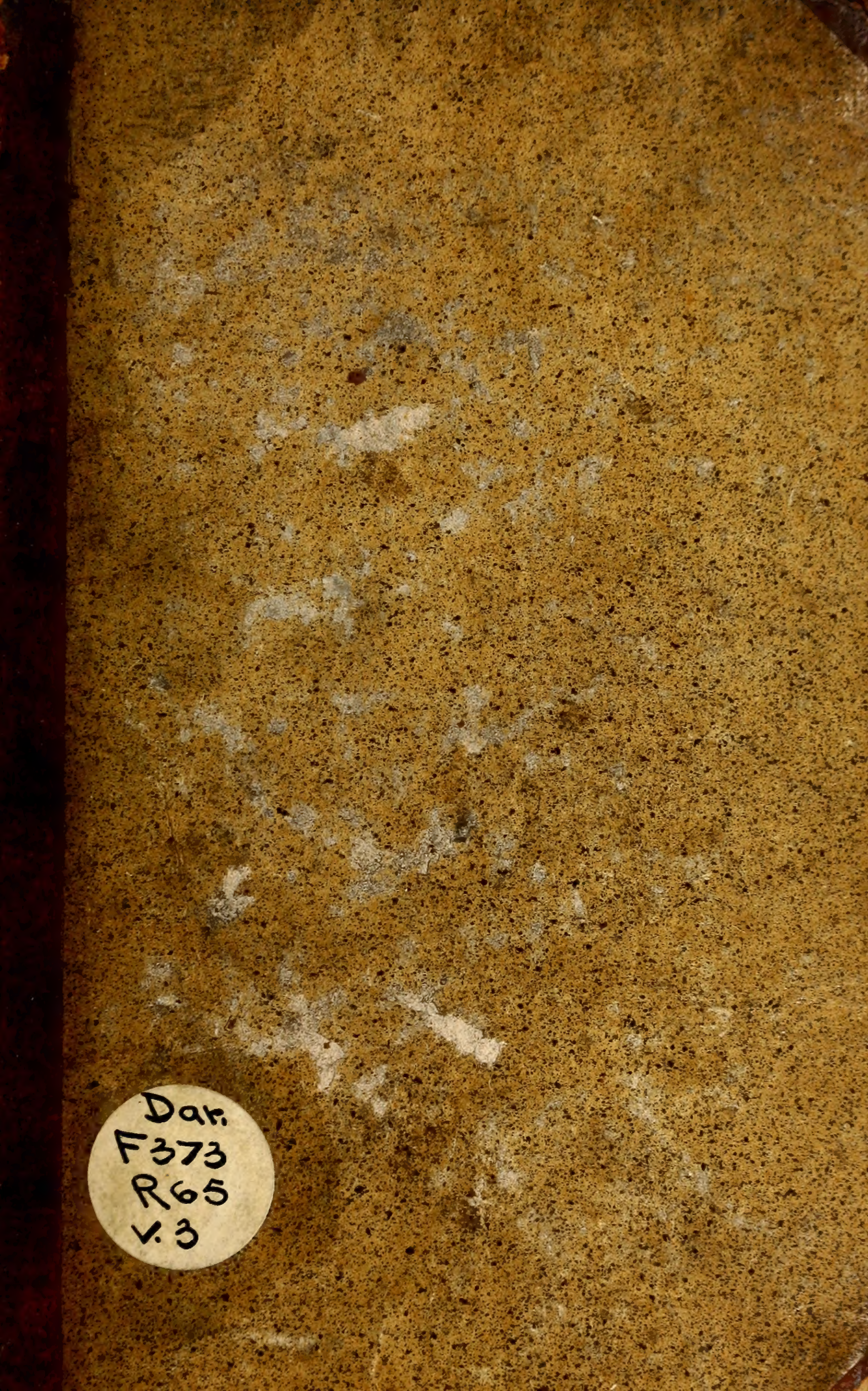


VOYAGES

DANS L'INTÉRIEUR

DE LA LOUISIANE,

DE LA FLORIDE OCCIDENTALE,

ET DANS LES ISLES

DE LA MARTINIQUE

ET DE SAINT-DOMINGUE.

TOME III.

VOYAGES

DANS L'INTÉRIEUR

DE LA LOUISIANE, DE LA FLORIDE OCCIDENTALE,

ET DANS LES ISLES

DE LA MARTINIQUE ET DE SAINT-DOMINGUE,

PENDANT LES ANNÉES 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806.

CONTENANT de Nouvelles Observations sur l'Histoire Naturelle, la Géographie, les Mœurs, l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie et les Maladies de ces Contrées, particulièrement sur la Fièvre Jaune, et les Moyens de les prévenir.

En outre, contenant ce qui s'est passé de plus intéressant, relativement à l'Établissement des Anglo-Américains à la Louisiane.

SUIVIS

DE LA FLORE LOUISIANAISE.

Avec une Carte nouvelle, gravée en taille-douce.

PAR C. C. ROBIN,

Auteur de plusieurs Ouvrages sur la Littérature et les Sciences.

TOME III.

A PARIS,

Chez F. BUISSON, Libraire, rue Gilles-Cœur, n° 10.

1807.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS
DANS CE TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE LXI.

CHAPITRE LXII.

CHAPITRE LXIII.

CHAPITRE LXIV.

CHAPITRE LXVI.

CHAPITRE LXVII.

CHAPITRE LXVIII.

CHAPITRE LXX.

CHAPITRE LXXI.

Fin de la Table des Chapitres du troisième Volume.

VOYAGES

DANS L'INTÉRIEUR

DE LA LOUISIANE,

DE LA FLORIDE OCCIDENTALE,

DANS LES ISLES

DE LA MARTINIQUE

ET DE SAINT-DOMINGUE.

CHAPITRE LX.

Contrées Ouest de la Louisiane. Nouveaux Détails Géographiques. Étendues. Rivières. Bayoux Qualités des Terres. Productions. Nations Indiennes. Animaux.

J'INSÈRE ici un mémoire géographique extrêmement circonstancié sur les contrées situées à l'ouest de la Louisiane encore si peu connues, qui méritent tant de l'être. Aucunes

cartes jusqu'à ce jour n'ont su désigner les rivières de ces régions, même celles qui ont leur embouchure dans la mer; il existait à cet égard une confusion inextricable. Ce mémoire m'a été remis par M. Deblanc, commandant des Natchitoches, puis des Atakapas, et descendant du célèbre Saint-Denis, dont j'ai précédemment parlé. Personne ne pouvait être plus à même de juger de la véracité d'un tel mémoire. Les nombreuses vérifications que j'ai faites moi-même dans différens voyages me garantissent de l'exactitude du reste.

MÉMOIRES GÉOGRAPHIQUES

Sur les contrées Ouest de la Louisiane, et celles qui s'étendent jusqu'au Mexique, nommées *Provinces internes.*

Natchitoches.

Ce poste, renommé par son tabac, qui remplacerait avec avantage celui de la Virginie, est situé sur la rivière Rouge, à soixante-quinze lieues du fleuve où cette rivière verse ses eaux. De son embouchure aux Avoyelles, on compte vingt lieues; des Avoyelles aux Rapides, vingt autres lieues, et de ce dernier poste

aux Natchitoches, trente-cinq; du fleuve aux Avoyelles, le pays est inhabitable et sujet aux inondations.

» Des Natchitoches aux *Yatasses* par eau, on compte vingt-cinq lieues; de ce village sauvage à celui des *Petits Cadeaux*, trente; et de là aux *Grands Cadeaux* cinquante; des *Grands Cadeaux* aux *Taouayaches* qui se trouvent sur le bord occidental de ladite rivière, et les *Ouitcitas* sur l'oriental, ces deux villages vis-à-vis l'un de l'autre, quatre-vingts lieues; de ces deux villages, en montant toujours la même rivière, on trouve, à cinquante lieues, dans son milieu, un rocher de sel calciné qui sert à l'approvisionnement des nations de cette partie, qui en font même entre elles le commerce; ce qui, avec plusieurs autres salines, rend les eaux de la rivière Rouge très-saumâtres, lorsqu'elle est basse. En continuant de remonter, cette rivière est toujours large, mais plate et guéable.

» Là habitent différens *Naytasses*, s'étendant bien au-delà des montagnes de *Chaos* qui séparent les plaines du Sud de celles du Nord, et d'où cette rivière prend sa source. Dans ces mêmes plaines du Nord est située *Santa-fée*, capitale du Nouveau-Mexique. En 1788,

Pierre Vial, dit *Manitou*, fit la découverte de la route de cette capitale aux Natchitoches, par ordre du commandant général des provinces internes de la Nouvelle-Espagne; il fit ce trajet en trente-sept jours de marche, qu'il évalua, d'après son journal, à deux cent trente-sept lieues, supposant que le même voyage pouvait se faire à l'aise en vingt-cinq jours. On assure que le même Pierre Vial fit, par ordre du même commandant, en 1793, la route des Illinois, et qu'il s'en est parfaitement bien acquitté.

» Depuis le poste des Avoyelles, situé dans une prairie, jusqu'aux *Petits Cadeaux*, les terres des deux rives de la rivière Rouge sont à peu de différence les mêmes; le sol excellent, pays de cannes, très-boisé de différentes espèces de bois, des pépinières se prolongent dans les profondeurs. Des *Petits Cadeaux* aux *Grands Cadeaux*, beaucoup de cannes sur chaque bord de la rivière, belles chênières, noyères, pacanières, des prairies de distance en distance, dans la profondeur des terres, et sur-tout sur l'orientale.

» De grandes pinières se prolongent jusqu'à la rivière *Ouachita*; elles sont entrecoupées de bayoux ou ruisseaux, dont les eaux

sont salubres et limpides; les terres de leurs rives excellentes forment des chênières, noyères et pacanières.

Des *Grands Cadeaux* aux *Taouayaches* et *Ouitcitas* commencent ces immenses plaines qui s'étendent sur le bord oriental jusqu'à la rivière *Cayamenchy*, en continuant jusqu'à celles des *Akansas*, et sur l'Occidental jusqu'aux bois sur le bord duquel sont établis, dans la province de *Texas*, les *Nadacos*, les *Aynais*, les *Nabay-Dachos*, les *Taouacacana*, les *Nicanis*, les *Coups de Flèches*, les *Kits* de Singes et les *Tancaouay*. La rivière n'est boisée que sur les bords de toutes sortes de bois, à la réserve du cypre et du pin, mais beaucoup de cèdres; les terres sur l'Occidental sont préférables pour la culture, on peut même les dire de toute bonté, parfaitement bien arrosées, extrêmement productives en différens fruits naturels au pays; des fleurs de mille espèces et de mille couleurs, herbes aromatiques, simples médicinales, et les sauvages y font des récoltes considérables en maïs, fèves, giraumonds et melons; la chasse tellement abondante, qu'on ne voit dans toutes ces plaines, tant sur l'orientale que sur l'occidentale, que des troupeaux immenses de bœufs

sauvages, de chevreuils, de cerfs, de cabris. L'ours y est aussi des plus communs dans les parties boisées de la rivière, le dinde sauvage, le faisan, la perdrix, le lapin, le lièvre, etc.

Depuis les *Grands Cadeaux*, en remontant, plus de crocodiles, beaucoup de castors et de loutres dans la rivière, dans les lacs et marais qui se trouvent dans les prairies. Des *Taouayaches* et *Ouitcitas*, en montant jusqu'aux différens campemens des *Naytasses*, et enfin jusqu'aux montagnes de *Chaos*, la chasse y est toujours la même. Les nations ambulantes, c'est-à-dire celles qui n'ont point de villages, comme les *Naytasses*, divisées en maintes parties, et dont le nombre est inconnu. Les *Ouaës*, les *Padoucas*, etc., suivent constamment les troupeaux de bœufs sauvages, qui voyagent et parcourent, suivant les saisons de l'année, du Nord au Sud, et du Sud au Nord; presque plus de bois, dans cette partie, à peine pour se chauffer. Les sauvages s'arment en guerre pour aller sur ces montagnes y faire la chasse des ours blancs, dont les griffes leur servent d'objets les plus précieux pour en faire des colliers de la plus grande cérémonie de guerre, de danse et de visites; les ours blancs sont dangereux, et n'épargnent pas

ceux à qui ils peuvent faire payer bien cher le haut prix qu'ils mettent à leurs griffes. Les sauvages recueillent en même temps, sur ces mêmes montagnes, cette fève rouge, si renommée et si efficace pour la parfaite guérison des coups de flèches et de fusil à travers le corps. Pierre Vial prétend que des montagnes de *Chaos*, d'où la rivière Rouge prend sa source jusqu'à son embouchure dans le fleuve, on doit supputer, par les grandes sinuosités, au moins quatre cents lieues; elle court en direction Est-Ouest, sur la partie orientale depuis le *Ouitcitas* jusqu'aux *Grands Cadeaux* : on y compte quatre petites rivières prenant leurs sources dans le Nord; on les nomme les *Ouitcitas*, *l'Eau-bleue*, *la Vaseuse* et *Cayamenchy*; entre cette dernière (à cinquante lieues plus haut que les *Grands Cadeaux*) et la rivière des *Arkansas* se trouvent les grandes montagnes d'où la rivière *Ouachita* prend sa source; il n'y a point de doute que cette partie est remplie de mines. Les sauvages et les chasseurs prétendent en avoir trouvé beaucoup, tout est montagnes et terres extrêmement arides.

» Cette rivière du Ouachita verse ses eaux pures et salubres à huit lieues du fleuve dans

la rivière Rouge sur la partie orientale ; les terres sur ce même bord, en commençant de la prairie *des canots* où se trouve situé le chef-lieu de ce poste, y sont très-fertiles, mais non pas aussi bonnes que celles du bayou *aux Bœufs* et du bayou *Barthelemy ;* sur ce dernier, les prairies s'étendent jusqu'au fort des Arkansas ; depuis l'embouchure du Ouachita jusqu'au-dessus de la prairie *Villemonde*, les terres y sont basses et sujettes aux inondations, et sur l'occidentale grandes terres chênières, noyères et pinières, qui s'avancent même sur la rivière de distance en distance ; beaucoup de chevreuils, de dindes, d'ours surtout dans le haut de la rivière, qui, comme la rivière Rouge, est extrêmement abondante en différens poissons. Ces grandes terres du côté de l'Ouest s'étendent jusqu'aux *Rapides*, aux *Natchitoches*, *Jatassés*, *Bistiono*, *Petit* et *Grand Cadeaux ;* et enfin jusqu'au *Faux Ouachita*, petite rivière versant ses eaux dans le Ouachita, toujours sur la partie occidentale, et sur le bord de laquelle se trouve cette immense et belle prairie de *Dahan*, extrêmement fertile, bien arrosée, lieu propre à former l'établissement d'un poste avantageux. Au-dessus de cette prairie,

à environ huit lieues dans le Nord, est ce grand lac de la saline, où les cadeaux et les chasseurs vont faire annuellement leur provision de sel, comme le font, par le moyen du feu et de grandes chaudières, les habitans des Natchitoches dans une saline située à quinze lieues plus haut que le chef-lieu de ce poste sur le bord oriental.

» Des Natchitoches à *Saint-Antoine de Bexar,* capitale de la province de Texas, on compte deux cents lieues : on ne trouve dans ce grand espace que le poste, ou *Pueblo de nuova grando del Pilar de Nacgodoches*, à cinquante lieues, dans le sud-ouest, des Natchitoches; depuis la rivière de la Trinité, à cinquante lieues des *Nacgodoches*, en allant à *Bexar,* on ne trouve plus que prairies aussi belles et aussi abondantes en chasse, que celles que j'ai mentionnées précédemment sur le haut de la rivière Rouge. On trouve, de distance en distance, des rivières qui, venant du nord-ouest, et dont les bords seulement sont boisés, se déchargent toutes dans la baie Saint-Bernard.

Atakapas.

» Ce beau et vaste district, avoisiné de la mer, en est séparé seulement par des prai-

ries basses ; sa distance de la Nouvelle-Orléans est de quarante-huit lieues par le canal de la Fourche des Chetimachas, c'est-à-dire jusqu'à l'embouchure de la rivière Tèche, où l'on trouve la côte des Allemands, qui s'étend à quatre lieues plus bas, dans le Chafalaya qui verse ses eaux à la mer ; de l'embouchure du Tèche a la Nouvelle-*Ybérie* (lieu anciennement choisi par le gouvernement pour y faire une ville), on compte dix-huit lieues, et de là à la paroisse du district, quatre ; de la paroisse à la limite des Opélousas, onze ; de sorte que du bas de la côte des Allemands à la limite des Opélousas, par eau, quarante lieues ; pays établis : la culture du coton, riz et maïs, est aujourd'hui en grande vigueur.

» La rivière Tèche n'est boisée que sur ses bords, de différens bons bois, surtout d'une infinité de chênes verts ; les prairies, tant sur l'oriental que l'occidental, contiguës à ces mêmes bois, et offrant à la vue tout ce que l'on peut exprimer de plus agréable en perspective, par les différens bosquets, îles et coteaux qui les diversifient. Le sol du Tèche est reconnu préférable en bonté à celui du Vermillon.

Le Vermillon est une autre rivière du district des Atakapas, courant pararellèlement au Tèche, environ à six lieues de distance; il est également habité sur ses deux bords, jusqu'aux limites des Opélousas; les terres y sont fertiles et plus élevées que sur le Tèche: d'immenses prairies, moins unies, y offrent à la vue encore de plus belles perspectives. Ces deux rivières étroites, qui ne sont pas plus larges que d'une cinquante de pieds, sont cependant assez profondes pour être navigables : leur cours est lent et presque insensible; elles éprouvent l'effet des marées; ainsi elles ne s'élèvent que médiocrement, et ne font jamais redouter les ravages des débordemens.

» Ces deux rivières, formées de différentes petites sources nées dans ces vastes prairies, ne remontent pas loin; leurs directions est est-ouest, et se déchargent dans deux baies de leur nom, qui ont leurs passes à la grande mer. Celles du Vermillon ont moins de profondeur; ainsi la navigation du Tèche est plus avantageuse, et d'ailleurs les établissemens y sont plus près de l'entrée. Suivant le capitaine d'Autreuil, la passe la plus pratiquée, la Pointe-au-Fer, est, en marée basse, de huit pieds d'eau. Jean Grichion, plus an-

cien marin sur ces parages, le premier qui a découvert et tenté cette route par mer, assure que, vers la Pointe-au-Chevreuil, les passes y sont beaucoup plus profondes, et qu'en balisant et se guidant par le courant du Chafalaya, et passant auprès de Belle-Isle, on pourrait, sans doute, faire entrer dans le Tèche des bâtimens d'un port plus considérable que ceux qui y sont entrés jusqu'à ce jour.

» Le capitaine d'Autreuil compte du bas de l'établissement des Allemands jusqu'à la Pointe-au-Fer six lieues, et de là à la Balise soixante lieues; bons abris, selon lui, par tout le long de la côte. De l'entrée du Tèche à celle du Vermillon, on estime douze lieues, et quarante de là à la baie Saint-Bernard, suivant Barthelemi-le-Bleu. Belle-Isle, située dans la baie du Tèche, est une terre extrêmement élevée, très-boisée, très-fertile, et de l'eau douce en abondance; Belle-Isle semble placée exprès dans cette situation pour la défense de l'entrée des Atakapas : elle abonde en poissons, huîtres, et en oies, canards, outardes (1), sarcelles, dindes et chevreuils.

---

(1) A la Louisiane, on nomme mal à propos *Outarde* une espèce d'oie, plus grande et plus grosse que l'espèce commune. Elle a une colerette noire sur le cou;

Elle n'est séparée de la terre ferme que par un grand bayou ; on pourrait donc y communiquer en tout temps avec un bac, y transporter des chevaux et des bœufs. Elle communique même aux Atakapas par les terres hautes du bayou Salé ; ainsi ce n'est, à proprement parler, qu'une presqu'île formée entre la baie aux Huîtres ou du Tèche, et celle de Vermillon : on y aperçoit, de distance en distance, les Côtes blanches, les grandes Côtes, et celles de la petite Anse ; cette dernière, vis-à-vis de la Nouvelle-Ybérie : toutes les trois terres de cannes excellentes, boisées et pourvues de bonne eau de sources.

» La rivière Vermillon est à l'ouest du Tèche ; et une troisième rivière, nommée *le Memeutao*, est plus loin aussi à l'ouest, à sept lieues de Vermillon ; elle sépare, dans cette partie, jusqu'à la mer, le district des Atakapas de celui des Opélousas ; elle est plus belle que ces deux premières, et offre sans doute les mêmes avantages pour sa navigation ; mais n'étant que peu habitée, on n'est point encore

---

ce qui l'a fait désigner par Buffon, sous le nom d'*oie cravatte.*

instruit de la profondeur de son lit. A dix lieues plus loin, dans l'ouest, est la rivière *Calcousiouk*. M. James Elliot, sous les ordres de don Joseph Pixnas, qui en a fait la découverte, assure qu'il n'y a pas de port plus avantageux, que les bâtimens marchands les plus gros peuvent y mouiller à quai.

» De cette dernière rivière à la rivière Sabine, qui sépare les juridictions des provinces de Texas et de la Louisiane, on estime douze lieues; ensuite viennent successivement *Angelina*, *Akerquisas*, *Nechas*, *Trinidad*, *Nabazoto*, *Brazos-de-Dios*, *Coloxado*, *Guadalupe*, *y Rio de San-Antonio de Bexar*; sur cette dernière rivière est situé, dans le haut, *Saint Antoine de Bexar*, capitale de la province de Bexas, et dans le bas, à quarante lieues de cette ville, auprès de la mer, le fort de la baie du Saint-Esprit; toutes ces rivières versent leurs eaux à la mer, et sur lesquelles, le long de la côte, à peu de distance dans les terres, on trouve les nations suivantes: *Oxquoquiras*, *grand et petit Bidais*, *Malleyis*, *Cocos*, *Hazanames*, *Cazancanay*, *Yapaches*, toutes amies des Espagnols, au vol près.

» Plus loin que Saint-Antoine on distingue

los Apaches del Noxte, *Sypanes*, *Mescaleres*, etc., etc.; tous les sauvages de cette partie, ennemis irréconciliables des Espagnols. On doit observer que les *Carancanay* qui avaient apostasié sont aujourd'hui rentrés en mission.

Opélousas.

» Les Opélousas situés au nord des Atakapas, en remontant les mêmes rivières contiguës aux établissemens de ce district, sont à dix-sept lieues de l'Eglise, à cinquante des Natchitoches, trente du poste du Rapide, et à vingt des Avoyelles. La fertilité des terres moindres que celles du Tèche, est comparable à celles du Vermillon; des eaux de sources et de petits bayoux les arrosent; quelques-unes qui prennent leurs sources dans les pinières, y sont d'une limpidité admirable; telles sont surtout celles du bayou, ou plutôt de la petite rivière Cocodrille. L'élévation des terres fait que quelques-unes manquent d'eau dans les grandes sécheresses, ce qui nuit extrêmement à plusieurs habitations.

» Les seuls bayoux Courtableau et Fordoches procurent aux habitans de ce district l'exportation par Plaquemine, de leurs den-

rées à la capitale ; cette navigation par Plaquemine, comme celle des Atakapas, ne peut se faire, en eaux basses du fleuve, qu'avec des partages très-dispendieux : par mer, au contraire, on peut naviguer en toutes saisons.

» Les embarras du Chafalaya, au-dessus du bayou Courtableau qui verse ses eaux dans cette branche du fleuve, s'augmentent de jour en jour, et bientôt les nouveaux bois qui s'y entassent à chaque crue du fleuve, font présager que cette branche du fleuve se bouchera entièrement; il pourrait même être dangereux de détruire ces embarras; ils se reformeraient plus bas où le Chafalaya se divisant en plusieurs branches, forme de petites îles; alors ils seraient beaucoup nuisibles à la navigation des deux districts auxquels ils fermeraient entièrement la navigation par Plaquemine. »

CHAPITRE LXII.

Établissement des Atakapas très-nouveau. Ce qui en est la cause. Atakapas signifie Mangeurs d'hommes. *Premiers Français qui abordent cette contrée. Aventures de Belle-Isle, esclave chez ces Peuples. Premiers Colons établis aux Atakapas. Avantages de cet Établissement. Pourquoi il n'a pas prospéré autant qu'il l'aurait dû. Multiplication des Troupeaux sans soins. Principale Richesse du pays. Remarques sur les causes des Epizooties. Conformation singulière d'une Génisse. Acadiens y sont établis, conservent leurs Mœurs. Inconvéniens de brûler les Prairies.*

Les belles contrées des Atakapas et Opelousas, si voisines de la Nouvelle-Orléans, longeant le Chafalaya, éprouvant l'effet des débordemens du fleuve, sont cependant des établissemens de la plus fraîche date de cette

colonie. On ne voit pas que les actifs Canadiens les aient jamais pénétrés; ils n'osèrent sans doute se confier dans les détours inextricables qui y conduisent; ils redoutèrent également la férocité des peuples qui les habitaient, désignés par les autres nations sauvages, sous le nom d'*Atakapas*, qui, dit-on, signifie *mangeurs d'hommes.* Un événement déplorable par ses circonstances, contribua encore à fortifier l'appréhension des Louisianais pour les Sauvages.

Vers 1720, un bâtiment français de la compagnie des Indes Occidentales manqua la balise, et fut porté, par ses courans à l'ouest, dans la baie Saint-Bernard, précisément près de la presqu'île désignée maintenant sous le nom de *Belle-Isle :* cinq officiers voulurent profiter de la chaloupe qui alla sur cette terre inconnue faire de l'eau. Ils s'écartèrent pour chasser : la chaloupe, après plusieurs voyages au bâtiment, les ayant inutilement attendus, s'en retourna; le capitaine eut la barbarie de lever l'ancre et d'abandonner les cinq officiers qui errèrent long-temps en vain sur ces côtes marécageuses et désertes, dans les plus cruelles angoisses d'être rencontrés par ces sauvages, déjà qualifiés d'anthropophages; quatre de ces

malheureux officiers expirèrent successivement de faim; le cinquième, qui leur survécut, nommé Belle-Isle, leur rendit les derniers devoirs en recouvrant de ses propres mains leurs corps de terre, pour qu'ils ne devinssent pas la pâture des animaux carnassiers.

Belle-Isle erra plusieurs jours, partageant avec son chien ce qu'il trouvait; mais cet animal ayant été blessé par un chat-tigre, le maître fut obligé de le tuer, et il le mangea. Pressé de plus en plus par la faim, prêt à succomber, il rencontre des traces d'hommes, les suit, parvient à une rivière où se trouve une pirogue qui lui sert à la passer : à l'autre rive il est aussitôt abordé par des sauvages occupés, dans ce moment, à faire boucaner du poisson et des viandes. Sa maigreur les effraya; ils le dépouillèrent de ses habits, qu'ils se partagèrent, et lui donnèrent de la chair humaine à manger, enfin, du poisson quand ils le virent repousser cet épouvantable mets : on le fit l'esclave d'une veuve, après qu'il eut été décidé que cet étranger, n'étant pas venu dans l'intention de nuire, mais pour demander l'hospitalité, ne pouvait être traité en ennemi. Son emploi ordinaire était surtout de porter le corps

des ennemis destinés à être mangés. Bientôt ayant été adopté par la veuve, il fut affilié à la nation ; on le mena à la guerre où il se distingua ; s'il ne put s'accoutumer à vivre de chair humaine , il lui fallut du moins avoir journellement sous les yeux cet odieux spectacle. Deux ans s'écoulèrent ainsi, lorsque d'autres sauvages, voisins des Natchitoches, étant venus en députation, lui donnèrent le moyen d'instruire le commandant de ce canton (M. de Saint-Denis) de sa situation, qui prit ses mesures pour le délivrer. Belle-Isle, de retour parmi les Louisianais, contribua encore, par ses récits, à éloigner les colons de l'idée de s'établir dans cette région, et aujourd'hui même les Louisianais ne parlent de la baie de Saint-Bernard qu'avec une espèce d'effroi.

Cependant les sauvages Atakapas s'accoutumèrent peu à peu à venir à la Nouvelle-Orléans pour échanger leurs pelleteries ; des traiteurs se familiarisèrent à aller commercer chez eux : ces relations réciproques adoucirent les mœurs des sauvages Atakapas. Quelques colons osèrent alors former le projet de s'établir sur leurs spacieuses prairies : un des premiers qui s'y fixa fut, il y a environ cinquante ans, un nommé Masse, appartenant

à une famille riche de Grenoble : ce particulier amena aux Atakapas une vingtaine de nègres dont il fut plutôt le père que le maître; à peine tirait-il de leurs travaux assez de maïs pour vivre. Il n'avait pour demeure qu'une cabane tout à jour, couchait sur une peau d'ours étendue sur des planches ; était habillé, de la tête aux pieds, de peaux de chevreuils passées (1); ses uniques ustensiles étaient un couteau et une cuiller de corne pendus à sa ceinture. Il vécut ainsi environ vingt ans dans ces déserts, donnant indistinctement l'hospitalité à tous ceux qui la lui demandaient, et aussi long-temps qu'ils le desiraient. Le nombre des parasites ne s'est cependant jamais grossi autour de lui; l'austère frugalité les fait toujours fuir. Ses nègres, qu'il rendait heureux, qu'il ne sut point assez accoutumer au travail, furent libres à sa mort; ils forment aujourd'hui, au bas du Tèche, un petit établissement aussi peu industrieux que du temps de leur maître.

---

(1) Les sauvages passent leur peau avec les cervelles de toutes espèces d'animaux; ils conservent avec grand soin ces cervelles qu'ils font à cet effet sécher. L'opération est prompte et facile.

Deux de ses compatriotes, pauvres Dauphinois, reçus chez lui pendant plusieurs années, profitèrent si bien de cette hospitalité, qu'ils y ont commencé une fortune qui les rend aujourd'hui les principaux habitans de ce canton ; L'un se nomme *Sorel* et l'autre *Bérard ;* la fortune du premier est estimée à plus de deux cent mille piastres (plus d'un million de livres) ; ce M. Sorel a si bien profité des leçons de frugalité du bon homme Masse, qu'on ne sert que de l'eau aux voyageurs. De larges bols de lait couvrent sa longue et étroite table, et les autres mets y sont si exigus, qu'il n'est pas même permis à tous les convives de les voir.

La même économie sévère règne dans la construction de sa maison, basse pour être moins exposée aux coups de vents, point de menuiserie, point de vîtres, de bonnes portes pleines et des volets pareils, des verroux et des serrures multipliés de tous côtés, mais le tout en bois ; il ne se trouve pas encore, dans cet édifice économique, un seul morceau de fer, pas même un clou ; il faut cependant excepter de cette exclusion des métaux un petit réduit, où l'on assure que maints barils y sont cerclés en épaisses bandes de fer.

Quant à l'autre compatriote, M. Bérard, c'est tout autre chose ; ami de la joie et de la bonne chère, on y est toujours splendidement traité ; aussi Dieu l'a rendu père et aïeul d'une nombreuse postérité. L'acquisition de quelques vaches a été le fondement de la fortune de ces deux particuliers et de celle du grand nombre d'habitans de ce canton. Ces vaches, abandonnées à elles-mêmes, ont tellement multiplié, qu'elles forment, depuis environ quarante ans, des troupeaux de plusieurs milliers, indépendamment de ce qui se consomme dans le pays, de ce qu'on y vend annuellement pour les besoins de la ville, pour ceux des habitans des bords du fleuve, qui ne peuvent pas, ou plutôt qui ne savent pas en élever assez.

Ces premiers établissemens de colons Louisianais aux Atakapas se firent, comme on voit, sans le concours du gouvernement, ignorant alors la nature, l'étendue et les ressources de ces contrées. Ce n'est que vers le temps où la colonie fut cédée aux Espagnols, qu'on y eut un commandant, c'est-à-dire un homme représentant le gouvernement. Ce premier commandant fut un nommé *Fusilier*, dont la veuve et les enfans existent dans la colonie.

Ce qui a le plus contribué à rendre ce poste important, ce sont des Acadiens que le gouvernement espagnol y a fait établir à grands frais. Ces malheureux, victimes, comme on l'a vu, de leur patriotisme, conduits à Saint-Domingue, où leur population aurait peut-être, dans ces jours, sauvé l'île, si on ne les y avait pas laissé périr en partie par le défaut de soins, ont trouvé, sur le sol de la Louisiane, un ciel plus favorable où leur petit nombre s'est considérablement multiplié et sur le bord du fleuve et aux Atakapas. Parmi ceux-ci, il en est qui sont devenus extrêmement riches, ils ont aussi des troupeaux de plusieurs milliers de bêtes; un grand nombre, il est vrai, végète dans l'abondance et sur ces belles terres; mais la difficulté de la navigation, sujette à des portages dispendieux une partie de l'année, et les entraves trop ordinaires sous le régime espagnol les empêchant d'exporter leurs denrées, de se procurer ce qui leur était nécessaire, en a fait tomber plusieurs dans l'indolence. Riches et pauvres (si toutefois on peut être pauvre avec les moyens de satisfaire aux premiers besoins de la vie), ils ont, comme sur le fleuve, conservé leurs mœurs particulières, celles à peu près de nos fer-

miers de France ; observation que je ne saurais trop répéter pour montrer combien il importe, en fondant des colonies, de leur donner de bons élémens.

Ces Acadiens travaillent eux-mêmes la terre, les femmes et leurs enfans vont aux champs recueillir le maïs et le coton, soignent leur basse-cour, traient leurs vaches, filent le coton dont elles fabriquent de grosses toiles à draps, à chemises, à nappes, à mousticaires; et ces cotonnades rayées de différentes couleurs assez agréablement, à la manière de nos siamoises, elles en font pour les jours ordinaires des juppes, des camisoles, et pour les hommes des pantalons, des vestes ou carmagnolles. Les familles, issues d'officiers français ou de négocians, bien différentes, vivent dans une indolente mollesse, même avec peu de fortune, emploient une partie de leurs esclaves pour l'intérieur de leurs maisons, recherchent la bonne chère et la somptuosité des habits. Ainsi plusieurs d'entre elles tombent. Les premiers, plus simples, plus économes, prospèrent, et deviendront par conséquent plus utiles à la colonie et à leur métropole. Les Acadiens aiment à vivre et à s'allier entre eux, ont le bon esprit de communiquer peu avec ces

familles à prétention, qui cependant recherchent souvent leur alliance, et aiment aussi beaucoup à se mêler dans les joyeuses assemblées de leurs bals.

Tous ces habitans ont reçu originairement du gouvernement espagnol les concessions gratuites des terres que les enfans se subdivisent ensuite entre eux; ces concessions sont toujours de quarante arpens de profondeur sur une largeur plus ou moins grande, souvent de trente arpens; ainsi, comme dans le reste de la Louisiane, quand on dit un arpent de face, on entend toujours quarante arpens de superficie; dix arpens de face, ce sont quatre cents arpens de superficie.

Tous les animaux qu'on nourrit en Europe réussissent merveilleusement dans ces contrées. Le climat est, pour les volailles, bien plus favorable que celui de la France. Pendant presque tout l'hiver, des habitans élèvent des poulets. Dès février et mars, ils commencent à avoir de nombreuses couvées : les chaleurs soutenues du pays, de vastes cours où, sous des herbes hautes et touffues, ils trouvent un ombrage salutaire, des graines, de petits insectes, des herbes tendres, les font prospérer à souhait. Les poules-dindes dor-

vent y réussir d'autant mieux, qu'elles sont originaires de ces pays, que les bois en sont pleins; il en est de même des oies et des canards, qu'on élève peu, parce que, pendant l'hiver, les rivières, les lacs, les marais, les prairies, en sont couverts, et de toutes espèces d'oiseaux de ce genre; dans quelques heures on peut s'approvisionner pour toute la semaine.

Les cochons y multiplient d'une manière étonnante : les habitans ne s'y donnent pas la peine de les abriter et de les nourrir; ils n'en connaissent pas, pour l'ordinaire, le nombre; les truies font leurs petits dans les bois et dans les broussailles. Pour les accoutumer à venir à l'habitation, et les apprivoiser, on leur jette de temps à autre quelques épis de maïs. Les loups et les tigres, qu'on ne se donne pas la peine de chasser, en détruisent beaucoup dans plusieurs cantons. Les moutons réussissent également bien toute l'année; ils restent à l'air, sans qu'on ait besoin de leur donner à manger; ils y deviennent gras et d'une belle taille; il faut convenir cependant que leur chair n'est pas d'un aussi bon goût qu'en France. La laine est comptée pour rien, on la jette, personne ne fabrique d'étoffes; on

fait peu d'usage de lainages; les matelas sont de coton, ou de barbe espagnole; cette mousse qui, séchée, perd sa pellicule extérieure, et dont il ne reste qu'un filament fin, noir, élastique et si ressemblant au crin, qu'on s'y méprend à l'œil. On élève aussi avec les moutons une petite espèce de chèvres ou de cabris. L'espèce de vaches qu'on y a multipliée est de la plus forte race; elles sont remarquables par la beauté de leurs cornes; leurs robes sont rouges, brunes, blanches; peu en ont de noires; les bœufs qu'on y nourrit sont aussi grands et forts. Selon les saisons, ces animaux paissent dans les bois, dans les prairies, dans les cannes. Les soins qu'on leur donne consistent, pour ces grands troupeaux, à les rassembler, de temps à autre, dans une enceinte appelée *Coraille*, afin de les accoutumer à la vue de l'homme, les apprivoiser; c'est ce qu'on nomme les *adoucir*. Peu à peu on accoutume les vaches à se laisser toucher et traire, les bœufs à se soumettre au joug. Pour les veaux, il suffit de les attacher pendant quelques jours et de les laisser jeûner. On garde les veaux des vaches qu'on veut traire, leurs mères ne manquent pas de venir tous les matins les allaiter. Ces troupeaux multiplient sans

le savoir, sans souvent connaître leur nombre. J'ai vu des habitans, dans les lieux écartés, ne revoir leurs animaux qu'au bout de deux à trois ans ; ils errent dans les bois et dans ces immenses pâturages. Pendant les hivers, où l'herbe est sèche, où la végétation est suspendue, ils se rapprochent ordinairement des habitations. Quand ils sont familiers, quelques épis de maïs, un peu de sel, suffisent pour les entretenir dans cette habitude. Un petit nombre des habitans, moins indolens, font faucher quelques voitures de chiendent qui vient dans leur clos, et avec les enveloppes des épis de maïs ils entretiennent, durant l'hiver, quelques bêtes privilégiées de leurs troupeaux.

Il faut cependant convenir que, quoique les hivers ne soient pas rigoureux, que le froid n'y soit que momentané, les troupeaux souffrent beaucoup, particulièrement dans certains cantons. Ces vastes prairies ne produisent que de hautes herbes, en grande partie de l'espèce de celles qui se plaisent dans les lieux frais. Les premières petites gelées sèchent leurs hautes tiges, arrêtent leur végétation, et les animaux n'ont alors qu'un aliment peu substantiel, et qui, lavé par les pluies, devient

encore moins nourrissant. L'espèce de chiendent, abondant dans leurs clos dont l'herbe est fine, haute et touffue, et dont les troupeaux sont extrêmement avides, perd sa qualité dès qu'elle a ressenti la plus petite gelée blanche. C'est dans la saison de la récolte du coton qu'il faudrait recueillir ce foin; c'est le temps de l'année où le travail est plus pressé, où l'indolence a plus d'excuse de manquer cette provision hivernale. Les animaux abandonnés à eux-mêmes souffrent donc considérablement quand les gelées passagères suspendent pour long-temps la végétation, ils deviennent d'une maigreur affreuse, et beaucoup périssent. Le passage subit du froid au chaud, de journées brûlantes avec des nuits à verglas, doit encore leur être extrêmement préjudiciable. Les jeunes supportent le moins ces intempéries, et on remarque, en effet, que les hivers plus rigoureux en font périr beaucoup plus de ceux-ci.

Dans les cantons où se trouvent des cannes, ces végétaux, hauts de quinze à vingt pieds, si épais qu'on ne saurait y pénétrer que la hache à la main, servent d'abris aux animaux contre les vents piquans du nord; ils s'y nourrissent de leurs feuillages toujours verts qu'ils aiment beaucoup, et de la semence farineuse

dont les sauvages font eux-mêmes soigneusement usage.

L'abus de mettre annuellement le feu dans les prairies et dans les pinières est extrêmement préjudiciable aux troupeaux et au pays en général. Ces grandes herbes sèches y seraient au moins un aliment tel que tel pour ces troupeaux ; elles les abriteraient des grands froids, elles leur serviraient de litières au lieu de coucher sur une terre humide. Les nouvelles herbes qui repoussent de bonne heure, seraient elles-mêmes garanties par les anciennes des atteintes des dernières gelées; elles offriraient donc aux animaux une nourriture précieusement précoce. Ces pailles seraient un nouvel engrais pour ces plantes, hausseraient le terrain, contribueraient à le dessécher davantage.

Si, dans les pinières, les grands arbres résistent à ces incendies annuels, les jeunes en souffrent beaucoup, et ces terres sablonneuses sont aussi privées des nécessaires engrais que laisseraient ces herbes.

On estime généralement le produit annuel d'un troupeau à 25 pour 100 de sa valeur; c'est-à-dire qu'il doit doubler tous les quatre ans. Cependant plus le troupeau est nombreux

moins il produit proportionnellement. Trop d'animaux rassemblés se nuisent dans les saisons sur-tout de disettes, ils se communiquent plus fréquemment des maladies contagieuses. Dans les premiers temps les épizooties étaient inconnues; bientôt les habitans seront réduits à ne plus avoir de troupeaux que ce qui pourra être nourri sur leurs propres terres; alors ils y gagneront, et le pays beaucoup plus. Ce qu'ils auront de troupeaux étant un peu soignés, produira plus en laitage, en élèves. Les bœufs plus forts et mieux engraissés, qui ne pèsent actuellement que cinq à six cents, doubleront de poids et de prix.

Une remarque importante que j'ai souvent répétée, c'est que je n'ai vu aucun foie de bêtes à cornes et de cochons qui ne fût altéré. Ces animaux abandonnés à eux-mêmes tendent donc à dégénérer non dans leurs tailles et leurs formes, qui sont aussi grandes et anssi belles qu'en Europe, mais cette dégénération est dans leur constitution intérieure qui les dispose à éprouver de destructives épizooties. A cet égard j'ai remarqué qu'en France même ceux de ces animaux qui étaient abandonnés dans les pâtures, sans jamais être nourris de végétaux secs, tendaient à la même altération de

de leur sang. On doit en conclure que les animaux, sous le gouvernement sage de l'homme, s'améliorent au lieu de dégénérer, comme l'ont prétendu des naturalistes. Il ne faut pas s'étonner du soin que mettaient les anciens à consulter les entrailles des bêtes; des préceptes de Moïse et d'autres législateurs à ce sujet. Une bête pure était une bonne fortune, un bon pronostic de santé, un sujet de réjouissance publique. On y trouvait des présages de prospérité des troupeaux, de salubrité pour les hommes qui s'en nourrissaient. Le contraire répandait l'affliction, annonçait des mortalités, des pestes. Pour les prévenir, il fallait avoir recours à des aspersions, à des fumigations, à des diètes ou jeûnes. La superstition qui naît de l'ignorance des causes, y mêlait d'autres pratiques inutiles; et peu à peu ensuite on perdait de vue le vrai but pour ne conserver que les inutilités.

Lorsque j'étais aux Atakapas, un habitant de mon voisinage fit tuer une génisse qui offrait les caractères des deux sexes par une conformation tout-à-fait extraordinaire. Cette génisse avait une encolure plus forte que ne l'ont ordinairement les animaux de son sexe; elle était plus vive, plus inquiète; elle

avait déjà passé d'environ deux ans le temps où devait commencer sa gestation. Les nègres de l'habitation l'avaient remarquée, et surtout ils avaient été frappés de ce qu'elle lança son urine en l'air comme un jet d'eau poussé par un piston. Ils en parlèrent plusieurs fois à leur maître, et prétendirent qu'elle était ensorcelée. Le maître ordonna de la tuer; on lui trouva des testicules adhérentes aux cuisses au-dessous de la matrice, et une verge recourbée en sens contraire, dont l'extrémité venait aboutir à l'ouverture de la matrice, et produisait ainsi cet élancement d'urines en jets.

Les prairies des Atakapas et celles des Opelousas, véritables nourrices de la Nouvelle-Orléans, l'approvisionnent toute l'année de viandes fraîches. On y fait aussi des salaisons pour le commerce maritime. Ces deux contrées fournissent encore à une grande partie de la colonie des bœufs de tirages et des vaches laitières. Elles n'ont guère moins de deux cent mille bêtes à cornes. Les bœufs formés au joug se vendent environ 15 piastres la pièce, et les vaches choisies presque aussi cher. Les bêtes destinées pour la boucherie, achetées en gros sur les lieux, se vendent de 6 à 10 piastres. Les Atakapas et les Opelousas élèvent aussi

des chevaux d'une taille moyenne, assez bien faits, vifs et robustes; ils sont du prix de 25 à 60 piastres. Si on prenait quelques soins pour obtenir de bonnes races, qu'on eût des étalons choisis, qu'on donnât aux jumens et aux poulains un peu de fourrage dans le courant des deux mois d'hiver, alors les chevaux y deviendraient une branche considérable de produit, il ne serait pas difficile d'en élever qui vaudraient plusieurs centaines de piastres. La Louisiane tire, il est vrai, par contrebande, des chevaux des provinces intérieures espagnoles, voisines du Mexique; mais ces chevaux nés et errant dans les plaines comme sauvages, pris dans un âge avancé, sont plus difficiles à dompter, ont des défauts quelquefois essentiels, et par le défaut de soin s'acclimatent avec un peu de peine. Ces raisons font préférer les chevaux du pays, appelés *créoles*, doux et faciles à dompter, et ayant rarement des défauts.

Avec ces troupeaux immenses de bétails dispersés sur les prairies des Opelousas et des Atakapas, on ne croirait pas qu'une livre de beurre s'y vend toujours de 2 à 4 schellins (25 à 50 sous) et encore on a de la peine à s'en procurer, tant est grande l'indolence des ha-

bitans. Ce qui doit étonner bien plus un européen, c'est que dans les saisons de sécheresse, dans l'hiver sur-tout, le lait est une chose rare. Tel habitant, qui a plusieurs centaines de vaches, est trois ou quatre mois sans avoir une tasse de lait. Il m'est arrivé de traverser les Opelousas dans le mois d'octobre, où les chaleurs, encore grandes, faisaient désirer plus vivement cet aliment, et presque par-tout il n'y en avait déjà plus. La sécheresse faisait renvoyer au loin le bétail, et la plupart des habitans n'avaient pas seulement l'attention de retenir une vache ou deux pour leurs besoins journaliers. On juge de là combien on est ici loin de tirer parti des richesses qu'offre, de toutes parts, à l'industrie, un des sols les plus féconds de l'univers. Chez nous les hommes sollicitent la nature; mais ici c'est la nature qui sollicite les hommes.

CHAPITRE LXIII.

Tableau de ces Régions, depuis leurs Etablissemens, comparé avec ce qu'elles étaient précédemment. Observations sur les Plantes Prairiales, relativement aux Troupeaux. Usage du Maïs. Diverses Manières de le préparer. Ses Avantages sur le Froment. Des Giraumonts ou Potirons. Culture du Coton. De son Produit. Les Chenilles forcent à abandonner cette Culture. Observation sur l'Histoire Naturelle des Chenilles. Ces Insectes ne sont point, à proprement parler, un Fléau; elles ne sont dangereuses que par l'ignorance des Hommes. Moyens de s'en garantir appliqués à la Culture du Coton. Avantages de cette culture comparés avec les produits du Chanvre et du Lin.

En parcourant ces vastes prairies, jonchées de fleurs, dont les plantes s'élèvent à la hauteur du cheval que monte le voyageur, on

passe de surprises en surprises, à la vue de tant de végétaux divers, de ces troupeaux qu'on rencontre successivement par grandes bandes, élevant leurs têtes altières au-dessus des herbes, à l'approche de l'homme que son cheval conduit à grands pas vers eux. Ils semblent, en le fixant d'un œil inquiet et attentif, stupéfaits d'admiration; puis, subitement, tous ensemble partent, fuient au loin en bondissant. Des habitations lointaines disséminées çà et là, le long des rideaux rembrunis de futaies qui bordent les prairies en suivant les sinuosités des rivières et des bayoux, animent et diversifient sans cesse ces riches tableaux si neufs pour l'européen. Ils ont disparu de cette terre, ces peuples s'entre-dévorant dans leurs épouvantables banquets, mêlant, dans l'ombre des nuits, autour de leurs lugubres feux, les chants de leur joie féroce avec les cris douloureux des victimes qu'ils torturaient! Et à peine un demi-siècle s'est écoulé depuis que l'homme parcourt en paix ces riantes contrées, les couvre de troupeaux, de vaches, de chevaux, de moutons, etc., pour s'y multiplier lui-même sous les heureuses lois de la civilisation. Dites encore, détracteurs de la sociabilité, si l'homme vaut mieux dans l'état sauvage rap-

proché de la nature, où, en proie à la faim, à la crainte, il ne se garantit que par des crimes. Dites aussi si la nature n'est pas plus riche et plus variée dans les lieux où la main industrieuse de l'homme la féconde.

Près des habitations où paissent plus fréquemment les troupeaux, les prairies changent, les plantes n'y sont plus les mêmes; là croissent plus particulièrement, et en plus grande abondance, les espèces plus chéries de ces animaux; là foisonnent un petit trèfle, le chiendent traçant et quelques autres graminées. Les autres plantes, si communes au loin, disparaissent de ces lieux. Cette observation, que j'ai vérifiée en tant d'endroits, prouve donc encore que chaque animal tend à favoriser, sur les lieux où il vit, la multiplication des plantes qui lui sont nécessaires. Ainsi, comme je l'ai dit, le sanglier, qui se nourrit de gland, favorise sa germination et sa croissance en fouillant la terre avec son grouin. L'oiseau, qui vit des grumes de raisin, dissémine la vigne en emportant au loin les pepins; le chardonneret, qui aime la graine du chardon, qui tapisse son nid de ses aigrettes, éparpille et livre aux vents ces semences légères; les animaux voraces ont,

comme je le prouverai ailleurs, les mêmes effets sur ceux dont ils se nourrissent.

L'usage du maïs est général chez les pauvres et chez les riches. Le maïs s'y prépare d'une infinité de manières. On réduit, sous les moulins à pilons, ou dans de gros mortiers de bois, le maïs blanc en farine; on en fait de fort bonnes bouillies au lait ou à l'eau; celles-ci, plus épaisses, se mangent avec des espèces de potages qu'ils nomment *gombo*. Le maïs ordinaire, concassé en petit grain comme le riz, cuit presque à sec dans une chaudière, se nomme *petit gru*, est un aliment sain et assez ordinaire, concassé plus gros, et cuit dans une plus grande quantité d'eau, il se nomme *sagamité*. On prétend que cette dernière façon est la plus saine; elle est surtout rafraîchissante. La farine de maïs aigrie, cuite en bouillie, se nomme *cassant*. Cette bouillie se fait à l'eau seulement, et on met alors du sucre, ou elle se fait au bouillon. Comme en Europe aussi on fait du pain de maïs, on ne laisse pas lever la pâte; aussitôt qu'elle est pétrie, on la met au feu, soit au four, soit dans un four de campagne, soit simplement sur une planche inclinée très-près du feu. Ce pain est bon, agréable, quand il est tendre et chaud sur-

tout; il se dessèche promptement : alors il est rèche et désagréable. Pour les voyages, on fait du biscuit de maïs; c'est un assez mauvais aliment. La farine de maïs se mêle avec le froment; en médiocre quantité, elle ne nuit point à la qualité du pain. Enfin ils ont une autre espèce de farine de maïs, on torréfie le maïs, on mêle pendant la torréfaction un peu de cendre chaude. Ce maïs, réduit en farine sous le pilon, se nomme *farine froide ;* elle sert surtout dans les voyages à travers les déserts. On peut la manger seulement détrempée avec de l'eau froide, et un peu de sucre, si l'on veut. De là elle prend son nom de *farine froide ;* on la fait aussi bouillir à l'eau pure ou avec le bouillon : elle est alors meilleure; j'en ai fait usage, avec beaucoup d'utilité, dans mes voyages par terre. Ce genre de farine, plus facile à digérer, doit surtout convenir aux malades et aux enfans. Le maïs est une production bien précieuse pour le premier besoin de la vie; il s'accommode à tous les estomacs par la variété qu'on lui donne dans ses aprêts. Je ne sais pourquoi des voyageurs français se sont plus à le déprécier. Quand il est vert, les Nègres, les Créoles, les Anglais surtout, le mangent en épis grillé, ce qu'ils nom-

ment *maïs boucané*. Bien tendre, les Créoles l'accommodent en manière de petits pois. Le maïs d'ailleurs sert à la nourriture de tous les animaux. Il nourrit et engraisse toutes les espèces de volailles jusqu'aux pigeons, ce que ne peut faire le froment. Il nourrit et engraisse également les chevaux, les vaches, les moutons et les cochons. Sa paille sèche, non la tige mais ses feuilles, est aussi, pendant l'hiver, une excellente nourriture pour le bétail.

Le maïs a sur le froment l'avantage de produire plus abondamment, on peut en faire deux récoltes par an; on le recueille à volonté dans ses momens perdus; pour cela on se contente, dès qu'il est mûr, de casser l'épi et de le laisser renversé et pendant à sa tige; alors défendu par son enveloppe, la pluie coule dessus sans le pénétrer, et les oiseaux ne sauraient non plus l'attaquer. Au milieu de leurs champs de maïs, les habitans sèment encore des melons d'eau, et d'autres espèces qu'ils nomment vulgairement *melons français*; mais ils plantent surtout cette immense quantité de citrouilles ou potirons qu'ils nomment *giraumonts*, leurs champs de maïs en produisent des milliers; j'ai vu des habi-

tans en avoir huit à dix mille. Ces giraumonts n'ont point le goût fade, ne sont point aqueux comme ceux qu'on mange à Paris; ils sont substantiels et farineux, surtout extrêmement sucrés; en le coupant, il en sort un suc blanchâtre, transparent, qui un moment après se coagule; on en sert sur toutes les tables, les nègres les aiment beaucoup, les chevaux s'en engraissent et en sont gourmands; ils donnent aux vaches de bon lait; c'est encore un aliment dont tous les animaux se nourrissent, ainsi que les hommes. Agréables et sains pendant les chaleurs, ces giraumonts durent jusqu'aux gelées, répandus sur les champs; mais les habitans diligens ne manquent pas, après de légères gelées blanches, d'emmagasiner une partie des meilleures : les premières gelées ajoutent à leur qualité sucrée; ils se conservent avant dans le printemps, quand ils sont abrités, et cependant aérés séchement et fraîchement.

Dans le canton du Ouachita, les habitans le font sécher en longues tranches pour le conserver toute l'année. J'ai vu les sauvages le faire boucaner comme leurs viandes, et le conserver ainsi long-temps. Les champs de maïs, qui donnent ces récoltes si abondantes

et si précieuses de melons et de giraumonts, produisent encore diverses espèces de féves, une entre autres très-abondante qui se rame autour des tiges de maïs.

Chaque habitant clôt près de sa maison, avec des palissades de cypres, la portion de prairies dont il a besoin pour ses récoltes. Il change selon sa fantaisie ce clos de place, ainsi que sa maison qu'il démonte. Comme le terrain ne lui manque pas, il clôt ordinairement plus qu'il ne peut cultiver, et souvent encore il cultive plus qu'il ne peut récolter; car il a bien plus tôt sillonné grossièrement la terre, qu'il n'a fait sa récolte; tel est surtout celle du colon que rarement il recueille en totalité faute de bras. A l'indigo délaissé par les maladies extraordinaires de la plante qui le produisait a succédé, dans ces contrées surtout, la culture du coton.

Le cotonnier, espèce de malvacée, réussit généralement mieux sur les terres plus légères et moins humides des Opelousas et des Atakapas, que vers le bas du fleuve; il s'y élève à six ou sept pieds, et jette, depuis le bas jusqu'au sommet, un grand nombre de fortes branches qui forment un large buisson garni de grandes feuilles entremêlées de belles fleurs

blanches. Les capsules qui naissent de ces fleurs contiennent des semences ovales enveloppées de ce duvet fin et soyeux qui forme le coton; lorsque ces capsules sèchent, elles s'ouvrent d'elles-mêmes, et rendent ainsi la récolte facile. Cette plante étalant ses rameaux fait qu'à la Louisiane, où la terre ne manque pas, on l'espace beaucoup : on se promène dans les champs de coton comme dans des avenues. Un nègre récolte par jour soixante livres au moins de coton qui, dépouillé de sa graine, est réduit au tiers. Cette récolte commence au milieu d'août et se continue jusque dans le courant de décembre, en réduisant le temps de ce travail seulement à cent jours : un seul nègre pourra donc récolter deux mille livres de coton nettoyé. Le prix de cette production était, sous le gouvernement espagnol, de quinze à vingt sous la livre; mais sous les Américains, il s'est élevé de vingt à vingt-huit sous. On voit donc qu'un seul nègre peut facilement gagner à son maître, par ce seul travail, deux mille livres, et il n'est guère occupé qu'un tiers de l'année; les autres travaux, pour le coton, se réduisent à peu de chose; labourer la terre légèrement ; semer en février et mars ; un petit

binage, et promener une machine à sarcler les herbes, sont les seuls soins préliminaires qui n'occupent que quelques jours.

Pour débarrasser le coton de sa graine, deux chevaux suffisent à faire tourner une mécanique composée de deux cylindres garnis de hérissons qui, agrafant le coton, le forcent à se séparer de sa graine trop grosse pour passer entre les deux cylindres ; de là on le met en presse, avec les toiles et les cordages, dans une espèce de pressoir, pour qu'en ballot il occupe le moins de volume possible ; c'est ainsi que nous le recevons en Europe : ces ballots sont si fortement serrés, que la pluie ne saurait les pénétrer. Dans les avaries on en voit flotter sur le fleuve, mouillés intérieurement à un doigt ou deux au plus d'épaisseur. Chaque habitant aisé a ces mécaniques chez lui, les autres vont aux moulins de leurs voisins, paient ordinairement en nature, sur le pied de deux sous par livre.

Un arpent de terre produit de deux cent cinquante à trois cents livres : la cueillette du coton, peu pénible, se fait par des femmes, des vieillards et des enfans, raison qui aurait dû étendre parmi les Acadiens, sous le gouvernement espagnol, cette culture si peu dis-

pendieuse; mais, encore une fois, la difficulté des transports, les entraves dans les importations et les exportations en avaient fait tenir le prix trop bas.

Le gouvernement américain qui, à travers ses nombreux défauts, a du moins le bon esprit de laisser la plus grande latitude au génie commercial, aurait provoqué extraordinairement l'extension de cette culture, sans un fléau qui a consterné les habitans, et les force, dans ce moment, à abandonner cette si lucrative culture; les uns reprennent l'indigo, et d'autres le sucre. Ce fléau est les chenilles, qui, depuis deux ou trois ans, ravagent les récoltes d'un bout à l'autre de la colonie, excepté au Ouachita, où elles ne font que commencer, et dans quelques coins très-isolés. Ces chenilles paraissent ordinairement sur les cotonniers, vers le temps de la floraison; en trois ou quatre jours elles dévorent les feuilles et les bourgeons, couvrent la terre, vont successivement dans les champs voisins commettre leurs horribles dégâts. Un particulier, entre autres, des Atakapas, dont le champ était entouré d'un profond et large fossé, les vit, après avoir tout dévasté, se traîner vers ce fossé, s'y accumuler et se rouler en grosse

masse dans ses eaux qu'elles corrompirent.

Que l'homme est malheureux, dira-t-on, sans doute, de voir le prix de ses sueurs et de ses dépenses enlevé en quelques jours par ces insectes ennemies de la nature, qui partout la ternissent et la dévastent! Et vous qui voulez que toutes les parties de cet univers se correspondent par des raisons d'utilité, qu'elles soient même nécessaires entre elles; quelle peut donc être la nécessité de ces myriades d'insectes partout malfaisans? Leur non existence ne serait-elle pas un bienfait? Peuvent-ils ne pas être le véritable effet d'un désordre de la nature? Tel est le langage et de celui qui, courbé vers la terre, la sollicite du matin au soir de ses sueurs, et de celui qui, au pied des autels, prie avec ferveur, et de celui qui, par d'audacieux regards fixés à la voûte des cieux, compte les sphères qui y roulent, et en calcule les masses. — Oui, les insectes qui pullulent instantanément, qui couvrent vos vergers, vos campagnes et vos forêts pour les dévorer, sont le produit admirable d'une providence conservatrice; sans eux, l'ordre de la reproduction des êtres serait détruit, et tout serait perdu.

Ecoutez, mortels téméraires qui, en calomniant

niant la nature, blasphémez le dieu qui en est l'auteur, et apprenez que vos maux sont dus à votre ignorance et à votre insouciance pour les œuvres de l'Eternel ! Si je ne puis ici embrasser tout ce que cet auguste sujet m'offre d'admirable, du moins j'en dirai, je crois, assez pour convaincre celui qui chérit la vérité, et pour offrir les moyens universels de prévenir ces désastreux ravages, et faire surtout l'application de ces moyens aux importantes plantations de coton.

Les différentes espèces de chenilles sont destinées à vivre sur diverses espèces de végétaux; les sucs qui conviennent aux unes ne conviennent point aux autres; il résulte de là que, dans les lieux abandonnés à la nature, où les productions sont presque toujours mélangées, les chenilles ne sauraient jamais opérer de grands dégâts : quand elles ont mangé un arbre qu'elles délaissent, n'en trouvant plus de semblables dans le voisinage, il faut qu'elles périssent; si quelques-unes d'entre elles sont assez heureuses pour atteindre un autre arbre de la même espèce, leur petit nombre fait qu'elles ne sauraient y commettre de grands ravages; ainsi, à mesure que dans les lieux plantés par la seule nature elles s'éloignent

du point où elles sont nées, leurs ravages diminuent : chaque espèce de plante se conserve par l'isolement des autres plantes de son espèce, et par le voisinage des plantes qui lui sont étrangères.

Mais s'il arrive que des espèces de plantes empiétantes se soient emparé d'une grande étendue de terrain, et soient contiguës, alors les chenilles nées sur un seul de ces plants, iront, après l'avoir dépouillé, sur son voisin; et ainsi, de proche en proche, propageant d'année en année leurs ravages, elles épuiseront ces plants, les détruiront à la fin en partie, donneront alors à d'autres espèces de plants le moyen d'y naître, d'y croître et de se propager à leur tour. La terre, l'air et les animaux ayant besoin de cette prodigieuse diversité de plantes, les conservent donc par le ministère des chenilles. Elles sont donc particulièrement les conservatrices des plantes les plus faibles et les moins multipliantes, et je prouverai ailleurs comment elles servent l'arbre même sur lequel elles commettent leurs dégâts.

L'homme cultivateur dérange, par ses besoins, ses goûts et ses caprices, cette savante économie de diversité de productions; il ne

veut dans ses forêts que quelques espèces privilégiées ; dans ses vergers il ne manque pas d'agglomérer chaque espèce entre elles ; et, pour qu'il se soit déshabitué de couvrir ses champs et ses prairies des mêmes productions, il a fallu que la nature, toujours rebelle à ses vœux, l'ait instruit, comme malgré lui, de la nécessité d'alterner et de varier ses cultures.

Dans les colonies, la terre, plus neuve, plus humide, plus animée par la chaleur, a été, d'année en année, couverte uniformément des mêmes végétaux ; cette altération des plants de la nature a produit des effets extraordinaires ; l'indigotier et le cacaotier ont éprouvé des maladies contagieuses qui les ont fait périr comme subitement. Les vers, les reptiles et les fourmis ont détruit les plantations de cannes à sucre ; et le cotonnier, plante étalante et feuillée (1), est devenu plus particulièrement la proie des chenilles; plus sa cul-

(1) Ce n'est point sans raison que je désigne ainsi le cotonnier; je prouverai que ces plantes étalantes, feuillées, nuisant par conséquent davantage à celles de leurs voisinages, nourrissent aussi des espèces de chenilles plus fécondes et plus dévorantes.

ture s'est étendue, plus ses chenilles ont fait de rapides progrès; voici comment:

Les premiers colons qui apportèrent de loin la graine du cotonnier, furent nécessairement plusieurs années sans voir de chenilles à leurs plants; il fallut que quelques circonstances, qu'on ne peut désigner, aient amené ou des papillons, ou leurs œufs, ou des nymphes; peut-être même quelques-unes des *malvacées* que ces contrées produisent, nourrissent-elles aussi des chenilles analogues au cotonnier. Mais dès qu'un papillon, ou quelques œufs les eut fait multiplier, cette multiplication a dû être progressive et constante; les œufs, conservés dans le champ qui a produit du coton, ont multiplié l'année suivante dans le même champ planté en coton, et ainsi, de plus en plus, d'année en année: les chenilles, devenues papillons, ont été portées par les vents sur les champs voisins; et, dès que tous les colons, placés à de médiocres distances, ont eu cultivé le coton, en même temps la propagation des chenilles a donc dû devenir générale, et il a donc fallu nécessairement que cette multiplication des chenilles, une fois commencée, fût constante.

La seule chose qui a pu arriver, c'est que

des années pluvieuses, lorsqu'elles naissent, et quelques autres causes, diminuent leur fécondité; alors, par extraordinaire, elles font moins de ravages, mais c'est pour les recommencer les années suivantes dès que les temps favorisent leur multiplication. Ainsi les chenilles, une fois établies dans les lieux où se cultivent les plantes qui leur conviennent, s'y reproduiront nécessairement toujours.

L'homme qui, par ses arts, sait opérer cette uniformité de productions sur de vastes contrées, pourrait aussi prévenir, à cet égard, leur destruction. La chenille du cotonnier est de celles qui vivent en famille nombreuse; elle est longue, svelte, vive, rayée longitudinalement de noir et de jaune terne (1); elle est à quatorze ou seize jambes; elle roule les feuilles en cornet pour s'y mettre en état de nymphe: elle produit un petit papillon jaune et pâle: je n'ai pu m'assurer si ce papillon étoit de la classe des nocturnes.

---

(1) La description de cette chenille que j'avais faite avec soin sur les lieux, s'est trouvée égarée de mes papiers; je suis obligé de la donner ici de mémoire; si elle n'est pas exacte dans ses traits particuliers, elle l'est du moins dans ses caractères essentiels.

En automne, la plupart des feuilles des cotonniers tombent et sont emportées par les vents. Le contour des clos reste, sans être labouré, à une largeur souvent de plus de douze ou quinze pieds; il s'y élève de grandes herbes ; là sont principalement poussées, par les vents, les feuilles de cotonniers qui se détachent, contenant, les unes des chenilles en nymphes, d'autres des œufs de papillon ; il faudrait donc qu'à mesure que les parties de champ de coton sont récoltées, les pieds encore feuillés fussent arrachés et brûlés; que les grandes herbes du contour des clos fussent soigneusement enlevées, ou plutôt brûlées; et si ces papillons sont de la classe des nocturnes, qu'à l'époque où ils paraissent on allumât la nuit des feux dans les champs, à des distances rapprochées; qu'on les parcourût même avec des torches allumées.

Il faudrait aussi que les colons changeassent fréquemment le lieu de leurs plantations de coton; qu'ils eussent surtout attention de les isoler de leurs voisins, de ne pas les placer sous les vents qui règnent pendant l'existence des papillons; il serait même nécessaire qu'ils partageassent leurs plantations en grands carreaux, chacun étant entouré de larges lisières

cultivées en maïs, par exemple. Il ne suffirait pas de s'en rapporter aux colons mêmes pour ces divers soins; il faudrait des réglemens publics et une police active pour surveiller et punir, par des amendes, les négligens.

Mais, par-dessus tout, il est indispensable, au temps où les chenilles commencent à éclorre, de visiter tous les jours la plantation : ici l'œil vigilant du maître ne saurait se remplacer : elles naissent rassemblées sur un très-petit nombre de pieds, où un seul papillon les a déposées par milliers. En grossissant, elles se gênent et se dispersent de plus en plus; j'ai moi-même fait soigneusement cette observation : quoique très-petites et cachées sous les feuilles, elles sont aisées à reconnaître par les feuilles rongées. Dès qu'on découvre ces fatales traces, il faudrait sur-le-champ couper les pieds et les brûler; et, à cet égard, il vaut mieux en couper plus que moins, puisque autrement la totalité de la récolte serait perdue.

Je conseillai à un habitant cet expédient, il n'en tint compte, n'alla même visiter son champ que plusieurs jours après, lorsque le mal était irréparable. Des récoltes de quinze à vingt mille francs pour un seul particulier,

susceptible de s'élever à plusieurs millions pour la colonie, exigeant si peu d'avances, pouvant se faire par des femmes, des enfans et des personnes mêmes qui n'ont pas l'habitude du travail; de telles récoltes ne commandent-elles pas toutes les réflexions du naturaliste, toute la vigilance des gouvernemens et toute la sollicitude des particuliers; et n'est-il pas vrai, surtout ici, que la considération des êtres dans les rapports qu'ils ont entre eux, en nous faisant découvrir un ordre admirable où nous ne supposions que désordre, éclaire l'agriculture dans ses importantes opérations?

Le coton, dont l'usage s'étend de plus en plus en Europe, est-il un bienfait pour les européens ? Son introduction est-elle avantageuse ou nuisible dans les contrées, comme la France surtout, produisant abondamment des chanvres et des lins? Je vais exposer rapidement mes idées à ce sujet.

On fait avec le coton des tissus de toutes les espèces; on en fait d'épais, tels que les couvertures de lit et les moletons; on en fait de clairs et de transparens, tels que les mousselines; entre ces deux extrémités, il s'en trouve d'un très-grand nombre d'espèces; des

velours rayés, unis, pleins, demi-pleins dont on ne saurait voir la fin; ces diverses espèces de piqués, presque aussi durables, des basins et des mousselinettes tant variés dans leurs dessins; une espèce de drap, des nankins des Indes et ceux de nos fabriques, des toiles fortes se dégradant jusqu'à la mousseline que l'on peint de couleurs si riches, si variées, pour tous les âges, tous les goûts, tous les peuples.

Ces tissus de coton s'emploient dans nos meubles comme dans nos vêtemens, et ils ont une infinité d'usages que ne peuvent avoir ceux de chanvre et de lin; ils entrent avantageusement en concurrence dans toutes les choses où ceux-ci s'emploient. Les chemises de coton, usitées dans les colonies, qui commencent à l'être en Europe, durent autant et plus, sont plus salubres que celles de toile; plus chaudes pour l'hiver, elles pompent, dans l'été, bien mieux les sueurs. Les draps et le linge de table faits de coton à la Louisiane, présentent autant d'avantages; la bonneterie étend aussi de jour en jour avec succès l'emploi du coton.

Les progrès de cette production ne sont point dus aux caprices de la mode, ils s'étendent chez des peuples qui sacrifient le moins

à cette inconstante divinité ; et parmi nous les vieillards, les habitans isolés de nos campagnes reculées, adoptent avec le même empressement l'usage du coton que les femmes les plus changeantes dans leurs parures. Tous ces peuples, toutes ces classes y trouvent propreté, salubrité, durée, et par conséquent économie.

Ces motifs sont d'un grand poids pour faire accueillir le coton par les gouvernemens de l'ancien monde, même par ceux qui, la balance à la main, croient, en vertu de leurs sévères calculs, toujours erronés, ne devoir cependant admettre que ce qui penche en leur faveur. Un bon gouvernement, comme un bon père de famille, compte pour beaucoup de voir ses enfans vêtus plus proprement, plus commodément, plus sainement et plus économiquement, quand même il devrait lui en coûter quelque chose. Mais l'encouragement de l'introduction du coton est encore, selon moi, avantageux, sous les rapports de l'intérêt, aux Etats; il l'est à la France spécialement.

La culture, la récolte, l'épluchement du coton sont loin des dépenses, des soins et du temps qu'exigent le chanvre et le lin, auxquels

il faut des terres substantielles, meubles, fumées plusieurs fois, labourées, hersées, etc. Ensuite d'autres travaux pour la récolte, le rouissage, le teillage, le repassage, et aussi pour leurs filatures qui ne sauraient se faire facilement par le moyen des mécaniques.

Un arpent de lin qui, en Flandre, ne produit, année commune, qu'environ une valeur de 300 francs, coûte plus de 250 francs de frais, non compris les contributions, la filature, la fabrique de la toile et son blanchîment. On peut donc assurer qu'une aune de toile coûte, au propriétaire qui la fait fabriquer, les neuf dixièmes de sa valeur, et qu'en la vendant il n'a de produit net que ce dixième.

Et un seul individu peut récolter, dans le tiers de son année, jusqu'à deux mille livres de coton, qu'en peu de jours il est possible de nettoyer, filer, tisser et mettre en état de livrer. Ce peu de manutention du coton donne à l'Europe le moyen de l'avoir à meilleur compte que son lin et son chanvre : l'Europe, en usant du coton, vendra d'autant plus de ses toiles de chanvre et de lin, ou se livrera à d'autres travaux productifs qui indemniseront l'Etat, avec usure, de ce qu'il en sera

sorti pour achats de cotons. Il faut avoir pour principe que plus un peuple use de choses qui simplifient le travail, n'importe de quels pays elles viennent, plus il est en état d'augmenter ses exportations (1).

Mais si, au lieu d'acheter le coton sur nos ports 30 ou 36 sous la livre en numéraire, on le tirait des colonies en échange de denrées de nos fabriques, alors, comme je l'ai prouvé en parlant du Ouachita, il reviendrait encore à meilleur compte, et plus on en échangerait, plus on donnerait en échange des objets de

---

(1) On dit une grande sotise quand on débite que les livres de douanes sont les livres des hommes d'état; ils sont tout au plus ceux du fisc, ce qui est tout autre chose. Ces livres fautifs pour les importations comme pour les exportations, le deviennent encore bien plus pour les balances de commerce qu'on prétend établir d'après eux. Telle importation qu'elles montrent onéreuse à l'État, lui est cependant extrêmement avantageuse par une infinité de ramifications d'industrie à laquelle elle donne lieu, ramifications qui échappent, pour ainsi dire, aux regards, par leurs ténuités et leurs complications, et qui, comme les chevelus des plantes, sont cependant les principaux canaux de la vitalité de l'État.

Mais ce à quoi n'ont point encore pensé nos faiseurs de statistique, enchâssant leurs calculs dans d'étroits

fabriques. Et comme le coton est, et deviendrait de jour en jour d'un usage plus étendu que celui même du sucre, il s'ensuit qu'une colonie où le coton serait spécialement cultivé, deviendrait plus productive qu'une colonie à sucre. Et ce coton cultivé par des blancs ferait de chacun d'eux autant de consommateurs, nécessiterait donc, à toutes choses égales, de plus grands débouchés pour nos fabriques, que le sucre cultivé par de malheureux esclaves. Il contribuerait de plus à multiplier une race d'hommes liés essentielle-

---

cadres maigres comme leurs génies ; c'est de supputer ce que telle branche d'importation doit ajouter à la population, ensuite d'apprécier quelle est cette espèce de population, de peser ce que valent chacun de ses individus, et particulièrement quelques-uns d'eux, après quoi encore de calculer l'action et les rapports qu'ils ont avec les autres individus de l'Etat. Voilà de quoi faire faire à ces Messieurs des volumes de cadres, et nous n'en saurons pas plus.

Voulez-vous être assuré que la balance de commerce sera toujours en votre faveur, soutenez le caractère national, agrandissez-le, fortifiez ses mœurs, et abandonnez-le alors à sa propre virtualité, il fécondera, vivifiera pour ramener toujours à lui ; si dans certaines circonstances il paraît foiblir, c'est comme un ressort qui ploie pour se roidir avec plus d'énergie.

ment par la similitude, par les mœurs, par les inclinations et les intérêts, à la métropole qui y trouverait, outre des consommateurs, des commerçans, des marins, des guerriers pour la servir et la défendre (1).

(1) Les Anglo-Américains déployant sur toutes les mers leurs pavillons, que portent-ils ? des denrées de fabriques anglaises. Ils seraient en guerre avec l'Angleterre, qu'ils ne pourraient se passer des fabriques anglaises. La cherté de leur main-d'œuvre s'opposera pendant des siècles à ce qu'ils puissent avoir d'importantes fabriques, soutenant la concurrence avec celle de l'Angleterre ; ils sont, malgré eux, les colporteurs des denrées anglaises.

CHAPITRE LXIV.

Deux Partis divisent les Atakapas. Procès qui y donne lieu. Principaux chefs de ces deux Partis ; leurs Portraits. Un Aventurier nommé Saint-Julien y joue un principal rôle. Assassinat de la femme de Saint-Julien ; ses circonstances singulières. Des Innocens sont accusés de l'avoir commis. Presque toute la Colonie et l'Auteur induits en erreur à ce sujet. Recherches de l'Auteur pour découvrir la vérité. Dangers que court, sur ces entrefaites, ce Canton par les haines des deux Partis prêts à en venir aux mains. Excès commis sur la personne du Schériff. Idée et importance de ses fonctions. Le Gouverneur se rend sur les lieux ; ses efforts pour étouffer ces inimitiés. Motifs politiques qui le déterminent à ces démarches. L'Auteur parvient à avoir communication des pièces et de l'instruction secrète de cette affaire. Exposition raisonnée des circonstances de l'assassinat.

Quel en est le véritable Auteur. Preuves. Cette affaire indécise encore au départ de l'Auteur. Observations auxquelles elle donne lieu. L'esprit de parti tend à éloigner les hommes de la vérité. La bonne instruction; seul moyen de prévenir ses dangereux effets. Les preuves dans ce qui s'est passé aux Atakapas.

Les Atakapas, la plus belle contrée de la Louisiane, fortunée région où la nature a tout fait pour rendre les hommes heureux, où les richesses multiplient avec si peu de travaux et de dépenses, où nulle part encore la terre ne manque à l'homme, mais où partout l'homme manque à la terre, où partout l'industrie a besoin de l'industrie, les Atakapas, à leur berceau, sont déjà en proie à de fatales divisions; déjà ils sont souillés par des forfaits accumulés, et dans ce moment le crime altier lève un front menaçant, continue à outrager l'innocence et la vertu. Je m'arrête pour le signaler, pour repousser la calomnie qui le devance, pour déchirer les voiles hideux dont il couvre la vérité. Il m'a fallu, pour remplir

ce

ce devoir, le plus saint de tous, cette tâche la plus glorieuse que j'aie entreprise dans ces pénibles voyages; il m'a fallu combattre mes propres préventions, me livrer à de laborieuses recherches, flotter long-temps dans de ténébreuses incertitudes, braver jusqu'aux ressentimens de la haine. Lecteur, votre devoir aussi est de vous recueillir ici soigneusement; ce ne sera pas sans fruit pour vous, quels que soient votre rang, votre âge et votre sexe.

Le premier commandant, *Fusillier*, avait eu pour successeur, aux Atakapas, un autre officier français, passé depuis au service d'Espagne, nommé *Desclouettes*. Cet officier gouverna avec justice et modération; mais un acte de vigueur et nécessaire a eu, depuis sa mort, les suites les plus funestes. Des troupeaux de vaches devenues *marronnès*, c'est-à-dire qui n'avaient pas de maîtres connus, s'étaient considérablement multipliés sur ces fécondes prairies : les colons allaient les chasser, les tuaient principalement pour leurs peaux. Ces chasses devinrent bientôt abusives, parce qu'on tuait parmi elles d'autres bêtes ayant leurs maîtres. Ces raisons puissantes déterminèrent ce commandant à défendre la

chasse des bœufs marrons. Malgré ces défenses réitérées, les chasses se continuèrent : le commandant fit faire des visites ; on trouva chez plusieurs des principaux habitans des amas de peaux faciles à reconnaître, parce que ces peaux n'étaient pas marquées, ainsi que le sont celles des troupeaux de chaque particulier.

Ces notables habitans furent condamnés à quelques jours de prison, punition ordinaire dans les colonies, et surtout sous le régime espagnol. Le temps n'a point éteint le ressentiment de cette punition, juste cependant, et j'ai moi-même entendu plusieurs d'entre eux en parler encore avec animosité.

Le commandant Desclouettes, sous lequel un grand nombre de colons commencèrent leur établissement, se chargeait souvent du soin d'arpenter leurs concessions et de les borner. Après sa mort, deux Acadiens voisins prirent querelle pour leurs limites ; les bornes furent déplacées par l'un d'eux ; l'autre vint s'en plaindre au fils aîné de ce commandant, établi aux Atakapas. M. Desclouettes aîné crut devoir, à la mémoire de son père, prendre la défense de ce particulier. A cette nouvelle, le ressentiment de ceux qui avaient été em-

prisonnés se ralluma avec fureur, et tous prirent parti contre Desclouettes aîné; c'étaient, comme je l'ai dit, les principaux du canton, devenus pères de nombreuses familles, qui avaient formé de nombreuses alliances.

Tout ce qu'il y eut de considérable dans le canton, fils, parens, alliés, amis, formèrent, sans savoir le fond de l'affaire (1), une ligue puissante; elle l'était d'autant plus, que c'étaient aussi ceux qui vivaient le plus *honorablement*, qui tenaient les meilleures tables, qui se voyaient le plus fréquemment entre eux, qui accueillaient avec plus d'empressement les étrangers. C'était, à proprement parler, le parti des *nobles* et de ceux qui en affectaient les manières et les mœurs.

Le parti Desclouettes ne manquait pas de moyens pour se rendre formidable : M. Desclouettes était commandant de la milice du canton; il vivait dans une habitation reculée, voisine des contrées dites *Côtes-Gelées* et *Carencro*, habitées d'Acadiens qui lui étaient

(1) Je puis d'autant plus affirmer l'ignorance générale sur le fond de cette affaire, que les chefs surtout avec lesquels je m'en suis entretenu n'ont pu me mettre au fait, et ont été obligés de convenir qu'ils ne la savaient pas bien.

entièrement dévoués, moins comme commandant de la milice, que par ses mœurs simples et affectueuses. M. Desclouettes tenait aussi à une famille nombreuse et en grande considération : sa mère, d'un âge avancé, était justement vénérée dans le canton; deux de ses sœurs y étaient convenablement mariées; deux frères y demeuraient, et trois autres étaient au service du roi d'Espagne; l'aîné, nommé Brognier-Desclouettes, avancé en grade, jouissait, avec une fortune considérable, fruit d'heureuses spéculations, d'un grand crédit auprès des chefs du gouvernement espagnol, et surtout était dans la plus haute faveur auprès du marquis de Caza-Calvo. Le curé des Atakapas, bordelais, nommé *Barière*, attaché, par les devoirs de son ministère et par ses intérêts, à ces Acadiens assez dévots, avait sur eux une grande influence, et se trouvait ainsi lié au parti de Desclouettes.

Le commandant d'alors, M. Deblanc, dont j'ai eu occasion de parler, avait été, étant à Paris très-jeune, gendarme de la garde, il conservait encore des airs de ces messieurs; il aimait la représentation, les titres; quoique gentilhomme français, son nom Leblanc lui

avoit paru si bourgeois, qu'il l'avait travesti en celui de *Deblanc.* Ses inclinations gentilhomières le portèrent donc naturellement vers le parti des nobles : d'ailleurs, aimant la société, la table, les parties de plaisir où il répand beaucoup de gaîté, il se trouva circonvenu par tous ceux avec lesquels il vivait familièrement. Doux, liant, obligeant, le meilleur des pères de famille, il est incapable des sombres sentimens de la haine, et encore plus de les conserver long-temps; mais léger et faible, il est ainsi, sans le vouloir, susceptible de devenir l'instrument du mal; et combien de pareils hommes ont été plus dangereux que des méchans! Il venait, dans ces circonstances, de se brouiller avec l'aîné Desclouettes; tout conspira donc à l'entraîner dans le parti contraire et à l'y retenir.

Mais celui qui vient jouer le plus grand rôle dans ce parti, qui l'ensanglante des scènes les plus tragiques, est Cadet Saint-Julien, aventurier, né, à ce qu'il paraît, aux environs de Bordeaux, arrivé à la colonie comme matelot, où, après avoir erré, ainsi qu'on le verra, en divers lieux, vint aux Atakapas, la rame à la main, s'y arrêta et se maria avec une Acadienne.

Ce cadet Saint-Julien sait tout au plus lire et écrire ; mais pour ces Acadiens, profondément ignorans, c'est le *nec plus ultrà* de toutes les sciences ; ils ne conçoivent rien au-delà. Avec beaucoup de jactance, de l'audace, de la dissimulation, l'adresse surtout de prêter à ses actions les intentions les plus insidieuses, Saint-Julien devint bientôt l'oracle de sa famille et de leurs alliés ; et sans les premiers élémens des affaires, il fut chargé de poursuivre contre le parti Desclouettes. Ainsi cet aventurier, arrivé depuis peu comme subalterne, devint l'agent, l'ame du parti le plus riche, le plus accrédité et le plus fier du canton ; il se trouva donc nécessairement lié avec le commandant, M. Deblanc, qu'il savait adroitement aduler. Les frais de cette affaire, dont le fond ne valait pas plus de cinq à six cents fr., se sont journellement accrus, et aujourd'hui ils s'élèvent à plus de soixante ou quatre-vingt mille francs. On obtenait, par intervalle, de part et d'autre, des jugemens provisoires; et quand il fallait les exécuter, le parti contraire venait y opposer la force : ainsi l'esprit de parti faisait de jour en jour des progrès.

Tel était l'état des choses à l'arrivée de M. le préfet Leaussat, qui, comme on se rap-

pelle, resta long-temps sans prendre possession de la colonie, et ne la prit, cette possession, que pour la remettre quinze jours après au gouvernement américain. M. Deblanc s'empressa de se faire présenter à M. Leaussat, qui accueillit d'autant plus ce commandant, qu'il devait en attendre des renseignemens importans, et sur la situation des contrées ouest de la Louisiane, et sur leurs limites méconnues, comme on le verra, du gouvernement français et même du gouvernement espagnol.

Peu de temps après ces premières entrevues, M. Deblanc écrivit aux Atakapas pour ordonner un recensement des habitans. Je dois répéter, sur cette circonstance extrêmement importante, ce que M. Deblanc m'a dit lui-même. Il rencontre un commandant de je ne sais quel poste, qui lui annonce qu'il a reçu des ordres du gouvernement (espagnol) pour faire faire un recensement. M. Deblanc en conclut que le même ordre de recensement a dû arriver aux Atakapas; en conséquence il écrit et donne ses ordres pour le faire exécuter. L'ordre est adressé à ce M. Sorel, syndic, ce riche avare dont j'ai parlé, et la principale exécution est confiée à Cadet Saint-

Julien. Les Acadiens du parti Desclouettes jettent les hauts cris, ne veulent point communiquer avec Saint-Julien, contre lequel ils avaient, indépendamment de l'affaire du procès, de graves inculpations. M. Desclouettes aîné prétendait qu'en sa qualité de commandant de la milice, les ordres du recensement devaient, dans l'absence du commandant du poste, lui être adressés, et qu'on ne pouvait rien faire exécuter, à cet égard, sans une notification officielle, que Saint-Julien n'en produisait aucune, ni même le syndic Sorel. Saint-Julien, au milieu de ces débats, mettait en avant son patriotisme français, faisait retentir les mots de LIBERTÉ. A sa voix, tout ce qui était du régime espagnol devait subitement disparaître.

Le gouvernement espagnol, instruit du tumulte qu'occasionnait un recensement fait sans sa participation, nomma un commandant par *interim*, et lui donna ordre de faire arrêter Saint-Julien, de l'envoyer à la Nouvelle-Orléans, et fit, sur ces entrefaites, défense à M. Deblanc, qui se trouvait en ville, de n'en pas sortir jusqu'à nouvel ordre. Il faut convenir que la conduite de M. Deblanc, quels qu'en aient été les motifs, était extrêmement répré-

hensible. M. Deblanc, commandant sous le gouvernement espagnol, comblé des bienfaits de ce gouvernement auquel il devait surtout de magnifiques concessions, ne devait, par reconnaissance, et selon les lois de la subordination, rien faire sans l'ordre de ses supérieurs, et ce que lui dit un autre commandant ne pouvait lui servir d'excuse, étant, d'ailleurs, à la Nouvelle-Orléans, à portée de s'assurer si les ordres du recensement avaient réellement été donnés; mais faible, circonvenu principalement par un intrigant, le meneur de ceux que j'ai désignés, chap. XL, il suivait plus particulièrement la cour du préfet, s'éloignait de celle du gouvernement espagnol, où il n'aimait pas sur-tout à rencontrer les frères et les partisans Desclouettes. L'exécution d'un tel ordre confiée à Saint-Julien, odieux à une partie du poste, était d'ailleurs une faute des plus graves.

Saint-Julien, mandé chez le commandant par *interim*, éluda plusieurs fois de s'y rendre, feignant d'être malade. Sur ces entrefaites le public est instruit que sa femme est assassinée, le 18 juin 1803, avec les circonstances les plus déplorables; que lui-même, St.-Julien, l'a été en même temps, et n'a échappé à la mort que par

une espèce de miracle. Vers l'entrée de la nuit, répétait-on, sa femme était dans sa chambre, près une des portes, occupée à filer, y tournant le dos; une autre femme demeurant avec eux était dans l'enfoncement de la même chambre : toutes les deux chantaient en filant; le mari, étendu sur le plancher, le dos en haut, dans une pièce voisine, les écoutait; il était ainsi en face de la porte de communication, derrière sa femme, à cinq pieds d'elle environ; et derrière lui, dans le même alignement, était une autre porte donnant en dehors.

Pendant que Saint-Julien prête une oreille attentive à ces chants, qu'il s'en amuse, il entend du bruit derrière lui, tourne la tête, voit un homme avançant son fusil pour le tirer, il détourne l'arme; par un mouvement subit de la main, le coup part, une balle atteint le dos de sa malheureuse femme, sort par le sein, et va, dans une pièce plus éloignée, s'enfoncer dans le linteau d'une porte. Saint-Julien fait des efforts pour arracher l'arme de l'assassin qui se sauve, il court après lui, et saisit une pioche pour arme; mais un nouveau coup de fusil part d'une seconde main, il n'en est point atteint; un troisième assassin survient, tous le frappent, le terrassent, répètent

leurs coups de crosses de fusil, et le laissent sur la place pensant l'avoir tué. Son beau frère, puis d'autres particuliers qui arrivent long-temps après, le trouvent étendu dans sa cour, nageant dans son sang, et le portent avec beaucoup de peine dans son lit.

La nouvelle de ce double assassinat fait accourir de toutes parts les habitans; l'intérêt, la compassion, la curiosité amenèrent indistinctement les deux partis, et la foule fut si grande pendant huit à dix jours, qu'il s'y consomma plusieurs bœufs. Le syndic Sorel instruisit l'affaire en l'absence du commandant, l'on verra comment. La femme survécut huit jours : Saint-Julien, dans sa déclaration, impliqua les Acadiens ses ennemis, un nommé *Carmouche*, et Desclouettes aîné. Des relations différentes se répandirent dans la ville, celles de la version de Saint-Julien prévalurent, et des circonstances leur prêtèrent un nouvel intérêt.

Le gouvernement espagnol ne se désista pas de faire venir Saint-Julien; il donna, au contraire, à cet effet, les ordres les plus précis; et Saint-Julien, interrogé par le commandant par *interim*, fut amené à la Nouvelle-Orléans, enchaîné et mis en prison. Ce traitement et l'interdiction à M. Deblanc de sortir de la

ville ne parurent au public que le résultat de l'assassinat. On confondit et l'on confond encore les deux affaires. L'indignation devint générale, on ne vit là que le plus révoltant abus du crédit et de l'autorité, qui jetait un infortuné père de famille dans les fers pour sauver des coupables dignes des plus grands supplices. Le parti de Saint-Julien en profita pour rendre odieuse la famille Desclouettes, elle il y parvint.

L'insouciance du gouvernement espagnol pour l'opinion publique, ou plutôt les formes mystérieuses de son administration et de sa justice, donnaient lieu à accroître ces dispositions. Saint-Julien fut, il est vrai, interrogé sévèrement en ville par le juge auditeur, mais,indépendamment du secret, ce juge, quoique instruit, était tellement flétri dans l'esprit public par sa cupide vénalité, qu'il ne pouvait être propre à changer les dispositions des esprits.

J'arrivai à la Nouvelle-Orléans dans cette circonstance, et le récit confus, mais touchant de cette étrange catastrophe accompagné d'un mélange d'autres circonstances qu'on verra après, me fit prendre la plus vive part à l'indignation générale.

Lorsque le préfet entra depuis, pour quelques jours, en possession de la colonie, le premier acte de son pouvoir fut de briser les chaînes de Saint-Julien, tant de fois l'accent touchant du sentiment s'était fait entendre autour de lui en faveur de ce captif, qu'il crut ne devoir rompre ces fers qu'avec une espèce de solennité, et ce fut par cette proclamation que j'ai rapportée (chap. XL); la clause de quatre mille piastres de cautionnement qu'imposa le préfet, parut même au grand nombre entacher l'innocence persécutée.

Saint-Julien retourna triomphant dans ses foyers : M. Deblanc alla reprendre ses fonctions de commandant aux Atakapas ; et un nommé Potier, arpenteur délégué par le préfet pour prendre possession de ce canton, partagea si vivement les sentimens de ce parti, qu'il chassa, dans les vingt-quatre heures, le curé Barière d'un presbytère où il était depuis dix ans, et appartenant non au gouvernement, mais acheté et établi par quelques particuliers. Ce curé Barière était accusé par le parti ennemi d'avoir reçu, à confesse, de la femme assassinée, la déclaration des noms des assassins, et de lui avoir imposé pour pénitence de les taire. Cet acte d'autorité faillit avoir les

suites les plus funestes; la cure des Atakapas s'étendait jusqu'à vingt-cinq lieues de l'église, et dans quelque temps, à quelques heures que le curé Barière fût appelé par les religieux Acadiens, il accourait bravant les dangers, s'accommodant à leurs mœurs, couchant quand il le fallait sur le plancher, buvant de l'eau, se contentant de grossier pain de maïs et de viandes salées; étant ainsi devenu leur conseil et leur ami, ils ne voulaient point d'autre pasteur, ne voulaient point d'autre messe que la sienne; tandis qu'aux yeux du parti contraire, c'était une abomination de prendre part au culte exercé par ce prêtre sacrilége.

Les actes de religion devinrent alors le signal de la discorde, les deux partis s'y montraient prêts à en venir aux mains, chaque jour l'effervescence augmentait, l'heure et le jour du combat étaient indiqués lorsque le commandant américain alors en fonction eut la prudence de faire fermer l'église.

Le parti des nobles fit alors venir, à grands frais, de la ville, un autre pasteur qui, l'ayant été à l'opulente Saint-Domingue, avait des mœurs qui leur convenaient mieux.

J'arrivai sur ces entrefaites aux Atakapas : les impressions que j'avais reçues à la ville se

fortifièrent, je m'y trouvais au milieu des partisans de Saint-Julien ; ceux de l'autre parti habitaient des cantons reculés. La famille Desclouettes que je ne connaissais que de nom, vivait, comme proscrite, dans le plus humiliant isolement. Un jour le curé Barière vint me voir, je ne sais comment; lorsqu'après m'être entretenu assez long-temps avec lui, j'eus appris son nom, j'éprouvai un soulèvement que je ne saurais exprimer, tant étaient fortes les impressions que j'avais reçues contre lui; et lorsqu'il m'arrivait de diriger mes courses botaniques du côté de son habitation, éloignée de chez moi d'environ une lieue, je redoutais jusqu'à la vue de la maison d'un homme qui avait fait servir ce que sa religion a de plus sacré pour protéger le crime et opprimer l'innocence. Une infinité d'autres particularités qu'on s'était plu à me répéter sur son compte fortifiait encore ce pénible sentiment d'aversion.

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis mon arrivée aux Atakapas : je me disposai à visiter le canton et ses environs, et à prolonger mes courses plus loin par terre. Le premier jour de mon départ je m'arrêtai, au déclin du jour, à quelques lieues pour demander l'hos-

pitalité : je fus parfaitement reçu ; je passai une soirée agréable. Le lendemain, après déjeûner, en faisant mes adieux, je demandai à cet habitant hospitalier son nom, que je voulais inscrire sur mes tablettes. Desclouettes cadet, me répondit-il ; je tressaillis, je l'avoue ; ce nom qui toujours m'avait rappelé des idées de complots criminels et d'assassinats, venait subitement se mêler aux douces affections de la reconnaissance, à ce que l'aménité et l'hospitalité ont de plus touchant, et c'était envers un inconnu dont il n'avait pas même su le nom. Ce Desclouettes-là, au moins, me dis-je, ne paraît pas ressembler à son aîné : j'étais parti agité de ces diverses idées. Mais, à peu de distance de là, un de mes chevaux, mal harnaché, ayant renversé sa charge, s'échappa dans les prairies : on ne put l'atteindre ; je fus obligé de revenir chez M. Desclouettes demander du secours ; M. Desclouettes l'eut bientôt fait reprendre. Il ne voulut pas me laisser partir de la journée, me disant qu'il fallait ce temps pour ajuster plus convenablement les harnais de mes chevaux de charge ; lui-même y mit la main. Je ne partis que le lendemain matin ; et, quoique je prisse plaisir à l'entretenir, et que j'eusse souvent occasion de parler

de

de l'affaire de Saint-Julien, que j'en fus tenté plusieurs fois ; qu'il sembla m'y inviter en se plaignant des discordes du pays ; je ne l'osai pas, tant j'étais persuadé que ç'aurait été l'humilier.

Je voulais parcourir d'abord les établissemens du Carencro et de la Côte-Gelée ; M. Desclouettes m'adressa aux habitans où je devais m'arrêter de sa part, et c'étaient, sans que je le susse, ceux qui tenaient au parti de son frère ; je trouvai de bonnes gens, des mœurs simples, tout le monde occupé à peu près comme on l'est dans nos fermes. Le dimanche matin, je vis de loin un grand nombre d'habitans qui, à pied, dirigeaient, de divers endroits, leurs pas vers ce même lieu ; je m'informai du sujet à l'un d'eux que je rencontrai. Nous allons, me dit-il, entendre la messe que M. Barière dit ordinairement les dimanches dans une maison assez grande pour contenir beaucoup de monde. Je ne pus résister au desir de voir cette réunion religieuse ; j'assistai à la messe. L'autel était paré avec propreté : tous les assistans étaient dans une contenance recueillie ou du moins décente ; bien différente de ce qui se passait à l'église paroissiale, où un nouveau curé avait remplacé M. Barière. Là, j'y

voyais les femmes accourant de toutes parts, de très-loin, pressant d'une main vive, du haut de leur calèche légère, leurs coursiers en sueur, pour étaler, rangées dans leurs bancs, leurs somptueuses parures; les hommes aussi arrivant à toute bride pour se promener indolemment, pendant cette courte messe, sous les galeries de l'église, y causer de choses plus que profanes, ou lorgner les belles; puis devançant l'*ite missa est*, courir encore, ventre à terre, à des rendez-vous de dîners, de danses et de jeux.

Après la messe, ces gens apprenant que j'étais un européen arrivé depuis peu aux Atakapas, vinrent à moi avec empressement, et m'invitèrent avec instance à dîner. Nous nous trouvâmes trente à quarante convives, le curé Barière était du nombre: la foule fut telle, que les premiers qui eurent dîné se levèrent pour faire place aux femmes et aux plus jeunes. Pendant le repas j'entendis prononcer le nom de *Carmouche*, celui que Saint-Julien avait désigné pour son principal assassin, et c'était chez lui que je dînais. Toute mon attention se réveilla. J'ai toujours cru, et je crois encore que l'homme capable de s'affecter longtemps de profonds sentimens, en conserve

même involontairement les traces, sur sa physionomie; et, tandis que l'ame nourrie de grandes idées, de sentimens généreux, laisse leurs heureuses empreintes sur une figure ouverte, le scélérat ne saurait effacer entièrement de la sienne les marques livides du crime, son sombre regard me le décèle même à travers sa joie feinte.

J'étudiai pendant tout le dîner ce *Carmouche;* j'épiai tous les mouvemens de sa physionomie, pour voir si, dans les transitions d'affections; la vérité ne se trahirait pas. J'observais avec la même attention ses complices, leurs femmes, leurs enfans; tous me parurent également tranquilles, également gais: rien de bruyant; partout je crus voir la paix de l'ame: point de ces brusques saillies nécessaires aux consciences bourrelées. Le prêtre Barière, qu'on m'avait peint comme un sombre tartuffe, anima lui-même les convives par une gaîté innocente.

Je quittai ce repas, vraiment patriarchal, plein d'idées contradictoires. Sous ces toits hospitaliers, me disais-je, n'y aurait-il eu que des assassins et des complices? La paix, l'image du bonheur, les attraits de la vertu se réuniraient-ils là où tant de bouches exhale-

raient le crime? Et s'il est seulement parmi eux quelques coupables, comment seraient-ils soufferts? oseraient-ils y lever les regards, se mêler aux entretiens? prendraient-ils part à la joie générale, et l'œil de l'étranger ne les démêlerait-il pas à l'instant?... Mais il existe un crime: une jeune épouse a été assassinée dans ses propres foyers, dans les bras presque de son époux; et cet époux qui a partagé ses dangers, a dénoncé lui-même les coupables.

Je continuai mes courses jusqu'à près de deux cents lieues, me promettant à mon retour de faire ensorte d'éclaircir mes doutes: je fus quatre mois absent. Quelques jours après mon arrivée j'allai à une lieue de chez moi faire une visite à un habitant nommé *Peytavin*, accueillant les étrangers avec des égards particuliers, et en ayant toujours plusieurs chez lui; il m'avait fait faire des reproches obligeans de ce que je n'avais pas été le voir. Pendant le dîner on parla, par hasard, de M. Desclouettes aîné. Je tins avec circonspection quelques propos sur sa malheureuse affaire; ce qui amena M. Peytavin à me dire que, le jour de l'assassinat, M. Desclouettes avait dîné chez lui avec plusieurs autres personnes; qu'il s'y était montré tranquille et

gai, et n'était parti qu'au soleil couchant, d'où il avait été plus loin, près de l'église, était revenu à un quart de lieue de là coucher chez sa mère; que, dans ses courses d'allées et de venues, M. Desclouettes avait été vu de beaucoup de personnes.

Ce que j'apprenais était d'autant plus remarquable, que l'assassinat s'était commis à l'entrée de la nuit, à six ou sept lieues de chez M. Peytavin. De tant de personnes du parti de Saint-Julien, qui m'avaient parlé de cette affaire, pas une seule ne m'avait révélé cette particularité. Je vis alors jusqu'où l'esprit de parti, dans ceux mêmes qui étaient étrangers à l'acte de ce crime, les éloignait de la lumière. Lorsque je leur parlai de cette circonstance, les uns ne surent que me dire: plusieurs taxaient de partialité M. Peytavin, sur un fait public que j'ai vu appuyé du témoignage d'un grand nombre d'autres personnes.

J'examinai moi-même, avec plus de soin, les relations de l'assassinat de la femme Saint-Julien; je faisais à ceux qui m'en parlaient mes objections; je trouvais de l'embarras, de l'ignorance et des variantes dans les réponses; je voyais de plus en plus s'accroître les pré-

somptions, que les accusés n'étaient pas les auteurs du crime. Et qui étaient-ils donc? je ne pouvais pas soupçonner Saint-Julien lui-même : un époux être l'assassin de sa femme, l'être de sang-froid! Il avait vécu, disait-on de toutes parts, dans la plus parfaite union; et les parens, les pères de cette malheureuse, rangés dans le parti de leur gendre, ne témoignaient-ils pas publiquement son innocence, et qu'il avait toujours été époux sans reproche?

Le Desclouettes, où j'avais été reçu à mon départ avec tant d'attention, était alors en ville : je voulus du moins rendre mes devoirs à la mère de cette famille malheureuse; je la trouvai avec plusieurs de ses enfans; jamais vieillesse plus vénérable ne s'était offerte à mes regards: ses cheveux blanchis par les ans rendaient plus touchante sa figure douce et ouverte, conservant une fraîcheur rare à cet âge dans la colonie. Ses manières n'avaient rien de la lente froideur des créoles : elles annonçaient l'aisance et l'affabilité d'une européenne ayant passé ses jours dans la bonne société.

Sa maison propre était la mieux distribuée du canton; ses esclaves, ou plutôt ses domestiques, bien vêtus, avaient (ce que j'ob-

servais surtout dans les maisons où j'allais) l'air content, paraissaient assurés devant elle, et c'était en effet la meilleure des maîtresses, chose trop rare dans les colonies parmi les femmes. Aimant tendrement tous ses enfans, elle semblait accorder quelque préférence à son aîné; et si le malheur resserre les liens de la tendresse, elle devait en ressentir davantage pour ce fils accusé de complicité d'un assassinat commis pendant qu'il soupait paisiblement à ses côtés, dont, le même soir, elle avait reçu le baiser filial dans son lit, et qui était déjà le matin près d'elle à son chevet, lorsque la nouvelle de cette catastrophe vint faire couler leurs larmes.

La procédure de cette affaire entamée sous le gouvernement espagnol, arrêtée sous le court passage de celui des Français, traînait et se compliquait sous le régime processif des Américains; le seul mode et la manière d'entendre les témoins, et du lieu où ils seraient entendus, était la cause de débats et de délais interminables : les nombreux témoins qu'on faisait entendre portaient, dans leurs déclarations insignifiantes, l'empreinte du parti qui les influençait.

Le premier procès, celui des limites, se

continuait avec la même prolixité et la même multiplication de frais. Un jugement provisoire fut obtenu de nouveau en faveur de la partie Desclouettes; il obligeait la partie adverse à déloger dans peu de jours de la maison, comme étant sur le terrain réclamé; cette partie adverse n'en tint compte, et une simple opposition lui aurait suffi pour tout suspendre. Le schériff du comté (premier huissier) vint mettre le jugement à exécution; il fit jeter meubles et récolte dehors.

A cette nouvelle, tous les chevaliers montent à cheval, se présentent en armes pour empêcher le déménagement; le parti contraire accourut pour le protéger; tous les deux, en présence, étaient également animés de la soif de la vengeance. Les Louisianais, il faut le dire, sont braves, et le moindre mouvement allait commencer le carnage; mais la rare prudence du schériff arrêta tout: il harangua les guerriers, et déclara que, puisqu'il y avait opposition, ne fût-elle que d'un seul individu, il suspendait ses fonctions, sauf à rendre l'opposant responsable des suites.

Le schérif se retira, les chevaliers le suivirent, l'atteignirent; et comme ils savaient, par tradition, que leurs illustres aïeux s'étaient

maintes et maintes fois escrimés sur le dos de maints huissiers, ne voulant pas déroger de leurs nobles races, ils s'escrimèrent à qui mieux sur celui du schériff, et encore le lièrent fortement et le conduisirent chez l'honorable Nicols, premier juge du comté ; celui-ci craignant le même sort pour ses *honorables* épaules, accueillit les nobles chevaliers avec courtoisie, et, en *discrète* personne, trouva tout au mieux.

Un courrier cependant fut dépêché par lui en ville ; les chevaliers à leur tour y accoururent conter leurs exploits : l'autre parti envoya porter ses plaintes ; le gouverneur les écouta tous : l'affaire était des plus graves ; les suites en devenaient de plus en plus inquiétantes.

Dans les lois américaines, modelées sur les lois anglaises, le schériff est un tout autre personnage qu'un huissier parmi nous ; il est, dans l'ordre politique, ainsi que dans l'ordre judiciaire, le véritable agent de la puissance exécutive. La loi semble s'être plue à multiplier ses attributions, comme pour lui devoir toute sa force et, pour ainsi dire, toute sa majesté. Il veille spécialement à la sûreté et à la tranquillité publiques ; tout homme lui

doit assistance quand il la réclame : les prisonniers restent sous sa spéciale surveillance; il convoque les assemblées des élections, est le garant de leur liberté. Il forme pour les affaires civiles et criminelles les listes des jurés qu'il n'invite pas, mais qu'il somme; il est dépositaire, dans une infinité de cas, des deniers publics; et dans les ventes juridiques, c'est lui qui délivre à l'acquéreur son titre légal; exécuteur sévère de la loi qui ne doit avoir rien de bas et d'odieux, il serait, s'il le fallait, obligé d'infliger lui-même les peines dues aux coupables. Devant les cours il est debout, non par raison d'infériorité, mais pour montrer la vigilance de la loi. Aucune institution moderne ne me semble plus heureusement conçue pour conserver au corps politique sa vigueur, qui ne saurait se soutenir sans une vive action de la loi. Aussi la nomination d'un schériff est, dans les divers cantons des États-Unis, une grande affaire; chaque parti intrigue pour qu'il soit du sien, et ceux qui l'emportent l'accompagnent en triomphe, se félicitent, se donnent des fêtes. On juge des grandes conséquences de ce qui s'était passé. Mais ces chevaliers, moins illustres par des faits d'armes que ne l'étaient ceux de la table ronde,

étaient tous aussi illettrés ; plusieurs ne savaient aussi apposer, pour leur signature, que d'informes croix.

Le gouverneur Claiborne, après d'assez longues remises, annonça qu'il se rendrait sur les lieux pour voir les choses par lui-même. Des plaintes multipliées qui lui arrivaient en même temps, de tous les partis, contre le juge Nicols, nécessitaient aussi sa présence ; et en effet il ne tarda pas à arriver aux Atakapas ; il y parut plutôt comme un aimable pacificateur que comme un premier magistrat venant faire des recherches pour découvrir les coupables. Personne ne semblait plus propre à remplir ces louables intentions ; ses mœurs sont douces, sa physionomie, sa voix même l'annoncent. S'il s'exprimait mal en français, il y suppléait par des manières extrêmement affables. Son séjour à la Louisiane lui avait fait perdre de cette roideur américaine, sans altérer cette noble simplicité, caractère nécessairement distinctif de celles qu'on doit trouver dans les gouvernemens populaires. Il était grand, bien fait, âgé d'environ trente-six ans, époque où les traits commencent à prendre ce caractère de dignité si favorable aux personnes en place.

M. Claiborne donna et reçut des fêtes, voulant ainsi assoupir les haines par les plaisirs. Au milieu de la joie de la table, on se porta des santés mutuelles; le voisin embrassa son voisin : on se promit réciproquement la paix.

Madame Desclouettes, que le gouverneur n'avait pas manqué d'aller principalement voir, lui donna une jolie fête où le parti ennemi fut invité, où plusieurs se rendirent; et ce fut un spectacle remarquable pour moi d'y observer, mêlés au milieu de cette famille, ceux qui, depuis plusieurs années, la couvraient d'opprobre, de les voir assis à la table et à côté de celui qu'ils accusaient du plus lâche assassinat. Les uns prirent gaiement leur parti, les autres semblaient agités de reproches.

L'Amour, ce dieu que rien n'arrête, frappa d'un de ses traits puissans, au milieu de cette étrange réunion, le cœur du gouverneur, et ce fut, à dire le vrai, pour une beauté rare; elle était fille d'un riche habitant, commandant par *interim* pendant la disgrâce de M. Deblanc, qui avait présidé à l'arrestation de Saint-Julien, qui l'avait conduit à la ville, et qui était resté attaché au parti Desclouettes. Cet événement, précurseur d'un mariage qui

a dû avoir lieu depuis mon départ, redonna de la prépondérance à la famille Desclouettes.

Le jour du départ du gouverneur, un grand nombre des deux partis se trouvèrent réunis pour lui faire leurs adieux; à la fin du dîner, lorsque les vins avaient mis les convives en belle humeur, on proposa, pour garantie de la paix future, un oubli absolu de tout ce qui s'était passé; des applaudissemens répétés appuyèrent la proposition; le seul Desclouettes aîné resta silencieux, puis il dit: J'ai promis de maintenir le bon ordre dans ce canton ; je tiendrai fidèlement mes promesses, et toute mon influence tendra constamment à ce but. Mais puis-je tout oublier? quand je consommerais, d'un côté, la ruine d'une famille que j'ai pris l'engagement de défendre, et quand, de l'autre, je laisserais l'accusation d'assassinat flétrir des innocens et me flétrir moi-même; un tel oubli est donc hors de ma puissance et de ma volonté : je défendrai loyalement ma cause; que mes adversaires se défendent aussi. Un murmure marqua l'improbation de cet énergique discours, qui devint pour moi une nouvelle conviction de l'innocence de Desclouettes ; et dans cet instant où je voyais les deux partis

en présence, je jugeai de la différente trempe de leur ame. M. Desclouettes pouvait-il en effet abandonner une famille dans une affaire dont il avait été le soutien, dont les dépenses s'élevaient à plus de vingt mille écus? pouvait-il également laisser subsister le voile épais qui couvre un assassinat dont presque toute la colonie le soupçonnait au moins l'instigateur et flétrissait d'autres innocens?

Il faut le dire, ce qu'avait fait le gouverneur pour dissiper ces divisions était illusoire, puisqu'il n'avait pas été question des deux affaires qui en étaient le principe; c'est que des vues secrètes d'une toute autre importance que ces procès, avaient été les véritables motifs de ce voyage du gouverneur; je les devinai, quoique je ne fusse pour rien dans la confidence. On va voir comment; qu'on me permette cette importante digression pour revenir bientôt à l'affaire Saint-Julien.

La situation des Atakapas et des Opélousas, confinant à l'ouest de la Louisiane, formant les limites indécises des provinces espagnoles, est extrêmement importante dans les circonstances présentes. En cas d'attaque de la part des Espagnols, la perte de ce canton deviendrait des plus préjudiciables à la colonie, à

la Nouvelle-Orléans surtout, qui tire de là les viandes nécessaires à sa consommation. Il était donc de la politique de ne pas aliéner l'esprit des habitans de ce canton contre le gouvernement américain, de se rendre favorables les deux partis, de les laisser en même temps subsister, afin qu'en rivalisant d'attachement pour le gouvernement américain, ils s'observassent mutuellement dans ce que l'un des deux voudrait tenter contre ce même gouvernement. Ce plan a été suivi par le gouvernement avec tout l'art imaginable, d'abord le schériff, dont la conduite avait été droite et légale, fut, à l'arrivée du gouverneur, sacrifié au parti de la noblesse; il fut destitué, tandis que, si les lois avaient agi, plusieurs de ces familles étaient perdues; et le juge Nicols, coupable de vexations, de vénalité, fut conservé, parce que ne tenant pas plus à un parti qu'à l'autre, on ne mettait pas la même animosité à sa destitution: rusé, adroit, connaissant le canton, il devenait nécessaire au gouvernement, pour observer vigilamment ce qui se passerait; ainsi ces vues firent sacrifier l'agneau sans tache, et respecter le bouc chargé d'iniquités.

Plusieurs mois avant l'arrivée du gouver-

neur, un capitaine de génie au service américain, nommé *Stille*, était venu pour la seconde fois aux Atakapas; il enrôla un Français nommé *Legrand*, pour aller parcourir secrètement les provinces internes espagnoles, limitrophes de la Louisiane; ce Français apprenant le danger d'une telle entreprise, qui l'exposait à être condamné, du moins aux mines, refusa d'exécuter le voyage. J'étais alors aux Atakapas, je le sus aussitôt: voyant quelquefois ce capitaine Stille, il me disait qu'il allait faire une petite promenade aux Opélousas, et je savais de quoi il était question. Malgré l'abandon de son conducteur Legrand, le capitaine Stille disparut un couple de mois des Atakapas; lorsque je le revis, il me dit simplement qu'il avait été visiter les environs des Opélousas. A son arrivée à la Nouvelle-Orléans, le capitaine Stille fut nommé, par son gouvernement, à une place de plus de dix mille francs, et c'est justement peu de temps après ce voyage du capitaine Stille, que le gouverneur vint aux Atakapas et aux Opélousas.

Tout ce que j'avais vu dans le long voyage par terre que je venais de faire, me prouvait d'ailleurs que le gouvernement américain ne cédait

cédait ici qu'à la volonté générale du peuple dont il est obligé d'être l'instrument.

Depuis la mer, en remontant au nord, j'avais partout rencontré des Américains s'approchant des contrées espagnoles, bravant la faim et les dangers. Aux confins des Atakapas, des Opélousas, à la *Côte-Gelée*, au bayou *Chicot*, dans les lieux les plus inaccessibles, toujours ce sont eux qui s'offrent à mes regards étonnés. Les sombres solitudes du bayou aux bœufs, les pinières, qui vont jusqu'aux rapides de la Rivière Rouge, s'y peuplent de momens en momens de ce peuple ambulant; il en est de même des rives solitaires du fleuve, depuis la Pointe-Coupée en remontant. Les déserts qui s'étendent jusqu'au lac Kataoulou, vont être bientôt habités, et les sinuosités sauvages de ce lac sont déjà occupées par ces hommes vivant de maïs et de viandes salées, dédaignant les commodités de la vie. Les bords de la Rivière Noire commencent aussi à cesser d'être tout-à-fait déserts.

Je retrouvais à chaque pas de ces voyageurs campés avec leurs familles, sous de grossiers bois, presque à la manière des sauvages. Au Ouachita, dans le peu d'intervalle qu'il y avait eu entre mes deux voyages, j'y avais remarqué

des changemens étonnans. Ces Américains ambulans partent des Natchez, les uns sur de frêles pirogues, les autres s'avancent témérairement à travers les forêts. Que venez-vous chercher ici, ai-je entendu demander à plusieurs d'entre eux? Nous venons, répondaient-ils, pour nous approcher du Mexique : c'est la terre promise, après laquelle tous soupirent. L'immense prairie de *Dahen*, dite *Mer Rouge*, formait déjà, depuis mon premier départ, des établissemens si considérables, que ces habitans avaient percé une route par où ils se rendaient au Poste dans une petite journée, tandis que précédemment il en fallait trois.

C'est peu de temps auparavant, que de simples particuliers Anglo-Américains étant partis, dans une nuit, du bayou Sara, près la Pointe-Coupée, faillirent, contre la foi des gens, surprendre le poste espagnol du *Bâton Rouge*. Précédemment *Nolins*, parti des Natchez, n'avait-il pas, à la tête de quelques Américains, pénétré dans ces provinces de la domination espagnole, pour enlever de force des chevaux? n'y avait-il pas soutenu un siége qui aurait été des plus meurtriers s'il n'avait été tué; et alors une multitude d'autres Amé-

ricains se disposaient, aux Natchez, à aller le joindre.

Déjà aussi le gouvernement américain avait fait faire une expédition sur le Missouri, et plus récemment une autre sur le Ouachita : ainsi ayant partout vu la passion du peuple pour l'envahissement du Mexique, la volonté de son gouvernement pour y concourir, je dus facilement reconnaître dans la conduite du gouverneur la continuation du même plan, et me rendre raison de contradictions qui n'étaient qu'apparentes.

M. Desclouettes aîné, que je n'avais eu occasion de connaître personnellement que pendant les fêtes auxquelles la présence du gouverneur avait donné lieu, m'avait pressé de le venir voir, et me promettait sur-tout de me communiquer les pièces de l'affaire Saint-Julien. Je lui fis, en effet, ma visite peu de jours après. Je vis un père aimant tendrement ses enfans, tendrement aimé d'eux, recevant continuellement des preuves d'attachement de ses voisins; sa physionomie sensible conservait l'empreinte de l'affliction; depuis quelques mois seulement il avait perdu son épouse; et d'une pièce voisine j'entendais, durant les nuits, ses gémissemens prolongés. Je vois trop

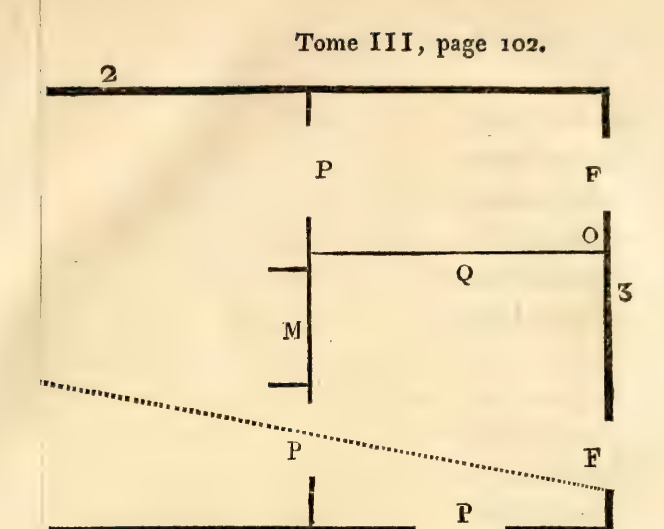
clairement, lui dis-je, après avoir lu ou étudié les pièces qu'il m'avait confiées, que le seul coupable est Saint-Julien, scélérat couvert de crimes, qui, après s'être souillé encore du meurtre de son épouse, accuse audacieusement des chefs de famille innocens, dont la conduite a toujours été pure. Mais comment, avec tant de moyens de faire connaître la vérité, de confondre le calomniateur, avez-vous laissé l'erreur se propager dans toute la colonie? Que de peines vous vous seriez épargnées! Que de honte dont vos ennemis seraient couverts! Nous avons, me répondit-il, caché soigneusement ces preuves d'innocence, au risque de paraître quelque temps coupable, pour confondre plus sûrement le criminel en présence des tribunaux. Surpris par cette lumière inattendue, il n'aura pas le temps de s'échapper par de nouveaux faux-fuyans. C'était le langage d'un Créole élevé dans les principes, ou plutôt dans les préventions de la justice criminelle espagnole, supposant que la vérité se découvre mieux à l'ombre du mystère, qu'au grand jour des discussions publiques. Eh mais, lui répliquai-je, ne savez-vous donc pas que le propre de la vérité est toujours de se rendre de plus en

plus redoutable au coupable à mesure qu'elle s'approche de lui ; que, tandis qu'il s'efforce de se dérober en partie à elle, il ne se couvre d'un côté que pour se découvrir de l'autre ; et qu'obligé ainsi de se montrer successivement, il fait connaître ses difformités, devient la victime des artifices qu'il a employés pour lui échapper ? Indépendamment de ces pièces authentiques, dont je reçus de M. Desclouettes des copies faites sous mes yeux, le commandant par *interim*, celui qui avait fait les premiers interrogatoires de Saint Julien, qui l'avait conduit en ville, qui avait entendu un grand nombre de témoins, qui jouit justement d'une haute considération dans les deux partis, me remit, à mon départ pour France, un mémoire de lui très-étendu venant à l'appui de tout ce que j'avais précédemment lu. C'est sur ces moyens d'instructions que je me dirige principalement dans la discussion où je vais me livrer.

Saint-Julien était, dit-il, étendu sur le plancher de son cabinet, le dos en haut, à cinq pieds de sa femme ; il se trovaiit ainsi entre les deux portes de ce cabinet, dontl'une communique dehors et l'autre à la salle où était son éponse assise, lui tournant le dos, occupée à filer au rouet. Dans l'enfoncement de

la salle était une autre femme filant aussi ; il y avait encore une autre jeune personne. C'était à l'entrée de la nuit, et une chandelle allumée était placée dans un coin de la salle, de manière que le cabinet de Saint-Julien se trouvait dans l'obscurité. Saint-Julien avait ses deux pieds appuyés sur les montans de la porte du dehors, et s'amusait à entendre ces femmes chanter, lorsqu'il aperçut le bout du canon d'un fusil s'avançant du dehors d'environ un pied sur lui. Il saisit, par un mouvement précipité, ce canon, le colle contre le montant, le coup part, une balle traverse le corps de sa femme, sort près du sein, endommage le noyau du rouet, et va, dans une pièce voisine, frapper un montant de la fenêtre.

Cette première partie du récit de Saint-Julien porte déjà la démonstration de la fausseté. Un assassin qui en aurait voulu aux jours de Saint-Julien, serait-il venu mettre le canon de son fusil dans la main même de Saint-Julien? N'était-ce pas s'exposer inutilement à un danger évident en cas que le coup manquât? La position de Saint-Julien lui donnait tous les avantages possibles pour ajuster son coup de loin, et fuir si le coup manquait.



où la dame Saint-Julien a été assassinée.

rès la déclaration de Saint-Julien.
Balle.
pieds de largeur.
ayant ses pieds appuyés à la porte A,

n, d'après la déclaration de son mari.
:upât pour être frappée.

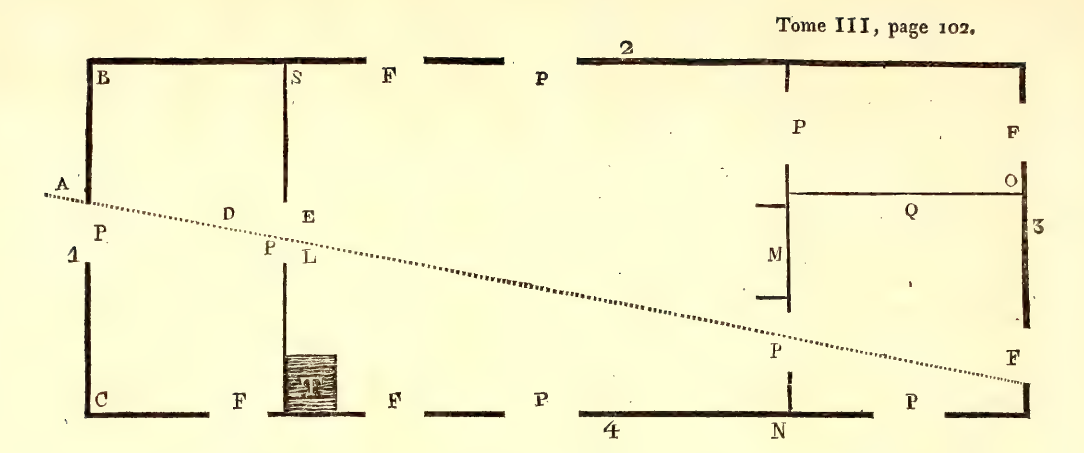
é attéré.

ıe Baudin.

- 4 Sud.

la salle était une autre femme filant aussi ; il y avait encore une autre jeune personne. C'était à l'entrée de la nuit, et une chandelle allumée était placée dans un coin de la salle, de manière que le cabinet de Saint-Julien se trouvait dans l'obscurité. Saint-Julien avait ses deux pieds appuyés sur les montans de la porte du dehors, et s'amusait à entendre ces femmes chanter, lorsqu'il aperçut le bout du canon d'un fusil s'avançant du dehors d'environ un pied sur lui. Il saisit, par un mouvement précipité, ce canon, le colle contre le montant, le coup part, une balle traverse le corps de sa femme, sort près du sein, endommage le noyau du rouet, et va, dans une pièce voisine, frapper un montant de la fenêtre.

Cette première partie du récit de Saint-Julien porte déjà la démonstration de la fausseté. Un assassin qui en aurait voulu aux jours de Saint-Julien, serait-il venu mettre le canon de son fusil dans la main même de Saint-Julien? N'était-ce pas s'exposer inutilement à un danger évident en cas que le coup manquât? La position de Saint-Julien lui donnait tous les avantages possibles pour ajuster son coup de loin, et fuir si le coup manquait.



Renvois des différentes parties de la Maison où la dame Saint-Julien a été assassinée.

A Le lieu supposé de l'Assassin d'après la déclaration de Saint-Julien.
A F Ligne indiquant le chemin de la Balle.
B C Cabinet de Saint-Julien de huit pieds de largeur.
D Lieu où Saint-Julien était couché ayant ses pieds appuyés à la porte A, et la tête derrière sa femme.
E Lieu où étoit la dame Saint-Julien, d'après la déclaration de son mari.
L La place qu'il eût fallu qu'elle occupât pour être frappée.
F Les fenêtres de la Maison.
M Cheminée de la Salle.
N Lieu où Saint-Julien dit avoir été attéré.
O Office.
P Les portes de la Maison.
Q Cabinet où s'était retirée la femme Baudin.
S Salle.
T Table où était placée la lumière.

1 Ouest. — 2 Nord. — 3 Est. — 4 Sud.

Ceux que Saint-Julien désigne pour être ses assassins sont d'excellens chasseurs comme presque tous les Créoles; et d'excellens chasseurs, assurés de leur coup à une certaine distance, ne viennent pas imprudemment prendre une position si désavantageuse et si périlleuse.

Saint-Julien était d'ailleurs dans un lieu obscur; il avait en face la réverbération de la chandelle qui éclairait la salle : et comment dans de telles circonstances peut-il voir un canon de fusil s'avançant seulement à un pied de lui, c'est-à-dire pas jusqu'à ses genoux? comment a-t-il pu désigner avec précision la place et les mouvemens de l'assassin? Mais lorsque de sa main il relève le canon, en se relevant lui-même, et le pousse contre le montant de la porte, la balle alors devait passer par-dessus la tête de la femme Saint-Julien; et de l'endroit où il suppose l'assassin placé, la balle devait prendre une direction plus diagonale : alors elle n'aurait pu ni atteindre la femme, ni le montant de la croisée du fond; elle aurait frappé à l'angle de la pièce. Peut-on supposer que l'assassin eût attendu, pour lâcher son coup, l'instant où la position de son fusil ne pouvait blesser sa victime?

Saint-Julien, continuant son récit, dit que l'assassin s'est sauvé; qu'il l'a poursuivi, et que trouvant sous la main une pioche, il s'en est saisi pour attaquer le meurtrier. Mais Saint-Julien avait des armes dans la chambre même où on l'assassinait, et à quelques pieds de lui; comment n'y court-il pas? comment la sensibilité ne le retient-elle pas près de sa femme, pour lui donner les premiers secours, pour mourir avec elle s'il le faut, et se défendre avec plus d'avantage s'il est de nouveau attaqué? Il court au contraire sans armes contre l'assassin, et il devait en supposer plusieurs. Alors, continue-t-il, il reçoit un second coup de fusil, ce coup part encore de la main d'un habile chasseur et ne l'atteint pas non plus, et cet habile chasseur avait cependant eu le temps et la commodité d'ajuster Saint-Julien. Un troisième assassin ne tire pas, ce qui est également extraordinaire. Ces trois assassins viennent sur lui, l'atterrent, le meurtrissent de coups de crosse. Mais des assassins chasseurs ne se bornent pas à tirer un seul coup, ils ne viennent pas commettre un assassinat avec une seule arme. Et à quoi se réduisent les coups de crosse qu'a reçus Saint Julien? On va le voir.

D'abord ce que Saint-Julien ne dit pas, et ce qu'ont déclaré la femme et la jeune personne, c'est que s'étant sauvées dans le cabinet du fond, elles n'ont entendu aucun tumulte, aucuns cris, et cependant la scène se passait, au dire de Saint-Julien, près du cabinet où s'étaient cachées ces deux personnes : Mais ce qu'elles ont entendu, c'est le second coup de fusil, puis après Saint-Julien faire le tour de la maison, venir à la croisée du cabinet où elles étaient enfermées, et Saint-Julien appeler trois fois *Manon*. Ne recevant pas de réponse, elles l'entendirent ensuite ordonner à son nègre d'aller dire à son beau-frère que sa sœur venait d'être tuée. Saint-Julien n'avait donc pas été assommé par des assassins.

La nuit même le curé vient confesser la dame Saint-Julien; il demande quatre hommes pour faire porter Saint-Julien dans une pièce voisine : mais Saint-Julien se lève seul de son lit, gagne seul une autre pièce à l'extrémité de la maison, et s'y couche.

Deux chirurgiens, il faut le dire, peu instruits, examinent séparément l'état de Saint-Julien. L'un d'eux déclare vaguement qu'il est meurtri de coups; l'autre déclare n'en trouver nulle trace, sinon quelques égratignures.

Ce qu'il y a de sanguinolent dans les crachats ne lui paraît provenir que des gencives.

Le lendemain Saint-Julien écrit de sa propre main une requête de trois pages au gouvernement espagnol. Cette pièce que j'ai examinée avec la plus scrupuleuse attention prouve que Saint-Julien n'était point dans la situation d'un homme qui, la veille, avait été laissé meurtri de coups et expirant, ses idées sont froidement rendues, insidieusement présentées; il n'accuse nommément personne, mais il cherche à faire naître des soupçons, par l'intérêt qu'il a pris au procès des limites, et parce qu'il se trouve en concurrence avec les Desclouettes pour des troupeaux de bœufs qu'il menait vendre en ville. Ce qui caractérise sur-tout cette pièce, c'est qu'il n'y est occupé que de lui. Une seule phrase, la dernière, parle de sa femme assassinée.

Lorsqu'après l'assassinat deux hommes trouvent Saint-Julien étendu dans sa cour, inanimé en apparence, et qui le prennent afin de le porter chez lui; Saint-Julien, agité de terreur à l'approche de cette maison qu'il vient de souiller du plus affreux crime, oublie sa feinte débilité; il arc-boute ses pieds contre le seuil de la porte, ses muscles se con-

tractent avec violence, et ces deux hommes sont contraints de le déposer dehors de la maison, en attendant que d'autres bras viennent les aider à le faire entrer de force, et à le placer sur son lit. Là, Saint-Julien manifeste de nouveau d'autres signes de terreur; il faut éloigner de lui les lumières, il ne faut pas même l'approcher. Il ne lui échappe pas une parole d'intérêt pour sa femme baignée dans son sang.

Il est donc évident que Saint-Julien n'a point été assommé, maltraité, qu'on n'a point voulu attenter à ses jours. Saint-Julien est donc ici coupable, non d'erreur, mais de mensonge. Mais mentir lorsqu'il s'agit de découvrir l'auteur de l'assassinat de sa femme, lorsque lui seul témoin peut donner des renseignemens positifs, c'est ôter les moyens de connaître la vérité, c'est donc se rendre complice du crime. Ainsi, par la seule preuve que Saint-Julien est imposteur dans le récit de cet assassinat, Saint-Julien doit être traité comme coupable de ce crime; cette culpabilité s'aggrave par grand nombre d'autres impostures.

Des chiens féroces gardaient sa cour; l'étranger n'osait y entrer si on ne venait l'es-

corter, et cependant ces redoutables chiens ne disent rien aux assassins de Saint-Julien ; ils sont restés muets pendant que Saint-Julien est aux prises avec ces mêmes assassins, est terrassé et assommé par eux. Saint-Julien, pressé par cet argument irrésistible, répond que plusieurs jours d'avance il avait vu des particuliers leur jeter de la viande, et qu'alors il savait qu'il se tramait des complots contre ces jours. Mais des morceaux de viande jetés par-dessus la barrière de sa cour à des chiens féroces ne suffisent pas pour les apprivoiser; si cela avoit été, n'aurait-il pas lui-même reconnu ces hommes? il en aurait instruit sa famille; il leur aurait montré les débris de ces viandes, et il n'en a parlé à personne. Interrogé en ville, sur le même objet, par l'auditeur espagnol, il répond que ses chiens ont été charmés : Saint-Julien, esprit fort, quand il prend, à l'arrivée du préfet, le caractère d'un patriote français, se transforme en crédule superstitieux devant un juge espagnol.

Carmouche, dont Saint-Julien fait le principal assassin, a prouvé par de nombreux témoins qu'il était chez lui au moment de l'événement; il a accouruau bruit, comme ses

voisins, et le lendemain, au lever du soleil, il a conversé amicalement avec la malheureuse dame Saint-Julien et la femme nommée Auboin, celle qui était dans la chambre au moment de l'assassinat. Carmouche a répondu tranquillement à toutes les questions du syndic Sorel, et alors Saint-Julien était dans une agitation convulsive. Saint-Julien, qui revoit son assassin, celui de sa femme, quelques momens après, et qui le revoit encore le lendemain matin, ne le couvre pas d'imprécations, ne lui adresse pas un seul mot de reproches.

Le syndic Sorel, cet avare dont j'ai parlé, avait de fortes raisons de ménager Saint-Julien, qui devait lui faire vendre avantageusement une partie de son troupeau. Au lieu de profiter du premier instant de trouble pour saisir la vérité par de rigoureux interrogatoires, ce syndic devient le vil complaisant de Saint-Julien, s'occupe à recueillir des certificats de sa bonne conduite, et la femme, cette malheureuse victime, est délaissée; elle vit encore huit jours, et meurt sans être interrogée. A chaque pas Saint-Julien épaissit les voiles qui dérobent la vérité; donc il est le seul auteur d'un crime commis sous ses yeux; mais quelle cause a pu le déterminer à cette atro-

cité; car enfin les scélérats ne sont scélérats que par des motifs particuliers; l'inclination au crime n'est point naturelle dans le cœur des hommes; elle y naît, comme une maladie, accidentellement.

Un homme, nommé Auboin, le mari de cette même femme qui était dans la salle lors de l'assassinat, demeurait chez Saint-Julien en qualité d'engagé, c'est-à-dire d'ouvrier; il y forma, avec la dame Saint-Julien, des liaisons trop intimes. Un jour Saint-Julien les surprit dans l'office. Une autre fois, rentrant inopinément dans son jardin, d'où il venait de lire des papiers, il les surprit encore dans le cabinet du fond, et Auboin sauta par la fenêtre, mais fut vu du mari; et c'est peu de temps après qu'est arrivé l'assassinat; et quelques jours avant Saint-Julien l'envoya faire un voyage. Auboin est mort depuis ces événemens, mais avant sa mort il avait déclaré juridiquement ses liaisons avec la dame Saint-Julien, et la jalousie de Saint-Julien contre lui.

Plusieurs fois la dame Saint-Julien fit appeler, peu avant sa mort, cet Auboin, que le mari sut toujours éloigner; et enfin cette malheureuse lui fit dire de mettre une petite croix au coin de son jardin près d'une touffe

de baume. La croix fut en effet placée. Indication de plusieurs autres crimes ténébreux répugnant à révéler. La famille de cette infortunée se croyant flétrie dans cette coupable liaison, s'est d'autant plus attachée au parti Saint-Julien, qu'elle imaginait, par cette conduite, se sauver d'une tache infamante. Tel est l'étrange motif qui a fait prendre parti à ces Acadiens ignorans et faibles en faveur de l'assassin de leur fille.

Un jaloux peut, il est vrai, dans l'excès de sa fureur, attenter aux jours de son infidèle épouse : mais méditer de longue main le projet de l'assassiner, en faire froïdement les préparatifs, les exécuter avec une tranquille férocité, c'est le dernier période où peut arriver le scélérat, et grâce encore à la nature il n'y arrive que lentement, par degré, par des essais. Saint-Julien n'a donc pu commettre ce crime sans avoir passé par des épreuves préliminaires. On va juger combien, en effet, il était exercé dans cet affreux métier.

Vers juillet 1805, deux ans après l'assassinat, Saint-Julien, toujours appuyé de son puissant parti, toujours outrageant ses ennemis humiliés, osa adresser au tribunal criminel une plainte des torts que faisaient à sa

réputation les propos injurieux tenus contre lui par Desclouettes, et ceux de son parti impliqués dans le crime de l'assassinat. Saint-Julien concluait à plusieurs milliers de piastres de dommages-intérêts contre eux. Le précis de leur réponse donnera une idée et de l'audace de ce scélérat, et des crimes déjà cumulés sur lui.

On y dénonce l'accusation intentée contre lui d'un vol de cent vingt piastres fait à un ouvrier, nommé *Saint-Pierre*, demeurant chez lui, et, après l'assassinat, d'avoir fait proposer par un tiers, à cet homme, de lui rendre la somme et les intérêts, s'il voulait ne pas prendre part contre lui dans son affaire. On y dénonce un autre vol fait à Théodore Broussard et d'autres particuliers voyageant avec lui. — La déclaration d'un mulâtre libre, nommé *Masse*, à qui Saint-Julien a offert trois cents piastres, puis cinq cents, s'il voulait déclarer avoir vu passer M. Desclouettes le jour de l'assassinat ayant un fusil, et dirigeant ses pas chez Saint-Julien. — D'avoir tellement changé de nom qu'il est impossible de suivre ses traces, tantôt prenant celui de *Julien Castagne*, tantôt celui de *Louis Saint-Julien*, d'autres fois s'appelant d'*Ernauville*, et tout nouvellement

nouvellement venant se remarier sous celui d'*Armenonville* (1).

Qu'un frère à lui connu, sous le nom de *Barthélemi Castagne*, avait déclaré à toute la famille de *Nezart* dit *Charpentier*, et à celle de *Bouleris*, que *Saint-Julien* était parti de France pour cause d'assassinat, ce qui l'avait obligé à changer de nom ; qu'en descendant du poste de Vincennes Woabache, il en avait emmené une berge chargée de liqueurs, de fusils et de munitions, disant qu'il avait trouvé l'équipage égorgé, et qu'après avoir jeté les cadavres à l'eau, il l'avait, aidé de ses compagnons, emmenée, puis enlevé ce qu'elle contenait, et fait couler à fond; qu'il s'était vanté, étant commis chez un nommé *Lopès*, d'avoir tué d'un coup de carabine un chef sauvage, ce qui avait causé la ruine de Lopès, etc., etc.

---

(1) Le nouveau curé des Atakapas m'a certifié que ces variantes de noms se trouvaient en effet sur ses registres. On soupçonne, par la déclaration de son frère ci-après, que son véritable nom est *Castagne*, et qu'il est des environs de Bordeaux; ceux de mes lecteurs des environs de ce pays feraient une bonne œuvre de le faire connaître, et de déclarer l'assassinat qu'il y a commis.

Et depuis l'assassinat, son beau-frère, dont les déclarations auraient pu répandre un nouveau jour sur cette affaire, était mort presque subitement. Ce qui surtout ne laisse pas de doute, c'est que ce nègre qui était à ses côtés dans sa cour pendant la scène, et qui avait envoyé annoncer à son beau-frère que sa sœur avait été tuée, est mort quelques jours après, empoisonné, dans les plus affreuses douleurs. Saint-Julien s'était bien donné de garde de le faire interroger; et, toujours audacieux, il a encore mis ce poison sur le compte de ses adversaires.

C'est cet homme souillé de tant de crimes et de beaucoup d'autres, dont on était à la recherche à mon départ de la colonie, qui menace et outrage depuis plusieurs années des familles dont la vie a toujours été pure, qui peut-être encore, dans le moment où mes lecteurs me lisent, les abreuve de nouvelles ignominies; c'est lui qui, sans instruction, sans autre moyen que l'audace et la jactance, est parvenu à être le chef, le meneur de ce que le canton a de plus distingué par la naissance, l'éducation, et même l'aménité des mœurs; qui, par ses partisans, a fait rendre cet arrêté au préfet, dont le cœur pur lui donnera

tant de regrets ; c'est lui qui, alimentant le feu de la discorde, a provoqué les partis à se mettre en présence, à inonder ces contrées de sang, à répandre de longs deuils dans les familles, et enfin, par les frais qu'il a fait accumuler, a consommé sans remède la ruine de plusieurs familles. A quoi a-t-il donc tenu que tant de calamités n'aient pas eu lieu? A la publicité et à l'instruction ; alors les partisans de Saint-Julien rougissant de marcher sous sa bannière, l'auraient fui, seraient même devenus ses ennemis ; des haines maintenant invétérées, qui de long-temps ne pourront être extirpées, n'existeraient pas, ne prépareraient pas pour l'avenir de nouveaux malheurs et peut-être de nouveaux crimes.

Cette tendance qu'ont tous les hommes à s'enflammer par esprit de partis, à devenir alors capables de faire de plus grands sacrifices, de courir les plus grands dangers, qui se manifeste chez tous les peuples, dans toutes les sociétés, qui est de tous les temps, naît du besoin qu'a l'homme de communiquer avec ses semblables ; plus il étend ses communications, plus ses facultés s'agrandissent, et ses forces augmentent. La violence et l'adresse peuvent, par intervalle, ralentir et suspendre

les effets de ce besoin donné par la nature ; mais semblable à cet arbre vigoureux, dont, par des ligamens serrés, on arrête l'active sève, le corps se couvre alors de nodosités difformes, des rejets confus et trop multipliés le rendent de plus en plus hideux, et enfin le font périr épuisé. Ainsi naissent périodiquement chez tous les peuples de sourdes inquiétudes, présages de ces crises révolutionnaires si souvent fatales. Le sage législateur doit donc s'occuper non à étouffer cet indestructible besoin de communication, mais à le diriger vers des objets utiles qui ne soient point de circonstances, et il n'y a d'utile, de bon, de perpétuel que ce qui naît de la vérité. La recherche de la vérité doit donc, avant tout, être le but de toutes les sociétés.

CHAPITRE LXV.

Le Mexique menacé par les Anglo-Américains. Moyens de prévenir son invasion. Régions qui le séparent de la Louisiane. Fertilités de ces Régions. Nécessité d'y former des Établissemens. Comment ils doivent se faire. Supprimer la Compaguie Anglaise y faisant seule le commerce par la Rivière Rouge. Avantages de permettre la Navigation par mer. Nécessité d'une balance politique et commerciale dans l'Amérique Septentrionale. Établissemens des Européens doivent y prospérer plus que les Établissemens Américains. Moyens des premiers à cet effet. Avantages divers des Européens sur les Américains. Ceux-ci pourraient-ils employer contre les premiers des moyens hostiles? Leurs résultats. Ce que doivent avoir surtout en vue les Européens en établissant ces Colonies.

Au retour de mon dernier voyage, j'allai à la Nouvelle-Orléans; j'y vis M. le marquis de Caza-Calvo, et le secrétaire-général dom

André. Alors les papiers publics annonçaient que M. de Caza-Calvo était nommé par le roi d'Espagne gouverneur des Provinces internes, c'est-à-dire de celles qui s'étendent depuis la Louisiane jusqu'au Mexique ; j'entretins ces deux personnes de l'état des frontières de ces vastes et belles régions, de la nécessité de former des établissemens dans l'intérieur, des moyens de les commencer, du mode convenable aux localités et aux circonstances. L'un et l'autre voulurent bien m'écouter avec attention, et me demandèrent un Mémoire écrit et signé sur cet important sujet, afin de le faire parvenir à leur cour. Je ne donnai qu'un Précis, mais suffisant pour faire connaître combien étaient pressans les motifs d'accélérer ces établissemens.

Entre la Louisiane et le Mexique, il existe une région large de l'Est à l'Ouest d'environ deux cent cinquante lieues, et du Sud au Nord, c'est-à-dire depuis la mer en s'enfonçant dans les terres d'une longueur de plusieurs milliers de lieues, pouvant se prolonger jusque sous le cercle polaire. Dans cette largeur de deux cent cinquante lieues coulent parallèlement à de petites distances les unes des autres (ce que n'offre aucun pays de

l'Univers) une vingtaine de rivières toutes navigables, plusieurs capables de porter les plus grands bâtimens. Ce grand nombre de rivières, bordées de lisières de bois, traverse de magnifiques prairies.

Là, des vaches et des chevaux transportés il y a long-temps par des Espagnols se sont tellement multipliés, qu'on les rencontre errans par troupeaux de plusieurs centaines; ils embarrassent souvent le voyageur; ces bandes de chevaux surtout ne manquent pas de venir entourer les chevaux domestiques, de les cerner et de les emmener. Cette vaste région, ouverte partout depuis le Missouris jusqu'à la mer, est convoitée par les Américains. Déjà ils présentent pour l'envahir un front formidable qui s'étend et se fortifie de momens en momens; déjà ils y font de fréquentes incursions, et en enlèvent une immense quantité de chevaux: ainsi bientôt ils auront une cavalerie tirée de ces mêmes régions pour en faire la conquête, et s'avancer de là pour tenter celle du Mexique.

Au sort du Mexique sont attachées les grandes destinées et les plus grandes révolutions de l'ancien et du nouveau Monde. Le Mexique n'est point seulement riche par ces métaux

auxquels les hommes mettent un si grand prix ; il l'est encore par un des sols les plus fertiles du monde, où se trouvent réunies les productions de tous les climats de la zone torride, aussi bien que de la zone tempérée; où, avec le café et le sucre, croissent le vin et le froment; où, avec les bois les plus précieux au luxe, se trouvent avec profusion les bois les plus propres aux constructions maritimes; où, avec de si fécondes mines d'or et d'argent, il s'en trouve également de cuivre et de fer.

Le Mexique, d'ailleurs, placé sur les deux Océans, peut faire partir tout à la fois de ses ports des flottes, dont les unes parcourront l'Océan Atlantique, et les autres l'Océan Pacifique; celles-ci surtout abrégeant de plusieurs milliers de lieues la route pour les Indes Orientales, se rendront facilement maîtresses du riche commerce de ces antiques régions; et, ce qui est plus important, il ne leur faut que peu de jours pour attérer aux côtes fameuses du Pérou, et de ces parties occidentales de l'Amérique; tandis que des ports de l'ancien Monde, il faut, pour y arriver, une partie de l'année, choisir les saisons, et parcourir sous divers climats des mers orageuses.

La perte du Mexique entraînerait donc

nécessairement celle du Pérou, et alors ces flots de numéraire, qui depuis si long-temps se répandent par des routes régulières dans les principales régions de l'Europe et dans les colonies, changeant subitement de direction, ameneraient de violentes crises dans ceux des États qui s'en trouveraient tout-à-coup privés. Cette formidable puissance que donnerait la possession du Mexique, s'appesantirait sur toutes les colonies du nouveau Monde, elle s'en rendrait maîtresse, et alors de puissantes nations deviendraient tout-à-fait étrangères aux régions de l'Amérique.

Il est encore temps de prévenir ces grandes convulsions : le principal moyen, celui sans lequel les autres seront inutiles, consiste à ne pas laisser désertes ces plus belles régions de la terre. Ces contrées, en restant dans leur état actuel, sont comme des propriétés anglo-américaines, puisque les seuls Anglais ou Américains profitent des troupeaux qu'elles nourrissent ; seuls, ils font le commerce avec les nombreuses tribus de sauvages qui les parcourent. On ne saurait leur en fermer l'entrée qu'en les peuplant ; étant planes, elles leur sont ouvertes de toutes parts.

Aucun pays de l'Univers n'offre plus de

moyens pour être rapidement habité. Le colon en arrivant trouve partout des prairies prêtes à être labourées, tandis qu'ailleurs il lui faut des années et tant de dépenses pour abattre et défricher d'épaisses forêts ; il voit à ses cotés ces milliers de chevaux et de bœufs, dont il n'a que l'embarras du choix; ainsi en peu de jours il peut être établi, et sa terre ensemencée. Des rivières navigables longeant ses champs, lui offriraient en tout temps les moyens d'exporter le coton, le sucre, l'indigo, le tabac, la cochenille, les peaux, les fourrures, et de recevoir en échange des denrées européennes. Un climat tempéré rapproché de celui de l'Europe, ne lui ferait pas éprouver ces révolutions dangereuses aux tempéramens.

Des particuliers, séduits par la beauté de ces régions, avaient déjà obtenu des concessions de terres; mais ces concessions ne leur ont été accordées que loin dans les terres au-dessus de Saint-Antoine de Bexar, à plus de cent lieues de la mer, dont la communication par les rivières est interdite, en même temps qu'avec le Mexique. En ôtant par une funeste politiqne les moyens de communication par eau et par terre à ces concessionnaires, on rendait onéreuses leurs plus riches récoltes ;

ils n'ont donc pu profiter du bienfait de leurs concessions. Ainsi, avant tout, il faut rendre libre la navigation des rivières avec la mer, de celles sur-tout où se feront les établissemens, et les commencer le plus près possible de leurs embouchures.

L'Espagne qui s'est si bien trouvée d'avoir modifié le gouvernement de ses colonies en faveur de la Louisiane, et même dans quelques parties de l'île de Cube; l'Espagne doit surtout se modeler, à peu de chose près, sur l'administration qu'elle avait adoptée pour la Louisiane, sur l'admission des étrangers, la tolérance religieuse, le langage des formes et des lois convenables à la majorité de ces étrangers; alors le très-grand nombre, et l'on peut dire la presque totalité des Louisianais Français et Espagnols, quitteront en hâte la domination américaine, de qui ils ont si justement à se plaindre, pour porter dans ces nouveaux établissemens leurs familles, leurs fortunes, leur industrie, formant comme le noyau de cet établissement, ils en accéléreront l'accroissement bien plus rapidement. Les Anglo-Américains quitteront eux-mêmes en grand nombre leurs épaisses forêts, leurs terres montueuses et sitôt épuisées, leurs longs

et âpres hivers, pour partager le bonheur de cette terre vraîment promise. Les européens de tous les pays, attirés par des avantages que la charlatanerie n'aura pas besoin d'exagérer, accourront en foule y faire naître d'immenses richesses, ouvrir aux fabriques de continuels débouchés.

Dans ce moment, une compagnie d'Anglais, sous le nom de *Morphil*, établie aux Natchez, au Nakocdoce, fait seule exclusivement l'immense commerce de pelleteries avec les nombreuses peuplades de sauvages, errant dans ces profondes régions, inconnues surtout vers les parties du Nord.

On se rappelle ce que j'ai dit sur l'impolitique d'avoir laissé subsister à Pensacole la compagnie anglaise, dite *Planton*, les dangers qui en ont été les suites pour cette colonie. Ici tout est encore plus grave. La compagnie *Morphil* fait son commerce principalement par la rivière Rouge; elle a dans l'intérieur des terres cent mulets occupés continuellement, indépendamment des rivières, à transporter les pelleteries et les objets donnés en échange; un grand nombre d'agens sont dispersés dans ces régions pour traiter avec les diverses peuplades de sauvages : toutes

les denrées qui y sont importées sont toutes de fabriques anglaises. Ce commerce très-étendu ne l'est pas encore autant qu'il pourrait l'être ; car une multitude de ces nations indiennes n'ont pu encore recevoir l'usage des armes à feu. Cette compagnie qui accroît tous les jours ses importations de denrées anglaises, qui les répand non seulement parmi les nations sauvages, mais aussi parmi les Espagnols, jusque par de-là Saint-Antoine , ne reçoit pas en échange seulement des pelleteries , mais aussi du numéraire qui se répand dans les États-Unis et en Angleterre, et des chevaux qu'elle seule a la permission publique de faire sortir par plusieurs centaines.

On voit combien le commerce privilégié de cette compagnie est funeste à l'Espagne et à la France même, soit par les denrées de fabrique qu'elle importe, soit par ce qu'elle en exporte. Le premier soin doit donc être , en rendant libre la navigation des rivières avec la mer, de détruire cette compagnie anglaise, d'interdire le commerce des pelleteries par la rivière Rouge, et de ne le permettre que par les ports des rivières maritimes. Ce commerce avec les sauvages se faisant principalement par eau , sera bien moins dispendieux, moins pénible, et s'étendra davantage ;

il formera la plus riche branche de pelleteries de l'Univers.

Alors, on ne verra plus, chose incroyable, des colonies espagnoles, la Havane même, approvisionnées de salaisons et de chevaux, particulièrement par ces mêmes Américains, qui vont les prendre dans les possessions espagnoles. Tout contribuera à vivifier ces établissemens qui doivent être les boulevards du Mexique ; et si la Louisiane doit rester aux États-Unis, si ces États doivent dominer depuis le Canada jusqu'à l'Occident du Missisipi, l'Espagne secondée de son alliée aura créé une balance de puissance de l'Amérique Septentrionale, toute en sa faveur ; cette moitié de l'Amérique Septentrionale, restée sous l'influence du commerce anglais, aura pour contre-poids cette autre moitié, plus étendue, plus féconde, plus variée en productions, plus communicative, couvrant le Pérou, la Terre-Ferme, les îles; elle sera en même temps soutenue par eux, et les générations les plus reculées se ressentiront des bienfaits de ce nouvel ordre de choses.

Ces établissemens dans les provinces, dites *internes*, seront dès leur enfance du plus grand secours ; car si le Mexique est menacé, ils serviront d'entrepôt pour les troupes où elles

trouveront des vivres, des magasins de munitions et des retraites; ce qui ne pourrait être, si ces contrées restaient désertes.

Mais j'entends les partisans des Anglo-Américains, ou ces hommes peu instruits s'écrier! La nature appelle les Américains par leurs mœurs, leurs puissances, leur voisinage, à devenir maîtres de ces contrées; les européens feront en vain des efforts pour arrêter leurs rapides envahissemens. Examinons un peu sur quoi sont fondées ces tranchantes assertions.

D'abord, que fait le gouvernement américain pour accélérer les progrès de ses habitans? Rien. Il les laisse s'avancer partout, partout il les abandonne à leur seule énergie naturelle, et ne leur prête d'autres secours que d'empêcher qu'ils ne soient assaillis et contrariés dans leurs diverses entreprises; il ne les exempte pas du moindre droit; il le leur impose à peu près comme dans les contrées les plus riches et les mieux établies; il ne leur accorde pas un pouce de terre, le paurve l'achète en concurrence avec les riches spéculateurs, et souvent c'est d'eux qu'il le tient à des prix très-élevés.

Et quels sont ces Américains abandonnés à leur seul courage et à leur seule industrie,

à travers ces hautes et épaisses forêts pendant ces longs et rigoureux hivers ? De grands hommes, mais pâles, peu robustes, peu actifs, et surtout peu accoutumés à de pénibles travaux, vivant de productions aqueuses, de farines mattes, jamais développées par de salutaires fermentations, préférant aux sucs nourrissans des viandes fraîches, des salaisons racornies et mal odorantes, décelant un sang appauvri jusque dans la pâleur de leurs gencives. Dans leur agriculture dévastant en général plutôt la terre que la fécondant pour l'avenir, obligés bientôt de la délaisser *stérilisée* pour en aller *stériliser* d'autres. Ces hommes sont-ils comparables à nos robustes et vigoureux Français, si infatigables dans les plus durs travaux, domptant les sols les plus tenaces, fécondant de riches vignobles, les monts les plus arides et les plus escarpés, bravant le froid comme le chaud, vivant d'un grossier pain d'orge, buvant de l'eau, chaussant leurs pieds durcis de lourds sabots ou de souliers encore plus pesans, se couvrant l'hiver comme l'été d'un maigre sarrau; et si aucune région de la terre n'offre près à près autant que la France de variétés dans son sol, par ses sîtes et ses

qualités,

qualités; aucun pays aussi ne forme des agriculteurs plus expérimentés dans les différentes branches d'agriculture. Et ces Français qui enseignent dans les mêmes colonies aux autres nations, aux Anglais même, l'art de perfectionner les cultures coloniales, celles surtout de la canne et à fabriquer le sucre, sont aussi ceux qui, dans leur métropole, ont la première agriculture de l'univers; elle est imparfaite encore en tous lieux, non par le défaut de lumières et d'industrie, mais par les obstacles qu'oppose à l'actif français le défaut de débouché, ou le manque d'avances, pour exécuter de fécondantes entreprises.

Quels obstacles ne surmonte-t-il pas? De quelles richesses la terre ne se charge-t-elle pas dans tous les lieux où il est assuré que ses travaux seront récompensés? Parcourez les environs des villes; arrêtez surtout vos regards sur ces campagnes qui s'étendent au loin autour de la capitale. Voyez comme ces plaines graveleuses ou sablonneuses, comme ces coteaux calcaires, ou de glaise et d'argile, se couvrent à l'envi de productions si savamment ordonnées. Le trèfle, la luzerne et le sainfoin ont leur département comme le froment et le seigle, comme l'orge et l'avoine:

Le cerisier se propage sur les coteaux, à travers la vigne, tandis que le noyer et le pommier étalent leurs larges têtes sur nos moissons onduleuses; et l'arbre soumis à la taille acquiert une fécondité inconnue, perfectionne la saveur de ses fruits, en les revêtissant de formes qui excitent tant notre admiration (1).

De tels hommes ne sont-ils pas bien plus propres que ces Américains à faire prospérer

---

(1) Il faut avoir vécu dans nos campagnes, et n'avoir point porté un orgueil pédantesque pour apprécier l'intelligence de nos puissans français en fait d'agriculture. Il n'y a guère de villages qui n'aient à cet égard des hommes rares, et dont les observations locales ne soient à préférer à grand nombre de livres fameux dans nos bibliothèques. Étant en Lorraine dans l'hiver rigoureux, je crois, de 1794, il y eut une espèce de mortalité sur les moutons. Un paysan qui en avait un troupeau considérable, ne perdit pas même un seul agneau. J'étais son voisin, je le fis venir, et je l'entretins sur les moyens auxquels il devait la conservation de son troupeau. Etonné sur ses idées très-étendues à ce sujet, je lui lus le petit écrit du célèbre Daubenton sur l'art d'élever les moutons; ce paysan qui ne savait pas lire, loua et censura ce grand maître avec une sagacité merveilleuse, et les leçons qu'il me donna m'en apprirent plus que les plus doctes cours, car je m'en trouvai bien.

l'agriculture dans ces contrées? Ne sont-ce pas de ces robustes Français qui, les premiers, fondèrent nos colonies sans autre secours que leur courage contre l'ennemi et leur ardeur dans les travaux? Je n'ai exquissé, au commencement de cet ouvrage, le tableau de ces établissemens avec quelque étendue, que parce que je voulais préparer ici à faire connaître les meilleurs moyens de recréer des colonies sur des bases plus solides. La seule chose qui ait nui aux progrès de nos premiers établissemens est le monopole dont ils ont été si long-temps victimes. Si, aujourd'hui que nous sommes instruits par l'expérience, on les préserve de ce fléau, quels succès ne promettront-elles pas, et de combien ne doivent-elles pas alors devancer même celles des Etats-Unis? Car nos métropoles peuvent envoyer dans ces établissemens des denrées pour les échanger avec les productions coloniales, à bien meilleur compte que ne pourraient faire les Américains, obligés de les aller acheter en Angleterre, et de payer sur elles des droits de douanes considérables, droits dont ils ne sauraient se passer, puisqu'ils sont, pour leur gouvernement encore si pauvre, une partie du revenu public.

Je prends pour exemple le tafia et le vin payant chez eux quinze piastres de droits d'entrée par barrique. N'est-il pas vrai que ce droit, réduit presque à rien par nous, donnera à notre colonie, ou à celle de notre alliée, de grands avantages sur les établissemens américains; mais si la même suppression ou diminution de droits a également lieu sur l'immensité des autres denrées importées dans nos établissemens, alors partout la concurrence devient en notre faveur; nos colons tirant tout de l'Europe à meilleur marché pourront aussi donner leurs denrées à meilleur compte. Nos fabriques pouvant, à leur tour, vendre moins cher, augmenteront leurs débouchés; et plus ces colons s'enrichiront, plus ils tireront de la métropole, plus on accourra parmi eux partager leur heureux sort; et dans cet état de choses un grand nombre d'Américains viendront eux-mêmes se fixer dans ces mêmes établissemens approvisionnés si avantageusement.

Mais, dira-t-on encore, l'Amérique, déjà populeuse, souffrira-t-elle non loin de son territoire des établissemens qui peuvent ruiner ses douanes, mettre de toutes parts la concurrence contre elle, et resserrer de plus en plus ses débouchés commerciaux?

Je réponds : Aucun peuple de la terre n'est plus favorablement situé, et n'a les mœurs plus convenables pour conserver son indépendance politique. Des nations belliqueuses pourraient, il est vrai, porter le fer et le feu dans ses villes maritimes ; mais son peuple agriculteur, né à travers ces immenses forêts, accoutumé à errer au milieu d'elles, presque nomade, sans cesse voyageant sur ces lacs et ces rivières, faisant son mets favori de viandes salées, de farines de maïs, habitant sous de misérables cabanes qu'il sait se construire en peu de jours ; un tel peuple, s'enfonçant de plus en plus dans ses forêts, laissant toujours, entre lui et l'ennemi vainqueur, des rivières et des lacs, ne saurait être subjugué. Mais aussi il est de tous les peuples de la terre le moins propre à faire des conquêtes, et il suffirait que seulement il fût obligé de se mettre dans un état hostile pour qu'il fût perdu. Il n'a et il ne peut avoir qu'un petit nombre de troupes régulières : dans un pays où la main d'œuvre est excessivement chère, où un simple journalier de la campagne peut gagner une piastre par jour, où les moyens d'existence sont partout faciles, comment pouvoir trouver des guerriers pour former une armée? Commen

avoir assez d'argent pour la salarier convenablement? Ceux qui s'engagent ne sont que le rebut du peuple, et sur leur front est gravé le mépris dont ils sont couverts; et qu'attendre de tels guerriers quand on pourrait en trouver ? D'ailleurs, ces Américains, dont j'ai esquissé le tableau, seraient-ils en état de supporter les fatigues de la guerre? Sur six cents qui sont arrivés à la Louisiane, que les Français appelaient *soldats de papier*, tant leurs figures étaient lividement pâles, deux cents seulement ont survécu dans l'espace d'un an. Ce serait autre chose s'il fallait faire la guerre.

Les milices, bonnes pour se défendre chez elles, sont encore moins propres à ces guerres extérieures. Si elles avaient, par exemple, à aller vers la Louisiane, à douze ou quinze cents lieues de chez elles, le temps de leur service serait expiré avant même d'arriver à leur destination.

Et pour ces guerres si éloignées, quelles dépenses seulement pour les préparatifs dans ces régions où tout est si cher, où le gouvernement est encore si pauvre? Si déjà un grand nombre d'Américains, ceux sur-tout des États du Nord-Est voient, avec raison, de mauvais

œil l'acquisition de la Louisiane, que serait-ce quand ils verraient que ce dangereux voisinage nécessite des impôts inconnus, nuit à leur agriculture, arrête, diminue même leur population? et alors le mécontentement d'un grand nombre d'Etats ne fomenterait-il pas des divisions intestines, n'amènerait-il pas même des scissions? Tout cela arriverait sans une seule bataille, par le seul fait d'une situation hostile; et s'il arrivait que des batailles perdues entraînassent dès prises de villes, de fortes contributions, ce serait tout autre chose. On voit donc que les mœurs, l'éducation et la fortune actuelles des Américains, ne les mettent pas en état de porter la guerre hors de chez eux.

Les Américains feront donc toujours tous les sacrifices pour conserver la paix territoriale; ils ne viendront donc pas troubler les établissemens extérieurs, même ceux qui pourraient contrarier leurs vues.

Tout ne prouve-t-il pas que les Européens ont encore les moyens de former des colonies avec d'immenses avantages sur les Etats-Unis? et pour cela il suffit que ces colonies soient gouvernées avec une grande modération, et surtout de les préserver des abus du mono-

pole. Le but de la métropole doit être principalement de se procurer par elles les denrées coloniales à meilleur compte, et des débouchés pour ses fabriques ; hors de là le mal commence.

CHAPITRE LXVI.

L'Auteur consulté sur les Limites de la Louisiane. Pourquoi elles étaient inconnues. Mémoire de l'Auteur à ce sujet. Sur quels Principes ces Limites doivent être établies. L'Espagne première Propriétaire des Florides. La Louisiane, partie des Florides, en est démembrée. Comment. Pour connaître ce que la Louisiane a enlevé aux Florides ; nécessité de déterminer les époques de chacun de ces Etablissemens. Exposé à ce sujet. Limites déterminées par cet exposé.

PENDANT mon séjour à la Nouvelle-Orléans, M. le marquis de Caza-Calvo et dom André me demandèrent, dans différens entretiens, des renseignemens sur les limites de la Louisiane avec les provinces espagnoles. Ils desiraient que, dans les voyages que je ferais de nouveau, je recueillisse tout ce qui était relatif à cet objet. Ils avaient surtout à cœur que je

consultasse M. Deblanc, qui devait être instruit à cet égard plus que personne, ayant été commandant des Natchitoches, et étant issu de M. de Saint-Denis, fondateur de ce poste limitrophe, et qui, comme on l'a vu, avait établi des communications par terre de la Louisiane au Mexique. M. de Caza-Calvo et dom André présumoient que M. Deblanc, suspendu de ses fonctions de commandant dans les derniers momens de l'administration espagnole, condamné en même temps à avoir la ville pour prison, conserverait du ressentiment de ces punitions, et ne se prêterait pas à donner au gouvernement espagnol les éclaircissemens qui étaient en son pouvoir. Je rassurai à cet égard M. de Caza-Calvo et dom André. J'avais assez souvent entretenu M. Deblanc, et je l'avais toujours entendu parler avec reconnaissance des bienfaits dont le gouvernement espagnol l'avait gratifié, même en se plaignant de ces derniers traitemens; et le discours que, comme fonctionnaire public, il tint aux Atakapas, lors de la prise de possession des Français, que j'ai rapporté précédemment, prouvait, dans cette circonstance mémorable où il quittait pour toujours la domination espagnole, que son cœur était plus

ouvert à la reconnaissance qu'à l'animosité. Je ne craignis pas de me trop avancer en promettant que j'obtiendrais de cet ancien commandant tous les renseignemens qu'il pourrait avoir, et je n'ai pas été trompé dans mon espoir? Et d'ailleurs pourquoi se serait-il tu? Il s'agissait seulement de la vérité, et dans une affaire d'une extrême importance qui pouvait contribuer à prévenir les erreurs les plus graves, à cimenter la paix si nécessaire dans ces contrées. Ainsi c'était tout à la fois servir l'Amérique et l'Espagne.

On se demandera peut-être comment il se fait que dom André, secrétaire général du gouvernement de la Louisiane depuis vingt-cinq ans, et M. de Caza-Calvo qui en avait été gouverneur, et qui était alors commissaire spécial de la cour d'Espagne pour livrer aux Américains la Louisiane, eussent besoin de s'adresser à un Européen qui n'était que depuis peu d'années dans ces contrées, et qui ne les connaissait que par ses voyages. En voici les raisons :

La Nouvelle-Orléans avait été deux fois la proie des flammes sous le gouvernement espagnol, et deux fois les archives avaient été brûlées; ainsi il n'existait plus aucuns docu-

mens écrits. La Louisiane, d'ailleurs réunie aux provinces espagnoles, désertes en grande partie, environnée d'autres déserts, ne nécessitait pas alors à recueillir soigneusement ce qui pouvait conserver ses anciennes limites; et, il faut le dire, elles n'avaient, antérieurement aux incendies, jamais été recherchées, parce qu'on n'en avait pas eu besoin, et dans la suite des temps rien n'annonçait au gouvernement espagnol qu'elles lui deviendraient si nécessaires à connaître. On ne doit donc pas être étonné de cette ignorance à l'époque de la cession de la Louisiane.

Et lorsque je me suis livré à des recherches pour les découvrir, tous les renseignemens de localités et des personnes les plus instruites m'auraient été insuffisans, si je ne me fusse aidé des monumens historiques. C'est en rapprochant les uns des autres, en les comparant, que je crois être parvenu à débrouiller une question qui, dans son obscurité, laissant beaucoup à l'arbitraire, aurait pu favoriser des prétentions exagérées, et amener des discussions interminables, peut-être funestes.

Je crois cette question maintenant si claire, qu'elle n'est plus susceptible de discussion. On en va juger par ce mémoire, tel que je

l'adressai quelques mois après, des Atakapas, à M. le marquis de Caza-Calvo.

MÉMOIRE

Sur les Limites de la Louisiane.

Les premières découvertes de terres du continent de l'Amérique, situées depuis la pointe de la Floride orientale jusqu'au Mexique, furent dues aux Espagnols. *Lucas Vasquez de Aillon* aborda, en 1520, cette partie du continent, traita quelque temps avec les sauvages, y revint quatre ans après. *Pamphile Nésunez* y débarqua en 1528, s'avança dans les terres, à vingt-cinq journées; et en 1539, *Dominique Soto*, compagnon de Pizare dans la conquête du Pérou, les parcourut de l'orient à l'occident, en prit de nouveau possession, et fut revêtu du titre de gouverneur des *Florides.* En 1542, Mococo parcourut les mêmes régions sur les traces de *Soto*, et lui succéda au gouvernement des *Florides* (1). Les courses de

(1) Jean Ponce-de-Léon connut, il est vrai, ces terres en 1512; mais il ne fit que les aborder sans y pénétrer, sans en prendre véritablement possession.

ces deux derniers s'étaient étendus depuis la baie du Saint-Esprit jusqu'aux confins du Mexique, proche de *Rio-Bravo* ou *Grand Fleuve.* Ils donnèrent aux immenses régions dont ils avaient pris possession le nom de *Floride*, parce que, dit-on, ils avaient trouvé ces régions remplies de fleurs, ce qui est en effet vrai au printemps, encore bien plus à l'automne. Cette dénomination embrassait, comme on voit, tous les pays qui s'étendent depuis la baie de Saint-Esprit, pointe de la *Floride Orientale* jusqu'à *Rio-Bravo*, limitrophe du Mexique. Elle fut admise non seulement par les Espagnols, mais par toutes les nations européennes, et leurs cartes, comme celles de l'Espagne, n'ont pendant près de deux siècles, désigné ces régions que sous le nom de *Floride.* Le voyageur anglais Dampierre ne les désigne pas autrement dans ses cartes.

D'après les principes de droit public admis alors parmi les nations européennes, et d'a-

---

Quant à *Sébastien Cabok*, portugais envoyé par Henri VII, roi d'Angleterre en 1497, afin de chercher un passage par l'ouest pour aller en Orient, s'il est vrai qu'il ait vu ces mêmes terres, il est constant qu'il n'y a pas débarqué.

près ceux qui existent encore pour établir la propriété de souveraineté, on ne saurait offrir une prise de possession plus solennelle, conservée plus authentiquement, et reconnue plus universellement. La couronne d'Espagne est donc non seulement par le fait de différentes prises de possession, mais encore par le consentement de toutes les nations, la première souveraine, l'universelle souveraine de cette partie du nouveau continent.

Et si des portions de cette même contrée en ont été détachées dans la suite, ce n'a pu être que par un abandon formel de la part de l'Espagne, ou tout au plus par une souffrance de possession non interrompue, consentie ensuite par l'Espagne même.

Lorsqu'en 1564, *Réné Delaudonnière*, français, aborda près de Pensacole, à l'embouchure d'une rivière déjà connue par la dénomination espagnole de *Governador*, il fut traité par les Espagnols non comme un ennemi en guerre, mais comme un brigand sans aveu, et les Espagnols pendirent les soldats qu'il y laissa; exécution sans doute barbare, mais qui du moins prouve qu'ils regardaient ces régions comme leur véritable propriété.

Delasalle, que nos voyageurs historiens re-

gardent comme l'auteur de la découverte de la Louisiane (1), ne fut envoyé par le gouvernement français qu'en 1685, seulement pour reconnaître l'embouchure du Mississipi; l'ignorance qui le fit débarquer dans la baie de Saint-Bernard, d'où il s'avança ensuite dans les terres, ne pouvait l'autoriser à en prendre possession; il n'avait point eu de mission à cet effet. Et d'ailleurs, quels qu'eussent été à cet égard ses pouvoirs, ils n'auraient pu porter atteinte aux droits de l'Espagne, antérieurs de plus de cent cinquante ans. Il faut en dire autant de M. de Saint-Denis qui, cherchant au nom d'une compagnie à établir des relations commerciales avec le Mexique, traversa ces immenses régions en 1713 et 1716. Les pays qu'il parcourut, les lieux où il établit ses magasins, ne peuvent pas plus être regardés comme devenant propriété souveraine de la France, que le Mexique où il avait été reçu. La souffrance ou la tolérance du vice-roi du Mexique pour le laisser négocier par ces routes, n'a jamais pu atténuer les droits de la couronne d'Espagne. Le vice-roi ne pouvait

(1) Dumont, Mémoire Historique sur la Louisiane, tom. 2, chap. 42.

aliéner

aliéner des portions de la souveraineté de l'Espagne, sans une autorisation spéciale et une ratification postérieure de son souverain. Si, parmi les vastes régions qu'ont embrassées *Soto* et *Mokoso* dans leurs étonnantes courses, on trouve que les *Carolines*, la *Géorgie* et la *Louisiane* ne font plus aujourd'hui partie de la souveraineté espagnole, c'est, d'abord, que les possessions de la souveraineté espagnole étaient si étendues, que cette puissance n'a pas toujours été à même de surveiller et de reconnaître les atteintes et empiétemens faits sur ces propriétés; et ces morcellemens n'ont pu être valables que lorsque l'Espagne les a eu reconnus et consentis formellement par des traités.

La prise de possession de la Haute-Louisiane, vers 1675, par le père Hennepin, qui crut avoir découvert un nouveau pays, qui le publia dans diverses relations, prouve quelle était alors l'ignorance géographique sur ces contrées, qu'on ne se doutait pas que les Espagnols avaient, plus d'un siècle auparavant, connu ces mêmes régions, en avaient pris authentiquement possession, et avaient eu dans Soto un premier gouverneur dont la juridiction s'étendait sur toutes les Florides.

Les premiers Canadiens, instruits par le

père Hennepin, ne commencèrent que vers 1680 à suivre le cours majestueux du Mississipi et à s'ouvrir une nouvelle route par l'intérieur des terres depuis le Canada jusqu'au golfe du Mexique; alors ils ne se doutaient pas non plus qu'ils traversaient des régions déjà soumises à la dominasion espagnole; et lorsque la France fut excitée par quelques-uns de ces Canadiens à commencer des établissemens vers l'embouchure du Mississipi, appelée alors *Fleuve Saint-Louis*, elle ignorait que ces régions étaient enclavées dans les Florides, en faisaient une des principales parties. L'Espagne probablement l'ignorait elle-même, trompée par la diversité des noms donnés à ces prétendues nouvelles découvertes. D'ailleurs Louis XIV, sur ces entrefaites, devenu redoutable par une longue suite de victoires et de conquêtes sur l'Espagne même, et ensuite l'allié de cette même Espagne qu'il avait affaiblie, versant pour elle les trésors et le sang des Français, ébranlant son propre trône pour affermir son petit-fils sur celui d'Espagne, Louis XIV pouvait-il être arrêté par l'Espagne dans ses projets d'établissemens vers le Mississipi, et l'Espagne elle-même aurait-elle voulu ensuite disputer des portions

de déserts du nouveau Monde à celui dont elle s'honorait de recevoir un de ses rejetons pour souverain. Le silence de l'Espagne n'aurait pu atténuer ses droits, si des conventions postérieures et amicales n'avaient légalisé les entreprises des Français. Mais, encore une fois, ces conventions, ces traités n'ont embrassé que les établissemens des Français alors existans, n'ont rien stipulé au-delà. Ils ont laissé à l'Espagne l'intégrité de ses Florides, excepté les portions nommément stipulées.

Cependant, dès que les Espagnols eurent reconnu que ce qu'on appelait la Louisiane n'était qu'une partte de leur Floride, ils harcelèrent les établissemens français, en détruisirent plusieurs, comme on l'a vu. Les Espagnols, dit particulièrement Page Dupraz, tome 1, page 100, ont long-temps regardé la Louisiane comme « devant leur appartenir, » parce qu'elle fait la plus grande partie de » la Floride qu'ils avaient découverte les pre- » miers. Les mouvemens que se donnaient » alors les Français pour s'y établir, réveil- » lèrent leur jalousie. »

Lorsqu'en 1763, l'Espagne se fit céder par la France la Louisiane, elle regardait cette

colonie comme un démembrement de ses Florides, et c'en était effectivement un. L'Espagne cependant, en rentrant en possession de cette contrée, en a, dans son administration, gardé soigneusement les limites. Elle s'était engagée, par letraité, à conserver aux Français Louisianais leurs *lois*, *usages* et *prérogatives*. Fidèle à ces conditions, elle fit de la Louisiane un gouvernement distinct et isolé de ses autres provinces. A l'ouest de la Louisiane se trouve la province du *Texas*, que, dès 1716, l'Espagne régularisa en province particulière, voulant la peupler, et jugeant alors son commerce assez important. Il était tout naturel que, lorsque la Louisiane rentrait sous la domination de l'Espagne, ces deux provinces fussent réunies sous un même gouvernement. Leur voisinage, un même climat, un sol semblable, les besoins réciproques de l'une et de l'autre commandaient cette réunion. Cependant elles restèrent séparées, parce que les *lois*, *usages* et *prérogatives* de la Louisiane ne permettaient pas à l'Espagne, fidèle à ses engagemens, de la régir à la manière de la province du Texas dont les lois et les formes étaient toutes espagnoles. Ces deux provinces restèrent donc isolées comme

si elles avaient été sous deux souverains différens; et pour communiquer de l'une à l'autre il fallait des passe-ports et des formalités aussi rigides, et même plus, que pour passer en pays étranger. Ainsi la réunion de la Louisiane à la domination espagnole sert à déterminer avec encore plus de précision les limites de la Louisiane. Ici la notoriété publique, l'ancien commandant des Natchitoches, M. Deblanc, tous les habitans sont témoins de ces limites des deux provinces.

A quelques lieues des Natchitoches, au-delà et près des Adayes, est un ruisseau appelé le *Grand Ruisseau*; là est la limite que l'Espagne scrupuleuse a laissée à la Louisiane vers cette région de l'Ouest.

Mais quelles étaient indépendamment des Natchitoches les limites des autres points de la Louisiane ? Car l'heureuse témérité de M. de Saint-Dénis qui s'était établi aux Natchitoches, qui, après de longues persécutions par les Espagnols, y avait été souffert par eux, ne donnait tout au plus à la France que la souveraineté de la partie établie par M. de Saint-Denis; les autres parties, non occupées par les Français, restaient dans toute leur intégrité aux Espagnols, reconnus par toutes

les nations pour souverains des Florides. Ainsi les véritables limites des autres points de la Louisiane étaient restreintes aux seuls établissemens formés par les Français jusqu'en 1763. Tout ce qui était établi à cette époque par les Français, et reconnu comme tel par les Espagnols, forme la Louisiane Française ; hors de là tout est propriété espagnole ; et lorsque l'Espagne obtient en 1763 la possession de la Louisiane, tout ce qu'elle ajoute d'établissemens depuis cette époque se trouve fait sur le territoire espagnol, ne peut être considéré comme faisant partie de la Louisiane Française.

Ainsi pour déterminer les véritables limites de la Louisiane Française, il faut simplement s'en tenir aux établissemens qu'avait la Louisiane Française en 1763, époque où elle a été cédée à l'Espagne. Là se résout toute la question des limites. Il est impossible de détruire ce principe, ou ce serait renverser la base sur quoi repose tout le droit des gens. Voyons donc quels étaient, outre les Natchitoches, les établissemens de la Louisiane à l'époque de 1763 :

En descendant des Natchitoches à la mer on trouve les Opélousas, et au-dessous les

Atakapas; ces deux cantons n'ont été établis, comme on va s'en convaincre, que sous les auspices du gouvernement espagnol. Quoique ces régions soient très-près de la Nouvelle-Orléans, on a été long-temps sans les connaître que très-confusément. Nos deux plus anciens historiens voyageurs, Page-Dupraz et Dumont parlent de ces régions comme de pays perdus et inconnus.

« Il faut convenir, dit ce dernier (t. 1er,
» p. 259), *que fort loin des bords du fleuve*
» *Saint-Louis, s'enfonçant dans les terres*,
» on a trouvé une nation nommée *des*
» *Atakapas*, qui est véritablement anthro-
» pophage.

» Le long de la côte de l'Ouest, dit Page-
» Dupraz, historien si circonstancié, (t. 2,
» p. 231), assez près de la mer est une nation
» que l'on nomme les *Atac-apas*, ce qui
» signifie les *mangeurs d'hommes*; ils sont
» ainsi nommés par les autres nations, parce
» qu'ils sont dans la détestable coutume de
» manger les hommes, qui sont leurs en-
» nemis ou qu'ils croient tels.

» Ces anthropophages ont sans doute un
» autre nom qui est propre à leur nation;
» *mais je ne leur en connais point d'autres*,

» *ni n'ai pu rien apprendre à ce sujet.* Le
» père de mon esclave, qui était Thitimacha,
» avait des parens dans cette nation; il y alla
» avec sa femme et mon esclave, qui pour
» lors étant fort jeune, n'a jamais pu medire
» quel était leur véritable nom, faute de s'en
» être souvenu par sa grande jeunesse.

» *Ces peuples ne sont fréquentés par*
» *aucuns européens*, les naturels des autres
» nations y vont comme chez les autres peu-
» ples. . . . . (pag. 240 et 241. »)
Il est à propos de remarquer ici, continue
le même auteur, que « dans cette vaste pro-
» vince nous n'avons connu d'anthropophages
» que les Atac-apas; et que, depuis que quel-
» ques Français les ont fréquentés, ils leur
» ont donné tant d'horreur de cette abomi-
» nable coutume de manger leurs semblables
» qu'ils ont promis de ne plus suivre cet usage
» à l'avenir; aussi on n'a point entendu dire
» depuis ce temps qu'ils l'aient pratiquée.

» Les *Oqué-loussas* (l'Auteur veut dire
» Opélousas) forment une petite nation qui
» s'était cachée à l'Ouest et au-dessus de la
» Pointe-Coupée *de laquelle les Français*
» *ignoraient même jusqu'au nom.* Je fis
» rencontre un jour d'un homme de cette

» nation, qui m'apprit qu'ils habitaient sur
» les bords de deux petits lacs, dont l'eau
» paraît noire, à cause de la quantité de
» feuilles qui couvrent le fond de ces lacs,
» d'où ils prenaient le nom d'*Oqué-loussas*,
» qui signifie *eau noire*.

» Depuis les *Oqué-loussas* jusqu'à la rivière
» Rouge, on ne trouve aucune autre nation;
» mais au-dessus du rapide de cette rivière,
» il y a sur ses bords la petite nation des
» Avoyelles. Ce sont eux qui ont amené, aux
» Français de la Louisiane, des chevaux, des
» bœufs et des vaches; je ne sais en quelle
» foire ils les achètent, ni en quelle monnaie
» ils les payent; la vérité est que ces bestiaux
» ne coûtaient que vingt livres pièce. *Les
» Espagnols du nouveau Mexique en ont
» une si grande quantité qu'ils n'en savent
» que faire*, et on leur fait plaisir de les en
» débarrasser. »

On voit quelle ignorance de géographie, de localités, de noms mêmes de ces cantons de la part de ces deux écrivains, qui cependant avaient habité la Louisiane, l'un seize ans et l'autre vingt-deux, et qui avaient été témoins et coopérateurs des principaux établissemens; l'un et l'autre sont d'accord que

ces cantons étaient loin d'être établis ; mais un autre voyageur plus moderne, officier français, M. Bossu, qui n'a quitté la colonie qu'en 1762, c'est-à-dire près l'époque où cette colonie est cédée à l'Espagne, ne laisse plus de doute ; qu'alors les Atakapas, et sur la même ligne les Opélousas et les Avoyelles n'étaient même pas encore établis ni même connus.

« Les *Atakapas*, dit ce voyageur (1),
» sont armés d'arcs et de flèches extrêmement
» grandes ; ils cultivent le maïs comme les
» autres peuples de l'Amérique Septentrio-
» nale. *Cette partie du monde est si étendue,*
» *que l'on n'a pas encore pu parvenir à en*
» *connaître toutes les nations ainsi que*
» *ses limites.* »

Et d'ailleurs la notoriété publique pour des faits aussi récens, constate que les Atakapas, les Opélousas et les Avoyelles, n'ont commencé à former des établissemens, à avoir des commandans nommés par le gouvernement que sous l'administration espagnole (2).

---

(1) Nouveaux Voyages aux Indes Occidentales, par M. Bossu, capitaine dans les troupes de la Marine; *partie* 2, p. 151, imprimé en 1768.

(2) Voyez ce que j'ai dit chap. LXIV, sur ce canton.

La Fourche même plus rapprochée de la Nouvelle-Orléans, qui n'en est qu'à une vingtaine de lieues, n'a commencé à être occupée que depuis 1763, époque où le traité de cession de la Louisiane existait déjà, et n'a été occupée que par ces Acadiens échappés de la mortalité de Saint-Domingue : ainsi cette branche du fleuve doit donc encore être regardée comme une dépendance des propriétés espagnoles inoccupées du temps des Français ; ce qui est encore plus remarquable, c'est que les terres et lagunes de Barataria, enclavées entre le fleuve et le bras de la Fourche, n'ont été découvertes que nouvellement. Un officier français nommé *Marigni de Mandeville*, mort depuis peu dans cette colonie, a publié, en 1765, un Mémoire contenant ces nouvelles découvertes vers ce qu'il appelle *l'île de Barataria*, dont, dit le voyageur Bossu, nous ne connaissons que très-imparfaitement le gissement des côtes. Cet officier, ajoute le Bossu, a fait à ses frais la découverte de ce pays inconnu avec un zèle infatigable.

Ainsi depuis la rivière Rouge jusqu'à la mer, les Français n'avaient formé aucun établissement, ils ne s'étaient pas étendus de ce côté au-delà des bords du fleuve, non compris le

bras de la Fourche. Ces régions n'ayant point été occupées par eux, sont donc restées propriétés espagnoles. Et quand même quelques Francais y auraient eu pénétré passagèrement, s'y seraient même établis individuellement, de tels établissemens ne pourraient pas pour cela être réputés nationaux. Il fallait d'un côté que le gouvernement français y eût exercé son autorité, et que l'Espagne, première propriétaire, l'eût reconnue ; cette conséquence résulte nécessairement du principe que nous avons établi. En revenant ensuite à la rivière Rouge, et remontant au Nord, on trouve la rivière Noire ou Ouachita. Il est vrai que, lorsque les premiers grands concessionnaires arrivèrent à la Louisiane du temps du Régent, un de ces concessionnaires, nommé *Villemond*, alla s'établir à une prairie située sur les bords de la rivière Ouachita. Cette *prairie* conserve encore aujourd'hui le nom de prairie *Villemonde ;* mais cet établissement particulier ne s'y est pas soutenu, il a été abandonné peu de temps après, et les bords de la rivière Noire sont restés inhabités, ils n'ont commencé à l'être qu'assez long-temps après; d'abord des canadiens y venaient chasser, quelques-uns s'y sont fixés ; et le premier com-

mandant Filiol a été établi par les Espagnols il n'y a pas trente ans. Cette contrée n'a donc jamais cessé d'appartenir à l'Espagne. Ici encore la rive du fleuve doit servir de limite ; car la rivière aux Bœufs, qui tombe dans la rivière Noire, qui coule entre celle-ci et le fleuve, n'est même pas encore établie.

Plus haut, en continuant à remonter au Nord, on trouve la rivière des Arkansas, où les Français attirés par la chasse, la beauté du pays et l'aménité des Sauvages commencèrent de bonne heure quelques établissemens particuliers. Et le chevalier de Tonti, ayant descendu des Ilinois le fleuve, à la recherche de M. de la Salle, entra en revenant dans cette rivière; là il se lia avec les indigènes, et construisit un petit fort où il laissa dix hommes. Depuis ce temps ce poste n'a pas cessé d'être occupé et commandé par des Français, sans que l'Espagne ait réclamé contre lui dans les traités intervenus depuis. Ce poste doit donc être considéré comme une partie intégrante de la Louisiane Française; mais les contrées au-delà, en remontant la rivière des Arkansas, ne doivent pas pour cela être considérées comme détachées de la souveraineté espagnole.

Enfin, plus au Nord-Ouest on trouve le Missouri. Si on remonte le cours tortueux et si long de ce fleuve encore inconnu aux nations européennes et aux Américains, on y voit les droits de l'Espagne aussi incontestables, aussi authentiques. Maîtresse des sources du Missouri, depuis plus de deux siècles, elle connaît et pratique ses gués, elle s'est frayée des routes au-delà jusqu'au fond du Nord-Ouest pour s'y créer des branches de commerce, qu'elle voile soigneusement aux yeux des autres nations rivales. Ses sujets sont disséminés dans une étendue prodigieuse : ils y ont des comptoirs, des entrepôts, des traites réglées. Ils font avec les Sauvages un commerce exclusif. Ces nations sauvages sont les unes soumises à l'Espagne, les autres ses tributaires, les autres ses protégées. Toutes ont, avec les Espagnols des relations résultantes de l'ancien empire de l'Espagne sur ces régions. Deux siècles et demi de souveraineté, appuyés sur des titres si respectables, pourraient-ils ne pas l'être pour les Etats-Unis de l'Amérique? Que seraient alors leurs droits sur les contrées qu'ils habitent, et leur propre existence ? La possession de l'embouchure du Missouri ne saurait donner des droits à la souveraineté de

ses sources. L'Europe, l'Asie, l'Afrique offrent de toutes parts des preuves de ce principe. Ce devrait plutôt être le contraire ; car celui qui reçoit sur son sol des eaux est invité, est forcé à suivre leurs cours, et, pour le remonter, il faut comme violenter la nature.

Les mêmes raisonnemens auraient lieu pour les parties de l'est du Mississipi dont l'abandon n'aurait point été stipulé par des traités faits avec l'Espagne.

Si, d'après cet état de choses, les Etats-Unis allaient dire qu'en traitant de la Louisiane, ils n'ont point entendu traiter d'une région si étroitement limitée, que la France même n'a paru croire que les limites de la Louisiane fussent telles!

On peut dire d'abord que la France n'a jamais eu de documens positifs sur les limites de la Louisiane; qu'elle n'a cédé et voulu céder que ce qu'elle croyait véritablement et justement lui appartenir; que si la Louisiane s'était trouvée infiniment plus grande que ne l'avait présumé la France, c'aurait été un hasard heureux dont les seuls Etats-Unis auraient profité; que si elle est beaucoup plus étroite qu'on ne le présumait, c'est aussi un hasard dont les seuls Etats-Unis doivent supporter les

inconvéniens. La France n'a pu rien stipuler au préjudice de l'Espagne, tiers alors étranger dans le traité.

Ainsi, comme on voit, la question des limites de la Louisiane soumise au principe universel sur lequel reposent les traités entre les nations, les contrats entre les particuliers, devient partout claire et facile à résoudre. Mais si on veut rejeter ce principe, fondement de toutes les associations humaines, alors cette question des limites de la Louisiane devient insoluble, ou se perd dans les ténèbres de l'arbitraire, et la force seule pourrait mettre un terme aux discussions.

Il faut donc conclure, 1° que l'Espagne, première et authentique souveraine des régions depuis la *baie Saint-Esprit* jusqu'à *Rio-Bravo*, n'a pas besoin de nouveaux titres pour constater sa souveraineté sur toutes ces régions; 2° que si ces démembremens ont été faits, c'est aux propriétaires secondaires de ces portions à le constater par des titres; 3° que la Louisiane et tout ce qui l'environne sont spécialement soumis à ce principe de droit; 4° que de là cette contrée a nécessairement pour bornes à l'Ouest la rive du Mississipi; 5° que les terres renfermées dans l'île de la Fourche

Fourche sont hors de ces limites, et font partie du domaine de l'Espagne; que sur la rivière Rouge ces limites s'avancent aux Natchitoches jusqu'au grand ruisseau des Adayes; que, revenant au Mississipi pour le remonter, la rive ouest de ce fleuve continue à servir de limites jusqu'à la rivière des Arkansas où elles s'avancent un peu à l'entrée de cette rivière, et pareillement plus haut à la bouche du Missouri; que les principes qui déterminent ces limites de la Louisiane, sont ceux d'où dérivent la souveraineté de toutes les nations, les propriétés de tous les individus, et que les Etats-Unis spécialement ne pourraient y porter atteinte sans renverser la base de leurs droits politiques et des fortunes particulières.

CHAPITRE LXVII.

Trois Etats de l'Homme en Amérique. La Vie Sauvage, l'Etat Social, la Condition de l'Esclavage. Des Nègres et Gens de couleur amenés d'Afrique en Amérique. Comment on les acclimate. Leurs Logemens, leurs Vêtemens, leurs Travaux, leurs Nourritures, leurs Punitions. Traités moins rigoureusement par les Européens que par les Créoles et par les Femmes. Leur intelligence bornée par l'effet de l'Esclavage. Vices qui en résultent. Idée de leur Grammaire. Pourquoi ils dégradent la Langue Française. Preuve de leur propre Dégradation. Moyen pour indiquer aux Voyageurs si les Peuples avancent vers la civilisation ou rétrogradent. Nécessité de l'Immoralité des Esclaves.

L'Amérique offre l'homme dans trois états, d'où tous les autres ne sont que des modifications ou des amalgames. Ces trois états sont,

la vie sauvage, l'état social et la condition de l'esclavage.

Dans le premier, l'homme errant à travers les bois, vivant de chasse, n'ayant pour asile que de flexibles branches courbées et recouvertes d'un peu de feuillage, jouit de sa liberté dans toute sa plénitude, ne connaît presque de lois que l'empire du besoin, conserve, dans ce genre de vie, un caractère presque uniforme et indélébile. Ses besoins, toujours les mêmes et restreints à un petit nombre, le ramènent toujours à cette uniformité d'occupations, de goûts et de mœurs, et resserrent dans ce cercle étroit ses idées et ses facultés. Quoi qu'on ait pu dire de l'altération du caractère des sauvages, par leurs relations avec les européens, cette altération se réduit à peu de chose, parce que, toujours chassant pour exister, toujours sous l'ombre épaisse des bois, ils sont nécessairement ce que ces exercices et ces lieux veulent qu'ils soient, tandis que leurs relations avec les européens n'étant que momentanées, s'effacent de dessus leurs mœurs uniformes, comme ces ondulations élevées par un vent passager sur la surface plane des eaux.

Dans l'état social, l'homme ne tire plus son existence par l'unique moyen de la chasse,

chacun y diversifie sa manière d'exister selon les lieux, son éducation, ses talens, son génie et ses moyens. Il y a alors autant d'espèces de mœurs que de manières d'exister; en même temps plus de relations, plus de contacts. Ainsi il faut que chacun s'y gêne pour laisser agir les autres, à condition qu'ils se gêneront aussi pour le laisser agir à son tour.

Dans l'état social, une partie de la liberté est donc indispensablement aliénée (1), afin de jouir plus intégralement de l'autre partie, de celle qui est nécessaire aux besoins et à la conservation des individus. Semblable au propriétaire d'un grand domaine, qui, ne pouvant par lui-même en obtenir tout ce qu'il faut à son existence, aliène une grande partie de ses produits pour trouver dans le reste de quoi subvenir à ses divers besoins.

L'homme social, dans la plupart des colonies, dans celles-ci surtout, participe plus de la liberté de l'état sauvage; mais aussi il jouit bien moins des avantages de la vie sociale.

---

(1) Quoique de nos jours on ait tant parlé de la liberté, on ne s'entend pas encore trop sur la signification de ce mot. Pour moi j'appelle ici *liberté* la faculté de n'être point gêné dans ses actions par la volonté des autres.

Dans la condition d'esclave, l'homme a perdu de sa liberté tout ce qu'il a été possible de lui enlever. Ses talens, son industrie, son travail ne lui appartiennent pas; ses actions sont toutes soumises à la volonté d'un autre, et il faut qu'il s'oublie pour être sans réserve à cet autre, pour en recevoir le mal comme le bien, pour en supporter les caprices, les outrages, les punitions, la mort même; et l'espérance, cette dernière compagne du malheureux, qui, quand tout est perdu, assoupit encore nos maux par ses fugitives illusions, l'espérance est interdite à l'esclave. Que devient donc dans cet état l'homme, cet être doué par-dessus tout du don de se modifier? Et si, sous l'empire de la liberté, ses éminentes facultés acquièrent avec la force le plus grand développement possible; dans l'état contraire, dans celui de l'esclavage, une partie de ses facultés admirables reste sans développement, et l'autre partie s'y montre comprimée, faible, viciée. Arrêtons-nous un instant à considérer ces étranges effets, et voyons quels en sont les résultats, pour ces maîtres même, si jaloux d'agrandir l'immense distance qui les sépare de l'esclave. La philosophie comme la piété, la politique comme le commerce, ne sauraient être trop éclairées sur

un sujet si important. La comparaison de la manière de voir des différens observateurs, et des faits dont ils s'appuient, doit, à travers leurs répétitions apparentes, répandre une salutaire lumière, qui peu à peu fixera les opinions, ramenera au but unique de faire concorder l'intérêt des colonies, des métropoles, des mœurs, de la raison, de l'humanité.

Les esclaves de cette colonie sont comme dans les autres, d'abord de malheureux nègres exportés de l'Afrique. Les chefs de ces peuplades, toujours en guerre entre eux, se font réciproquement des prisonniers, dont ils traitent ensuite avec les européens ; souvent aussi, les parens même, pressés par la faim ou par l'attrait de quelques futilités, vendent leurs propres enfans ; quelquefois encore, les européens qui vont à ces traites, en surprennent qu'ils enlèvent impitoyablement au mépris du droit des gens.

Ces nègres importés dans les colonies, sont ce qu'on appelle des nègres bruts, ne connaissant pas la langue des européens, et surtout n'ayant pas l'usage des travaux auxquels ils sont destinés. Dans leurs pays, ils cultivent à peine un peu de maïs, et du surplus vivent de fruits, de chasses ou de pêches. Ils ont,

pour la plupart, quelque teinture du mahométisme, mélangé grossièrement avec des idées de leur croyance primitive, et de cette superstition inséparable du despotisme, car ils sont soumis à des chefs absolus. Ils ont des manitoux, des talismans qu'ils vénèrent, qu'ils consultent, pour bientôt les jeter ou les brûler.

Comme toutes les nations qui participent de la vie sauvage, ils sont ennemis du travail et de toute espèce d'application. Comme elles, leur passion pour la danse est démesurée.

Les navires destinés à leur traite se nomment *négriers*. Ils sont tellement entassés, que le malaise, le mauvais air, et surtout le chagrin, en font périr un grand nombre, et balancent les profits de la cupidité. On a cependant soin, durant la traversée, de les dissiper autant qu'il est possible. On les tient dans le jour sur le pont; on ne manque guère, surtout le soir, de les faire danser; exercice si chéri, qu'il semble quelquefois leur faire oublier la perte de leur liberté. Il sert à prévenir aussi les effets de l'inactivité et du mauvais air. Les femmes, parées de colliers et de bracelets de verroteries, semblent oublier qu'elles ne sont plus libres, tant l'attrait de la parure est puissant sur ce sexe.

Il faut tenir ces femmes séparées des hommes : elles feraient naître entre eux des querelles funestes. Ceux-ci, emportés par les transports de la passion, pourraient exposer l'équipage du navire. Les nègres, rassemblés jusqu'au nombre de huit à neuf cents, contre une trentaine d'hommes de l'équipage, se rendraient redoutables sans les distributions préliminaires du navire et sans la plus active surveillance ; ils sont séparés dans les différens compartimens des ponts ; quelquefois ils sont liés. Une barrière les empêche de communiquer avec le gaillard de derrière, où se tiennent les officiers et les matelots. Des canons dirigés contre eux sont toujours chargés, et des fusils toujours prêts. Il n'arrive que trop souvent d'être contraint de faire usage de ces armes meurtrières. Ils complottent jusque dans leurs fers, et ils le font avec un grand secret.

Quand ils se sont soulevés dans un des ponts, on tire sur eux, on les tue, jusqu'à ce que ceux qui restent demandent grâce et se soumettent. Lorsque l'insurrection est sur le tillac, on tire le canon chargé à mitraille ; ces victoires, toujours assurées quand on n'est pas tout-à-fait surpris, coûtent cher aux vain-

queurs, plus encore qu'aux vaincus; puisque ceux-ci regardent alors la mort comme un bien, dans la croyance qu'elle les rend à la liberté, et qu'ils vont revoir leur patrie. Leur nourriture ordinaire, pendant ces voyages, est du riz, du biscuit et un peu de viande salée.

Dès qu'ils sont arrivés dans la colonie, on les met en vente; ceux qui se trouvent malades sont achetés à vil prix par des chirurgiens qui spéculent sur leur guérison; c'est ordinairement un des prompts moyens de la fortune de ces chirurgiens. Les autres nègres achetés par les habitans sont visités scrupuleusement. Ici on ne soupçonne pas qu'il existe entre les hommes de lois de la pudeur; une créole même porte ses regards attentifs sur toutes les parties de la conformation du nègre homme qu'elle marchande; et s'il lui donne quelques signes de sa virilité, elle s'en réjouit comme d'une garantie de sa bonne constitution. Les femmes sont visitées successivement avec une égale attention par tous les acquéreurs qui se présentent. De tels examens deviennent si familiers à ces malheureuses, que la honte leur devient étrangère.

Ces esclaves conduits dans les ateliers des acquéreurs y sont ordinairement traités diffé-

remment des anciens. On ne les accoutume que graduellement au travail. On les fait baigner souvent, promener de temps à autre, et sur-tout danser; on les mêle avec les anciens en nombre inférieur à ceux-ci, afin de les mieux disposer à prendre leurs habitudes. Ces attentions ne sont pas dues ordinairement aux sentimens d'humanité. L'intérêt les commande. Il arrive trop souvent que des maîtres pauvres qui n'ont pas d'autres esclaves, ou trop avides, exigeant de ces nègres brutes un travail assidu, les exténuent bientôt, les perdent par les maladies, et plus encore par le chagrin. Souvent ils hâtent leur mort d'eux-mêmes; les uns se noient, d'autres s'étouffent en tirant à eux leur langue de manière à fermer le passage de la respiration; d'autres font usage du poison, ou s'enfuient et périssent bientôt de misère et de faim. Les Africains importés à la Louisiane sont encore exposés à plus de maladies que dans les autres colonies. L'hiver qui amène des froids subits et piquans, est extrêmement contraire aux nègres surtout qui ne sont plus jeunes. Il faut alors les couvrir, les tenir chaudement; la parcimonie de quelques habitans, dont j'aurai occasion de donner des exemples, leur coûte cher.

Les prix excessifs des nègres (1) de quatre à cinq cents piastres pour les brutes, et de mille à quatorze cents pour ceux qui ont des métiers, exposent infiniment les fortunes des particuliers, encore bornées ici. Celui qui n'a que trois à quatre nègres, et qui en perd un ou deux, est ruiné, et il faut une fortune considérable pour en réunir un nombre moyen; il faut donc de plus grandes avances pour montrer une habitation; de là principalement la lenteur des progrès de cette colonie.

La manière de gouverner les nègres domestiques, à la ville surtout, varie davantage selon le caractère de leurs maîtres; ceux qui sont dans les habitations employés à l'agriculture sont gouvernés avec plus d'uniformité. D'abord on les loge non loin de la maison du maître, chacun dans une maisonnette ou cabane d'une dizaine de pieds de grandeur. Ces cabanes ont toutes une cheminée pour pouvoir y faire cuire leurs alimens; car les maîtres ne se mêlent pas des détails de leur nourriture. Elles sont construites avec des poteaux équarris, plantés en terre de six à sept pieds de hauteur, à deux pieds, deux pieds et demi de

(1) *Voyez* t. 2, chap. 37.

distance les uns des autres, remplis dans leurs intervalles de bousillage; ce bousillage est composé de terre triturée, détrempée et mêlée de barbe espagnole.

Ces cabanes sont couvertes de ces longs et larges bardeaux de cipre appelés *pieux;* en peu de jours ces logemens sont édifiés. Dans les habitations dont les maîtres sont soigneux, toutes les cabanes des nègres sont alignées et espacées régulièrement. On dirait un petit village à qui on donne le nom général de *Camp.* La maison du maître séparée, et dominant par sa grandeur et son élévation ces humbles cabanes, semble rappeler ces temps de la féodalité, où des châteaux altiers commandaient aux misérables chaumières des serfs. Il ne manque aux maisons des maîtres que des donjons et des eaux fangeuses. La différence cependant est que les esclaves d'aujourd'hui sont plus esclaves que ceux d'alors, et que l'époque où leur sort sera amélioré, coûtera peut-être du temps et des révolutions. Et qu'ont donc opéré ces progrès de l'esprit humain?

Toutes les cabanes des nègres ne sont pas construites avec le même soin; cela dépend de la capacité, de l'indifférence, ou de l'impéritie

du maître. Il en est de placées confusément près de la maison principale qui, au lieu d'un mur de bousillage, n'ont que de mauvais pieux plats placés debout et recouverts aussi mal, où les vents et la pluie pénètrent par-dessus et par les côtés. On s'en étonnera d'autant moins qu'il se trouve des maîtres insoucians et paresseux presque aussi mal logés.

Les nègres doivent, au lever du soleil, se rendre au champ qu'on appelle *désert*. Ils sont conduits ou par un commandeur nègre, ou par un économe blanc, ou par le propriétaire même, ce qui est le plus ordinaire.

Il y a des travaux à la tâche, d'autres qui n'en sont pas susceptibles. Leur tâche finie, les esclaves sont maîtres du temps qui leur reste : ils travaillent bien plus vîte de cette manière ; ainsi l'intérêt du maître entendu est de préférer ce moyen. Lorsque les nègres ne sont pas à leur tâche, le travail doit finir à midi précis pour reprendre à deux heures jusqu'au coucher du soleil. Ils doivent être libres d'employer ces intervalles à ce qui leur semble, mais ils ont alors pour leur compte des occupations exigeantes et pénibles : il faut préparer le maïs dont ils se nourrissent. Les détails en sont minutieux ; préalablement on le fait

tremper, et ensuite on le pile dans de grands mortiers de bois.

Les diverses manières de le préparer exigent avec la cuisson beaucoup de leur temps. La loi oblige les maîtres de donner à chaque esclave un baril par mois de maïs en épis, qui équivaut au poids de soixante-dix à quatre-vingts livres. Ils travaillent aussi pour eux le coin de terre que leur laissent presque toujours les maîtres ; ils y cultivent, selon les localités, du riz, du maïs, des patates, des giraumons. La loi leur accorde en outre les dimanches ; ils se louent ces jours-là : si le maître les emploie, il doit les payer, le prix de leurs journées est ordinairement de quatre escalins en hiver, et de cinq en été. On leur permet ordinairement d'élever des volailles et des cochons, qu'ils consomment ou qu'ils vendent pour se procuser d'autres viandes, et leurs différens besoins. Les maîtres sont tenus, pour leurs vêtemens, de leur donner tous les deux ans une capotte de laine. Cette capotte est faite comme celles des habitans, d'une couverture de laine, mais grossière, serrée à longs poils, taillée avec des manches comme une robe de chambre descendant jusqu'aux genoux, et ayant, au lieu de collet, un capuchon à la manière de ceux de nos

anciens moines. Au moindre vent de nord d'hiver, ils ne manquent pas de s'en affubler, étant extrêmement sensibles au froid; dessous ils se vêtissent de mauvais haillons. Le prix de ces capottes revient à deux piastres et demie. Excepté ce vêtement, le surplus de l'entretien des nègres est à leurs dépens. Cet entretien se réduit à peu de chose. Durant l'été, ils sont presque nus, ils n'ont au désert qu'un mauvais pantalon, et le plus souvent un morceau d'étoffes passant entre les cuisses, et leur entourant le corps comme une ceinture, c'est le braguier des sauvages. Les femmes ne portent guère aussi, alors, qu'une courte et mauvaise jupe. Elles sont ordinairement nues jusqu'à la ceinture; la force de l'habitude est telle, que l'européen qui en est d'abord surpris, finit peu à peu par n'y plus faire attention. La gorge nue des Africaines est d'une forme répugnante, les jeunes filles même l'ont pendante et allongée comme une bourse jusqu'à la ceinture; il en est peu de ces nations qui l'aient conformée selon les idées que nous avons de la beauté.

Pendant qu'ils sont au travail, l'économe, le maître ou le commandeur, ont le plus souvent le fouet à la main pour en frapper les pa-

resseux. Mais ceux des nègres qui se rendent coupables de fautes jugées graves sont punis de vingt, vingt-cinq, quarante, cinquante et cent coups de fouet. Voici la manière dont se fait cette cruelle exécution : On plante quatre piquets faisant le carré long ; le coupable est étendu nu entre ces piquets, le ventre en bas ; ses mains et ses pieds sont attachés chacun séparément, avec de fortes cordes, à chacun des piquets assez éloignés pour que les bras et jambes tendus en forme de croix de Saint-André empêchent le malheureux de remuer. Alors l'exécuteur, c'est ordinairement un nègre armé d'un long fouet de postillon, frappe sur les reins et sur les cuisses ; les claquemens du fouet retentissent au loin, comme ferait celui d'un colère charretier qui presse ses chevaux. Le sang coule, de longues plaies se croisent ; des lanières de peaux se lèvent sans que se ramolissent ni la main de l'exécuteur, ni le cœur du maître qui crie de piquer fort.

Le lecteur s'émeut, et moi aussi : ma main agitée se refuse à tracer ces tableaux sanglans, à raconter combien de fois les cris aigus de la douleur sont venus suspendre mes silencieuses occupations ; combien de fois m'a fait frissonner la face de ces maîtres barbares où

je

je voyais écrit le nombre des victimes immolées à leur férocité.

Les femmes sont soumises aussi rigoureusement à ces punitions, leur grossesse ne les en exempte pas même ; alors, avant de les attacher aux piquets, on fait un trou en terre dans le lieu où l'on juge que doit être placé le ventre.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les femmes blanches-créoles sont ordinairement plus inexorables que les hommes.

Leur démarche lente et molle, les minutieux services qu'elles imposent, ne décèlent que leur apathique indolence : mais l'esclave n'obéit-il pas assez promptement, ne devine-t-il pas leurs gestes, leur regard, à l'instant elles sont armées d'un redoutable fouet ; ce n'est plus ce bras qui ne pouvait supporter le poids d'un *schaal* ou d'un *ridicule*, ce n'est plus ce corps qui se soutenait débilement. Ordonnent-elles la punition d'un de ces malheureux, d'un œil sec elles voient la victime attachée à quatre piquets ; elles comptent les coups, et elles élèvent une voix menaçante, si le bras de celui qui frappe mollit, si le sang ne coule pas assez en abondance. Leur sensibilité changée en fureur a besoin de se repaître par intervalle

de cet hideux spectacle ; il leur faut, comme pour les raviver, entendre des cris aigus, voir couler de nouveau le sang : il y en a qui, dans leur rage frénétique, pincent et mordent ces infortunés.

Ces exemples d'inhumanités ne se retrouvent guère que parmi des créoles ; les européens conservent ordinairement des traces de la sensibilité que leur impriment les mœurs européennes, quoique l'éducation de la plupart d'eux, nés d'une condition inférieure, soit moins soignée ; l'habitude et la stupide ignorance des créoles ne leur montrent dans le nègre qu'une propriété, dont ils peuvent disposer à leur gré comme de l'objet le plus vil. Ils ne soupçonnent pas qu'entre eux et l'esclave, les rapports éternels de la justice et de l'humanité ne sauraient être détruits.

On ne doit pas être étonné que les lois destinées à protéger l'esclave soient peu respectées de la plupart de tels maîtres. J'en ai vu faire payer à ces malheureux le misérable capot qui leur est dû, d'autres ne pas leur en donner du tout, et ne pas leur laisser les heures et les dimanches que leur accorde la loi. J'ai vu de ces maîtres barbares les laisser durant les hivers dans une nudité révoltante

et contraire à leurs propres intérêts, puisqu'ils énervent et abrègent des jours sur lesquels repose toute leur fortune. J'ai vu de ces nègres obligés de cacher leur nudité avec la longue mousse du pays ; j'ai été témoin qu'après les fatigues du jour on prolongeait leurs travaux plusieurs heures au clair de lune; ensuite, avant de penser au repos, il leur fallait piler et faire cuire leur maïs ; et encore longtemps avant le jour, une implacable mégère, le fouet à la main, les arrachait au sommeil. Aussi de plus de vingt nègres, qui, dans une vingtaine d'années, auraient dû doubler, le nombre était réduit à quatre ou cinq.

Les jeunes créoles, idolâtrés par de faibles parens, font des nègres qui les entourent les jouets de leurs boutades ; ils fouettent par passe-temps ceux de leur âge, comme les pères fouettent les autres par humeur. Ces jeunes créoles, parvenus à l'âge où les passions sont impétueuses, ne connaissant pas la contradiction, veulent que tout ce qu'ils commandent, possible ou non, soit exécuté ; et à défaut de cela, ils vengent leur orgueil offensé par des châtimens multipliés. La sombre mélancolie de ces infortunés tracée sur leur front, la fuite des uns, la mort des autres, ne ra-

mènent pas leurs maîtres ; ils font peser sur ceux qui leur restent les vengeances qu'ils ne peuvent plus exercer sur les autres. Ces créoles plongés ensuite dans la misère, semblent encore échapper aux remords.

Ce qui distingue particulièrement le caractère du créole d'avec celui de l'européen, c'est que celui-ci, pour faire punir son esclave, a besoin de ces transports de colère qui le mettent hors de lui, tandis que l'autre ordonne vingt-cinq ou trente coups de fouet sans la moindre émotion; il est spectateur aussi froid, il fait doubler, tripler le châtiment avec cette féroce indifférence.

Ces nègres, continuellement sous la main du maître, qui n'ont véritablement pas de propriétés, qui ne peuvent pas contracter, qui ne sauraient avoir d'actions juridiques, qui n'ont enfin aucun de ces intérêts civils, de ces rapports mutuels, qui, entre les habitans grossiers de nos campagnes, exercent et développent leurs facultés intellectuelles ; de tels hommes doivent avoir, à cet égard, l'intelligence extrêmement bornée, et elle l'est en effet à un degré, dont l'européen prend difficilement la mesure. J'en ai vus ne pas pouvoir faire un compte de cinq à six pièces de monnaie ; il

est rare d'en trouver en état de dire leur âge, celui même de leurs enfans, ou de déterminer depuis combien d'années ils sont sortis de leur pays; dans quel temps ils ont appartenu à tels maîtres ou passé à tels autres: avec si peu d'idées du passé, ils doivent en avoir beaucoup moins de l'avenir; aussi ils sont d'une insouciance déplorable. Ils usent ou plutôt gâtent ce qu'ils ont de vêtemens particuliers, sans penser s'ils en auront un jour besoin. Ils brisent et détruisent ce qui se trouve sous leur main avec la même insouciance; ce qui les flatte le plus, ils l'abandonnent ensuite avec la plus grande indifférence. Sans idées conservatrices, d'ordre et d'économie pour eux, ils ne sauraient en avoir pour leurs maîtres; aussi ceux qu'on réserve pour la domesticité intérieure des maisons, ont-ils un service désagréable; on ne peut les accoutumer à cet arrangement journalier, dont l'homme social et soigneux est jaloux; il faut chaque jour leur répéter l'ordre de tous les jours, il faut le leur redire à tous les momens; et une maîtresse de maison dont la famille est nombreuse, dont les détails sont un peu multipliés, se trouve assez occupée toutes les heures du jour, seulement à commander plusieurs de ses domestiques. Ce

qui leur est le plus recommandé, comme plus important, n'est pas mieux exécuté que ce qui est indifférent : et ces vases, ces meubles chéris par leurs prix ou leurs formes, vont être brisés ou mutilés comme la chose la plus indifférente, tant leur attention est incapable de discerner ou de se rappeler les circonstances où il faut redoubler de surveillance et de précautions.

Heureux européens qui êtes servis avec tant de célérité, dont les ordres sont si scrupuleusement exécutés, dont les volontés sont pour ainsi dire devinées ; qui, pour vous livrer à des occupations et plus importantes et plus relevées, confiez sans crainte des détails inférieurs à des mains subalternes, vous ne jouissez de ces inestimables avantages que parce que les êtres qui vous servent ont une intelligence plus assimilée à la vôtre par l'éducation ; ainsi, quand votre orgueil voudrait plonger dans l'abjection ceux que vous commandez, quand il voudrait étendre sur eux sa domination, jugez à quel prix ce serait ! Et vous, gouvernans, que deviendraient la gloire, et la grandeur, si elles s'appuient sur le despotisme ?

Les esclaves à qui on fait apprendre des métiers, ne parviennent jamais à la perfection des

autres hommes. Ils n'ont aucune des idées du beau, de l'utile, du commode pour se diriger, et leur intelligence n'est pas stimulée par d'assez grands intérêts, pour se développer et se perfectionner. J'ai eu occasion d'en employer de plusieurs professions, et je les ai toujours trouvés au-dessous de la médiocrité du talent, même pour le pays. La même chose, qu'ils me faisaient deux fois, avait à chaque fois des imperfections particulières. Chez les Romains, cependant, un grand nombre d'esclaves se distinguaient dans presque toutes les professions. Il faut dire que ces talens devaient toujours être inférieurs à ceux des hommes libres; et ces esclaves, d'ailleurs, recevaient une éducation bien différente de ceux-ci, ils n'étaient pas dans la misère et le dénuement de tout. L'usage des choses dont on se sert exerce l'intelligence. Celui qui n'a jamais rien eu, a donc été privé de ces moyens d'instruction. Outre cela, les Romains, vivant dans une grande ville, où, indépendamment des profits du maître, ils avaient encore leurs profits particuliers, leurs *Pécule*, étaient stimulés par cet intérêt particulier. Ils avaient alors des jouissances, des commodités; ils pouvaient se racheter et devenir citoyens: ces perspectives étaient autant

de moyens pour les exciter à être laborieux et à se perfectionner. Dans nos colonies, à la Louisiane surtout, le théâtre est bien différent; ces perspectives séduisantes ne s'offrent pas à eux: s'ils parviennent à être libres, c'est pour rester dans une condition abjecte; leur couleur leur ôte l'espérance d'en sortir. La loi ne leur accorde pas ici positivement de *Pécule*; mais, puisqu'elle leur laisse dans le jour des heures dont ils peuvent disposer à leur profit, et qu'ils ont encore le dimanche, il s'ensuit que le produit de ces intervalles devrait légalement leur appartenir; et il faut avouer que, malgré le sordide intérêt du plus grand nombre des maîtres, ce que l'esclave a acquis par ses économies particulières est presque toujours respecté par les maîtres. S'il y a quelques exemples d'infraction à cette loi naturelle, ils sont rares; l'opinion et l'habitude tiennent ici lieu de loi positive, tandis que tant d'autres lois impératives sont continuellement foulées aux pieds. Voilà donc une preuve que la force des mœurs vaut mieux que la force des lois.

Les différentes occupations des esclaves établissent des nuances considérables dans leur intelligence; ce qui prouve, contre l'assertion des ignorans colons, que l'incapacité du

nègre résulte de l'abrutissement de l'esclavage.

Ces esclaves, en recevant la langue française pour leur idiome familier, n'ont pu en embrasser l'étendue vulgaire, puisque leurs besoins et leurs idées étaient plus bornés; il a donc fallu resserrer pour eux, ou plutôt dégrader, cette belle langue. D'abord les nombreuses dénominations des objets étaient hors de leur portée; il leur était impossible d'apprendre à nommer ce qu'ils ne connaissaient pas. Ainsi la classe des substantifs a été réduite au petit nombre des choses usuelles pour eux; et ce nombre est si borné, que ceux même qui vivent dans les campagnes ne connaissent ni le nom des plantes ni celui des différens arbres qu'ils ont continuellement sous leurs yeux, si on en excepte ceux dont ils se nourrissent ou dont ils font un usage journalier. Il m'est souvent arrivé de leur montrer des feuilles, des branches, sans qu'ils parussent avoir la moindre notion de ces productions qui frappaient cependant sans cesse leurs regards. Les qualifications des objets sont encore beaucoup plus bornées pour eux. Ils ont peu d'idée des distances relatives, des grandeurs, des proportions, de toutes ces mesures qui créent en nous tant d'idées. Quatre à cinq aunes d'étoffes,

avec quelques fractions de ces aunages, sont le plus ordinairement au-delà de leur conception. Il en est de même des nuances de beauté, de bonté, de solidité, de force, etc. Ainsi l'adjectif, cette qualification des choses, se réduit peut-être à cinq ou six mots.

Ladjectif *vaillant* désigne pour eux presque toutes les qualifications: en bien, ils dise nt *vaillant* cheval, *vaillant* chapeau, *vaillant* bras, *vaillant* cabane, *vaillant* journée.

Capable embrasse tout ce qui est de capacité physique et morale; il s'étend à la volonté, à l'intention, à la possibilité, etc. Veux-tu me faire une commission? Non, *moi pas capable.* Mange cela, *moi pas capable.* Ce cheval pourra-t-il me porter? *Ly capable.* Peux-tu venir de bonne heure? Oui, maître, moi *capable.*

Le mot *même* est leur superlatif et leur affirmatif par excellence; il fait les fonctions de *le plus*, de *très*, de *certes*, de *certainement*, d'*assûrément*, d'*indubitablement*, etc., etc.

Excepté les pronoms *moi, toi, nous, vous*, le mot *ly* remplace à peu près tous les autres, et sert encore d'articles. *Ly chapeau, ly monsieur, ly nègres, ly chevaux, ly manger, ly dormir, avec ly, pour ly, ly faire,* etc.

Le verbe, aile du génie, signe sacré de la suprématie de l'homme, qui donne la vie au discours; qui embrasse tous les temps, tous les lieux; qui s'étend jusque dans les régions des possibles, le verbe est, surtout ici, le témoignage de toute l'abjection, de tout l'abrutissement de l'esclavage. Il est réduit à un très-petit nombre de mots, et il est dépouillé de tous ses modes, de tous ses temps; il ne se présente que sous la forme d'indéfini. Il faut donc que, pour l'esclave, l'avenir soit comme rien, le passé comme effacé, et le présent comme une chose incertaine. *Moi couris hier, toi couris aujourd'hui, ly couris demain. Moi connais long-temps même*, pour dire, *il y a très-long-temps que je l'ai connu. Ly connais même,* pour dire *il connaît bien. Moi pas connais*, pour dire *je l'ignore, je ne sais pas, je n'ai pas entendu, je ne connais pas.*

Courir désigne l'action tout-à-fois de poursuivre, de marcher, d'aller, de venir, de promener, de courir, comme celui de *connais* désigne *savoir, apprendre, instruire, avoir des notions, se rappeler, se souvenir.*

Gagner embrasse encore plus de significations; il a celle de *posséder,* d'*acquérir,* d'*obtenir,* de *recevoir,* de *trouver,* de *prendre,* etc.

Moi gagné maïs, pour dire *j'ai du maïs; toi gagné fièvre*, pour dire *tu as la fièvre; ly gagné fouet*, pour dire *il a reçu le fouet; ly pas gagné sommeil*, pour dire *il n'a pas dormi; ly gagné mari*, pour dire *elle a un mari*, etc.

En comparant ce grossier idiome avec les langues de leur pays, on aurait alors une donnée mathématique de ce que le nègre acquiert ou perd sous les mains des colons. Ces données meneraient à des résultats trop étendus, et liés à trop de causes, pour les embrasser ici.

Dans cette dégradation de la langue française par des hommes rapprochés, autant qu'il est possible, de l'état de brute, on voit cependant les principes primitifs de la Grammaire, inaltérables ; chaque partie du discours est mutilée, mais ces parties conservent leur essence. De tous ces mots, les uns toujours servent à nommer, d'autres à qualifier, d'autres à marquer le mouvement ou l'état ; il n'existe donc pas, à proprement parler, de *jargon* parmi les hommes, c'est-à-dire de mots dont les fonctions soient indéterminées. Il n'y a donc point de langage, quelque informe qu'il soit, qu'on ne puisse écrire, dont on ne puisse donner les règles. C'est une grande erreur d'avoir dit en France :

Dans tel canton, le peuple n'y parle pas une langue, mais un *jargon* qu'on nepeut écrire, ni dont on ne peut donner les principes. L'examen méthodique du langage de chacun des peuples des cantons de la France, de ces peuples qui, dans leur simplicité, ont conservé les traces des mœurs antiques ; cet examen présenterait un tableau instructif en raison de sa variété, et je ne doute pas que, dans ces débris épars, on ne trouvât les types de langues qui semblent perdues sans espoir.

Les voyageurs nous donnent de longs vocabulaires de mots qu'ils ont retenus chez les peuples où ils ont séjourné ; mais à quoi servent ces arides vocabulaires, dont chaque mot est presque toujours altéré, parce que l'oreille, peu exercée à entendre parler une langue étrangère, ne saurait saisir ses accens, ses aspirations, ses inflexions, et que l'ortographe de l'Anglais, par exemple, n'étant pas celle du Français, produit nécessairement des variétés dans la manière d'écrire ces mots : chez nous même la prononciation du Provençal diffère prodigieusement du Normand ou du Breton ; il y a donc dans ces nomenclatures recueillies imperfection de la part de l'ouïe et de l'ortographe.

Mais si, au lieu de ces mots isolés, le voyageur s'appliquait à connaître les diverses qualifications, la nature surtout de leurs verbes, les variétés de leurs modes et de leurs temps, dans quelques langues qu'il écrive ses observations, elles deviendraient instructives ; on aurait des données du génie de ces langues, et on pourait juger si ce peuple a été civilisé, si même il y a long-temps : on comparerait les nations entre elles, et par cela seul on jugerait celles qui sont plus avancées ou plus dégradées. Ces recueils seraient alors de précieux monumens qui serviraient à débrouiller le chaos de l'histoire.

Ces esclaves, avec les notions si bornées et si confuses, et contre qui la dernière raison est un fouet ensanglanté, peuvent-ils être capables de morale ? Il faut avoir des idées d'ordre pour connaître le bien, pour sentir le charme de la vertu ; il faut avoir une volonté à soi ; il faut l'avoir exercée dans les contradictions pour qu'elle veuille courageusement combattre le vice. L'esclave, dans son dénuement de lumières, dans son abnégation de volontés, ne peut donc avoir un caractère de moralité. Le bien et le mal pour lui est ce qu'on lui commande et ce qu'on lui défend ;

sa volonté n'est que celle des autres, et toute son énergie doit tendre à détruire en lui *le moi*, ce principe conservateur de chaque être pour y transporter *le moi* capricieux d'autrui. Demandez à un esclave s'il pourra vous procurer telle ou telle chose, s'il pourra étre libre de vous faire tel travail, il juge par ces demandes ce que vous desirez; et n'ayant pas la force de vous prononcer un *non*, qui peut-être ne vous plairait pas, il répondra affirmativement; et plus vous paraîtrez desirer ce que vous lui demandez, plus il ajoutera à ses promesses. Je l'ai remarqué toutes les fois que je me suis adressé à eux, soit que j'en eusseréellement besoin, soit que je voulusse les éprouver ; mais ils ne vous ont pas quittés, qu'ils ne se mettent plus en peine de leurs promesses, elles sont comme s'ils les avaient oubliées, et ils vous revoient avec la même assurance qu'auparavant; la honte pour le mensonge leur est inconnue. Le mensonge leur est si souvent utile, et la vérité si souvent funeste! et leur habitude du mensonge est telle, qu'ils prennent en le soutenant l'air d'assurance et de tranquillité qui en impose aux étrangers; souvent l'appareil terrible des châtimens, et les coups redoublés du fouet,

ne sauraient leur arracher la vérité. On ne doit pas plus s'attendre de trouver en eux cette espèce de fidélité qui fait respecter les propriétés d'autrui ; ceux qui n'en ont aucune, qui ne sauraient en avoir, peuvent-ils trouver du bien dans une vertu qui ne leur est que nuisible.

On peut dire aussi qu'ils sont tous voleurs, tant les exceptions en sont rares, et ils le sont avec une hardiesse et une subtilité incroyables. A cet égard, ils rendent leurs maîtres bien malheureux ; ils dévastent leurs basse-cours, leurs vergers et leurs jardins. Il faut, pour s'en défendre, s'entourer de hautes palissades, semblables à des forts, et ils savent encore surmonter ces obstacles. J'ai vu la maison d'une habitation avoisinée de ruches ; à quarante pieds de distance, ils venaient pendant la nuit en dérober le miel. En voyageant sur le fleuve, il m'est arrivé qu'on en a surpris volant dans le bateau même où j'étais couché.

Il est heureux pour les colons que leurs esclaves n'aient pas l'habitude des fermetures européennes, ils seraient alors bien dangereux ; ils ne savent comment s'y prendre pour ouvrir la plus mauvaise serrure.

CHAPITRE

CHAPITRE LXVIII.

Suite du précédent. Liberté des Esclaves dans leurs Amours. Ses Effets. Impossibilité de les soumettre à cet égard aux Lois Civiles et Religieuses. Des Parures des Femmes. Leurs Bals. Leurs Egards entre eux. Anecdotes en leur faveur. Multiplication des Gens de couleur plus grande que celle des Blancs. Ce qui doit en résulter. Esclaves modernes comparés avec ceux des anciens. L'esclavage dégrade le Maître et l'Esclave. Avantages des Colonies qui se passeraient d'Esclaves. Les Blancs propres aux travaux de la Zone Torride. Preuves par des faits. Système des Engagés préférable à l'esclavage pour les Maîtres et les Métropoles. Ce qui est résulté pour les Peuples qui ont établi l'esclavage. Nos campagnes peuvent fournir des Colons sans diminuer leur population. Moyens de rétablir Saint-Domingue.

Il reste cependant à ces hommes une portion de liberté bien précieuse, et dont l'in-

fluence sur eux et sur les colons même est très-grande ; ce reste de liberté est pour leurs amours ; et ici ils sont bien plus indépendans que leurs maîtres. Ils ne consultent dans leur choix que leur unique goût. La religion et les convenances sociales n'étendent pas leur puissance jusqu'à eux ; ils s'unissent, se désunissent, se reprennent pour se quitter ensuite, sans que le remords vienne les troubler, sans que la honte atteigne leur inconstance; l'amour, ame de l'univers, est véritablement leur ame ; dès que leurs sens ont parlé, ils y ont cédé sans effort. pour être toujours à lui, le jour ils y pensent, ils en font le sujet de leur entretien, et par lui ils supportent mieux leurs travaux, oublient leur servitude ; ils sourient à la joie dans l'espérance d'une nuit heureuse. Au sentiment de l'amour, leur imagination s'anime pour le chanter.

L'amour les rend féconds improvisateurs. J'ai voyagé pendant un mois sur les rivières et sur le fleuve avec un nègre. Pendant un mois ses chants en refrain eurent pour objet sa maîtresse. C'était le récit pour elle de tout ce qui lui arrivait de contre-temps et de dangers. Il peignait parfois ses alarmes de la trouver infidèle. Ce nègre, excellent navigateur,

souffrait impatiemment d'être interompu dans ses compositions lyriques. J'avais vu tant de poètes moins inspirés que lui, encore plus bizarrement colère, que je devais à celui-là de l'indulgence. L'attention de ces esclaves pour leurs maîtresses, qu'ils qualifient de leur femme, est extrême. Le produit de leurs petites économies, de leur travail, de leur champ, est employé à leur plaire; ils les préviennent dans tous leurs divers besoins, et surtout dans leur parure. C'est le desir de plaire qui adoucit les mœurs de l'homme social, qui le rend quelquefois capable de grandes choses, et a été plus d'une fois l'étincelle qui a produit le grand homme.

C'est aussi ce sentiment de l'amour qui rattache ces malheureux à la vie, les tire de cette si funeste consomption, les fait sortir de cette stupidité où leur état les ramène sans cesse. Ils travaillent moins mal, se rendent plus industrieux pour se montrer aux yeux de leur maîtresse vêtue plus proprement, et pour la faire paraître elle-même dans leurs assemblées, dans leur danse, mieux parée. C'est pour elle aussi, il faut en convenir, qu'ils enlèvent aux maîtres les prémices de leurs fruits, et qu'ils font des excursions hasardeuses dans leurs basses-

cours. Les maîtres qui n'y voient pas de si loin, gémissent sur ces dégâts; ce serait probablement bien pire s'ils n'avaient pas lieu.

Ils ont quelquefois des maîtresses éloignées de plusieurs lieues. Les fatigues du jour ne les empêchent pas d'aller passer la nuit près d'elles pour être de retour avant l'heure du travail. On doit s'étonner que ces hommes, affaiblis par la peine et par une chétive nourriture, puissent continuellement exécuter ces courses nocturnes. Malheur aux maîtres et aux voisins qui ont des chevaux sous la main de ces amans empressés! ils les ménagent encore moins que leurs sévères maîtres ne les ménagent eux-mêmes; il semble que l'esclave se plaise à rendre aux animaux les mauvais traitemens qu'il reçoit. Leurs amours m'ont coûté à moi-même un excellent cheval.

A une habitation située près du chemin ordinaire de communication de la rivière Têche à la rivière Vermillon, où j'ai quelquefois couché, j'entendois toute la nuit le bruit de marche des chevaux de ces amans allant et revenant.

Il faut remarquer que ces esclaves s'accommodent rarement des femmes de l'habitation où ils sont attachés, malgré que les maitres les

y engagent. Leurs amours prendraient alors la monotonie d'un hymen ; il y aurait moins d'allées, de venues, d'intrigues, d'intérêts ; et, puisqu'ils ne sont animés que par cette passion, il faut qu'elle les occupe beaucoup, que les incidens s'y renouvellent sans cesse. De là aussi le besoin de l'inconstance qui, leur promettant de nouveaux plaisirs, donne à leur imagination de nouveaux sujets de s'occuper et de l'électriser. Le petit nombre de ceux que j'ai vu se fixer à la même femme, et les prendre parmi les compagnes de leurs travaux, ce petit nombre, dis-je, était ordinairement des hommes plus lourds, plus bornés que leurs camarades. Mais leur état plus rapproché de la brute est ce qui convient le mieux aux habitans. L'avare Sorel répétait sans cesse qu'il ne craignait rien tant que des nègres avec de l'esprit ; que toute son attention se portait à empêcher qu'ils n'en acquissent ; il y réussissait trop.

Dans l'état social ces mœurs seraient qualifiées de libertinage, parce qu'elles tendraient à la destruction de la sociabilité. Comment, en effet, déterminer alors la paternité des enfans ? Qui pourvoirait à leurs besoins, à leur éducation, à leurs établissemens ? Un ordre social qui voudrait fonder légalement

cette liberté de mœurs, serait obligé de changer ses institutions, d'en créer de nouvelles qui s'accordassent avec ces principes. Mais pour l'esclave, il serait injuste et impossible de l'assujettir aux mœurs que la religion et les lois prescrivent dans l'état de choses où nous vivons. Comment lier sacramentalement ces époux, leur faire jurer de rester unis lorsque les maîtres de l'un ou de l'autre vont peut-être les séparer, dès le jour, pour leur vie? comment faire naître et fortifier en eux les sentimens de la paternité et de la maternité, lorsque leurs enfans ne leur appartiennent véritablement pas; qu'ils ne peuvent en diriger l'éducation, ni pourvoir à leurs besoins, ni espérer de les avoir pour soutien de leurs infirmités ou de leur vieillesse? Bientôt ils vont les perdre, et peut-être pour toujours. S'ils étaient capables des vives affections de la tendresse, ils seraient encore bien plus malheureux, ils mourraient de désespoir.

L'esclavage, en opposition avec la religion, tend nécessairement à la détruire. Si elle devait ainsi périr, ce serait dans le champ de la gloire. Cependant c'est en son nom, c'était pour attirer à Dieu ces ames payennes, c'était pour les éclairer du flambeau du christianisme, qu'on arracha au dévot Louis XIII la permis-

sion d'aller enlever ces Africains de leur terre natale et de les vendre au premier venu.

Les maîtres favorisent des unions passagères qui font naître pour eux des enfans, source de leurs richesses. Ils encouragent, pour ainsi dire, les femmes esclaves dans leurs inconstances désordonnées. Souvent elles ont la liberté de l'emploi de leur temps, à condition de rapporter chaque jour le prix de leur journée, c'est ordinairement celui de leur prostitution. A la ville surtout où il faut entretenir les domestiques plus proprement, on se décharge ainsi de ce fardeau, par la liberté qu'on leur accorde avec leurs amans généreux, et l'indulgence s'accroît pour elles selon qu'elles peuvent mieux se passer des secours du maître. La dame de la maison que ce soin ordinairement regarde, voit, de son appartement, les amans aller et venir chez sa négresse, et la nuit elle favorise aussi complaisamment leurs entrées.

Nos dames européennes ne savent pas ainsi étendre leur indulgence envers leurs domestiques. Leur religion devraït encore moins s'accommoder de ce trafic de prostitution. Mais n'est-il pas toujours avec le ciel des accommodemens? On voit ces dames entourées

de ces malheureuses, dont elles sont pour ainsi dire les prêtresses, s'agenouiller à la table sacrée pour y recevoir le pain des ames célestes ; et le prêtre même n'est pas exempt des mêmes souillures. C'est de ce choc des intérêts, des mœurs et de la religion, d'où naissent des fermentations qui préparent la dissolution des Etats, qui ne peut être retardée que pour devenir plus violente.

On a dit que l'Amour réunissait le sceptre à la houlette ; cela est surtout vrai ici. Ces souverains (car ils le sont, puisque par le fait ils exercent le droit de vie et de mort), ces souverains donc élèvent plus d'une fois leurs esclaves au rang de souveraine ; cela n'empêche pas qu'elles ne leur donnent des rivaux, et le rival privilégié est souvent un misérable, qu'un regard du maître fait trembler. Il naît de ces alliances fortuites des lignées de *mulâtres*, de *quarterons*, de *métis*, de *griffes*, etc., dont on va voir les funestes conséquences.

Rien n'est bizarre, pour ne pas dire extravagant, comme les parures de ces femmes. Cell.s qui travaillent aux champs toute la semaine, nues jusques à la ceinture, couvertes d'un haillon de jupes, se transforment le dimanche en grande dame. Une robe à queue

traînante, à plis onduleux, d'une indienne aux couleurs vives ou d'une mousseline richement brodée, couvre des appas trop souvent cicatrisés; des mouchoirs de Madras ou de prix sont ajustés sur leur tête moutonnée; des gants blancs ou de couleur cachent leurs mains calleuses, et tranchent avec le jet de leur peau. Un soulier rose chausse parfois ces pieds terreux. C'est bien autre chose à la ville. J'en ai vu à San-Dominguo vêtue d'une robe brodée en or; sa chaussure, il est vrai, était de mauvaises savattes. A la Louisiane, où les femmes acadiennes surtout sont habillées si maigrement, on prendrait, sans la différence de la peau, la servante pour la maîtresse, et la maîtresse pour la servante. Ces parures sont comme la rose, elles n'ont que la fraîcheur d'un matin. J'ai eu occasion de voir aux Atakapas un de leurs grands bals; des négresses esclaves y étaient vêtues de tafetas semés de paillettes; des guirlandes de fleurs festonnaient leurs têtes et servaient de retroussis à leurs robes.

Un tel entretien serait, comme on juge, très-considérable, s'il était suivi; et celles dont les galans sont assez riches ou assez fous pour y satisfaire, dissipent bientôt des gains

acquis longuement par tant de dangers et de peines.

Les amours font chérir aux esclaves ces danses, unique trace des mœurs primitives de leurs ancêtres; c'est aussi la nuit qu'ils choisissent pour s'y livrer avec excès: la nuit est le temps des illusions, c'est le temps des plaisirs qui ne sont que cela. Ce doit être bien plus pour l'esclave, qui ne savoure de la liberté que dans les ténèbres. Parmi les habitations nombreuses où les nègres sont passablement traités, au samedi soir le bal s'ouvre dans une de leur cabane, ou plutôt sous un arbre à larges touffes; et comme si on avait été toute la semaine en repos, tous dansent; rien n'est plus joyeux: le jour les surprend avant qu'ils soient fatigués. Quelle contradiction! les gens de couleur libres se mêlent aux assemblées des esclaves, comme les esclaves sont admis à leurs divertissemens. L'orgueil des blancs, qui met entre eux, et tout ce qui a le sang mêlé, une si grande distance, oblige les plus près parens des blancs de s'éloigner d'eux et de se rapprocher des noirs; ainsi, libres ou esclaves, noirs ou mulâtres, ils semblent tous ne former qu'une seule famille unie par leur abjection. Ils conservent ordinairement entre eux une affection

touchante. On ne les voit jamais s'aborder sans se donner des marques d'amitié ou d'intérêt, sans se demander mutuellement des nouvelles de leurs parens, de leurs amis, de leurs connaissances. Ils ne manquent guère de se rendre réciproquement tous les bons offices qui dépendent d'eux. Ils sont ordinairement discrets, particulièrement dans tout ce qui concerne les blancs. Quand un esclave est surpris en faute, il est rare qu'il avoue ses complices; les châtimens les plus rigoureux ne peuvent assez ordinairement lui arracher des aveux. Cette affection mutuelle les rend capables de traits honorables. Celui qui a gagné ou trouvé le moyen d'avoir une partie de la somme de son rachat, trouve à emprunter le complément parmi ceux de sa couleur. Dans leurs emplettes, ils ne manquent jamais de donner la préférence aux personnes de leur sang. J'ai remarqué, surtout à la ville, que, tandis que dans les funérailles des blancs il se trouve à peine quelques personnes pour y assister, dans celles des gens de couleur ils y assistent en foule; des mulâtresses, des quarteronnes mariées avec des blancs, se mêlaient religieusement au convoi d'un noir.

Pendant que j'étais à la Nouvelle-Orléans,

un particulier qui avait un esclave en fuite, promit douze piastres de récompense à celui qui le lui ramenerait. Un nègre esclave le lui ramena; lorsqu'on lui offrit les douze piastres de récompense, il répondit: Je demande pour toute récompense le pardon de celui que j'ai ramené; le maître accepta la proposition et garda l'argent. Je trouve que ce maître avait l'ame d'un esclave, et le nègre celle d'un maître. J'ai vu à la Martinique un jeune nègre, qui, ayant gagné de quoi se racheter, préféra de rester esclave et de racheter sa mère.

Parmi les fugitifs de Saint-Domingue venus à la Louisiane, il s'en est trouvé que des esclaves avaient suivis par attachement. La récompense de ces trop fidèles serviteurs a été d'être ensuite inhumainement vendus.

Ces exemples de magnanimité et de vertus ne sont peut-être que des exceptions; elles prouvent toujours que cette espèce d'hommes porte en elle le germe du bien, et que s'il ne fructifie pas, c'est la faute de l'état où on les réduit, et des mœurs qu'on leur donne.

La population de cette classe de gens de couleur s'accroît dans une proportion beaucoup plus grande que celle des blancs; elle s'accroît par leur reproduction, par leur im-

portation, et enfin par le concours même des blancs.

Celle qui a lieu par leur propre reproduction est d'abord plus considérable proportionnellement, que celle des blancs : car, parmi eux, et même parmi ceux qui sont libres, les femmes n'attendent presque jamais les conventions matrimoniales pour avoir des enfans ; elles commencent avec l'époque de leur nubilité. Ces enfans, élevés avec moins de mollesse que ceux des blancs, ne sont pas sujets à tant de maladies qui enlèvent un si grand nombre de ceux-ci ; et ceux des esclaves même, soignés par les maîtres qui ont tant d'intérêt de les conserver, réussissent ordinairement bien mieux.

En même temps l'importation des noirs est beaucoup plus considérable que le nombre des européens qui viennent pour se fixer dans ces colonies : car, dans ce pays où on ne saurait se faire servir que par des gens de couleur, le principal usage des fortunes et des gains des européens est d'abord d'acquérir des esclaves ; et plus il arrive d'européens, plus leur nombre nécessite l'augmentation des noirs, et plus aussi ils procurent les moyens de l'augmenter par leurs richesses et leur industrie.

En même temps, à mesure que les ha-

bitans augmentent par plus d'aisance leur culture, ils augmentent le nombre de leurs esclaves ; les enfans qu'ils établissent ont aussi besoin d'autres esclaves, ce qui nécessite par conséquent une plus grande introduction ; c'est dans ce genre de propriété où s'emploient les capitaux, surtout parmi les habitans.

On peut juger combien, dans l'état actuel de la Louisiane, ce besoin de gens de couleur s'accroît, puisque le prix des esclaves passe celui de toutes les autres colonies, quoique la Louisiane soit cependant moins riche que les autres colonies. La cohabitation des blancs avec les femmes de couleur contribue surtout à multiplier les gens de couleur dans une proportion bien plus grande que celle des blancs. Les voyageurs, les résidans, les créoles se lient publiquement avec des femmes de couleur, et beaucoup ont des enfans d'elles. Cette liberté de mœurs s'étend dans les campagnes, où des créoles surtout préfèrent plutôt vivre avec ces femmes, que de donner à une femme blanche le titre d'épouse.

D'autres ne se marient qu'après avoir eu un grand nombre d'enfans de couleur, et plusieurs de ceux qui sont mariés continuent à cohabiter avec des femmes de couleur. Si on

peut les assimiler avec les femmes entretenues de nos grandes villes d'Europe, elles ont cette différence, cependant, que presque toujours elles ont beaucoup d'enfans, se glorifient d'en avoir. Elles ne sont point autant embarrassées de leur existence et de leur éducation; elles n'ont pas les motifs de céder au crime, de tromper la nature. La presque totalité des hommes blancs contribue ainsi à multiplier l'espèce des gens de couleur, tandis qu'un seul individu de couleur ne saurait accroître la lignée des blancs; on voit, sous tous les rapports, le nombre des gens de couleur augmenter dans une proportion beaucoup au-delà de celle des blancs. Quels doivent en être les résultats pour l'avenir? c'est que ces hommes de couleur, par leur nombre, leurs forces, se rendront un jour maître des blancs, et peut-être pour les exterminer entièrement; il n'en est pas du continent comme des îles. Quelle que soit dans ces îles la disproportion des blancs avec les hommes de couleur, on peut, par des moyens extérieurs, les maîtriser, les cerner, empêcher qu'ils ne s'approvisionnent d'artillerie, de munitions, et de tous les objets de fabriques et de productions extérieures; leur couper les retraites,

les forcer enfin dans leurs derniers retranchemens.

Mais dans le continent, dans cette partie surtout de la Louisiane, lorsque la population des hommes de couleur y sera nombreuse et puissante, ils seront, en s'insurgeant, défendus par des lacs, des marais, des rivières, des forêts; ils pourront s'avancer ou reculer selon qu'ils se trouveront plus forts ou plus faibles. Ils pourront, à la faveur de ces régions, si coupées, si vastes et si fécondes, défendre leurs munitions, leurs vivres, s'en procurer de nouvelles, recueillir même des récoltes hâtives, trouver des ressources dans ces nombreux troupeaux. Et que sera alors contre eux la lignée des blancs, nécessairement dégénérée par leurs richesses? tandis que celle des gens de couleur aura pour elle, indépendamment du nombre, l'adresse, la force, le courage, que donne le travail dans les arts, l'agriculture, la navigation, etc.

Spartacus, qui fit trembler les Romains, ces maîtres du monde, avait à combattre les troupes les plus aguerries de l'Univers, qui se renouvelaient avec leurs défaites; et cependant c'en était fait de Rome, s'il eût pu mettre entre lui et ses ennemis des lacs, des marais,

des

des fleuves, des forêts, des régions inhabitées.

Ces dangers, cet ordre de choses sont inévitables pour la Louisiane, sans de grands changemens dans l'apathie de ses habitans et dans leurs opinions. Cette apathie est telle, que, quoiqu'ils aiment passionnément leurs enfans, ils ne pensent pas au besoin de les garantir des dangers de l'oisiveté, de ces jeux ruineux et de ces liaisons crapuleuses ; et ils sont bien moins disposés à porter leurs regards dans un avenir si lointain pour eux. Accoutumés à voir les noirs esclaves, ils ne soupçonnent pas qu'il puisse exister dans la nature un autre ordre de choses ; ils riraient s'ils n'insultaient pas à celui qui tenterait de proposer ses réflexions sur cet avenir inquiétant. Combien Moïse fut sage, lorsqu'ayant à élever à la dignité de peuple une troupe d'esclaves, il sut leur inspirer tant de sollicitudes pour leurs descendans (1), en les attachant à la gloire d'être pères de générations nombreuses et puissantes, il transportait ainsi ces hommes bornés dans un avenir reculé, et les disposait

(1) Le plus grand symptôme de la dégénération des hommes, c'est leur insouciance pour ce qui existera après eux.

à prendre les mœurs et à recevoir les lois favorables à cet avenir glorieux.

L'opinion des colonies, et spécialement de celle de la Louisiane, est de ne jamais assimiler aux prérogatives des blancs les gens de couleur. Cette opinion naît de l'orgueil qui, toujours exclusif, isole et affaiblit; c'est lorgueil qui a perdu Saint-Domingue et a rendu la révolution si tyrannique. Si d'orgueilleux colons n'avaient pas odieusement séparé d'eux ces mulâtres à qui ils avaient donné le jour, et si ensuite ces mêmes colons ne s'étaient pas plus extravagamment encore sectionnés en petits et grands blancs, en blancs non habitans, et en habitans à cafeteries et à sucreries, la plus florissante colonie de l'Univers ne serait pas changée en désert affreux. Et chez ces Louisianais qui ont maintenant parmi eux les fugitifs débris de ces colons superbes, comme à Saint-Domingue, on a vu, mais plus ridiculement encore, la classe arrogante de quelques sucriers déjà dédaigner dans une réunion politique, la portion modeste des habitans qui font croître le maïs; on se rappelle ce qui en est résulté (1); comme à Saint-

---

(1) *Voyez* t. 2, chap. 57.

Domingue le sang noir devient d'une nature si impure, que la plus petite portioncule dégrade le sang blanc.

Ils supposent, par une politique aussi absurde, que cette immense démarcation est nécessaire pour la subordination de l'esclavage. Les impérieuses créoles ne cessent surtout de proclamer ces vaniteuses maximes. On leur répéterait en vain qu'autrefois un peuple, nommé *Spartiates,* conserva pendant environ six cents ans son autorité sur ses esclaves, quoiqu'ils fussent blancs comme lui, grecs comme lui, et qu'il en affranchissait dans le besoin, qui devenaient citoyens comme lui; qu'un autre peuple appelé *Romains* eut encore plus long-temps un plus grand nombre d'esclaves, hommes blancs comme lui, originaires comme lui d'Italie, qui dans le besoin aussi devenaient comme lui citoyens.

Ce préjugé de la nécessité d'une immense démarcation entre les deux couleurs, est certes le plus grand fléau des colonies et du commerce européen. En resserrant à un si petit nombre les prérogatives de citoyens, on voit ce petit nombre exposé aux dangers de révolutions internes; et par sa faiblesse à des invasions du dehors, les vies comme

les fortunes y deviennent précaires, ce qui nuit également aux mœurs, aux talens et aux lumières. Le titre primordial et indélébile pour la considération étant d'être blanc, on se passe avec lui d'être utile, vertueux et instruit : on se croit au-dessus de ces qualités, puisque l'homme de couleur, en qui elle se rencontrerait, ne serait pas moins un être abject; et ces mêmes hommes de couleur libres ne pouvant attendre la considération par des mœurs et des lumières, restent dans leur abjection; ils ont, en effet, outre les vices des blancs, tous ceux qui tiennent à leur condition.

De là le defaut d'émulation de part et d'autre, qui nourrit l'indolence et arrête les progrès de leur agriculture, art qui a tant besoin de multiplier ses expériences, des encouragemens de l'exemple, et qui, différens des autres, ne prospèrent qu'au sein de la concurrence. En faisant moins produire pour échanger avec l'industrie européenne, les colons restent étrangers et ignorans à ce que nos arts ont de bon et de solide, et encore plus à ce qu'ils ont de beau et de grand. Après les sensualités de la bonne chère, ils ne tiennent guère qu'aux frivolités éphémères du luxe. C'est bien autre chose pour les esclaves; plus leur nombre s'accroît,

plus s'accroît une race ennemie de la sociabilité. Ceux qui leur commandent veulent que leur volonté soit leur suprême loi ; ainsi le maître est dispensé de raisonner ses ordres, et l'esclave de raisonner leur exécution. L'esclavage qui abrutit l'esclave, abrutit donc aussi le maître. Moins l'esprit a besoin de réfléchir, plus il perd l'habitude de la réflexion, et plus en effet il en devient incapable : en même temps le maître qui a toujours le droit de commander, perd encore l'habitude physique d'agir. Il s'énerve donc ; et faute d'agir, il ne peut acquérir d'adresse, d'agilité et de capacité. Ainsi le physique dégradé concourt encore à dégrader l'intellect. L'Asiatique qui vit sous le despotisme est inepte et efféminé, parce que son esprit inactif n'est jamais stimulé à agir. Ces indolentes dames créoles, entourées de leurs esclaves, ne sauraient se baisser pour ramasser un chiffon échappé de leurs nonchalantes mains ; elles ne marchent pas, elles se traînent. A la Louisiane, une esclave les suit pour porter le ridicule ; leur languissante prosodie n'énonce que des accens traînans, chaque syllabe s'allonge comme si la voix expirante articulait ses derniers sons. L'abord de ces femmes est froid et silencieux : on dirait

qu'elles n'ont rien dans l'ame. La nouveauté des objets, l'événement inattendu ne les émeuvent pas, elles ne s'animent ou ne s'irritent que par la contrariété ou l'orgueil offensé. Dans le plus grand nombre des créoles, la sensibilité paraît naître de la faiblesse ou de l'orgueil. Ils sont familiarisés aux cris aigus des esclaves suppliciés sous le fouet, à la vue de leurs plaies sanglantes, de ces longues cicatrices tracées pour toujours sur ces corps flagellés. Les Créoles ne peuvent donc avoir cette sensibilité exquise qui nous associe au bonheur de tout ce qui peut être heureux, et nous fait compatir à tout ce qui souffre. La preuve en est dans les animaux qui les entourent. La maigreur de leurs chiens et de leurs chats fait peur ; je l'ai remarqué à la Martinique comme à la Louisiane, ce pays de la profusion ; et ils s'étonnent que le sensible européen arrête ses regards sur des objets si vils à leurs yeux. Ce n'est pas vous, sexe aimant de nos villes : l'oiseau, le chien, le chat que vous adoptez, reçoivent à chaque instant vos aimables caresses ; et ce café savoureux, préparé de vos mains, aurait moins d'attraits, si l'ami fidèle ne devait tous les jours avoir sa part. Et vous, diligens habitans de nos champs, qui vous nourrissez

d'un pain noir, vous savez cependant aussi donner des soins prospères à l'animal familier qui vit dans vos foyers, comme à celui qui habite sous vos étables. Des riches à la Louisiane font traîner leurs voitures par des chevaux sales, étiques et ignobles. Un maître généreux aime à sentir ce fier animal tressaillir sous sa main caressante. Il se complaît à voir ces belles formes parées des attraits de la propreté. Le Créole crève ses chevaux, comme l'enfant tue des mouches. Après de longues courses, ils les attachent, exténués, au premier endroit où leur caprice les arrête; ils y oublient tout le jour ce si bon et si utile animal. On ne voit point non plus dans cette contrée si féconde en animaux rares, en oiseaux si curieux, on ne voit pas d'habitans se plaire dans leurs solitudes à les apprivoiser. Des troupes de jolies perruches passent sans cesse sur leurs têtes, sans qu'ils se doutent même ce que cet oiseau aux riches couleurs acquiert de gentillesse dans la société des hommes. Ce dégoût des innocens plaisirs de la nature prend sa source principalement dans l'esclavage qui dessèche l'ame; on ne le retrouve point dans les contrées de l'Amérique, où n'habite pas l'esclavage. Dans celles du Canada et des

États du nord de l'Amérique Septentrionale, les mœurs sont plus humaines, la société plus douce, l'instruction est plus répandue; le travail est plus actif, l'industrie plus animée: et ce qui est surtout remarquable, là se trouve le caractère national dans toute son énergie qui s'affaiblit graduellement, en s'avançant vers les régions peuplées d'esclaves; si, au lieu de ces races d'esclaves, implacables ennemies de la sociabilité, qui ne voudraient briser leurs fers que pour détruire, pour qui la suprême félicité est l'exemption du travail; si, au lieu de ces races, que leur condition ramène toujours à la dégénération, on eût peuplé les colonies des races libres d'hommes blancs, les colonies auraient donc gagné d'un côté des concitoyens qui auraient assuré leur tranquillité au-dedans et au-dehors, dont le travail meilleur aurait été proportionnellement beaucoup plus productif; l'Europe ayant par eux plus de denrées à exporter de ses colonies, plus d'objets de fabrique à leur donner en échange. Saint-Domingue, par exemple, qui comptait près de cinq cent mille esclaves, vingt-huit à trente mille affranchis, et seulement quarante mille blancs, ne faisait valoir les manufactures de France guère que

pour les blancs, et les cinq cent mille esclaves étaient presque nuls pour elles; si ces six cent mille gens de couleur avaient été des hommes blancs, quelle énorme différence, et pour les produits qu'auraient donnés Saint-Domingue, et pour ce qu'elle aurait tiré de France!

Mais j'entends l'argument tant répété que les blancs ne sont pas propres au travail de ces climats brûlans, et qu'ainsi il a fallu y substituer des noirs. Je conviens d'abord que les blancs supportent moins bien les chaleurs de la zone torride que les noirs, mais il est faux que les blancs ne puissent pas du tout s'y acclimater et y travailler : autrement ce serait un crime aux blancs de s'établir dans une terre où ils ne pourraient pas se livrer aux travaux de première nécessité, qui sont ceux de l'agriculture. Ce travail de l'agriculture, qui seul nourrit tous les hommes, est d'obligation universelle. Si, dans l'état social, quelques-uns ne s'y livrent pas, c'est qu'ils travaillent à des travaux utiles aux agriculteurs, qui, à leur tour, travaillent pour eux. Mais si une espèce d'hommes s'établissait dans une contrée avec l'intention de n'y vivre qu'aux dépens des agriculteurs et de ne rien faire pour eux, ce

serait une race impie ennemie des plants conservateurs de la nature qui, abhorrée par elle, serait frappée de mille vices difformes et destructeurs comme ces plantes qui, pour être portées sur des sites qui ne leur conviennent pas, s'y dégradent, y languissent et s'y détruisent.

Mais il n'en est point ainsi. L'homme a reçu par dessus tous les êtres la faculté de se modifier incroyablement au physique comme au moral; et le nègre, destiné plus particulièrement à habiter les sables brûlans de l'Afrique, s'accoutume par gradation à supporter les hivers glacés des climats septentrionaux; les blancs en même temps qui bravent les froids des zones glaciales, s'acclimatent à leur tour aux ardeurs de la zone torride. J'ai voyagé en janvier d'un hiver rigoureux au nord de la Louisiane, deux nègres mal vêtus m'accompagnaient et y supportaient mieux que moi les gelées, les grésils, les glaçons. J'ai vu à Saint-Pierre de la Martinique un Français parisien; il était dans cette île depuis environ deux ans, y avait débarqué avec une troupe de comédiens de près d'une centaine, que leur intempérance avait presque tous conduits au tombeau; ce Français, forgeron de pro-

fession, laborieux et sobre, travaillant à sa forge du matin au soir, placée dans un fond inaéré, où la chaleur terrible du climat ajoutait à l'embrasement de son fourneau. Ce forgeron supportait mieux ce travail que deux forts nègres qui l'aidaient; il faisait beaucoup plus d'ouvrage, et ses ouvrages exigeaient plus souvent qu'il fût au fourneau ; aucun travail des champs ni des moulins à sucre ne peut s'assimiler à celui-là. Ce seul exemple qui n'est pas unique, est la preuve que la race des blancs peut s'accoutumer aux chaleurs des tropiques, et s'y livrer aux travaux les plus pénibles.

En Europe ceux de nos fonderies, ceux de nos verreries surtout, ne font-ils pas supporter aux ouvriers qu'on y emploie un degré de chaleur continuel, supérieur à celui de l'atmosphère des colonies; et ces travaux et tant d'autres n'y sont-ils pas en même temps plus pénibles que ceux des sucreries même, qui semblent être l'*ultimatum* des partisans de l'esclavage.

A la Louisiane, des familles venues des froides régions de l'Acadie, d'autres allemandes, font la plupart sans nègres les travaux de la campagne; et dans les étés aussi chauds et

quelquefois plus étouffans que ceux des îles, ils supportent le poids du jour, et sont encore moins maladifs que ces messieurs, qui ne se montrent que par intervalle au soleil brûlant. Les chirurgiens sont bien plus souvent appelés dans les familles de ceux-ci que dans celles des autres.

Comment ont commencé nos colonies ? des flibustiers, espèces de corsaires ou de pirates, sortis de France, se retiraient pour butiner dans les îles désertes, et se joignaient à des boucaniers ou chasseurs européens ; ils cultivaient ensemble les fruits, les légumes, le rocou, l'indigo, le tabac, le coton, ensuite le café et les cannes à sucre. Ces fondateurs de nos colonies, tout à la fois marins, chasseurs, soldats, agriculteurs, avaient sur ces terres couvertes et inhabitées d'autres dangers, d'autres travaux, d'autres privations que ne présentent maintenant une agriculture régulière, des communications faciles et des secours assurés. Bientôt leur nombre insuffisant appela auprès d'eux une autre espèce d'européens, qui, n'ayant pas de quoi payer leur passage, s'engagèrent pour trois ans aux capitaines des navires, qui les transportaient et les cédaient aux habitans des îles, devenus

cultivateurs. Ces engagés, connus sous le nom *des trente-six mois*, servaient aux travaux pénibles des plantations; puis au terme de leurs engagemens, ils obtenaient des concessions de terres, quelques animaux et des instrumens, et redevenaient à leur tour des propriétaires. Le père Labat parle de ces engagés des trente-six mois, en cite plusieurs, qui, à la Martinique métropole de nos colonies, étaient devenus riches, et jouissaient d'une grande considération. Nos colonies se peuplaient ainsi avec rapidité, et c'aurait été bien autre chose sans le monopole et le despotisme des compagnies et des gouverneurs, qui exerçaient sur eux toutes sortes d'exactions, et parfois sous divers motifs les transportaient d'une île à l'autre pour les depouiller ou les faire périr malheureusement. Les Anglais peuplaient et faisaient ainsi prospérer leurs colonies. Des Irlandais fuyant la persécution, vinrent ainsi en grand nombre, surtout à la Barbade, qui devint en peu de temps une colonie aisée, riche et commerçante, où l'on retrouvait, avec la douceur et les agrémens des mœurs sociales de l'Europe, les commodités des arts sans les inutilités du luxe. Que de crimes, que de calamités n'auraient pas eu

lieu, si on eût continué à suivre cette marche dans les établissemens des colonies! Saint-Domingue serait encore une source inépuisable de richesses et de débouchés pour la France, et beaucoup plus grande que ce qu'elle n'a jamais été.

Quand les Portugais, incapables, vu leur peu de population, de peupler leurs si vastes colonies, se furent avisés de transporter des esclaves africains, on fut ébloui par les avantages apparens de ce genre d'établissement. Chaque colon n'envisageait que le prétendu bonheur d'acquérir à prix d'argent des hommes et des familles, dont il pourrait disposer à volonté pour toujours. La propriété et le pouvoir ont des attraits si séduisans! Tous aspirèrent à ce genre de propriété transmissible. On n'avait point assez de lumières et d'expérience pour en prévoir les suites; on ne s'occupait d'ailleurs guère de la destinée future des colonies; on ne voulait qu'acquérir en hâte des richesses, pour aller en jouir dans sa première patrie. Ainsi prévalurent ces vues étroites, contraires à la prospérité et à la tranquillité générales. Jusqu'à la religion, qui avait eu la gloire de chasser l'esclavage des plus puissans états de l'Europe, servit de prétexte pour aider à river

les fers des Africains. Dès-lors on négligea le service des engagés ; un colon aurait cru paraître pauvre, de n'avoir pas d'autres hommes pour ses travaux. On s'imagina aussi que l'exemple de domesticité des engagés était dangereux à offrir aux yeux des esclaves noirs à qui on voulait imprimer l'opinion de la supériorité des blancs ; les lois qui soumettaient les engagés s'affaiblirent, tombèrent en désuétude, et disparut tout-à-fait des colonies, cette classe d'hommes qui devaient peupler l'Amérique de la seule race des européens, dont les mœurs, les besoins, les opinions auraient multiplié et consolidé les rapports entre les métropoles et leurs colonies.

Qu'est devenue la puissance des Portugais, ces fondateurs de l'esclavage ? Qu'ont gagné les Espagnols, pour avoir mis tant de peuples dans leurs fers ? La suprême intelligence, par un ordre plus miraculeux que les miracles, fait retourner contre les nations mêmes leurs entreprises formées contre l'ordre de la nature ; effrayans pronostics pour celles qui persisteraient à suivre leurs traces.

Si les colonies ont été créées et établies par les seuls blancs ; si ces blancs sont plus propres à faire fleurir l'agriculture, multiplier les den-

rées, à agrandir les débouchés de la métropole, à assurer leur tranquillité pour le présent et l'avenir, si ceux qui, les premiers, ont fondé l'esclavage des noirs, n'en ont retiré que des fruits de malédiction ; si nous-mêmes avons déjà éprouvé tant de calamités par ce grand nombre d'esclaves ; et si l'avenir présente encore une perspective de maux plus irréparable, la France doit préférer pour ses colonies le systême des engagés.

A ce systême, les États-Unis de l'Amérique doivent particulièrement leur population et la prospérité de leur agriculture. Sans cesse des navires arrivent dans leurs différens ports, même dans les plus méridonaux, chargés d'Écossais, d'Irlandais, etc. Les capitaines vendent aux habitans, en indemnité de leurs frais, ces passagers, pour servir cinq ans environ à l'agriculture ou aux travaux où ils sont propres. Le prix ordinaire est de quatre-vingt piastres. Ces engagés, accoutumés en Europe au travail, se rendent utiles à leurs maîtres dès le moment, tandis que pour former le nègre africain, il faut un an ou deux. Avec le prix qu'un habitant mettrait à un nègre, il a cinq à six engagés, qui, quelquefois ont divers talens, qu'il est bien plus facile de conserver, que des Africains,

cains, ennemis d'un genre de vie régulier et laborieux ; et si l'habitant perd un ou deux engagés, il ne compromet pas sa fortune comme en perdant un ou deux esclaves. Jouissant avec les engagés aussitôt du fruit de leur travail, il gagne aussitôt ce qu'ils lui ont coûté ; ce n'est pas de même pour les nègres : travaillant ainsi plus vîte avec ses bénéfices, il fait donc plus vîte ses affaires : l'état y trouve bien mieux encore son avantage : pendant le temps de l'engagement de ces hommes, ils sont entretenus convenablement ; ils sont donc plus utiles aux manufactures que des nègres impitoyablement nus. A l'expiration du temps de ces engagés, ce sont de nouveaux colons qui, devenus propriétaires, étendent l'agriculture, augmentent la population et propagent les relations commerciales.

Ce système des engagés qui a lieu jusque dans les Etats du Maryland, de la Virginie, des Carolines, de la Géorgie, a encore le grand avantage de diminuer l'excessive cherté des nègres. C'est pourquoi ils y sont à bon marché.

On dira peut-être que cette manière de peupler nos colonies tendrait à enlever à nos campagnes des hommes si nécessaires à notre

agriculture; car les engagés, sortis des villes et de cette classe d'hommes épuisés par la misère et les débauches, sont peu capables de se conserver et de travailler dans les colonies: cela est vrai pour ceux-ci; mais il n'est pas vrai que le nombre des engagés pris dans nos campagnes y nuisit aux travaux de nos champs.

En France il y a des contrées, des cantons, des villages où la population n'augmente pas; c'est que les productions et d'autres raisons empêchent que ces lieux n'y supportent une plus grande population, car l'espèce humaine augmente partout à proportion des moyens d'existence qu'elle trouve, et, dans ce cas, elle doit doubler au moins tous les vingt ans. Il faut donc alors que dans les lieux où la population ne s'accroît pas, il faut donc, dis-je, que les familles ne puissent s'y élever en entier, et que ce surplus de ce que le pays peut y nourrir disparaisse par le malaise, la misère, les épizooties et les émigrations; mais ce qui sortirait annuellement de chaque contrée pour les colonies, serait toujours alors remplacé dans les familles par un plus gand nombre d'élèves; ainsi la population y demeurerait la même, malgré ceux qui iraient aux colonies.

Depuis long-temps, et surtout depuis la

révolution de l'Amérique septentrionale, l'émigration de l'Irlande et de l'Ecosse pour ces contrées n'a pas cessé d'être considérable sans que la population ait diminué en Irlande et en Écosse ; et à cet égard on peut donc dire que cette émigration est favorable à l'Angleterre, tandis qu'elle paraît lui être nuisible ; car, d'un côté, elle a conservé chez elle la même quantité d'individus que s'il n'y avait pas eu d'émigration ; et en contribuant à peupler les États-Unis, l'Angleterre a accru son commerce et ses manufactures, puisque ces émigrés ne cessent pas de s'approvisionner de denrées anglaises ; et elle a accru d'autant plus son commerce, que ces émigrés ont acquis dans les Etats-Unis plus d'aisances, y sont devenus pères de familles plus nombreuses ; ce serait bien plus pour la France qui peuplerait des colonies lui appartenant. De quelle utilité lui sont de misérables paysans qui ne se vêtissent que de sarrau de toiles grossières dont ils ont recueilli le chanvre, qui ne se nourrissent que d'un mauvais pain qu'ils ont aussi fait venir, qui languissent une partie de l'année dans l'inaction faute de travaux ? Qu'on balance leur consommation avec le produit de leur travail, on verra si leur exis-

tence n'est pas nulle, et peut-être onéreuse pour l'Etat. Mais transportés dans une colonie, leur travail y fait multiplier annuellement des denrées dont la valeur sur les lieux passerait, sans exagération, deux mille francs, indépendamment des nombreuses familles qui s'y multiplieraient par l'aisance.

Cet ordre de choses ne serait même pas incompatible avec l'esclavage des nègres.

Dans ceux des États-Unis, où l'esclavage a lieu, le systême des *engagés* y existe en même temps. En établissant peu à peu des *engagés*, en encourageant par des immunités les colons à s'en servir, on s'étaierait de l'expérience, on verrait les avantages de se passer des noirs, et l'esclavage s'abolirait sans crises, sans violement de propriété; car, quelque mauvais que soient des établissemens, quelque préjudiciables qu'ils puissent être à l'intérêt général, quelle que soit enfin leur immoralité, dès qu'ils ont été faits sous la protection des lois, la patrie en est garante; et si la patrie a fait des fautes, elle toute entière doit en porter la peine, et non des particuliers exclusivement. C'est le violement de ce principe qui, changeant la patrie en marâtre, détruit l'amour filial dans ses enfans, les rend injustes pour

l'avoir été elle-même. Que de feuillets de l'histoire de notre révolution à déchirer, ou plutôt à conserver pour l'instruction des races futures !

La partie de Saint-Domingue à récréer le serait ainsi sous de meilleurs auspices que l'ancienne, il ne serait pas alors nécessaire d'y entretenir autant de ces troupes que la mort fait disparaître à mesure que nos vaisseaux les débarquent. Les engagés acclimatés insensiblement, et formés au travail, seraient la meilleure défense de cette colonie avec les dépenses et le sang qu'il en coulera pour exterminer ce qui y reste de nègres ; que dis-je ? avec la vingtième partie de ces dépenses, on rétablira une nouvelle Saint-Domingue.

Si on traitait avec ce qui reste de ces noirs, qu'on leur cédât des parties reculées, qu'on conservât tous les ports, qu'avec le titre de protecteur, on fît exclusivement leur commerce, on jouirait ainsi de tous les avantages de leurs productions qu'on obtiendrait par des échanges de denrées européennes, et, sans frais de gouvernement, on aurait en eux tout-à-coup une colonie lucrative, qui ne pourrait jamais être formidable, parce qu'elle n'aurait ni l'intelligence, ni l'activité, ni les ressources

de la partie française; celle-ci s'accroissant et par ses moyens internes, et aussi par les secours de la mère-patrie. On ajouterait surtout à sa force, en assimilant ceux du sang mêlé libre aux avantages des blancs, en les fondant avec eux par des alliances. Enorgueillis d'être assimilés aux blancs, ils en deviendraient les plus ardens défenseurs et les plus puissans soutiens, puisque, nés sous ce ciel, ils sont capables d'en supporter les ardeurs, de se livrer mieux aux fatigues de la guerre, si elle devenait indispensable.

Dans la supposition que la partie des blancs eût des esclaves parmi elle, il ne faudrait pas craindre que la partie des noirs reçût et recelât les esclaves fugitifs. Les noirs ayant eux-mêmes des esclaves auraient intérêt de ne pas garder les esclaves des blancs, pour conserver aussi ceux qu'ils auraient.

Ceux des colons de Saint-Domingue qui ont survécu aux massacres de leurs proches, qui ont vu leurs richesses pillées, traînant maintenant leurs jours dans l'indigence, sont peu propres à écouter les conseils de la modération; aigris par ces maux, il semble que leur vengeance ne pourrait se satisfaire que par les supplices des derniers des noirs; mais

un sage gouvernement sait qu'il doit conserver au lieu de détruire, qu'il y a plus d'art et plus de sûreté à savoir réparer que de vouloir toujours créer. Semblable à l'agriculteur intelligent, qui ne frappe pas de la coignée tout arbre qui se montre défectueux, il en élague savamment les branches, en recouvre d'une nouvelle terre les racines insuffisantes, et en peu de temps il les voit étendre au loin de vigoureux rameaux, se charger de fruits mieux nourris; et si, moins circonspect, il eût voulu tout recréer, peut-être n'aurait-il pas même laissé à ses enfans ces fruits que déjà il recueille lui-même.

CHAPITRE LXIX.

Des Prodiges ou Prestiges de Sorcellerie employés bizarrement pour défendre l'Evangile. Histoires à ce sujet. Du Père Labat et de l'Actrice Clairon. L'Auteur écrit sur cette Matière. Preuves que l'Homme doit chercher dans l'Etude de la Nature les Moyens de s'éclairer. Que là il ne saurait s'égarer.

J'ai déjà parlé de l'état de la religion dans cette colonie ; ce que je vais rapporter en donnera une plus juste idée.

Un ancien curé de Saint-Domingue, nommé Isabey, et religieux dominicain, a succédé aux Atakapas au curé Barrière, comme je l'ai dit précédemment. M. Isabey, dans sa qualité de dominicain, conserve une grande estime pour les écrits du père Labat, aussi dominicain, écrivain, à dire le vrai, qui n'est pas sans mérite : mais ce que le curé Isabey loue le plus dans le père Labat, était ce que j'y

trouvais de plus répréhensible. Il en faisait un apôtre évangélique pour avoir semé ses voyages de diverses historiettes de sorcellerie, circonstanciées scrupuleusement. Il trouvait dans ces prodiges des armes pour attaquer l'incrédulité, et de nouvelles bases pour appuyer les vérités évangéliques. Je ne crois pas qu'on se fût encore servi de pareils moyens. Afin de juger de la manière de raisonner du curé Isabey, qu'on me permette préalablement de rapporter quelques-uns de ces faits.

« Un de nos religieux de la province de
» Toulouse, dit le père Labat, tom. 2, chap. 3,
» appelé le père *Fraize*, avait amené du
» royaume de Juda en Guinée à la Marti-
» nique un petit nègre de neuf à dix ans.
» Quelques mois après que cet enfant fut ar-
» rivé, il entendit nos pères qui se plaignaient
» de la sécheresse qui gâtait tous leurs jardins,
» et qui souhaitaient la pluie, les assurant
» qu'il la ferait venir sur-le-champ. Cette pro-
» position étonna étrangement nos pères; ils
» consultèrent entre eux; et enfin la curiosité
» l'emportant sur la raison, ils consentirent
» que l'enfant qui n'était pas encore baptisé
» fît venir une petite pluie sur leur jardin.
» Cet enfant alla aussitôt cueillir trois oran-

» ges, qu'il posa à terre, un peu éloignées
» les unes des autres; il se prosterna devant
» chaque orange avec un respect et une atten-
» tion qui étonnaient nos religieux. Il prit en-
» suite trois petites branches d'orangers; après
» s'être prosterné de nouveau, il les planta
» sur les trois oranges. Il commença pour la
» troisième fois ses prosternations, en disant
» quelques paroles avec beaucoup d'attention
» et de respect; puis s'étant levé avec une
» de ces petites branches à la main, il re-
» garda de tous les côtés de l'horizon, jusqu'à
» ce qu'il aperçût un très-petit nuage qui
» était fort éloigné et fort clair; pour lors,
» il étendit la main avec la branche du côté
» du nuage, qui produisit dans l'instant une
» pluie assez douce qui dura près d'une heure.
» Il prit cependant les oranges et les bran-
» ches, et les enterra.

» On peut juger de l'étonnement de nos
» pères quand ils virent ce prodige, et qu'ils
» remarquèrent, après que la pluie fut cessée,
» qu'il n'en était pas tombé une goutte hors
» de l'enceinte du jardin, qui se trouva par-
» faitement bien arrosé......... Ce nègre
» fut nommé *Amable* au baptême : il m'a
» servi quelque temps..... Les pères Temple,

» Rosié, Bournot et Fraize, religieux de
» notre ordre, étaient présens quand cette
» pluie tomba, et avaient vu toutes les céré-
» monies que je viens de décrire. Les deux
» premiers sont encore vivans en cette an-
» née 1718. Le père Temple demeure au
» couvent de Nîmes, et le père Rosié à la
» Martinique, de même que le nègre. »

Une autre fois, c'est un sorcier nègre prédisant, en présence aussi du père Labat, la mort d'une négresse dans quatre jours, et qui en effet mourut le quatrième jour.

Dans une autre circonstance, une nègresse, par ses enchantemens, arrête pendant six semaines un des vaisseaux de l'escadre de M. le comte de Gennes comme s'il avait été cloué, fait mourir une partie de l'équipage auxquels on trouve le cœur et le foie vides comme des ballons, mange sans y toucher des melons fermés sous clef qu'on trouve vides à l'intérieur, n'ayant plus que la peau. Si le père Labat n'était pas présent, il cite le procès-verbal signé des officiers du fort, et de ceux du comptoir anglais, prisonniers dans le vaisseau, etc.

Le curé Isabey, élève de l'école de Saint-Dominique, employait toutes les ressources

de la scolastique, pour prouver que le père Labat, 1° ne s'était pas trompé dans ces faits; 2° qu'il n'avait pu être trompé par autrui; 3° qu'il n'avait pas voulu tromper. Et de raisonnemens en raisonnemens, de conséquences en conséquences, il arrivait à la démonstration des faits évangéliques de telle manière que, pour croire à l'évangile, il fallait préalablement croire aux sortiléges des nègres idolâtres. J'étais, je l'avoue, scandalisé d'une telle scolastique; entreprendre de répondre, c'était s'engager dans des défilés compliqués et ténébreux, où, après avoir long-temps combattu chaque parti, on revient toujours persuadé d'avoir eu l'avantage. Sur ces entrefaites arrivent les Mémoires de mademoiselle Clairon contenant d'autres merveilles de revenans, vus, entendus, sentis par la demoiselle Clairon, dans diverses circonstances, à des époques éloignées, en présence de divers témoins; ce sont de nouvelles armes pour le curé Isabey. Tout le monde pour s'édifier veut lire mademoiselle Clairon, les mères en font faire des lectures à leurs filles, les pères le conseillent à leurs fils. Je ne pus, je l'avoue, continuer mon impassibilité, et l'amour de la vérité me dicta le morceau qu'on va lire; je l'adressai

au curé, pour qu'il voulût bien le communiquer à ses ouailles, s'il l'en trouvait digne.

Des Prodiges ou Prestiges.

Je manquerais ici, Monsieur, au devoir le plus sacré de tous, celui de dire la vérité, si je gardais le silence sur la confiance que l'on prend dans les prétendus prodiges rapportés comme authentiques par le père Labat dans ses voyages, et par la célèbre Clairon dans ses mémoires. L'erreur, quoi qu'on en dise, fait toujours plus de mal que de bien, et la vérité plus de bien que de mal. C'est donc toujours se rendre utile, que de combattre l'une et se dévouer à l'autre.

Les revenans ne sont pas du moins dans la classe des choses ordinaires, car tout le monde n'a pas le bonheur de les voir ou de les entendre; leurs apparitions tiennent aux siècles, aux mœurs et aux circonstances; les personnes froides, difficiles à émouvoir, et à se prêter aux illusions, ne sont pas privilégiées en ce genre; les personnes douées d'une force de caractère, bien constituées au physique, qui joignent à cela une solide instruction, sont absolument étrangères aux revenans. Celles-ci

les laissent, les abandonnent à leur incrédulité ; il faut que les revenans soient haineux, et cependant peu vindicatifs ; car ils n'attaquent jamais ceux qu'ils auraient le plus de raison d'attaquer et de vaincre, et qui contribueraient tant à leur faire des prosélytes.

Mais, puisque les revenans ne sont pas de ces choses ordinaires, il faudrait en conclure que le souverain maître de l'Univers ne leur permet, ou plutôt ne leur ordonne d'apparaître aux humains que pour des cas extraordinaires; ces cas extrrordinaires doivent être pour le bonheur des hommes, pour leur instruction, pour leur amélioration. Ils doivent avoir ce but dans leurs expéditions, et en même temps ils doivent le faire d'une manière digne de la haute mission dont ils sont chargés, et avec la grandeur, la majesté du grand être, dont ils ont la gloire d'être les envoyés. Or, Monsieur, quelles sont les vérités utiles sorties de la bouche des fantômes ? Que nous ont-ils appris de l'autre monde ? que nous ont-ils enseigné de celui-ci ? Ces esprits débarrassés de la matière n'en ont plus les passions, les affections, les erreurs, l'ignorance ; ils planent sur les mondes ; ils contemplent dans l'admiration ces sphères innombrables qui

roulent dans l'espace avec tant d'harmonie ; ils voient des soleils étincelans, enchaînant dans leurs orbites des astres roulant autour d'eux, peuplés sans doute d'innombrables espèces d'êtres si différens dans leur configuration, dans leurs tailles, dans leurs proportions. Ravis de ces merveilles inépuisables, les esprits passent d'admirations en admirations, jusqu'à ce qu'arrivés au grand être, principe de tout, ils s'abîment dans cet océan de merveilles ; ils oublient tout ce qu'ils ont été. Concevez maintenant comment les esprits débarrassés de la matière au milieu de ces ravissemens inexprimables, pourraient s'en arracher pour venir se livrer à de misérables espiégleries, faire entendre par exemple à Clairon l'explosion des armes à feu, des cris aigus, des chants mélodieux, et plus inconvenablement finir par de violens soufflets. — Je demande pourquoi, avant l'invention de la poudre à canon, jamais voyans n'avaient entendu de coups de pistolets ; avant la musique italienne, aucun voyant n'avait entendu soupirer des airs italiens. Pourquoi nos moines entendaient-ils psalmodier des psaumes, et la Clairon de la musique de théâtre ? Quoi ! des esprits quitteraient de si ravissans spectacles,

descendraient des lieux où les mondes ne sont à leurs regards que des grains de sable, pour venir en cachette dans un trou obscur tourmenter de malheureux mortels. Ah! s'ils apparaissaient, ce serait pour leur raconter le bonheur dont ils s'enivrent ; ce serait pour en répandre quelques portioncules. Ainsi dans cet état, les esprits ne pourraient jouir de leur liberté que pour l'utilité des hommes. Si les esprits nageant dans les délices se plaisaient à faire le plus petit mal, ce seraient des monstres ; car ils feraient le mal sans motif, sans utilité pour eux. L'homme sur terre qui se venge, affaiblit ou détruit un ennemi qu'il craint ; mais l'esprit, hors des atteintes des mortels, ne peut vouloir leur nuire.

Si on suppose les esprits envoyés de Dieu, c'est bien autre chose. Reportons-nous alors au spectacle de l'Univers qui se développe à nos regards. Voyons comme Dieu y exprime partout sa sagesse, comme chaque chose a ses lois immuablement conservatrices, comme depuis le ciron jusqu'à l'homme chacun y suit immuablement ces lois. Et si la sagesse divine jugeait que les hommes eussent besoin de documens, ce ne pourrait être que par des moyens dignes de sa grandeur et de sa magnificence ;

magnificence ; il n'enverrait pas un esprit pour se livrer à des actes qu'un homme grave rougirait de commettre ; il ne lui ferait pas faire des choses répréhensibles par les lois sages, lui qui est la sagesse même, le principe de toutes les bonnes lois. Dieu parlerait-il en cachette mystérieusement à quelques individus ? N'est-il pas le père de tous, et n'a-t-il pas des moyens de faire entendre à tous sa voix ? Le soleil qui partage les jours et les nuits ne dit-il pas aux hommes quel est le temps des travaux et du repos ? Les fruits qu'il fait naître dans tels et tels climats, ne disent-ils pas quels sont les objets qui méritent leurs travaux, leur surveillance ? Les besoins qu'éprouvent les hommes, ne leur apprennent-ils pas qu'ils doivent s'occuper des moyens de les satisfaire ? Des jours à conserver ne leur prescrivent-ils pas les lois de la tempérance, de l'ordre, de l'économie ? La force d'un homme ajoute à la force d'un autre en se réunissant à lui, celle de plusieurs en se réunissant à celle de plusieurs, ne lui prouvent-elles pas ce qu'il gagne à vivre en société, qu'il doit donc en respecter et observer les lois. L'ordre et l'harmonie que Dieu a répandus sur tout ce qui existe, ne disent-ils pas à

l'homme qu'il est l'image de Dieu, quand il concourt à l'ordre et à l'harmonie ; qu'ainsi en conservant les êtres, qu'en les procréant, il concourt surtout aux vues de Dieu, mais qu'il y concourt bien plus particulièrement, en conservant, en propageant, en défendant chaque individu de l'espèce humaine, puisque là est le chef-d'œuvre du créateur. Ainsi le spectacle de la nature est le grand livre toujours ouvert, où tous les hommes en tout temps, en tous lieux, s'instruisent de ce qui leur est bon et nécessaire, de ce qui est bon et nécessaire aux autres.

Peut-on comparer ces moyens, si dignes de la sagesse éternelle, avec ceux qui se bornent à quelques lieux particuliers, à quelques personnes particulières ? Et comment de ces lieux particuliers, de ces personnes particulières, Dieu pourrait-il faire reconnaître sa voix et ses volontés aussi bien que par le spectacle de la nature ? Comment, dans ces instructions particulières, pouvoir établir les règles certaines qui constatent leur authenticité ? Quel échafaudage alors de sciences ne faudrait-il pas avoir pour démêler ici la vérité d'avec le mensonge ; et quelle sagacité ne faudrait-il pas employer, qui serait au-dessus de

la multitude des hommes et même du plus grand nombre des nations? Des vérités enseignées dans un coin, dans une langue qui n'est pas celle de tous les hommes, transmises par des traditions, sont-elles comparables à celles qui sont écrites dans les cieux, sur la terre, que la main de l'erreur ne saurait effacer, atténuer, déguiser? Dites lequel est le plus grand, ou du Dieu qui burine ses volontés sur toute la face de la création, ou du Dieu qui, mystérieusement, les énoncerait à quelques individus privilégiés pour les publier vaille que vaille, presque toujours tronquées, avec tant d'embarras, tant de peines, tant de contradictions de peuples en peuples, de siècles en siècles. Auquel des deux Dieux accorderez-vous et plus de puissance et plus d'intelligence, et plus de moyens pour arriver à ses fins; et si vous étiez libres du choix, franchement auquel accorderiez-vous la préférence? L'homme sage, l'homme vraiment religieux, doit donc rejeter toutes les jongleries des revenans; elles ne sont pour lui que le produit de l'illusion, du mensonge, et souvent un mélange de l'un et de l'autre.

Cet écrit, il faut l'avouer, n'a pas beaucoup fructifié. La vérité, comme le bon grain, a

besoin d'un champ bien préparé pour prendre racine. La superstition qui ſavorise notre faiblesse, notre ignorance, nos passions, notre amour du merveilleux, prospère bien plus rapidement. Et le curé Ysabey, lui-même, dans une discussion de huit pages, que j'ai conservée, est resté chancelant pour l'actrice.

CHAPITRE LXX.

Forme de Gouvernement de la Louisiane établie par les Américains. La Louisiane divisée en deux, puis en Comtés. Déprédations des Gens de loi. Régime des Américains comparé avec celui des Espagnols. Opposition des Mœurs des Anglo-Américains avec celles des Français. Divers traits caractérisant la haine des Américains contre les Français. Sermens injurieux obligeant de renoncer à l'EMPEREUR DES FRANÇAIS ET AU ROI D'ESPAGNE. La Louisiane change les rapports des Américains avec les autres Nations. De l'Usage des Américains d'apprendre des métiers ; ses effets sur les Mœurs et l'Économie politique, sur leur Marine surtout. Administration remarquable de leurs Douanes. Nouvelles preuves de la salubrité des Végétaux, Conservateurs de la Race humaine. Effets de leur destruction aux Atakapas. Maladies particulières à ces climats.

LORSQUE les Américains prirent possession de la Louisiane, ils conservèrent d'abord l'an-

cienne forme de son gouvernement. Des commandans américains remplacèrent, dans les divers cantons, les commandans du gouvernement espagnol. Ces commandans américains, jeunes, ignorans, ivrognes, ne sachant pas un mot de français, n'ayant pas les moindres notions des mœurs du peuple qu'ils gouvernaient, avaient souvent, dans leurs cantons respectifs, de vénérables chefs de famille, des vieillards, anciens officiers militaires français et espagnols. Le conquérant le plus altier n'a jamais traité avec moins d'égards des vaincus. J'ai vu celui du Ouachita, rendant la justice dans son fort hideux, au milieu du tintamarre des violons et des épaisses fumées du tafia : il cassait, le soir, des jugemens du matin. Quand il n'avait pas d'interprète, la partie adverse plaidait pour les deux. Une femme vint se plaindre de son mari; il le fit amener enchaîné, et jeter dans une prison, sans l'entendre. Le jeune commandant des Atakapas fait, je crois, seul une exception heureuse : il était sobre, doux, probe et de bonne société, et fut bientôt, par son application, en état de ne plus avoir besoin d'interprète.

A ces commandans ont succédé des juges

aussi ivrognes (1), et peut-être beaucoup plus fripons ; ces juges ont été entourés d'essaims de procureurs, d'avocats, qui, comme des nuées de sauterelles, ravagent la colonie. Pour

---

(1) L'état d'ivresse, où ne rougissent pas d'être habituellement les gens en place chez les Anglo-Américains, est une des principales causes de l'opposition de leurs mœurs avec celle des Français ; ils chérissent pour leur boisson ordinaire le wiski, le tafia, le rhum ; et les Français préfèrent surtout le vin. Des viandes salées, d'informes pâtisseries sont la base de la nourriture des Américains, et les Français ne veulent que des viandes fraîches pour leurs ragoûts, diversifiées, du pain et des pâtisseries lévés et élaborés.

Ces Anglo-Américains font donc rarement bonne chère à la table des Français, et les Français la font encore plus mauvaise avec les Américains, jusqu'aux différentes heures des repas, mettent entre ces deux peuples des obstacles à leurs communications fréquentes, indépendamment de l'extrême différence de leurs langues. Aussi, dans différentes contrées de la Louisiane, où un Français se trouve avoir une habitation avoisinée d'Anglo-Américains, il communique peu avec ses voisins ; et s'il veut se défaire de son habitation, ce sera rarement un Français qui voudra la lui acheter. Les Espagnols et les Français ; ceux surtout qui ont un peu d'éducation, ont bien moins d'obstacles à vaincre dans leurs langues et dans leurs habitudes pour se rapprocher et même s'allier.

s'en faire une idée, l'un d'eux, nommé Liwington, a gagné à la Nouvelle-Orléans, dans moins de deux ans, trois à quatre cent mille francs ; et la multitude des gens d'affaires s'est enrichie, ou du moins a acquis de la fortune par ces affligeans abus.

Le congrés, au mépris du traité, et par ce sentiment haineux des Français, divisa d'abord la Louisiane en haute et inférieure, en fit deux gouvernemens séparés ; ce morcellement isolait les Français, les affaiblissait, était le premier pas à leur extinction totale de la colonie.

On organisa ensuite un corps législatif, qu'on aurait plutôt dû nommer commission législative. Le code de lois qui en est sorti est des plus bizarres ; ce qui le caractérise surtout, c'est que ces législateurs ont adopté des lois anglaises en masse, dont ils ne connaissaient pas même le titre. Et par la même impéritie, ils avaient oublié de dire quand et comment ces lois commenceraient à avoir leur exécution.

Ils ont divisé la colonie en douze comtés, qui sont le comté d'*Orléans*, de la *Côte Allemande*, d'*Acadie*, de la *Fourche*, d'*Yberville*, de la *Pointe-Coupée*, des *Atakapas*,

des *Opélousas*, des *Natchitoches*, des *Rapides*, de *Ouachita* et de *Concordia*.

Il y a de ces comtés qui ont plus de cent lieues d'étendue, et d'autres n'en ont pas quinze; il y en a dont la population est dix fois plus grande que dans d'autres. Ainsi ces législateurs n'ont eu égard, dans ces divisions, ni au territoire ni à la population. Il semble que leur but n'ait été, dans cette folle division, que de livrer ces malheureux habitans à la rapacité des gens de loi. A cet égard ils ont trop bien réussi. Chaque comté a eu son premier juge, ses juges-de-paix, son greffier, son schériff, des constables, son trésorier, son coroner, ses procureurs, ses avocats. J'ai vu aux Atakapas trois juges-de-paix, et le premier juge qui en faisait les fonctions, si bien grouppés, qu'on pouvait les tous visiter sans rencontrer sur son chemin plus d'une douzaine d'habitations.

Tous ces gens-là ont des émolumens, des droits, et par-dessus tout leurs rapines. Sous le doux régime espagnol, un seul commandant, qui, s'il n'était pas Français, du moins en avait les mœurs, en savait la langue, administrait presque sans frais son canton. Point d'huissiers, de procureurs, etc. Des abus sans

doute, il y en a partout; mais ils étaient partiels; toute la colonie n'était pas en proie à la dévastation. Les avocats n'allaient pas réveiller les haines, allumer la cupidité, en parcourant les campagnes, pour acheter à leur compte des procès dont ils sont assurés du gain par leurs titres d'Américains. La Louisiane a déjà plus produit à ces Américains, par de si odieux moyens, dans le seul espace de trois ans, que l'Espagne n'en avait tiré dans une possession de près de quarante années.

Le gouvernement des Etats-Unis exploite lui-même la Louisiane comme une ferme; il en enlève en hâte, par des douanes qui ne sont mesurées ni sur la justice ni sur les localités, tout le numéraire. Il semble craindre que cette féconde contrée ne lui échappe d'un moment à l'autre. Combien ces premiers pas dans la carrière du droit des gens l'éloigne déjà des principes d'équité et de raison dont il a fait le protocole de sa constitution et de ses lois! Il faut le dire, la passion contre tout ce qui est Français se manifeste partout. A la fête de l'*Indépendance des Etats-Unis*, célébrée au milieu d'une colonie de Français, pas un mot dans les solennels discours ne rappelle la prise mémorable d'Yorck Town, où les Français

décidèrent l'indépendance de l'Amérique. Dans les proclamations relatives aux citoyens qui ont le droit de voter anx assemblées publiques, pas un mot qui rappelle que tous les Français se trouvant à la Louisiane à l'époque de la reddition de cette colonie, sont, par le traité de cession, citoyens des *Etats-Unis*.

Dans toutes les places que des Louisianais rempliraient mieux que des étrangers, les Américains ont l'odieuse préférence ; celles qui se donnent par éligibilité sont encore arrachées en partie aux Louisianais par intrigues, et le corps législatif s'est trouvé ainsi composé de tant d'Américains, que les autres n'ont plus été que leurs mannequins. Mais ce qui surtout décèle la passion haineuse des Américains, c'est la formule de serment qu'ils ont imaginée pour les Louisianais; ils leur font jurer d'être fidèles à la constitution des Etats-Unis, et de *renoncer à l'Empereur des Français et au roi d'Espagne*. Qu'au milieu des tourmentes des révolutions, la frénésie arrache violemment d'outrageans sermens, cela se conçoit; mais que dans le calme, que dans le sein de la paix, qu'au milieu des liaisons amicales, des correspondances, de bons offices, on ait pu froidement imaginer, ordonner un

serment aussi immoral, aussi impolitique, aussi haineux, c'est peut-être un exemple qu'aucun peuple de la terre n'avait encore donné. Prêter serment à la constitution des Etats-Unis, rien de plus juste; celui qu'elle protège doit la protéger à son tour, et ce serment suffit pour embrasser la plénitude des devoirs du citoyen; mais y ajouter les sermens de *renoncer à l'Empereur des Français et au roi d'Espagne*, c'est d'abord une inutilité pour tout ce qui peut être relatif aux obligations envers la constitution fédérale, puisque la première partie du serment les embrasse toutes; et si ce serment a voulu (comme cela est trop clair) rompre les douces affections, les tendres sentimens de reconnaissance que de sensibles Louisianais conservent pour leur métropole, c'est alors un acte abominable d'immoralité. Quoi? vous me faites un devoir d'être ingrat envers ma patrie! vous consentez donc que je le sois un jour envers vous? Vous me défendez de m'intéresser à cet héroïsme qui étonne l'Univers! vous voulez donc que je puisse être aussi indifférent à ce que vous pourrez faire un jour de magnanime? et quand je vous promets d'obéir à votre constitution, de la défendre, de donner ma vie pour elle, mes af-

fections, mes sentimens me restent, les lois humaines ne sauraient étendre leur empire jusqu'à eux. Aspirez-vous aussi à en faire la conquête? Eh bien, faites luire la justice sur moi, ne me traitez pas en réprouvé, ayez pour moi des entrailles de mère. Ce que je ferais par devoir, je le ferai aussi par amour.

La Louisiane semble être une pierre de touche, destinée à éprouver les Américains, dans leur morale, dans leur politique, dans leur économie sociale; et, il faut le dire, jusqu'à présent ces essais ne sont point en leur faveur. Tant que les Anglo-Américains sont restés, par leur position, comme isolés des autres nations, leur administration et leurs relations commerciales ont été plus simples, et par conséquent faciles. Leur accroissement, comme une plante vigoureuse bien aérée, a dû être rapide; mais du moment qu'ils s'étendent sur des contrées éloignées d'eux, serrées et entrecoupées de voisins, dont les mœurs et les intérêts diffèrent, dont la concurrence peut, sous grand nombre de rapports, leur être préjudiciable; alors, comme les peuples de l'ancien monde, leurs mœurs, leurs lois, leur politique ont besoin de se modifier; elles se compliquent et deviennent plus difficiles à ordonner. Et si

ces mauvais commencemens dans la possession de la Louisiane sont suivis d'autres écarts, il est à présumer que cette contrée sera une source de calamités pour les Anglo-Américains, qui arrêtera encore plus subitement leur accroissement qu'il n'avait été rapide.

On trouve cependant dans leurs mœurs, aussi bien que dans leur organisation politique, des traits qui honoreraient les nations les plus sages. Qu'on me permette d'en citer deux exemples.

Un compagnon menuisier, qui, à la Nouvelle-Orléans, était venu plusieurs fois chez moi, de la part de son maître, m'apporter divers ouvrages de son métier, me reconnut aux Atakapas; et alors il était revêtu de l'importante fonction de schériff du comté. Je lui marquai mon étonnement de cette subite métamorphose. Je suis de l'état de Newyork, me dit-il, et l'usage de ce pays est de faire apprendre un métier aux jeunes gens, quelle que soit la profession où ils se destinent. Je me destinais à celle de commercant, et je m'embarquai pour la Nouvelle-Orléans avec une pacotille assez considérable; mais j'ai fait naufrage dans la traversée, et j'ai tout perdu. Il m'a fallu, à mon arrivée à la Nouvelle-Orléans, travailler du

métier que j'avais appris, qui est celui de menuisier. J'ai vécu par lui sans avoir besoin de m'humilier à solliciter des secours; et en vivant honorablement de mon travail, j'ai eu encore au-delà de mes besoins. Sur ces entrefaites, des amis de ma famille m'ont recommandé au gouverneur Claiborne, qui a d'abord éprouvé mes talens, et enfin qui vient de me gratifier de la fonction distinguée et lucrative de schériff de ce canton.

Cette heureuse ressource d'un métier pour l'homme malheureux tourne en même temps à l'avantage de l'état où elle a lieu.

Si un pays n'est riche que par la masse des travaux qui s'y font, il en résulte que celui où un homme a à sa disposition plusieurs états, et surtout un métier, produira plus pour ce pays que celui qui ne sait se livrer qu'à une seule profession. Le premier n'est jamais contraint de rester oisif; tout le cours de sa vie pourra être pleinement rempli par le travail; et à la fin de sa carrière, ses talens auront plus produit à l'Etat qu'il ne lui aura coûté; tandis que l'autre éprouvera dans son travail des lacunes de mois, d'années, et souvent d'une partie de sa vie. Tel particulièrement celui qui occupe des places, doit alors, au terme de

sa carrière, offrir plus de dépenses à l'Etat qu'il ne lui a produit. L'usage de donner des métiers aux hommes de toutes les professions, tend donc à augmenter la fortune publique.

Cet homme en même temps, qui a à sa disposition un métier pour exister dans le besoin, n'est pas obligé de s'abaisser, de se dégrader pour obtenir des moyens d'existence; et l'oisiveté ne vient pas aussi le corrompre pour en faire un être vicieux et pervers.

Ce qui éloigne les européens de ces idées économiques et conservatrices, c'est l'opinion de regarder comme perdu pour l'éducation distinguée le temps employé à apprendre un *vil métier*. Erreur grossière. L'apprentissage d'un métier est, selon moi, l'un des plus sûrs moyens pour accélérer, perfectionner l'éducation, et donner même au génie des développemens qu'il ne peut acquérir ailleurs. Je prends pour exemple un des métiers qui a pour objet le travail du bois. Peut-on s'y livrer sans acquérir déjà des notions pratiques de géométrie et de mécanique, sans en prendre sur les formes relatives aux beaux arts, sur la connaissance des diverses qualités des bois et de leurs usages, sans donner une idée des divers genres de construction; tandis que le

corps

corps s'exerce et se fortifie, l'esprit se développe par l'usage de tant d'instrumens divers qu'il faut employer pour scier, dégrossir, polir, percer, assembler. Ces notions restent, sans s'étendre, chez l'homme grossier qui n'est pas aidé d'instructions préliminaires et subséquentes; mais quels développemens n'acquerraient-elles pas dans celui que l'instruction a préparé d'avance, et qu'elle aidera ensuite? Quelle que soit la carrière qu'il embrasse, il sentira combien son métier donne d'aplomb à ses jugemens, d'essor à son imagination et aggrandit à chaque instant ses facultés. L'agriculteur, le centre de tout dans un pays agricole, s'entendra mieux à tout ce qui lui est nécessaire, gouvernera mieux ses charrues, parce qu'il aura su un métier.

Je n'ai pas dû m'étonner qu'à bord des navires américains, les officiers fussent alors tout à la fois menuisiers, charpentiers, cordiers, calfats, et surtout matelots, se servissent tour à tour des divers instrumens de ces arts avec une dextérité qui m'a d'autant plus frappé, que je ne suis pas tout-à-fait étranger à plusieurs de ces choses. Avec de tels hommes, les Américains auront toujours, en peu d'années, d'excellens officiers de marine tant qu'il leur en

faudra ; mais avec de bons officiers de marine seulement, même grands marins, il faudra toujours beaucoup d'années pour avoir des matelots.

Sous le régime espagnol, il y avait une multitude de commis et de gardes pour empêcher la contrebande, et cependant elle se faisait avec une publicité incroyable. J'arrivai à la Nouvelle-Orléans sur un des bâtimens américains, qui alors pouvaient remonter le fleuve, mais par ordre de l'intendant espagnol ne pouvaient rien décharger à la Nouvelle-Orléans. Je me trouvai étrangement embarrassé pour mes effets. Cinq cents francs me tirèrent tellement d'embarras, que tout fut débarqué et transporté en plein jour, quoiqu'il y eût des objets très-volumineux. Sous le régime américain, ces cohortes de gardes, ces troupes de commis disparurent, et toute l'administration des douanes n'eut pas plus de six personnes ; cependant, comme par un miracle, la contrebande cessa subitement. Ce qui ajoute au merveilleux, c'est que les recherches, les fouilles cessèrent en même temps. Un navire arrive, il fait sa déclaration, on la reçoit, on l'écrit et il décharge sans qu'on vienne le troubler. Des passagers se présentent, ils ont des malles remplies des plus

précieuses denrées, ils font leurs déclarations, emportent leurs malles sans qu'on les leur fasse même ouvrir ; mais si, après les effets emportés, on découvre la moindre supercherie, tout est perdu, point de grâces ; le navire lui-même est confisqué avec toute la cargaison pour le plus petit objet omis dans la déclaration ; et parmi ces Américains si avides, dont l'intérêt est le dieu, on fait rarement ces genres de fraudes ; on est vu de mauvais œil de les avoir seulement tentés. A cet égard, les Américains offrent tout ce que la sociabilité a de plus parfait. Qu'il serait à desirer qu'ils donnassent en tout d'aussi sages exemples !

Les premiers habitans qui s'établirent aux Atakapas et sur les belles prairies à l'ouest de la Louisiane, trouvèrent partout la salubrité ; plaçant leurs habitations près ou sous ces bois qui s'étendent en lisières le long des rivières, ils y jouissaient d'une ombre bienfaisante pour eux et leur bétail ; et les eaux qui serpentaient ou stationnaient sous elles, ne perdaient ni leur limpidité ni leur pureté. Aucune maladie contagieuse ne se manifestait alors. Je ne saurais trop le redire, il est faux que les lieux inhabités soient dangereux à l'homme, comme on le lit en tant de livres, comme on le répète

en tant d'académies. Trop long-temps la nature a été outragée, lorsque nous lui devions plus de reconnaissance. Que l'homme serait en effet à plaindre, si, dans ces lieux sauvages, où, isolé, il est privé des secours des arts, de la force des autres, il lui fallait encore lutter contre l'insalubrité d'une nature ennemie! Il succomberait; et ainsi disparaîtraient ces hordes errantes vivant de fruits et de chasses à travers ces sauvages déserts, au milieu de ces eaux. Lorsque les nations civilisées, souillées de vices et de crimes, après s'être entre-dévorées, ne laissent plus que des malheureux restes, obligés d'errer dans les déserts et de reprendre la vie sauvage, il faudrait que ces restes périssent à leur tour, et la terre enfin verrait disparaître jusqu'au dernier de la race des humains. Telle serait la destinée de l'homme si, délaissé, il ne trouvait dans la nature qu'une marâtre. Mais non, la sagesse qui préside à cet Univers, en a tout autrement ordonné.

Ces immenses solitudes sont des réserves où l'homme, comme en dépôt, se perpétue, en attendant que la civilisation vienne aussi l'élaborer, pour recréer de nouvelles nations qui remplaceront celles que la corruption aura détruites ou rejetées à leur tour dans les déserts.

Aussi des symptômes de contagion ne reparaissent dans les lieux où la civilisation commence, qu'à mesure que l'homme inattentif y découvre des terres noyées, pour les abandonner à l'action d'un soleil ardent ; c'est ce qui arrive actuellement aux Atakapas, région si salubre, que les habitans maladifs de la Nouvelle-Orléans venaient y achever leur convalescence. Les colons abattent avec empressement ces grands arbres qui les avoisinent ; laissant près d'eux des eaux stagnantes à découvert, et négligeant de les égoutter, ils diminuent la salubrité de ce canton à proportion que le nombre des habitations s'accroît. Le mal s'augmente ; et, durant le premier été que j'y passai, beaucoup de fièvres putrides s'y manifestèrent pour la première fois ; parce que l'été, plus sec qu'à l'ordinaire, imprégna davantage l'air de ces exhalaisons marécageuses.

L'intempérance y moissonna presque subitement plusieurs victimes, et je remarquai que c'étaient les personnes les plus robustes, celles dont la carnation était la plus animée ; ce qui vient à l'appui de ce que j'ai dit sur la fièvre jaune.

Sous les climats chauds de la Louisiane, on voit beaucoup moins de maladies chroniques,

mais les maladies aiguës y sont bien plus actives et plus diversifiées. Les fièvres putrides s'y reproduisent sous une infinité de formes; et il faut, pour les combattre, des remèdes plus agissans que dans nos climats tempérés. Les maux de gorge y sont très-fréquens et très-dangereux, comme tout ce qui résulte d'un sang trop exalté. Les jeunes gens y sont plus exposés, et en sont plus particulièrement la victime. Le tétanos, maladie singulière, qui tout-à-coup roidit et rend tellement inflexibles, les muscles du devant et du derrière de la tête qu'il n'est plus possible de la mouvoir, comme si les articulations n'existaient plus; cette maladie commune n'atteint, ce qui est encore remarquable, que les créoles: la simple piqûre d'une épine ou d'un éclat de bois peut la produire, elle est mortelle et presque incurable. Il paraît que le remède le plus sûr, que l'on doit aux nègres, consiste à lessiver fortement le malade d'une eau de cendre.

Le mal de mâchoire, autre espèce de tétanos, attaque et enlève un grand nombre d'enfans dans les premiers momens de leur naissance, surtout ceux dont les accouchemens ont été laborieux; des maladies de vers font encore parmi eux de grands ravages. On a

peine à concevoir comment les intestins peuvent en contenir un si grand volume, et comment ils peuvent y renaître avec tant de rapidité.

La diarrhée est de toutes les maladies chroniques la plus longue et la plus ordinaire. L'estomac, usé par des excès et par de trop violens toniques, tombe alors dans un tel relâchement, que les alimens y passent sans se digérer, et seulement dans un état de putréfaction. Ces maladies, difficiles à guérir, se terminent le plus souvent par la mort, après plusieurs années de langueur.

Il y a aussi à la Louisiane des exemples de lèpres, témoin, à la Nouvelle-Orléans, le juif Carick.

CHAPITRE LXXI.

Histoire naturelle. Port remarquable du Chêne vert. Beauté du grand Magnolier. Description d'une belle Plante papillonacée ; l'Auteur la nomme Joséphine. *Nouvelles Observations sur le changement de climat de l'Amérique septentrionale. Ses Effets dans l'ordre végétal et animal. Insectes de ces Contrées ; ce qu'ils sont pour l'Économie de la Nature. Autres Observations sur les Chenilles. Description d'une Chenille curieuse. Mouches à miel. Guêpes. Araignées. Rapports de celles-ci avec l'Économie de la Nature. Ravet. Lézards. Caméléons. Scinque. Grenouilles Reines. Crocodiles. Huîtres.*

Parmi les végétaux qui ombragent les rivières de l'ouest de la Louisiane, j'ai surtout été frappé des formes étranges du grand chêne vert. Son vaste tronc ne s'élève pas, il est vrai, à une grande hauteur; mais d'énormes

loupes, entassées les unes sur les autres, le hérissent hideusement, et dans leurs rocailleuses inégalités élargissent son contour quelquefois de plus de vingt à vingt-cinq pieds. Ses gigantesques rameaux nus, qui se projettent au loin, semblent être violemment contournés: tantôt penchés sur les rivières, ils y décrivent des arcs menaçans; tantôt s'allongeant à travers les cimes des plus grands arbres, ils paraissent prêts à les écraser de leur énorme poids: souvent isolés et mutilés sur leurs vieux troncs inclinés, ces fils des ans semblent encore attendre les autans et les tempêtes pour les défier.

Mais à ses côtés, sur ces rives humides, je vois le *laurier blanc, le grand magnolier, magnolia grandiflora,* élever à cent pieds sur un tronc noirâtre, droit et vigoureux, sa cime majestueusement régulière, plutôt allongée que sphérique, chargeant ses branches pendantes d'un riche feuillage qui brave les frimas des hivers. Aux jours du printemps, où tout à l'envi se pare de robes fraîches et éclatantes, le grand magnolier seul paraît dédaigner de prendre part à la fète commune: son vêtement terne alors semble se montrer attristé de l'éclat de ses voisins. Moi-même

je m'attriste à sa vue : ô toi, dis-je, roi de ces lieux, dont tant de fois j'ai admiré la superbe parure, pourquoi tes larges feuilles, rassemblées en bouquet, ont-elles perdu cette teinte vive, ce brillant vernis dont le reflet éclipsait tout ce qui t'environnait? et qu'est devenu ce duvet cotonneux qui, les protégeant en dessous, rendait ton ombre que je chérissais, plus douce à mes regards fatigués du grand jour? Une rouille roussâtre a maintenant remplacé cet utile duvet, et des calosités livides couvrent ces surfaces unies.... Que vois-je! ces calosités défectueuses, cette rouille prétendue sont des lichens, des champignons, des plantes en un mot qui, enracinées dans l'épais parenchine de ces feuilles substantielles, en pompent les sucs aromatisés devenus inutiles à l'arbre; ainsi, de nouveau, ils vont être élaborés et restitués à l'atmosphère, où encore ils se dissémineront et se recombineront pour la reproduction d'autres êtres. Que de races d'animaux qui échappent à mes regards, aidés de loupes et de verres à reflets, habitent sur chacune de ces plantes! Grand arbre! tu ne perds donc ta parure que pour donner la vie à d'innombrables êtres, et ton feuillage ne se détruit que pour une plus grande reproduc-

tion! Le printemps va finir..... mais de l'extrémité de ses rameaux nombreux s'allongent de blanchâtres enveloppes coroléiformes; elles se brisent, et des bouquets de feuilles toutes formées, roulées en long, se déploient; une éclatante et fraîche verdure remplace, comme magiquement, ce vêtement rembruni; bientôt encore s'épanouissent de toutes parts du milieu de ce brillant feuillage de larges fleurs blanches de dix à douze pouces de diamètre. Alors le grand magnolier est réellement le roi des végétaux; il les éclipse par l'orgueil de sa parure. Sa présence se décèle au loin par les parfums qu'il exhale, et la vue contemple ses fleurs éclatantes que sa cime mobile balance au-dessus des plus hauts arbres.

Je quitte l'ombre des bois pour promener mes regards sur ces immenses prairies jonchées de fleurs. Je suis leurs lisières sinueuses où me réjouit leur salutaire fraîcheur. Une plante au port gracieux qui, dans ces lieux seuls s'est offerte à ma vue, me ramène, par un attrait irrésistible, au charme de la revoir. Elle s'élève du milieu des touffes herbeuses à peu près seulement de quatre pieds. Sa tige solitaire n'a d'abord été qu'un seul jet dénué de feuillage, comparable et ressemblant à celui de

l'utile asperge, arrondie, unie comme elle, douce au toucher, d'une substance charnue, couvrant aussi son vert tendre d'une légère efflorescence blanche.

Ses rameaux naissent vers le sommet, s'étendent horizontalement, se garnissent de feuilles espacées, ternées, stipulées, allongées, douces et moëlleuses. De l'extrémité de ses branches s'élèvent de longs panaches de fleurs papillonacées du genre des dolics, d'un blanc de lait, espacées sans être trop rares et sans être trop pressées, se balançant, et cédant mollement au souffle des vents.

Seule, elle fait surtout admirer ses formes aimables, élégamment sveltes; et près des fleurs qui étalent de tranchantes couleurs, elle adoucit leur dureté par l'heureux mélange de sa blancheur, tandis qu'elle redonne de l'éclat à celles dont les teintes sont trop sombres. Ses rameaux, en s'étendant, ne nuisent à aucune; ils ne dérobent ni la lumière ni l'air à celles qui croissent humblement sous elle. Si elle domine, c'est pour protéger. On assure qu'elle possède un grand nombre de qualités; mais déjà par elle, des douleurs aiguës, des maux dangereux disparaissent; ses effets intérieurs sont surtout de chasser les noires mé-

lancolies, de redonner une telle vivacité au sang, que les cœurs alors s'ouvrent à l'aimable joie. Je ne doute pas ne qu'elle puisse être un aliment bienfaisant pour tous les humains. La reconnaissance, qui, dans ces lieux, m'a vanté ses qualités, ne lui a cependant pas encore donné de nom. Joséphine, nom si doux à prononcer, plus doux encore à la pensée, sera, dis-je, alors celui que je m'enorgueillis de te donner.

J'interromps un instant mes pensées, pour considérer quelques-uns des rapports remarquables que le règne animal offre dans ces contrées, avec ces mêmes végétaux et ce climat.

On ne saurait douter que les îles n'aient autrefois formé un continent qui, se prolongeant à l'est, était peut-être cette terre atlantique dont parle Platon; alors les mers submergeaient nécessairement les parties nord de l'Amérique septentrionale. Dans cet état de choses, les rivières et les fleuves coulaient principalement du sud au nord, et les vents de terre venaient du sud; il résultait de là que les terres, sous les mêmes latitudes, devaient avoir des climats plus chauds. Ainsi, sans recourir à cette lente succession du re-

froidissement du globe (qui peut-être existe), on peut expliquer comment les climats ont dû changer presque inopinément, quand des tremblemens, quand des engouffremens épouvantables de terres en ont recréé d'autres ailleurs : et si ces engouffremens ont fait disparaître les terres des tropiques pour en élever vers les poles, il a dû alors arriver que toute la surface de la terre a eu plus de régions froides ou tempérées et moins de régions chaudes.

Dans ces changemens inopinés de climats, les races d'animaux, appartenant à des climats chauds, ont dû périr subitement, quand le climat où ils vivaient est devenu subitement plus froid que ne le comportaient leurs organisations. C'est ce qui est arrivé à l'Amérique septentrionale, où l'on trouve près de l'Ohio des amas de grands squelettes qui paroissent appartenir aux espèces d'éléphans. Si des froids, venant insensiblement dans une très-longue succession de plusieurs années, avoient seuls fait cesser la reproduction des éléphans dans ces contrées, alors ils se seraient peu à peu retirés de ces régions, et on ne trouverait pas leurs squelettes rassemblés presque à fleur de terre ni sur des alluvions

d'une rivière qui alors ne devait pas exister.

On ne peut pas non plus supposer que ces squelettes aient été poussés par des eaux des régions tropicales sur ces contrées, par les mers ou des déluges, parce qu'alors ces squelettes ne se trouveraient pas entiers et rassemblés en grand nombre dans le même local; chaque partie serait dispersée au loin. Il faut conclure de ce qu'on les trouve à peu près entiers et en assez grand nombre, 1° que ces animaux ont vécu dans ces contrées; 2° qu'ils sont morts dans le lieu où on les trouve; 3° qu'ils y sont morts par une révolution subite qui les y a rassemblés; 4° que cette révolution n'est pas très-éloignée, puisque ces squelettes sont déposés sur des terres marécageuses amenées par l'Ohio. Ainsi, en calculant ce que l'Ohio a dû charrier de terre annuellement, on pourrait se rapprocher de l'époque où ces animaux y vivaient, et alors on trouverait l'époque où les îles étaient elles-mêmes un continent.

Ces changemens de climats dans l'Amérique septentrionale influèrent également sur les végétaux. Une partie périt, et une autre partie se modifia, tandis que ceux des régions tempérées vinrent se mêler parmi eux. La Louisiane dut donc, par sa position, offrir

alors un heureux mélange des végétaux des deux zones, qui produisit une plus grande diversité dans le règne animal, surtout dans les insectes et les oiseaux, puisque ces familles d'insectes ont leurs familles de végétaux dont elles vivent principalement; comme les oiseaux ont leur graine et leurs insectes dont chacune de leurs espèces se nourrit plus particulièrement.

Les sites marécageux et ceux des forêts produisent une multitude incroyable d'insectes volans, armés de redoutables aiguillons. C'est par une sage prévoyance de la nature qu'ils naissent dans ces lieux, qu'ils y tourbillonnent en nuées. La nature multipliant avec profusion les végétaux sur ces sîtes, pressant leur végétation, accumulant en hâte leurs déblais, ne veut point être interrompue dans ses mystérieux laboratoires; et pour les défendre, elle fait sortir du sein de ces mêmes eaux ces innombrables bataillons tous armés.

Au printemps, où les arbustes et les arbres vont épanouir leurs fructifians bourgeons, où la dent meurtrière des herbivores détruirait leur reproduction; alors surtout ces corps d'armées plus rassemblés font dans ces lieux une garde plus vigilante; alors ils assaillent

avec

avec plus d'audace, poursuivent avec plus de ténacité le téméraire ennemi de ces lieux. La mort ne les effraie point, la vue des cadavres de leurs compagnons ranime leur fureur, et le lieu où ils ont expiré est le lieu où se multiplient leurs attaques; de nouveaux escadrons accourent, se pressent pour enfoncer leurs dards acérés, là où déjà cent mille dards ont atteint l'ennemi. Si l'herbivore ne peut fuir vigilamment, s'il est arrêté dans quelques vases; c'en est fait, il expire dans les plus cruels supplices: tous les hôtes des bois humides, le chevreuil, le daim, le cerf, le cheval, le bœuf, frayent alors précipitamment dans les prairies sèches, où le soleil, la vivacité de l'air les défendent contre ces armées ailées.

Ainsi, où l'œil inattentif ne voyait que désordres et malédictions, où souvent de blasphémateurs murmures se sont fait entendre, on retrouve les traces augustes d'une sagesse toujours étonnante, et l'ame émue épanche sa reconnaissance.

A la Louisiane, particulièrement, chaque habitant voit, dans cette saison, sortir des bois ses troupeaux qu'il a perdus de vue jusqu'au printemps, et il peut les rassembler

avec moins de peine pour les reconnaître et les marquer. Dans les années pluvieuses de ces régions chaudes, où la végétation est plus active et plus prolongée, les insectes plus multipliés font aussi une guerre plus opiniâtre; j'ai vu au bas des Atakapas, contrée marécageuse, dans un été pluvieux, tous les habitans perdre les trois quarts de leurs chevaux, par suite des tourmens, des piqûres de ces insectes.

Chenilles.

Les chenilles varient par leur couleur, leur taille et leur conformation; elles n'ont pas toutes le même nombre de jambes: les unes vivent en grande famille, d'autres en petit nombre, d'autres sont tout-à-fait isolées. Leur tempérament diffère autant que leurs formes. Les unes sont pesantes, et d'autres sont vives: toutes ces différences sont adaptées aux plantes où elles doivent vivre. Ce qu'il y a de certain, c'est que celles qui vivent en très-grande famille appartiennent à de grands végétaux vivaces, dominateurs, ou de ceux empiétans; tandis que les plantes délicates passagères, peu ambitieuses, n'ont que des espèces de chenilles peu multipliantes, et vivant solitairement. Celles qui vivent en grande société,

plus fécondes, ont ordinairement des couleurs assez tranchantes sur les feuilles où elles vivent, afin, sans doute, que leurs ennemis, les mouches et les oiseaux surtout, puissent mieux les découvrir.

J'ai rencontré souvent à la Louisiane une chenille solitaire, toujours tapie sur des larges bouquets de fleurs d'asclepiades mordorées. La couleur de cette chenille était absolument la même que celle de la fleur. Est-ce sans dessein que la nature a donné à cet insecte cette couleur, et ne l'a fait habiter que sur cette fleur?

J'en ai retrouvé une sur des astères déjà sèches, couverte de poils irréguliers de la couleur de cette plante sèche, et dont tout le corps était hérissé d'espèces de brins de feuilles brisés, arrangés si bizarrement qu'on l'aurait prise pour un fragment de brandilles de cette plante.

Un autre insecte m'a paru offrir une conformation encore plus extraordinaire. Il était parmi des pailles, et en avait les formes et le ton de couleur : on aurait dit un tuyau de graminée sèche long de deux pouces et demi et moins d'une ligne de diamètre. Deux antennes longs de neuf lignes, six jambes longues de

dix-huit lignes, entourées de bourlets, ressemblaient à des débris de panicules. La démarche de cet insecte était lente, comme s'il avait su que de son immobilité dépendait son salut.

Une chenille unie, fond vert-d'eau, rayée transversalement de noir et de marques jaunes, et à quatorze jambes, était pourvue à sa queue de cornes cachées, jaune, mobile à peu près comme celle du colimaçon. Quand on la touchait, elle lançait avec vivacité ses deux cornes, en les inclinant du côté où elle se sentait toucher; elle exhalait une odeur forte et fétide, sans doute pour éloigner d'elle l'ennemi qui voulait l'attaquer.

J'en ai trouvé beaucoup dont le corps était couvert de petits cocons blancs de vers qui devaient se changer en petites mouches.

Malgré ce que l'observateur Réaumur nous a appris sur les insectes, dans ses savans mémoires, fruits des recherches de toute sa vie, combien de nouvelles observations à ajouter pour nous rendre raison de cette diversité, de leur conformation et de leurs mœurs? Mais ces recherches seront vaines, si précedemment on n'a pas étudié les plantes sur lesquelles elles vivent, les sites auxquels ces plantes appartiennent.

Je termine cette trop courte notice par la description d'un des plus curieux insectes que la nature ait produit.

Chenille l'épagneule.

Il me faudrait, pour décrire ce singulier insecte, la palette de Bernardin et la sagacité de Réaumur. Toutefois cette imparfaite ébauche inspirera encore de l'admiration sur l'inépuisable variété que la nature répand dans toutes ses productions, dans celles même dont les formes primitives paraissent les plus monotones.

Cette chenille a tout au plus deux pouces dans toute sa longueur; elle a seize jambes, six écailleuses antérieures, huit membraneuses à demi-couronnes au milieu du corps, et deux autres semblables, au dernier anneau : elle est couverte, excepté le dessous du ventre, d'un long poil si touffu qu'il cache la couleur de sa peau. Ce poil n'est point rude, et hérissé comme celui d'un grand nombre d'espèces de chenilles : il est couché sans être roide, se bouclant un peu par petites touffes, sa couleur est gris de souris; il retombe négligemment sur les côtés en formant le crochet et en se marquetant de blanc à l'extrémité;

d'autres touffes, aussi soyeuses, couvrent le corps, se relèvent gracieusement depuis la moitié du dos jusqu'à la tête en espèce de houppe. Je ne saurais mieux les comparer qu'au toupet que nos petits maîtres du jour font faire à leurs cheveux écourtés, à la différence près que celui de ma chenille a bien meilleure grâce. De chaque côté, vers le milieu du corps, deux petites marques blanches longitudinales tranchent, comme feraient sur un oiseau gris de cendre deux plumes blanches à chacun de ses côtés. A l'extrémité postérieure du corps de la chenille, le poil s'allonge, se réunit en une jolie petite queue semblable, à s'y tromper, à celle d'un petit chien de dame.

Le petit cristallin de sa tête est tout-à-fait enfoncé dans une espèce de capuchon : on le voit à peine, même quand elle mange; et ce capuchon de poils a l'air de sa véritable tête : il lui ressemble par le jeu de ses mouvemens. Ce qui complète l'illusion, c'est qu'au-dessous le poil plus rare semble en effet articuler son cou, et laisse voir sa peau point du tout de la couleur d'aucune chenille connue : elle est comparable, dans toutes les parties du corps, à la carnation de celle d'un poulet : c'est la même sous le ventre et par tout le corps. Les

mouvemens de cet animal curieux sont doux et tranquilles; il ne paraît pas pressé de s'enfuir; il semble que la société de l'homme ne lui déplaît pas. Je ne sais pourquoi aussi sa vue m'inspire un intérêt, qui est plus que celui de la curiosité. Seraient-ce ses rapports illusoires avec le fidèle ami de l'homme dont j'aime toutes les caresses? Ai-je eu raison de l'avoir nommé l'*épagneule* ?

Les vers sont également plus variés que dans nos contrées; ils produisent donc une plus grande diversité de mouches. Il y a de ces vers qui attaquent les arbres sur pied bien portant, au point que le vent les brise facilement. J'ai trouvé dans le chêne vert, ce bois si dur, des vers blancs longs de trois pouces et de neuf lignes de diamètre. On distinguait sur leurs peaux transparentes les ramifications de leurs vaisseaux comme on suit sur une feuille les ramifications de ses nervures. Le corps uni de ces vers était garni de poils bruns, clairement disséminés. Ils avaient neuf stigmates de chaque côté de près d'une ligne de diamètre. Six jambes, placées près de la tête à trois articulations, étaient aussi garnies de poils, et se terminaient par une substance cornée, pointue, mais sans crochet apparent : leurs pinces étaient noires, creusées en cuillères.

Il y a plusieurs espèces de mouches à miel. Ce pourrait être une branche importante d'économie rurale. L'hiver étant très-court, ces mouches travaillent plus long-temps, consomment moins et multiplient davantage. Il n'est pas rare de leur voir produire dans une année trois à quatre essaims. Un très-petit nombre de particuliers s'occupent de ce lucratif et facile produit; quelques-uns d'entre eux font usage de miel au lieu de sucre. La cire en est très-belle, forte et compacte; elle ne coûtait pas plus de vingt-cinq sous la livre dans les ports, tant cette branche de commerce est négligée.

Guêpes.

La diversité des guêpes est surprenante par leurs formes et leurs couleurs. Les unes ont le corps ramassé, tandis que d'autres l'ont étrangement long; et l'insection sépare tellement les deux parties, qu'on croirait que ce sont deux corps. Il y en a qui brillent des riches couleurs de l'émeraude; d'autres semblent cuirassées d'un fin acier bruni: un grand nombre sont bariolées de diverses manières. Plusieurs habitent sous terre, d'autres pendent leurs larges nids aux arbres. Il y a une espèce qui aime les maisons, et qui s'y construit des cellules de terres détrempées, et si bien ag-

glutinées, qu'elles acquièrent la dureté de la pierre. Il faut le marteau pour les casser.

Araignées.

Les araignées, vivant de mouches, destinées ainsi à arrêter la trop grande multiplication de celles-ci, sont, dans tous les lieux de la terre, proportionnées en force et en ruses aux espèces de mouches qu'elles ont à détruire. Ainsi, dans les pays où il se trouve de grandes et de fortes mouches, on doit être assuré de trouver de grandes et de fortes araignées, *et vice versâ*. La Louisiane, qui produit de gros vers, et par conséquent de si grosses mouches, a aussi de grosses et de fortes araignées. J'en ai trouvé une espèce, dont le corps, les jambes, les pinces, indiquaient la plus robuste conformation; ses jambes jaunes étaient entourées de bourrelets de poils noirs. Ce qu'elle avait surtout de particulier, c'est qu'elle filait en touffe claire un fil jaune, gros, fort, élastique et brillant, dont on pourrait faire des tissus solides (1); il ne faut pas douter que ces fils ne

---

(1) A ce récit de fils d'araignées, qu'on peut employer à des tissus, de prétendus économistes crieront *merveilleuse découverte !* Mais ne voient-ils pas que l'araignée insectivore nécessiterait, pour multiplier en

soient destinés à prendre de fortes mouches. Quelques-unes d'elles sont venimeuses, sans doute pour tuer subitement ou engourdir leur proie.

L'araignée, ainsi placée par la nature pour arrêter la surabondante multiplication des insectes, doit offrir autant de variétés dans ses espèces, qu'elle a de variétés à combattre.

De là cette immense variété d'espèces d'araignées dans chaque climat, dans chaque lieu, dans chaque site, même dans chaque espèce de réduit; de là, tandis que les unes ont avec leurs longues jambes plusieurs pouces de diamètre, d'autres échappent à la vue par leur petitesse. Les unes étalent au grand jour leurs longs fils qui se jouent au gré des vents; d'autres, moins vagabondes, forment de lâches tissus à longs rayons entre les grandes branches des arbres, entre des touffes de grandes

---

grand nombre, de multiplier préalablement les insectes qui lui conviennent; que, pour multiplier ces insectes, il faudrait encore préalablement multiplier les plantes, dont ces insectes se nourrissent. Que de choses dans tous ces préalables! Dirigeons donc toujours nos besoins vers le règne végétal, le plus productif de tous, ou du moins vers les êtres qui y tiennent le plus immédiatement.

herbes, partout où des espèces de couloirs, de sentiers, indiquent le passage de ces tourbillons d'insectes ailés. D'autres, formant des tissus plus serrés, se retirent dans les lieux sombres et frais, où viennent d'autres espèces d'insectes qui redoutent le grand jour, ou le grand air, ou la trop grande chaleur. Il en est d'autres dont la limite de leurs filets ne s'étend pas plus loin qu'à la gerçure d'une écorce ou à la fendille d'un bois éclaté, ou le coin d'une feuille, ou les imperceptibles aspérités des fruits. On en voit qui, placées au centre de leurs toiles, jetées en rayons, s'élancent comme un trait sur l'insecte au moindre ébranlement d'un de ses fils; d'autres, cachées dans un sombre réduit, laissent l'insecte s'embarrasser de plus en plus dans leurs toiles, attendent que ses forces épuisées lui laissent le moyen de vaincre sans danger; d'autres jettent sur eux, avec un art et une dextérité incompréhensibles, de nouveaux filets qui enveloppent, serrent leur proie de plus en plus, et les en rendent maîtres sans peine.

Le laboureur, qui, dans la saison automnale, voit l'active araignée couvrir ses guérets de longs fils blancs, multiplier à l'envi ses réseaux, où les gouttes de rosées suspendues

poindront l'émeraude et le rubis, le laboureur ne sait pas que cet insecte, dont la vue lui est odieuse, qu'il se plaît à écraser, est cependant la fidèle gardienne des semences qu'il va confier à la terre; que si de riches moissons le réjouissent un jour, c'est parce que l'araignée aura détruit les dévastateurs de ses semences.

Ravet.

Insecte qu'on peut nommer *domestique*, puisqu'il se retrouve partout dans les habitations de l'homme, des contrées chaudes, des colonies de l'Amérique. Il s'introduit et multiplie dans les armoires, dans les coffres, dans les bibliothèques (ce dernier cas est rare); y ronge les étoffes, les papiers: de nuit surtout il se répand sur les alimens, dans les liquides, et laisse partout une odeur forte et répugnante. Sa couleur est celle du hanneton, mais il est plus allongé d'un tiers, plus plat. Il n'a point aussi, comme le hanneton, d'étui pour replier ses ailes, qui sont au nombre de quatre, colorées et transparentes; allongées, arrondies à leur extrémité, et un peu plus longues que le corps, toujours tendues sur le dos. Ainsi, à cet égard, cet insecte est molasse au toucher;

ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il se sert rarement de ses ailes et bien plus de ses pieds; il court très-vîte; il a six jambes plus longues progressivement de l'avant à l'arrière; la troisième articulation de ces jambes est hérissée de pointes qui se couchent du haut en bas. Elles ont en tout huit articulations, en comptant celles des extrémités, et sont terminées par une espèce de pince. Il porte en avant deux longues antennes; le ventre est recouvert de huit bandes écailleuses; il subit, comme tous les insectes, des métamorphoses; il change de peau, et alors il est d'un blanc d'ivoire; ses ailes même sont ainsi colorées. La médecine fait, dans les colonies, un fréquent usage de cet insecte; elle l'emploie pour des bouillons dépuratifs.

Je ne sais pourquoi cet insecte trop connu ne se trouve pas dans le tableau anthologique de M. Geoffroy.

Il est d'une fécondité étonnante, et il grossit en peu de temps. Je faisais surtout soigner mes livres contre leurs attaques; et, quoiqu'on en détruisait journellement de grandes quantités, j'en retrouvais toujours en grand nombre et de très-gros.

Lézards.

Les lézards doivent être regardés comme un des puissans agens que la nature emploie pour arrêter la trop grande multiplicité des insectes ; d'après ces vues, sans doute, ils diffèrent dans leur grandeur, leurs formes, leurs proportions et leurs couleurs. J'ai souvent vu le lézard caméléon prendre, sur les troncs des arbres, la couleur grise, et, quand il se mêlait dans les branches feuillées, prendre la couleur verte. Je ne lui ai jamais vu d'autres couleurs. Devenant gris, sur un fond gris, et vert au milieu des feuillages, où il restait immobile, il surprenait ainsi facilement les insectes qui voltigeaient près de lui, et sur lesquels il s'élançait avec agilité. Une espèce de bourse placée sous le cou, qu'il enfle et retire à volonté, prenant la forme d'un fruit rouge, est peut-être aussi un de ces moyens qu'il a reçu ainsi que plusieurs autres espèces de lézards, pour tromper davantage les insectes qu'il chasse.

On remarque, dans beaucoup d'autres circonstances, de pareils moyens insidieux, donnés par la nature pour servir de défenses ou nuire à divers animaux.

D'autres espèces de lézards qui habitent des troncs pourris, sont tachetés de couleurs plus rembrunies, sont lents dans leurs démarches; plusieurs n'ont pas même d'ongles, comme des salamandres. Il y en a dont le corps est granulé.

Scinque.

J'ai trouvé deux espèces de scinques, habitant ainsi les trous des arbres.

« Ce lézard, dit M. de Lacépède, est fa-
» meux, depuis long-temps, par la vertu re-
» marquable qu'on lui attribue. On a prétendu
» que, pris intérieurement, il pouvait ranimer
» des forces éteintes, et rallumer les feux de
» l'amour, malgré les glaces de l'âge et les
» suites funestes des excès. Aussi lui a-t-on
» déclaré en plusieurs endroits, et lui fait-
» on encore une guerre cruelle. Les paysans
» d'Egypte prennent un grand nombre de
» scinques, qu'ils portent au Caire et à Alexan-
» drie, d'où on les répand dans différentes
» contrées de l'Asie. Lorsqu'ils viennent d'être
» tués, on en tire une sorte de jus, dont on se
» sert dans les maladies; et quand ils ont été
» desséchés, on les réduit en poudre, qu'on
» emploie dans les mêmes vues que les sucs

» de leur chair. Ce n'est pas seulement en » Asie, mais même en Europe, qu'on a eu » recours à ces moyens, désavoués par la na- » ture, de suppléer par des apparences trom- » peuses à des forces qu'elle refuse ; de hâter » le dépérissement plutôt que de le retarder, » et de remplacer, par des jouissances vaines, » des plaisirs qui ne valent que par un sen- » timent que tous les secours d'un art men- » songer ne peuvent faire naître. »

Ceux que j'ai rencontrés ressemblent au scinque de l'Egypte, par la forme de leurs têtes qui semblent tenir immédiatement au corps ; par leurs mâchoires supérieures, un peu plus avancées que celle de dessous ; par leurs queues courtes et comprimées à l'extrémité ; par leurs écailles grandes et lisses.

Il est différent par les couleurs du dos plus prononcées, par des rayures longitudinales. L'un avait six pouces trois lignes de longueur, et l'autre dix pouces.

Les insectes ont aussi pour destructeurs l'immense famille des grenouilles ; elles sortent des eaux, se tapissent au fond des herbes, n'ont des couleurs marbrées de vert et de jaune, de vert et gris, ou de noir, que pour se fondre aussi avec la teinte des lieux herbeux et de la

terre ;

terre ; elles sautent avec agilité ; elles ouvrent une large gueule pour happer plus sûrement les mouches, les cousins, etc., qui voltigent en troupes autour d'elles. Je me suis souvent récréé à les voir à leur chasse : dans les eaux, elles y prennent des vers, des chenilles, des polypes, des sangsues. Un grand nombre, selon M. de Lacépède, n'ont pas de dents ; j'en ai trouvé plusieurs espèces qui en avaient : la nature l'a ainsi voulu, selon la nature des proies qu'elles saisissent. Elles assainissent les eaux, en détruisant les inombrables reptiles qui les corrompraient ; tandis que dehors elles détruisent les insectes qui dévoreraient les plantes.

Je m'arrête avec complaisance pour parler d'une espèce de grenouille, aimable par ses formes et ses mœurs.

Les Reines.

Les Naturalistes distinguent, sous le nom de *reine* (1), une espèce de grenouille plus

(1) *Voyez* surtout la Table méthodique de M. de Lacépède, et, dans son Histoire des ovipares, l'article *Reine*.

petite des trois-quarts des grenouilles ordinaires; elles n'habitent pas au fond des eaux dans les marais; elles grimpent sur les herbes élevées, sur les arbres même, se tapissent dans leurs feuilles, s'y nourrissent des insectes ennemis des végétaux.

La nature, la sage nature, a pourvu à cet effet leurs pieds, non de ces membranes si nécessaires aux grenouilles aquatiques, mais de mamelons visqueux qu'elle a placés sous leurs doigts. Avec ce secours, ce petit animal grimpe sur les écorces les plus lisses, se cramponne, malgré l'agitation des vents, sur de mobiles feuilles les mieux vernissées. Nées d'abord comme les autres genres de grenouilles dans les eaux, elles en sortent bientôt pour prendre possession de leurs habitations aériennes, et y remplir les fonctions que leur assigne la nature; douées d'un caractère conforme à ces fonctions, elles sont tranquilles, patientes, silencieuses, attendent, comme immobiles, que leurs proies les abordent, qu'elles saisissent même avec agilité. Si elles avaient reçu cette turbulente impatience des autres grenouilles, ce croassement si souvent répété, elles ne pourraient exister. Leur couleur d'un vert doux, qui se fond admirablement avec

la teinte des feuilles naissantes des végétaux, facilite leurs embuscades. Il m'est tant de fois arrivé de les saisir avec les feuilles sans les avoir aperçues; quelquefois des parties de leur corps se marbrent diversement de jaune blafard ou plus rembruni. Collées ainsi sur les feuilles, on croirait que ce sont des altérations de ces feuilles, et quelques portions décolorées ou séchées.

Crocodile.

Ce grand lézard amphibie, dont la queue est aplatie, et qui a cinq doigts aux pieds de devant, quatre plus longs et membraneux aux pieds de derrière, est connu ici ordinairement sous la dénomination de *caïman.* Il n'est pas moins de la véritable espèce des crocodiles : ce que M. de Lacépède a prouvé, par la comparaison d'individus venus de ces régions, avec d'autres venus du bord du Nil (1).

Cependant, puisqu'il se trouve des lézards terrestres de différentes formes, il pourrait

(1) Histoire des ovipares, art. *Crocodiles.*

se faire que ce grand lézard eût des différences, selon les animaux qu'il doit attaquer.

Le crocodile se retrouve partout où de grands amas d'eaux fécondent, sous les latitudes méridionales, beaucoup de reptiles, de poissons et d'amphibies.

Ici il multiplie avec une profusion étonnante dans toutes les rivières à cours lents, dans les marais fangeux, dans ces lacs bordés d'herbes limoneuses, et tellement dans ces bayoux sinueux, où les eaux presque croupissantes sont encombrées de bois morts et de végétaux vivaces, que plusieurs de ces bayoux ont reçu le nom de *bayoux crocodiles*.

Ce vorace animal est pour ces lieux ce que sont le lion, le tigre pour les contrées qu'habitent l'éléphant, le chameau, la girafe, la licorne, le bufle, et ce que sont les loups dans ces régions septentrionales où les plus grands herbivores sont le cerf, le daim, le chevreuil. N'ayant à exercer son empire que sur des animaux agiles, mais faibles en comparaison de lui, il n'a pas non plus reçu la hardiesse et le courage pour les combats, ni des armes propres à d'audacieuses attaques. Il fuit aisément, surtout quand il n'est pas aiguillonné

d'une extrême faim. Cent fois j'en ai fait l'expérience, et j'en ai vu un à Pensacole de douze à quinze pieds, pris et tué par des enfans. La grande capacité de son ventre, sa large et profonde gueule lui donnent la faculté de dévorer beaucoup; mais sa seule mâchoire inférieure peut se mouvoir, et elle ne le saurait que de haut en bas, et non pas horizontalement comme la plupart des animaux : il ne saurait donc triturer comme eux; et il peut d'autant moins lacérer et déchirer de grandes proies, que n'ayant pas un cou articulé, il ne saurait mouvoir sa tête dans différentes directions; elle se meut tout d'une pièce avec le corps, et jamais indépendamment du corps : ses dents, encore placées à peu près perpendiculairement à ses mâchoires, et presque arrondies à leurs extrémités, qui ne sont pas tranchantes comme celles des autres animaux, qui sont beaucoup espacées entre elles, de manière que les dents supérieures tombent dans les intervalles des dents inférieures : ces dents ne se rencontrant pas comme les nôtres, ne sauraient donc trancher et dépecer. Avec cette particulière organisation, le crocodile a seulement la faculté de harponner sa proie, de la tenir tellement qu'elle

ne saurait lui échapper, puis de l'avaler en pièces entières; et il peut d'autant moins dépecer, qu'il n'a pas non plus, comme le lion et le tigre, des jambes nerveuses armées, d'ongles arqués et tranchans; ses jambes de devant si courtes, ses ongles presque droits et non aigus, lui refusent ces secours; mais sa nerveuse et longue queue plate, taillée en aviron, le rend agile dans les eaux pour atteindre leurs fugitifs habitans. Cette même queue semble aussi donner aux eaux stagnantes, où il se plaît le plus, un salutaire mouvement qu'épure en même temps sa voracité de leurs immondes ou trop fécondes productions. Sa couleur terreuse, son corps comme gercé et sa tête plissée, lui donnent, à la superficie des vases et sur les grèves, l'apparence d'un tronc corrodé par les eaux; son naturel patiemment passif favorise tellement cette similitude, que souvent sa proie vient tout près de lui se laisser prendre. J'ai vu des crocodiles avaler des canards avec une telle célérité, que parfois d'autres qui, près de lui, ne s'en apercevaient pas, se laissaient eux-mêmes surprendre.

Des naturalistes et des voyageurs ont pensé que cet amphibie éprouve, dans la saison des

froids, un engourdissement léthargique pareil à plusieurs espèces d'animaux des contrées septentrionales. M. de Lacépède est de ce sentiment. Les faits dont j'ai été témoin, les réflexions qu'ils m'ont fait naître m'obligent à penser différemment. J'ai voyagé l'espace de près de deux cents lieues sur les rivières *Ouachita*, *Rouge* et sur *le Mississipi* durant le mois de janvier 1805; il y eut, contre l'ordinaire, une succession de froids âpres, excités par un fort vent du nord. On ne se rappelait guère d'en avoir éprouvé un aussi continuel. Il m'obligea plusieurs fois de suspendre ma marche, la vivacité de la gelée étant entremêlée de grésils. Je rencontrais cependant presque aussi fréquemment des crocodiles le long du rivage. Lorsque le soleil s'élevait, ils se tapissaient dans les lieux abrités et inclinés, où les rayons du soleil dardaient avec plus de force. A l'approche de ma pirogue, nous les voyions se précipiter dans les eaux avec leur célérité ordinaire.

Ils surprenaient aussi les oiseaux dont ces plages étaient couvertes, avec leur avidité accoutumée. S'ils avaient dû jamais subir, dans ces régions, un engourdissement, c'était au jour où il faisait le plus grand froid connu.

On ne rencontre des crocodiles que du trente-quatrième ou trente-cinquième degré de latitude, et je partais du trente-troisième et demi; ainsi j'étais peu éloigné du terme que la nature leur a assigné pour limites. S'ils étaient doués de la faculté de s'engourdir, ils pourraient vivre et se multiplier sous des latitudes beaucoup plus septentrionales, puisqu'ils supportent à la Louisiane des accès de froid qui n'existent pas dans nos étés septentrionaux, et que d'ailleurs le froid, dans leur état d'engourdissement, serait nul contre eux.

Cette faculté de s'engourdir leur serait inutile, 1° parce qu'ils n'en ont pas besoin pour les plus grands froids du trente-troisième au trente-quatrième degré de latitude, et que d'ailleurs ces froids n'y sont jamais assez persévérans pour pénétrer les vases et les eaux guère au-delà d'un pouce : ce que cet amphibie peut éviter, n'habitant que des vases et des eaux profondes; 2° parce qu'ils ne vivent que dans les latitudes où le froid plus grand et plus long pénètre plus profondément. Mais l'économe nature, qui n'a accordé à chaque espèce d'être que la portion de faculté qui lui est nécessaire, ne saurait ici se démentir.

J'observe de plus, que si le crocodile possédait

cette faculté de s'engourdir durant les grands froids, il serait cosmopolite comme l'ours, la marmotte, l'abeille, et se trouverait, comme eux, sous toutes les latitudes, il serait alors, pour les régions septentrionales, un agent destructif des plants de la nature, où les froids suffisent pour épurer les eaux stagnantes, pour suspendre une partie de l'année la reproduction des reptiles et des poissons, et même pour en faire périr un grand nombre lors de leur trop grande multiplicité.

En effet, ceux qu'on a portés en France ne se sont point engourdis par le froid : ils ont péri au lieu de le supporter. Ce qui a dû tromper des voyageurs sur ce prétendu engourdissement, c'est que le crocodile, à sang froid, est capable, comme les animaux aussi à sang froid, de supporter de très-longues diètes ; et alors il reste dans l'inaction enfoncé sous la vase, et assez avant pour être hors de l'atteinte des froids passagers des latitudes où il vit. Mais personne ne l'a trouvé dans un véritable état d'insensibilité.

Huître ostréum.

Ce testacée bivalve, dont les hommes dans tous les pays font de sa chair un aliment chéri,

est le plus universellement répandu et le plus fécond. Il est placé particulièrement le long des bords des mers et des eaux salées, à peu de profondeur, comme pour être plus près de la main de l'homme. C'est presque le seul animal vivant que l'homme civilisé de tous les pays peut, aussi bien que le sauvage, manger cru, et encore mieux que préparé par le feu. Les côtes de la Méditerranée et des archipels de ses îles, celles de l'Inde, de l'Afrique, de l'Amérique, en sont, ainsi que celles de l'Europe, pavées ou hérissées; elles y forment en peu de temps des bancs épais, s'y multiplient autour des racines et des branches d'arbres, sur les coraux et les pierres et les terres vaseuses ou compactes. Comment se fait-il que cet animal stationnaire qui ne vit que d'imperceptibles animalcules, que du limon qui l'entoure et du frais que les vagues lui poussent, puisse en si peu de temps produire ce coquillage dense, épais, dont l'accumulation forme en peu d'années des masses de bancs de rochers, qui, pour les races futures, se décomposeront en pattes marneuses, en spacieux et inépuisables champs !

Il ne faut cependant pas croire que ces énormes blocs d'huître produits si hâtivement,

ne contiennent que cette espèce d'animal; les croûtes raboteuses et terreuses de leurs écailles nourrissent et font multiplier d'innombrables espèces de polypes, d'insectes, de vers, et même de testacées. L'économe et féconde nature ne laisse pas inutile le plus petit atome et la moindre place vide.

Les huîtres faciles à distinguer des autres bivalves par leurs caractères prononcés sont surtout remarquables, en ce que leur valve inférieure est généralement plus concave, plus grande que celle de dessus, et qu'elles se groupent de manière à former des blocs bruts si denses, qu'on brise quelquefois l'écaille plutôt que de l'en séparer.

Elles ont entre elles des espèces et des variétés bien caractérisées. Il y en a dont l'extérieur de l'écaille est assez nette, pour en distinguer facilement leurs feuillets ou couches successives très-multipliés par l'accroissement de l'animal; il y en a de plus raboteuses, d'autres ressemblent à des fragmens de pierres brutes, d'autres aussi sont hérissées de pointes droites ou inclinées ou courbées en crochet, ou sont couvertes de boutons, de stries, de cannelures. Les unes sont pourvues, au sommet de leurs valves, d'oreillettes plus ou moins sail-

lantes; d'autres en sont dépourvues; d'autres n'ont qu'un talon allongé et en gouttière. Leur forme est tantôt plus plate, tantôt plus bombée, tantôt circulaire, tantôt allongée, tantôt torse, contournée en croissant en arc rentrant ou en arc saillant; ce qui les a fait nommer la selle de cheval, le pont, les pelures d'oignon, l'oreille de cochon, le pied d'âne, le marteau, la tortueuse, la jambe, la cuisse, le gâteau feuilleté.

Elles sont encore distinguées par leurs couleurs, les unes blanches, les autres vertes, d'autres violettes, rouges, roses, aurore, citron ou rayées, nuancées, mouchetées. Rondelet (1) et Aldrovande (2) en distinguent quatre espèces.

Le hollandais Rumphius (3), surnommé, par ses compatriotes, *le Pline de l'Inde*, en compte seize espèces. Le célèbre amateur français Dangerville les a réduites avec plus de raison, je pense, à sept espèces, et peut-être se trouve-t-il encore dans ces sept espèces

---

(1) Je dis le Hollandais Rumphius, parce qu'il fut né en Hollande, et que c'était sa patrie adoptive.

(2) *De Testaceis*, *lib.* 1.

(3) *Idem*, *lib.* 3.

de simples variétés. Les huîtres des côtes de l'Amérique, particulièrement celles de la Louisiane, sont de la forme la plus irrégulière, amoncelées et fortement adhérentes entre elles; elles prennent les inflexions et les sinuosités de la place qu'elles occupent. Comme les hommes dont les mœurs doivent toujours se modeler pour l'avantage de la société commune, l'huître subordonne ses formes à l'avantage de son groupe social; partout là nature commande au particulier de céder au général. Les huîtres, dans leur forme si variée, sont en général oblongues, rarement circulaires, souvent étranglées, creusées en cuiller, bossues, convexes, concaves ou sinueuses. Il faut donc que l'animal en croissant s'élargisse, s'allonge, s'étrangle, se contourne selon les formes que son écaille est obligée de subir; il faut donc qu'il ait reçu une organisation qui dispose chacune de ses parties charnues à se modifier en même temps selon les locatiles. Elles sont d'une proportion de deux à trois fois plus grande que celles de nos huîtres ordinaires; ce qu'elles ont surtout de remarquable, c'est que leur charnière, au lieu d'être placée sur leur largeur, comme nous le faisons à nos boîtes, se trouve, au

contraire, à l'extrémité de leur longueur et sur le bout le plus étroit. La disposition de ces charnières semblerait leur donner moins de moyen pour se former et se tenir closes qu'à nos huîtres d'une forme circulaire, puisque le levier se trouve plus allongé. Il faut que l'animal emploie plus de force pour résister aux tentatives de ceux qui extérieurement voudraient l'ouvrir; la nature a pourvu à cet inconvénient par des moyens encore plus avantageux pour l'animal. En arrière de la charnière, elle a placé à chacune des valves un éperon ou culasse, qui, lorsque l'huître est fermée, fortifie le ligament, ajoute à la force contre l'effort qu'on voudrait faire pour l'ouvrir. Si, derrière la charnière d'une tabatière, on ajoutait un éperon en deux parties jointes, dont l'une appartînt au couvercle et l'autre à la boîte, n'est-il pas vrai que, pour ouvrir cette boîte, il faudrait ou casser l'éperon ou briser la charnière? En même temps, les rebords de la valve inférieure, ondulés ou relevés, s'emboîtent mieux avec ceux à valve supérieure. Tandis que nos écaillères ouvrent en hâte leurs huîtres avec un simple couteau, il faut ici fracturer un des rebords de l'huître pour insérer l'instrument qui sert à l'ouvrir.

Leur chair d'un bon goût est quelquefois fade, lorsqu'elles sont pêchées dans des lieux trop mélangés d'eau douce; ce qui arrive pour les bancs situés le long des embouchures des rivières, lors surtout qu'une continuité de vents de terre empêche les marées de remonter. En Europe, on leur reconnaît des qualités différentes, selon la nature des côtes où on les pêche. Celles des côtes sablonneuses de Pensacole et des îles voisines sont d'un meilleur goût. Toute la côte de l'Amérique, traversant des climats différens, me paroît avoir cette même espèce de grandes huîtres.

Dans toutes les parties de cette colonie, peu éloignées de la mer, on fait une grande consommation de ce coquillage : on en marine et on en sale considérablement, surtout pour les approvisionnemens des navires. Leur prix ordinaire à la Nouvelle-Orléans est d'une demi-piastre le cent.

La nature attentive partout à arrêter la trop grande propagation des êtres, leur oppose des ennemis pour conserver l'équilibre général : l'huître seule s'y féconde, sort de ce plan général : renfermée au sein de son épaisse et forte coquille qu'elle n'entr'ouvre que momentanément et qu'elle ferme hermétiquement, à l'aide

de leurs forts tendons, elles bravent les ennemis des airs, de la terre et des eaux, excepté l'homme. Dampierre parle, il est vrai, d'un oiseau armé d'un bec assez fort pour casser ou briser leur coquille. Des conciologistes rapportent aussi que les crabes, friandes de la chair de l'huître, lancent, à l'aide de leurs pattes, du gravier, lorsqu'elles en trouvent, entre leurs valves, et l'empêchent ainsi de se refermer. Ces divers moyens de destruction ne sont presque rien en comparaison de leur multiplication : ainsi elles iraient toujours croissantes; mais, destinées par la nature à récréer des terres au milieu des eaux, elles arrêtent d'elles-mêmes leur fécondité par leur fécondité. Plus elles s'amoncellent promptement, plus tôt s'élèvent à la surface des eaux de nouvelles terres où elles cessent de se reproduire. Il leur faut se reculer plus avant dans les mers pour y récréer encore d'autres bancs, tandis que les anciens vont se décomposer par la végétation, par le feu, par les vents, par les eaux et se recreuser en nouveaux bassins, où un jour encore renaîtront de nouvelles générations de coquillages.

Il y a des oiseaux qui ne vivent que d'insectes volatiles, comme sont les hirondelles

dans

dans les airs ; d'autres vivent d'insectes rampans et marchans, comme sont les pics sur les arbres ; d'autres, à leur tour, ne vivent que de graines : tels sont les pigeons. Un grand nombre d'autres espèces, depuis la poule jusqu'au linot et au moineau, vivent en même temps d'insectes, de graines, de fruits et d'herbes : les unes, comme les perdrix sur les plaines ; les autres, tels que les oiseaux bocagers, dans les bois.

Dans ces diverses familles, les oiseaux, comme l'hirondelle, ne vivant que d'insectes volatiles, sont nécessairement voyageurs, puisque toutes les saisons ne leur offrent pas de quoi exister. Et ceux qui, comme les pigeons, ne vivent que de graines, sont, par la même raison, aussi voyageurs. Ceux qui, comme les pics, vivent d'insectes permanens dans le tronc des arbres, sont eux-mêmes permanens. Et toutes les races d'oiseaux *polyvores* (ceux vivant dans les plaines, ou dans les forêts, d'insectes et de graines, de fruits et d'herbes) sont sédentaires, la nature leur offrant successivement, dans le même lieu, des moyens d'existence.

Dans cette grande division d'oiseaux polyvores, il existe une classe étendue, qui a ses

modifications particulières. c'est celle des oiseaux aquatiques. Ne vivant pas sur les arbres (excepté le canard branchu), ces races sont nécessairement voyageuses, selon que la terre et les eaux se trouvent glacées.

Parmi les oiseaux aquatiques, quelques espèces ne sont pas granivores : tels que le cormoran, l'aigrette, le héron, etc. Ils vivent solitairement, mais ne sont pas, comme les terrestres, voyageurs, la nature leur offrant partout assez d'eaux vives qui bravent les gelées, où chacun remplit des fonctions particulières.

Au-dessus de toutes ces familles, à sites particuliers ; au-dessus, dis-je, de toutes ces familles planent les oiseaux de proie, c'est-à-dire ceux qui se nourrissent d'animaux vivans, et d'oiseaux surtout dont ils arrêtent la trop grande multiplication. Ces oiseaux de proie ont des yeux, des becs, des serres, des ailes, selon les diverses espèces d'animaux qu'ils doivent attaquer.

L'histoire des oiseaux d'un pays, pour être méthodiquement instructive, est donc nécessairement liée aux sites qu'ils habitent, aux plantes et aux insectes dont ils se nourrissent; et il faut donc connaître et faire connaître

préalablement ces sites et leurs productions pour decrire ces oiseaux avec intérêt, et rendre raison de leur conformation et de leurs mœurs.

La Louisiane, variée par ses sites, dont chacun d'eux présente des productions aussi très-variées, offrant alors une grande diversité de semences et d'insectes, doit par conséquent offrir une grande variété dans ses oiseaux : ce qui est vrai. Buffon a paré, de toutes les richesses de son imagination féconde, la description de ce si beau canard de la Louisiane, qu'il nomme *canard huppé*. Mais, faute de connaître les localités, il a omis ses deux traits les plus caractéristiques. C'est qu'il se perche sur les arbres; ce qui le fait nommer dans le pays, à plus juste raison, *canard branchu*; et comme il peut, par cette faculté de se percher, se nourrir de graines des arbres, il n'a pas besoin, comme les autres, de voyager, et il ne voyage pas au loin.

Une autre famille paraît ne vivre ni de graines, ni de fruits, ni d'herbes, ni d'insectes, mais de la seule substance qu'elle pompe du nectaire des fleurs. Ce sont les *oiseaux-mouches*, doués d'une conformation admirable à cet égard. Il existe dans tous les pays du monde des *insectes*

nectaires, qui, comme l'abeille, vont au fond des fleurs chercher leur subsistance. La nature, toujours féconde dans ses vues, ne nourrit point ainsi ces insectes, seulement pour eux-mêmes, ni pour nous procurer quelques gâteaux de miel. Rien n'est isolé dans ses plans. Ces insectes *nectaires* ont tous le corps hérissé de poils; en s'enfonçant dans les corolles des fleurs, ils agitent les étamines, en détachent le pollen, le parsèment sur le stigmate onctueux, et criblé de trous, et concourent ainsi à féconder la semence. — Diverses espèces de fleurs, telles que celles des solanès et d'autres à sucs caustiques, ont des mouches nectaires particulières; telles sont, par exemple, celles que nous nommons *frélons*.

Il se trouve vers les régions tropicales, des fleurs à plus grandes corolles, et d'une conformation plus ferme, plus dure, qui ne pourraient être fécondées par de simples mouches: la nature a alors établi les *oiseaux-mouches* à becs longs, effilés, arrondis et non aigus. Ces oiseaux s'approchent de ces fleurs, et ne sauraient s'y poser, puisqu'elles sont aux extrémités des branches; et s'ils se plaçaient sur ces corolles délicates, il les meurtriraient; ainsi ils ont été pourvus de pieds courts dont ils ne sau-

raient faire usage alors. Mais leurs corps menus, plumeux, leurs ailes fortes font que, par une grande vibration de ces ailes, ils se soutiennent en l'air sans changer de place, piquent la fleur sans l'offenser, puis vont ainsi de fleur en fleur. Combien de fois je me suis plu à observer ce vol extraordinaire autour des orangers, des cotonniers, des magnoliers.

Remplaçant ainsi les fonctions des mouches nectaires, ils doivent donc avec raison conserver la dénomination d'*oiseaux-mouches*, qui leur avait été donnée en raison de leur petitesse. Ils sont voyageurs à la Louisiane où les fleurs ne se renouvellent pas toute l'année.

P. S. Un article assez étendu sur les serpens et divers autres objets relatifs à la Louisiane, offrent des résultats également importans. Il me faudrait, pour les insérer ici, recommencer un autre volume ; mais obligé par plusieurs considérations d'accélérer la publication de ces voyages, j'emploierai ces articles dans un autre ouvrage.

FIN DU VOYAGE A LA LOUISIANE.

FLORE
LOUISIANAISE.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Les Végétaux sont les Agens intermédiaires entre les Minéraux et les Animaux; ce sont eux qui élaborent la matière brute, afin que principalement elle puisse servir à la subsistance des Animaux : l'air et l'eau même sont modifiés, préparés, et peut-être créés par les Végétaux. Par eux sur-tout, ceux-là reçoivent leurs qualités salubres. De la diversité des Végétaux naît probablement la configuration des Sels et des Métaux, mais sur-tout ces innombrables substances qui servent d'alimens divers aux diverses espèces d'êtres vivans, depuis le polype jusqu'à l'Homme. Pas un végétal qui ne soit destiné à quelque espèce particulière d'Animaux, et aussi pas un seul animal qui ne serve à diverses espèces d'Animaux et de Végétaux. Ainsi il existe entre ces deux règnes une réciproque et continuelle relation d'utilité; et, comme l'Homme est le suprême anneau de la chaîne des êtres, celui dont les rapports

sont plus multipliés et avec le règne végétal, et avec le règne animal, et aussi avec le règne minéral, il s'ensuit qu'il n'existe pas une seule espèce de Végétal qui ne concoure immédiatement ou médiatement à son utilité.

Afin que les Végétaux pussent agir sur les eaux et sur les airs, et alimenter ou servir toutes les familles des êtres animés, il fallait qu'ils reçussent de la Nature des propriétés extrêmement diversifiées ; de là cette incroyable variété dans l'organisation de leurs racines, de leurs tiges, de leurs écorces, de leurs feuilles, de leurs fleurs, de leurs fruits ; et aussi de leurs proportions, de leurs tailles, de leur durée, de leurs sites, de leurs climats. Quand la nature n'aurait étalé aux regards de l'homme ces pompeuses et changeantes décorations des Végétaux que pour le récréer, ne devait-il pas, pénétré de reconnaissance, se complaire à les étudier dans leurs formes si variées, dans leurs parures si diversifiées et si riches ; chacun d'eux ne méritait-il pas toute son attention dans les moyens que la Nature emploie pour les faire naître, les faire croître, les conserver et les propager ?

La reconnaissance de cette généreuse prodigalité n'imposait-elle pas à sa curiosité l'obligation de s'animer dans ces agréables recherches? Mais si, indépendamment de ces fonctions d'agrément pour l'Homme, les Végétaux ont à remplir, par leurs diversités et l'harmonie qui existe entre eux, des vues bien plus utiles et bien plus grandes; s'ils ne se multiplient tant que pour étendre les bienfaits de la vie à un plus grand nombre de races d'êtres; si par eux s'ébauchent les premiers phénomènes de l'organisation; si par eux elle se perfectionne graduellement jusqu'à l'Homme; si tout ce qui est procréé croît, se conserve, se reproduit par eux seuls; que de motifs, que de devoirs pour l'Homme, de faire des Végétaux l'objet de ses recherches, de ses études, de ses méditations! Que de choses curieuses à apprendre, que de secrets à dévoiler, que de découvertes importantes à se promettre! Et cependant, où sont-ils, ces hommes qui se consacrent à ces soins? L'ignorance du pauvre, ses pénibles travaux, toujours renaissans, les tribulations de la misère, éloignent, il est vrai, de nos campagnes le génie de l'observation; mais dans nos cités,

où nos sciences, nos arts, le luxe même célèbrent les merveilles de la Nature, l'étude des Végétaux devrait du moins être l'étude de prédilection, l'étude préparatoire de toutes. N'intéresserait-elle pas l'enfant qui se joue sur le gazon, la mère qui chérit l'ombre des berceaux, le vieillard que la vue d'un printemps rajeunit, le riche qui consacre ses jardins aux arbustes rares, aux fleurs éclatantes ; et pour le savant sur-tout, n'est-elle pas l'auguste portique de toutes les sciences ? il y trouve les types de tous les arts. Les lois physiques se reproduisent sous les plus étranges phénomènes ; des aggrégations, des dissolutions s'opèrent bien autrement que dans les laboratoires de la Chimie. Les idées d'ordre, de symétrie, d'harmonie viennent se montrer au Métaphysicien, au Moraliste, au Législateur, aussi bien qu'au Géomètre et au Physicien ; et en effet, où l'Homme peut-il prendre de plus sûres, de plus grandes, de plus fécondes idées de sociabilité que dans ces plantes, qui, toutes, se modifient, s'étendent ou se resserrent, s'élèvent ou rampent, restent ou se déplacent pour l'utilité générale ? Où l'Homme religieux peut-il prendre des idées

plus grandes de l'intelligence suprême que dans la conformation de ces divers Végétaux, dans les différentes manières dont ils se reproduisent et dans la multiplicité des rapports qu'ils ont entre eux, en même temps avec la matière brute et le regne animal? où peut-il prendre des idées plus consolantes d'une providence universelle, que dans cette immensité de familles des Végétaux destinés à alimenter chacune des races particulières d'Animaux? Oui, dans l'ombre des bois, au sommet des montagnes qui dominent les vallées et les plaines, à la vue des trésors des Végétaux le cœur sensible s'émeut, l'ame s'élève à celui qui préside à tout; l'Homme entonne un cantique digne de l'Éternel.

La végétation, dis-je, par où la matière brute commence à s'organiser pour déployer les merveilles des trois règnes, devrait être le premier pas de nos connaissances; elle nous dirigerait dans les différentes routes que nous voulons parcourir, comme elle dirige la matière dans ses transmutations. On est si loin cependant encore de ces idées, que la Botanique est pour un grand nombre même de beaux esprits, une science de peu

d'utilité et presque futile ; elle ne semble réservée qu'à des savans modestes, amans véritables de la Nature, qui la cultivent comme en secret, ou du moins pour la confier à un petit nombre d'adeptes. Et que n'ont pas fait ces laborieux savans pour cette science! ils ont, à travers mille dangers, parcouru toutes les parties du globe, non-seulement pour enrichir leurs pays de productions inconnues, mais pour mieux observer leurs différentes conformations; et, par des comparaisons, des expériences, des réflexions, ils ont enfin surpris à la Nature un de ses plus merveilleux secrets, celui de l'existence des deux sexes dans les Végétaux, et de la nécessité du concours de ces deux sexes pour leur reproduction; ils ont vu avec quelle pompe la Nature se plaît à parer le lit nuptial des Plantes, quelle précaution elle prend pour la conservation de ces parties essentielles à leur reproduction. De là, s'avançant à de nouvelles connaissances, ils ont observé cette fécondité de la Nature dans ses moyens d'agir; combien ces parties sexuelles des Plantes étaient différemment disposées et conformées; et, prolongeant leurs obser-

vations, ils ont découvert que celles des Plantes dont les conformations sexuelles avaient plus de rapport, avaient en effet entre elles des propriétés communes ou du moins rapprochées. Alors, embrassant avec l'œil du génie tout le système de la végétation, ils ont soumis toutes les Plantes à des divisions fondées seulement sur la différence de leurs organes sexuels ; et en moins d'un siècle le système de la végétation a, par son ensemble et par ses divisions et subdivisions naturelles, acquis plus de perfection que les travaux de toutes les nations savantes n'avaient pu lui donner en plusieurs milliers d'années.

L'histoire des Plantes est seulement alors sortie du chaos, parce que les descriptions faites sur leurs parties constitutives ont distingué des différences fondées sur la nature et non pas sur les accidens des sites, des climats, des cultures. On peut maintenant, dans quelque région qu'on soit, juger si la Plante qui s'offre aux regards est déjà connue, à quelle famille elle appartient, dans quels lieux croissent plus particulièrement ses analogues, deviner même du premier coup-d'œil ses principales propriétés,

ou du moins en approcher. Ainsi ce grand livre de la Nature ne laisse plus l'homme étranger nulle part, et en peu de mois, en peu de jours peut-être, il connaît mieux la contrée qu'il parcourt que ces nations qui y vivent depuis des milliers d'années ; il peut élever la voix et se faire entendre jusqu'aux extrémités de la terre.

Ce noble orgueil de pouvoir lire par-tout ces secrets de la Nature, de pouvoir les divulguer dans toutes les contrées du monde, ne devait-il donc pas suffire pour multiplier les prosélytes d'une si belle science ? Si tous les hommes ne traversent pas les mers, ne s'enfoncent pas dans les déserts pour étudier la Nature, tous les hommes ont du moins autour d'eux des champs, des prairies, des bois, des rivages où ils peuvent aussi lire ces merveilles inconnues au vulgaire.

Des motifs si importans, si agréables, si flatteurs, n'ont cependant pu vaincre la froide indifférence des hommes de nos jours ; mais de nouvelles lumières qui semblent devoir encore bientôt sortir de l'empire végétal, détermineront vers cette science l'impulsion générale ; et les temps ne sont pas sans doute éloignés où l'instruction

publique, veillant aux progrès des lumières, fera de la connaissance des Végétaux, une de ses bases, comme la Nature en fait l'élément de la création.

Pénétré moi-même de l'idée des grandes fonctions des Végétaux dans l'économie de la Nature, des rapports nécessaires qu'ils ont avec nos diverses connaissances, ai-je pu parcourir les contrées du Nouveau-Monde sans donner une attention suivie aux Végétaux qui les décorent pompeusement? Ce sont eux en effet qui m'ont plus long-temps, et je puis dire, presque toujours occupé, puisqu'ils se sont toujours trouvés liés à mes autres observations; et je les ai décrits avec toute l'attention dont j'ai été capable.

Ces Descriptions fastidieuses quand on n'aime point la Nature, mais toujours nécessaires pour ceux qui la chérissent, terminent ici les travaux de mes Voyages. Elles ont été faites sur les lieux, au milieu des bois et des prairies, et toujours en présence de l'objet que je décrivais. Si elles se ressentent à beaucoup d'égards des incommodités que j'ai dû éprouver, du moins elles ont pour elles la fidélité, et, sous ce rapport, elles acquièrent de l'intérêt pour les

progrès de la science, et ceux sur-tout de l'Agriculture. Sur son site natal on reconnaît mieux que dans les jardins botaniques, le véritable port et les proportions d'un Végétal, le sol et l'exposition qui lui conviennent; s'il doit être grouppé avec des Plantes qui le dominent ou s'il doit lui-même dominer; et si divers Végétaux de l'Amérique n'ont pu encore se naturaliser parmi nous, c'est sans doute par ce défaut de convenances. Le plan que je m'étais proposé dans ces descriptions est, je l'avoue, loin d'avoir été rempli; avec plus de temps j'aurais pu moins mal faire; mais les Savans qui me consulteront, qui, eux-mêmes, savent les privations, les fatigues, les dangers qui assiégent souvent l'observateur dans les déserts, me liront avec indulgence; beaucoup d'imperfections disparaîtront à leurs regards en faveur de quelques observations heureuses, de quelques découvertes utiles.

J'ai suivi la méthode de Jussieu, plus difficile, il est vrai, d'abord, mais ensuite plus commode, parce qu'elle est plus rapprochée des plans de la Nature. Ce qui est encore plus important qu'on ne le pense pour les progrès de cette science, c'est la

nomenclature en français. Des dénominations purement latines, même pour ceux qui savent le latin, donnent un air de pédanterie repoussante à la Botanique, la plus aimable des sciences. C'est déjà trop que ses expressions techniques soient étrangères à la langue française. Combien les seuls mots epigines, perigines, hypogines, *ont-ils éloigné de beaux yeux du calice des fleurs! Les voyageurs, leurs traducteurs et tous ceux qui écrivent sur la Botanique doivent tous, pour ses progrès, préférer la nomenclature française. Et pourquoi refuseraient-ils de parer de fleurs une langue illustre dont l'empire est si étendu? Que les Botanistes rappellent aussi les dénominations latines après les dénominations françaises, à la bonne heure: ils préviendront ainsi les graves inconvéniens des méprises et de la confusion.*

Je ne puis terminer ces réflexions sans rendre hommage aux travaux utiles du botaniste Dumont de Courset. *Son ouvrage* (le Botaniste Cultivateur) *m'a été de la plus grande utilité pour observer avec plus d'attention les Plantes nouvelles, ou moins connues plutôt, que celles qui le sont beaucoup. Lorsque cet ouvrage, susceptible d'être*

retouché en beaucoup d'endroits, aura acquis par les soins de l'Auteur une plus grande perfection, combien ne contribuera-t-il pas au succès de la Botanique! il sera sur-tout le précieux manuel des Voyageurs.

Nota. Ceux de mes Lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec la langue botanique trouveront à la fin de cette Flore un Dictionnaire des termes particuliers dont je me suis servi.

FLORE LOUISIANAISE,

OU

Description des Plantes qui ont été observées par l'Auteur, dans ses Voyages à la Louisiane, classées selon la Méthode de Jussieu.

PREMIÈRE DIVISION.

CLASSE PREMIÈRE.

Plantes ACOTYLÉDONES, c'est-à-dire, *sans cotylédon* ou inconnu.

ORDRE Ier. *Les Champignons* (Fungi).

PARASITES ou nés de la terre, nus ou renfermés dans une pellicule qui se déchire; d'une substance ou coriace, ou molle, ou charnue, ou mucilagineuse; sans pédicule ou avec pédicule, simple ou rameuse; d'une forme sphérique, ou un chapeau orbiculaire, ou semi-orbiculaire. Point de feuilles ni de fleurs. Au lieu d'anthères,

une poussière dispersée en-dedans ou en-dehors. Des organes diversement configurés, suppléent aux pistils; ce sont des lames, des sillons, des pores, des tubes, des mamelons, des réseaux, etc. Des corpuscules qui y sont cachés, produisent, en se disséminant, des plantes semblables.

Moisissure (Mucor).

La nature tend constamment à décomposer les substances qui ont perdu l'action ou la vitalité qui les avait composées. Une multitude d'agens et de moyens concourent à cette décomposition; et en redivisant ces substances, en les rendant à leur primitive simplicité, elle les met alors en état de servir de nouveau à la recomposition d'autres êtres.

Parmi ces innombrables moyens employés ainsi par la nature, nous remarquons cette multitude de plantes parasites dont nous connaissons si imparfaitement la contexture, les divers caractères et les moyens de régénération. Plusieurs de ces espèces de parasites ne naissent que sur certaines plantes, ou même seulement sur quelqu'unes de leurs parties, comme de leurs écorces, de leurs racines, de leurs feuilles, de leurs fruits.

Il y a des moisissures persistantes et des moisissures passagères. La nature, admirable dans ses humbles productions comme dans ses superbes végétaux, a organisé ces moisissures pour que la durée de leur végétation fût proportionnée aux plantes, aux corps sur lesquels elles vivent; celles qui végètent sur des pierres vivent des années, tandis que celles qui nais-

sent sur des fruits ou des feuilles ne doivent vivre que quelques mois ; il en est même qui n'ont d'existence qu'une matinée et moins encore.

Les moisissures doivent donc se retrouver par-tout, puisque par-tout la nature veut hâter la décomposition des êtres pour faire servir les parties à en reconstruire d'autres. La Louisiane offrant un grand nombre de productions végétales particulières, doit offrir et offre en effet une plus grande diversité de ces plantes parasites, que la vie toute entière ne suffirait pas à décrire.

Champignon comestible.

Ce champignon, à chapeau blanc, à lame rose, se trouve ici aussi dans les lieux où paissent les animaux domestiques. Est-il indigène, ou a-t-il été apporté par ces mêmes animaux? Il est de moyenne grosseur et d'un assez bon goût.

On y trouve aussi l'espèce parfumée nommée *mousseron.*

Morille (Boletus pallus).

La morille admise dans nos cuisines, pour raviver les goûts usés de nos sensuels, naît ici en plusieurs lieux ; j'en ai trouvé beaucoup au Ouachita, quelques-unes aux Opélousas et aux Atakapas; elles étaient assez parfumées, couleur roussâtre, forme conique, plissées, crevassées et grosses.

Vesse de loup (Licoperdon).

J'ai remarqué, comme en France, des vesses de loup de différentes grosseurs; les unes sessiles, les autres pédiculées, toutes d'une forme globuleuse; charnues

d'abord et fermes, puis en se séchant, évaporant une poussière fine, couleur tabac d'*Espagne;* d'autres plus brunes. Toutes les autres formes de champignon se retrouvent avec profusion dans les bois. Parmi les agarics, il y en a qui offrent les zones les plus variées, et les plus riches. On trouve sur les troncs du liquidambar un agaric remarquable par un rouge de l'éclat le plus vif.

ORDRE II. *Les Algues.* ORDRE III. *Les Hépatiques.*

Offrent la même fécondité et la même variété dans eurs productions.

ORDRE IV. *Les Mousses* (Musci).

Monoïques ou dioïques; pour anthères une urne contenant la poudre prolifique s'échappant par les pores. Cette urne est pédiculée ou sessile, axillaire ou terminale. La fleur femelle dans l'aisselle des feuilles; assez rares sur les arbres à la Louisiane; quelquefois sur de vieux arbres à la naissance de leurs grosses branches. Rarement aussi on en trouve sur quelques coins de ter re frais et à l'ombre.

ORDRE V. *Les Fougères* (Filices).

Les organes sexuels peu connus, nommés *anthères* par les uns, *capsules* par d'autres. Les organes mâles plus aisés à distinguer dans quelques genres : ce sont des anthères sessiles, uniloculaires, s'ouvrant ordinairement par deux battans, souvent entourées d'un anneau élastique : entassées quelquefois, ou séparées sur le dos des feuilles.

La fructification est ou radicale avec des pistils ou organes femelles mêlés avec des étamines, ou elle est en épis sans pistils apparens, ou enfin en épis avec des pistils séparés des étamines. Dans quelques individus, les organes femelles paraissent couronnés par un stigmate.

Plantes herbacées, ordinairement à rameaux simples ou rameux, écailleux le plus souvent à leur base. Feuilles ordinairement alternes, roulées en dedans du haut en bas avant leur développement.

On trouve à la Louisiane un assez grand nombre d'espèces de fougères dans les pinières et dans les ravines. Plusieurs arbres, les chênes verts sur-tout, portent de grands capillaires dont on fait usage en infusion thé iforme.

Osmonde (osmunda). Près des eaux, dans les lieux humides. Racines écailleuses; tiges d'environ deux pieds, triangulaires; écorce unie; feuilles pinnées, ordinairement opposées, longues de sept à huit pouces; les pinules alternes, de forme pyramidale, cordiformes à leurs bases, longs de quinze à dix-huit lignes, les pinules espacés d'environ un pouce. Au sommet, des pédoncules opposés portent des grappes alternes, menues, alongées d'un pouce; ces grappes subdivisées en grapillons composés de grains globuleux, serrés.

Doradille d'Amérique (asplenium ebeneum). Fructification sur le dos des feuilles en lignes droites, presque parallèles.

Follioles lancéolées, un peu en faux, dentées en scie, ondulées à leurs bases. Pétiole lisse et simple.

Prêle (equisetum). Une très-grande espèce croît le long du fleuve, occupe en touffes de larges places : elle s'élève jusqu'à cinq à six pieds. Ses tiges sont de la grosseur du doigt, nues, scabres, fistuleuses; les gaînes, noirâtres, légérement crénelées, ont la forme d'une couronne. Cette plante a beaucoup de rapport avec notre prêle d'hiver; elle est d'une grande utilité pour le bétail dans l'hiver. Les menuisiers l'emploient aussi pour polir le bois.

ORDRE VI. *Les Nayades* (Nayades).

Calice entier ou divisé, supère ou infère, rarement nul. Nombre des étamines varié ; un ou quatre ovaires supères ou infères; un style double quelquefois ou nul, un ou plusieurs stigmates. Semences ou solitaires ou plusieurs, nues ou enfermées dans un péricarpe.

Feuilles opposées, quelquefois verticellées. Fleurs ou hermaphrodites, ou monoïques, ou dioïques; plantes herbacées.

La *Pesse commune* (hippuris vulgaris). Se trouve abondamment dans les eaux tranquilles. Tiges droites, s'élevant à neuf ou dix pouces au-dessus des eaux, garnies de feuilles linéaires, verticellées, au nombre de dix à douze; fleurs axillaires sessiles.

Plusieurs espèces aussi de *charagres* (chora), *de volants d'eau* (myriophillum), *d'épis d'eau* (potamogeton), de *lenticules* (lenticula).

SECONDE DIVISION.

Les MONOCOTYLÉDONES, celles qui n'ont qu'un seul *cotylédon*.

Embrion composé d'une radicule, d'une plumule et d'un seul lobe.

CLASSE II.

Monocotylédones à étamines hypogynes.

Point de corolle ; le calice infère manque quelquefois ; ovaire supère simple ; style et stigmate ou simples ou partagés. Semence solitaire, nue ou couverte, ou fruit uniloculaire à une ou plusieurs semences. Feuilles presque toujours alternes et en gaîne.

ORDRE Ier. *Les Aroïdes* (Aroïdæ).

Spadice simple multiflore, nu ou environné d'un spathe. Le calice nul ou simple; étamines insérées sur le spadice. Ovaires nus ou environnés d'un spadice, mêlés aux étamines ou séparés. Style ou point. Fruits uniloculaires à une ou plusieurs semences; l'embrion au centre d'un périsperme charnu.

Feuilles vaginées alternes, souvent toutes radicales; spadice placé au sommet de la tige : le plus souvent sur une hampe radicale. Plantes rarement caulescentes.

Gouet (arum). Il faut sans doute mettre au nombre

des gouets une espèce singulière de gobe-mouche à spathe velu, intérieurement odorant et coloré, qui se trouve à Pensacole, et dont j'ai donné la description, tome II, page 48. J'ai trouvé aussi un gouet à racine tubéreuse, charnue et blanche; feuille radicale pétiolée, échancrée en lobes ovales, tres-lisses, et produisant un fruit rouge. Le gouet a trois feuilles ovales, lisses, pointues; le spadice d'un blanc jaunâtre.

Gouet odorant et comestible. Tige unie, cylindrique, haute de cinq à six pouces, sans feuilles radicales, au sommet feuilles pétiolées pédiaires, d'une forme arrondie, et divisées en six lobes par des séparations partant comme d'un centre à la circonférence. Chacun de ces lobes plus large à l'extrémité, denté irrégulièrement, et le milieu incisé profondément. Le diamètre de la totalité de la feuille est d'environ cinq pouces; le pétiole à-peu-près de la même longueur. A l'insertion de ces pétioles naît une fleur penchée blanche, de quinze à dix-huit lignes de diamètre, odorante, approchant de la fleur d'orange; portée sur un pédoncule d'un pouce de long. Son calice est composé de six parties concaves en forme de rose. L'ovaire supérieur est entouré d'une dixaine d'étamines à filets courts, charnus, à anthère alongée. Cet ovaire ovale porte un stigmate sessile en forme de champignon; l'ovaire devient un fruit pulpeux, alongé comme une aveline, mais un peu plus gros, blanc et coloré agréablement de rose. Ce fruit est doux, sucré, un peu fade; on peut le manger. On en fait dans le pays de bonnes confitures: il contient une semence.

ORDRE II. *Les Massètes* (Thyphæ).

Fleurs monoïques ; les fleurs mâles à trois étamines rassemblées dans un calice à trois parties ; les fleurs femelles de même. Ovaire supère ; style simple ; semence solitaire et feuilles alternes en gaîne. Fleurs en chatons ; les mâles ordinairement au sommet.

Herbes aquatiques. L'espèce que j'ai trouvée paraissait tenir aux massètes à feuilles étroites.

ORDRE III. *Les Souchets* (Cyperoïdæ).

Fleurs hermaphrodites ou monoïques, chacune sur une paillette servant de calice. Trois étamines sous le pistil ; un style ; stigmate ordinairement triple. Semence solitaire, nue ou tuniquée, environnée quelquefois de poils qui partent de la base.

Paillettes uniflores en épis ou en faisceaux. Tiges en chaumes cylindriques ou triangulaires, souvent sans nœuds. Feuilles floréales sessiles ; les radicales et les caulinaires vaginées ; la gaîne entière.

Les immenses marais de la Louisiane multiplient à l'envi ces plantes ; elles y sont en général des plus grandes proportions et de formes pittoresques. Les unes ont leurs tiges unies et brillantes, comme si elles étaient vernies. Parmi les triangulaires, il y en a dont les angles sont adoucis, tandis que les angles de plusieurs autres sont tranchans. Leurs longues feuilles floréales fermes et disposées comme des supports, donnent à leurs tiges sans nœuds les apparences de pilastres ou de colonnes menues. Les aggrégations de leurs pailles sont tellement diversifiées, qu'on dirait des

aggrégations minéralogiques. Les épilets des unes affectent des formes cubiques, d'autres en ont de pyramidales, dans un grand nombre ils sont disposés en éventail; souvent, ailleurs, ils s'ouvrent en feuilles d'artichaut; d'autres ont l'apparence de cornes ou de tubes. Ces grouppes d'épilets sont, les uns sessiles ou du moins serrés, d'autres portés sur de menus pédoncules cèdent au mouvement de leurs tiges. Plusieurs sont en panaches flottans. On remarque sur-tout parmi ceux-ci ce beau scirpe (*scirpus*) de quatre à cinq pieds d'élévation, colorant ses paillettes de jaune doré et de rouge lie de vin. Il serait sans doute curieux de réunir ces souchets et de les disposer selon les formes de leurs aggrégations. Les descriptions de toutes seraient d'une étendue considérable, et la description isolée de quelques-unes aurait peu d'intérêt.

J'ai apporté sur-tout plusieurs de leurs semences au Jardin des plantes.

ORDRE IV. *Les Graminées* (Gramineæ).

Fleurs placées dans un calice appelé *bâle.* La bâle, ordinairement bivalve, est uniflore ou multiflore. Chaque fleur a pour calice une bâle ou deux. Etamines insérées sous le calice, le plus souvent au nombre de trois; leurs anthères longues. Ovaire unique, environné à sa base de deux petites écailles, souvent difficiles à voir. Deux styles et deux stigmates plumeux; ou un style et un stigmate simple ou divisé. Semence solitaire, nue, ou couverte de la valve intérieure et persistante du calice. Embrion attaché au côté inférieur d'un péris-

perme farineux. Tiges presque toujours simples et herbacées, nommées *chaumes*, cylindriques, fistuleuses ou remplies de moelle, articulées de nœuds. Feuilles alternes vaginées, les gaînes fendues jusqu'à leur insertion. Fleurs en épis ou panicules, cachées avant leurs développemens dans la gaîne de la feuille supérieure.

Je n'entrerai point non plus dans les détails de cet ordre très-nombreux à la Louisiane, qui, ainsi que le précédent, exigerait un travail long. J'observerai seulement que les prairies y produisent plusieurs espèces de *phalaris*, l'une à anthères violettes, une autre à anthères jaunes. Une grande espèce de *panis* (paspalum) s'élevant à cinq et six pieds, remarquable par ses épis nombreux et pourprés, que viennent avidement béqueter les papes aux riches couleurs, de l'espèce de ceux appelés les papes des prairies. Les tiges de ce panis sont comprimées, rudes vers le haut, portant neuf ou dix épis alternes, sessiles, ouverts à angles droits, et composés d'épilets unis latéraux.

Une espèce plus petite ne s'élève guère qu'à un pied ou deux, tiges menues et genouillées, unies; épis opposés et pédonculés; ses bâles plus alongées que la précedente, et d'une forme plus obronde, d'une couleur brune; les feuilles rudes seulement à leurs bords.

J'ai trouvé, vers la rivière de Vermillon, une espèce de froment conforme en tout au froment cultivé, excepté que les grains en étaient maigres et presque sans substance farineuse; ce pourrait être

l'espèce primitive du froment nutritif perfectionné par la culture.

Les espèces de roseaux plumeux sont abondantes. Une plante remarquable et importante dans cette contrée, c'est le grand roseau appelé vulgairement *cannes*, s'élevant de quinze à vingt pieds, formant le long du fleuve et des rivières des lisières impénétrables ; leurs feuilles persistantes nourrissent, pendant l'hiver, les bœufs et les chevaux, et les sauvages font usage de ses semences farineuses ; ces tiges articulées et creuses donnent, quand on y met le feu, l'idée d'une bataille, leur explosion successive ressemblant à un feu roulant. Leurs racines tracent rapidement à fleur de terre, sont spongieuses et noueuses ; on en fait des cannes imitant les bambous des colonies ; elles jettent des drageons qui vont toujours en se prolongeant. Les colons estiment sur-tout les terres couvertes de ces cannes-roseaux ; ils jugent que la terre commence à ne plus être noyée dans les lieux où elles se conservent, et ils jugent de la qualité de terre par la grandeur et la grosseur de ce roseau.

CLASSE III.

Plantes MONOCOTYLÉDONES*, à étamines périgynes.*

CALICE monophylle, tubulé ou profondément partagé, supère ou infère, quelquefois nu, souvent accompagné d'un spathe renfermant une ou plusieurs fleurs

fleurs. Calice coloré; point de corolle; étamines insérées au bas ou au sommet du calice, opposées à ses divisions; filets distincts; rameaux réunis; anthères biloculaires; ovaire supère ou infère; un style, rarement trois ou point; stigmate simple ou divisé; baie ou capsule triloculaire, à trois ou plusieurs semences, quelquefois deux avortées dans quelques genres; plusieurs ovaires supères, autant de styles ou de stigmates et de capsules uniloculaires à une ou plusieurs semences bivalves. Embrion dans un périsperme corné.

ORDRE Ier. *Les Palmiers* (Palmæ).

Calice partagé en six; les trois divisions extérieures souvent plus petites; ordinairement six étamines attachées au bas des divisions calicinales ou corps glanduleux. Filets souvent réunis à la base; ovaire supère simple, quelquefois triple; un ou trois styles; stigmate simple ou trifide; baie ou noix; une ou trois semences osseuses; tige simple et cylindrique; arbrisseau ou arbre. Les vestiges des anciennes feuilles rendent l'écorce écailleuse ou raboteuse. Feuilles terminales ramassées par faisceaux alternes, vaginées à leurs bases, pliées lorsqu'elles sont nouvelles, ou environnées des gaînes réticulées des feuilles précédentes. Spadice au milieu des feuilles, terminal, simple, rameux, souvent multiflore, environné d'un grand spathe. Fleurs dioïques ou monoïques, quelquefois hermaphrodites.

La Louisianne ne produit, je crois, que deux espèces de cet ordre, communes dans les bois; la première est le *camérope* ou *palmier nain* (chamærops), vulgairement le *latanier*, différent de celui de l'Eu-

rope méridionale, en ce que les bords des feuilles ne sont point denticulés ni épineux. Le tronc d'où partent ses feuilles plissées en évantail, ne sort presque pas de terre. Son calice n'offreque trois divisions sensibles au lieu de six. Il est sessile et odorant, d'un blanc terne. Le spadice est flexible, élastique, ensiforme, s'élève à six ou sept pieds, se subdivise en petits rameaux garnis de fleurs; il leur succède des baies noires de la grosseur d'un pois rond, douces au goût. Fleurit en juin; ses touffes rayonnantes, toujours vertes, sont du plus bel effet. Les parties du tronc, filandreuses et en réseau, s'emploient pour nettoyer en guise de torchons.

La seconde espèce, moins commune et moins belle, divise ses feuilles en deux portions, dont chacune est plissée aux deux extrémités, à-peu-près comme les cravates ou cols d'autrefois.

ORDRE II. *Les Asperges* (Aspergi).

Calice divisé en six, infère, rarement supère; six étamines au fond du calice, quelquefois au milieu. Ovaire simple; style et stigmate triples; quelquefois un fruit en baie, rarement capsulaire et triloculaire; les loges renfermant une ou deux semences. Tiges herbacées ou ligneuses; feuilles ordinairement alternes et amplexicaules : chaque fleur a son spathe.

L'*asperge* commune se naturalise parfaitement sur les terres moins humides; elle y devient comme indigène.

Smilace (smilax). Fleurs dioïques, ovaire supé-

rieur. Les bois offrent ici plusieurs espèces de smilace à tiges grimpantes, à écorce verte et lisse, avec ou sans épines; quelques-unes en sont hérissées.

Une espèce, comme celle de l'Europe méridionale, jette en buisson ses tiges grêles, anguleuses, garnies d'aiguillons et grimpantes; porte des feuilles oblongues, cordiformes, auriculées.

On y voit celle dite *salsepareille* (salsaparilla), à tiges anguleuses, garnies d'aiguillons; feuilles ovales, en cœur à leurs bases. Et j'observe que les médecins du pays font venir à grands frais des salsepareilles desséchées qui leur arrivent par l'Europe; tandis qu'elle s'offre par-tout sous leurs pas dans ces contrées, et que souvent elle les embarrasse dans leurs courses.

Une autre espèce sans épines, porte des feuilles à sept nervures; une autre a des feuilles à trois nervures, ovales, lancéolées; celle qui produit des bulbes colorées de rouge, farineuses, dont les Indiens font usage, est, à proprement parler, l'igname du pays.

ORDRE III. *Les Joncs* (Junci).

Calice à six divisions égales ou inégales; les alternes plus grandes et pétalées; le calice quelquefois en bâle. Six étamines, souvent insérées au fond du calice; un ovaire supère, ou trois, ou six; autant de styles et de stigmates; le même nombre de capsules uniloculaires, séparées ou réunies, monospermes ou polyspermes. Plantes herbacées; feuilles inférieures alternes et vaginées; les supérieures sessiles; les fleurs environnées de feuilles floréales en forme de spathe.

La famille des joncs est nombreuse à la Louisiane,

ce pays des eaux; il y en a beaucoup de celles de plus petites dimensions. Des espèces ont leurs fleurs agglomérées orbiculairement; d'autres en épis maigres, ou serrés, ou rameux, ou en panaches, ou isolés. J'ai sur-tout remarqué une espèce du côté de la rivière Vermillon, dont les feuilles floréales, colorées de blanc, étaient du plus agréable effet. La description de toutes formerait un tableau complet qui serait d'un tout autre intérêt que des descriptions isolées.

Plantain d'eau (alisna), vulgairement *herbe à malo.* Les marais ombragés produisent abondamment cette plante, agréable par ses fleurs odorantes en panache blanc; elle s'élève à deux pieds; sa tige est cannelée, blanche, polie, fléchie aux insertions de ses branches; ses feuilles, portées sur un long pétiole, sont amplexicaules, larges, cordiformes, à sept nervures, unies, douces, minces; du sommet des branches, s'élèvent des épis de six à sept pouces, à fleurs blanches, exhalant une odeur suave dont les autres parties de la plante participent un peu, et se conserve même quand elle sèche. Fleurit en juin.

Elle est en usage pour les plaies et beaucoup d'autres maux; de là sans doute cette dénomination *herbe à malo*, herbe *contre tout mal.*

Les bords des lacs, et ceux des eaux coulantes, offrent aussi, en larges touffes, cette belle espèce de *fléchière* (sagittaria), à feuilles taillées en effet en flèches, à fleurs bleues, en épi.

ORDRE IV. *Les Lis* (Lilia).

Calice infère, coloré, à six divisions presque tou-

jours égales et régulières. Six étamines insérées au bas des divisions calicinales. Ovaire simple, supère; un style, manque quelquefois; stigmate triple; capsule triloculaire, supère, à trois valves polyspermes. Les semences plus souvent planes, disposées dans chaque loge sur deux rangs.

Tiges le plus souvent herbacées. Feuilles radicales, quelquefois vaginées; les autres sessiles, ordinairement alternes, rarement verticillées. Fleurs nues ou environnées de spathes. Le style plus long que les étamines.

L'Amérique septentrionale produit plusieurs des espèces de cette famille, qui parent si magnifiquement nos jardins. D'abord celle dénommée avec raison *lis superbe* (lilium superbum), à feuilles verticillées, et éparses vers le sommet, à grandes fleurs pendantes en panicules, orangées, jaunes au fond, et tachetées de points noirs. Cette autre à fleurs aurores, tachetées aussi de points noirâtres; celle dite du Canada, à fleurs cotonneuses en-dessous. Celle aussi dite de Philadelphie, *Philadelphicum*, à tige feuillée; feuilles verticillées, lancéolées, à fleurs rouge-orange, tachetées à leurs bases. Cette dernière, dite de *Catesby*, que j'ai fréquemment rencontrée, à feuilles étroites, pointues, fleurs aussi rouge-orange, et parsemées de points blancs.

J'ai trouvé aussi plusieurs espèces de *yucca* dont je n'ai vu que le fruit et les feuilles larges, sessiles, roides, épineuses. J'en ai vu une espèce fleurie qui me paraît être celle dite *filamenteuse* (filamentosa), haute de quatre à cinq pieds, tiges coriaces, feuilles piquantes à leur sommet, garnies à leurs bords de quel-

ques épines menues, d'une espèce de filament; fleurs blanches, sessiles, en panicules. Semences planes, noires.

ORDRE V. *Les Ananas* (Bromeliæ).

Calice partagé en six, supère ou infère; les divisions ordinairement inégales, trois plus grandes; six étamines insérées au fond ou au milieu du calice, ou sur une glande calicinale qui couvre l'ovaire. Ovaire simple; un style; le stigmate trifide. Fruit triloculaire, en capsule trivalve, quelquefois en baie à plusieurs semenses; loges à une ou plusieurs semences.

Feuilles vaginées, presque toujours radicales; fleurs en épi ou en panicule, quelquefois en corymbe : chacune a son spathe.

Tillandsie (tillandsia), *vulgair.* barbe espagnole, Mousse.

Il faut que les naturalistes qui, depuis Linnée ont parlé de cette plante parasite, si remarquable cependant, ne l'aient vue que dans des herbiers, c'est-à-dire, dans un état de dégradation; car, à sa dénomination de plante parasite près, il est impossible de la reconnaître. Je vais tenter d'en donner une description plus détaillée et plus fidelle.

Cette plante croît ici avec une profusion extraordinaire, et on pourrait dire déplaisante, si le naturaliste ne devait être persuadé que tout ce qui sort des mains de la nature est dans des vues d'une sage utilité. Les arbres qui croissent le long des eaux courantes, et bien plus ceux qui ombragent les lacs et les marais,

en sont chargés de manière à paraître affaissés sous leurs poids. Toute la plante, d'une couleur uniforme de gris cendré, alonge ses tiges pendantes jusques à cinq ou six pieds, se groupe en longs paquets qui, se liant entr'eux, forment de longues et d'épaisses draperies dont l'aspect a quelque chose de lugubre. Chacun de ces filamens est garni de feuilles étroites, vaginées, alternes, rapprochées, réfléchies, et de la même teinte que la tige. Ces tiges et ces feuilles sont couvertes d'un duvet plumeux, doux, persistant toute l'année; de leurs aisselles naissent, en avril, de petites fleurs solitaires. Le calice monophylle a trois divisions cétacées, oblongues, embriquées; la corolle, considérée comme un second calice, est composée de trois petits pétales réunis en tube, réfléchis et colorés de vert; chacun de ces pétales porte deux étamines insérées au milieu du tube à anthères jaunes et vacillantes. Style filiforme, de la longueur des étamines; stigmate trifide; capsule longue de près d'un pouce, menue, à trois angles obtus, à une loge à trois valves; semences menues, à longues aigrettes, fines, soyeuses, propres à être portées par les vents sur les arbres, ainsi à s'attacher aux aspérités des écorces, et à fixer les semences où elles doivent produire. Le saule est le seul arbre que j'aie remarqué où cette plante parasite ne croît pas.

Cette plante est, durant les hivers, un aliment que les herbivores recherchent beaucoup; elle est alors une des principales ressources des troupeaux que le froid a fait fuire dans les bois.

On en fait, dans toute la colonie, usage pour des

matelats qui ont l'apparence d'être faits de crin. A cet effet, on macère dans l'eau bourbeuse cette plante pendant une quinzaine de jours; alors elle se dépouille de cette écorce grise et plumasseuse; il ne reste qu'une fibre mince, noire, élastique, qui a l'apparence du crin. On s'en sert aussi ordinairement pour les emballages, et bien plus encore pour lier le torchis employé dans les constructions.

On m'a assuré qu'on trouvait fréquemment dans leurs épaisses touffes des serpens engourdis pendant les froids passagers de l'hiver, et je ne doute pas que beaucoup d'espèces d'insectes ne trouvent aussi des retraites assurées dans la même saison. Je présume encore que les arbres eux-mêmes sont garantis par elles de ces piquantes et subtiles bises plus dangereuses dans ces climats que dans les nôtres, parce que, succédant tout-à-coup à des chaleurs qui ont mis la sève en circulation, les arbres seraient alors mutilés par les froids.

Agavé (agave). Calice tubuleux, infundibuliforme, à six divisions; étamines saillantes, situées au sommet; anthères longues et versatiles; capsule amincie, trigone, polysperme. Semences planes, dispersées sur deux rangs.

On voit dans les bois l'agavé dit de *Virginie*, *Virginica,* à feuilles étroites, lancéolées, épaisses, coriaces, terminées par une épine, et bordées d'épines moins grandes, à hampes portant de petites fleurs odorantes. Les sauvages font de ses feuilles filandreuses divers ouvrages en paniers. On pourrait l'employer à-peu-près comme le pite en Europe. Une grande

espèce est cultivée dans quelques jardins pour ornement.

ORDRE VI. *Les Asphodèles* (Asphodeli).

Calice infère coloré, ordinairement partagé en six, quelquefois tubulé. Six étamines insérées en bas ou au milieu du calice. Ovaire supère, à un style; stigmate simple ou trois fides; capsule triloculaire, à trois valves. Feuilles vaginées, alternes, presque toujours radicales. Fleurs en épi, quelquefois en ombelle, environnées de spathe, terminales, rarement axillaires.

Aletris farineux (aletris farinosa). Calice infundibuliforme. Les étamines au milieu, stigmate 7 fide; capsule à trois côtés polyspermes. Racine bulbeuse; feuilles radicales, oblongues, lisses, ramassées; épi de fleurs blanches portées sur une hampe. Les sauvages font usage de ses bulbes.

Ail (allium). J'ai trouvé aux Atakapas une espèce d'ail à feuille linéaire, carennée et épaisse, large seulement d'environ une ligne, longue de sept à huit pouces; hampe nue, de près d'un pied, cylindrique, unie, non-fistuleuse, ayant une ombelle portant des bulbes. Je n'ai pas vu ses fleurs. Le goût en était bon: on pourrait en faire un usage alimentaire.

On cultive avec succès dans les jardins les différentes plantes usuelles de ce genre, et sur-tout un poireau-ail, qui produit des cayeux à son pied, et des bulbes à son ombelle; ainsi on n'a jamais besoin de le semer; il reproduit, au printemps sur-tout, plus de plant qu'il n'en faut pour replanter : sa beauté et son goût ne le cèdent pas au poireau ordinaire.

ORDRE VII. *Les Narcisses* (Narcissi).

Calice supère, quelquefois infère, coloré, tubulé à sa base, divisé supérieurement en six. Six étamines insérées au tube; filets distincts, ou quelquefois réunis à la base. Ovaire simple; un style; stigmate simple ou trilobé. Capsule triloculaire, trivalve et polysperme.

Feuilles radicales, vaginées; fleurs terminales sur une hampe, solitaires ou en ombelle, avec un spathe commun, simple ou divisé.

Une plante de cette famille est, dans les prairies, un des avant-coureurs du printemps : j'en ai vu de fleuries en janvier.

De ses bulbes, elle jette des feuilles linéaires, vaginées, longues de cinq à six pouces, et larges d'environ une ligne. Ses hampes de sept à huit pouces, portent six à dix fleurs pédonculées en corymbe, ayant un spathe commun; elles sont blanches, campanulées, d'environ sept lignes de diamètre, et à six divisions, avec autant d'étamines à filets en pyramides, à anthères en travers, et insérées au bas des divisions calicinales, et un peu plus courtes que le style. L'ovaire est surmonté d'un style à un seul stigmate; l'ovaire devient une capsule à six valves polyspermes; les semences obrondes.

Pancrais (pancratium). Cette belle fleur, qui se plaît dans les lieux humides, qui décore les contours des petits lacs découverts des prairies, mérite particulièrement de prendre place parmi les fleurs dont nous ornons nos jardins.

Sa bulbe est d'environ un pouce de diamètre, noire

extérieurement, et très-blanche à l'intérieur; elle jette un grand nombre de feuilles radicales d'un vert foncé, luisant, et semblables à celles des narcisses; du centre s'élève une hampe comprimée en arête, saillante de chaque côté, de la hauteur d'environ deux pieds. Au sommet de cette hampe naît une ombelle d'environ six fleurs qui ont chacune leur spathe, et d'un blanc pur. Calice supère, infundibuliforme, divisé supérieurement en six; chaque division étroite, canaliculée. Le tube du calice long de deux pouces et demi, coloré de vert; et les divisions de la longueur de près de trois pouces sur une largeur d'environ quatre lignes. Au centre de chaque fleur une couronne forme un vase campanulé d'un pouce et demi de diamètre, à dix-huit pointes, dont six portent chacune une étamine à filament long, terminée par une anthère vacillante, aurore, de huit lignes de longueur. Son odeur, des plus suaves, approche de celle du lis. Fleurit en mars.

ORDRE VIII. *Les Iris* (Irides).

Calice supère, coloré, tubulé à sa base; six divisions; trois étamines insérées au tube, opposées aux divisions du calice; filets séparés, ou quelquefois réunis en un tube traversé par le style. Ovaire infère; style simple; stigmates trifides; capsule infère, triloculaire, à trois valves polyspermes.

Tiges presque toujours herbacées; les feuilles alternes en gaîne, ordinairement ensiformes. Fleurs avec spathe souvent trivalve.

Bermudienne graminée (sisyrinchium bermudiana).

Dès le mois de février, on voit ici éclore les petites fleurs violettes de cette espèce de *bermudienne graminée;* ses tiges feuillées s'élèvent à environ un pied. Les feuilles, étroites, linéaires, engaînées à leurs bases, d'un vert foncé, la feraient prendre pour une graminée, sans ses fleurs colorées, terminales et latérales, d'environ trois lignes de diamètre Le limbe des fleurs, divisé en six parties, n'est pas plane, mais en vase. Du fond du calice s'élèvent trois étamines à filament, réunies en tube, à anthères lâches. L'ovaire infère; le style traversant le tube des étamines; capsule arrondie, contenant des semences menues. Les fleurs accompagnées d'écailles spathacées et plus longues,

Iris. La nature, si prodigue dans ces contrées, s'est plu à diversifier ici ce genre des plus belles couleurs. Près des mêmes eaux, dans les mêmes groupes, ces plantes ensiformes, sont, les unes à calice rouge brique, d'autres d'un blanc lavé de bleu, à onglets jaunes; d'autres d'un violet pourpré.

Celle violet pourpré s'élève jusqu'à deux ou trois pieds; ses tiges cylindriques, unies, insensiblement comprimées, portent des fleurs terminales et latérales; le calice tubulé est de la longueur de l'ovaire; le limbe divisé en six parties, trois alternes, plus étroites et plus courtes, et moins réfléchies; les trois autres plus grandes, plus réfléchies et sansbarbes, chacune de deux pouces de longueur, staminifères à leur base; un style court, uni, creusé dessous en gouttière renversée, coloré de la teinte du limbe. L'extrémité supérieure de ces stigmates s'alonge en deux lèvres minces et aussi colorées, et recouvre la partie glanduleuse du

stigmate, comme pour le garantir et mieux recevoir le pollen.

Ce stigmate, ainsi creusé, alongé en anse sur le limbe, staminifère, retient dans sa gouttière l'étamine à anthère plus longue que son filet. L'ovaire infère a six pans : capsule polysperme.

L'iris blanche, lavée et foitée de violet, à onglet jaune, ne s'élève guère qu'à un pied, un pied et demi ; les feuilles sont plus sensiblement au-dessus des fleurs, les tiges plutôt anguleuses que comprimées; les fleurs, comme à la précédente, sont terminales et latérales ; les latérales solitaires, et les terminales deux à deux ; l'ovaire comme le précédent ; le limbe plus grand. Les grandes divisions ont trois pouces de long; leur onglet plus épais et plus large. Le stigmate également plus grands, à rebords plus minces, et ses deux lèvres à son extrémité plus alongées et plus effilées.

L'espèce à fleurs rouge de brique, s'élève de deux à trois pieds, porte aussi des fleurs latérales solitaires, et les fleurs terminales deux à deux; les stigmates colorés aussi sont plus courts que dans les précédentes, et l'anthère un peu plus alongée que le stigmate, ce qui est le contraire dans les précédentes.

Toutes les trois fleurissent en mars et avril.

CLASSE IV.

Plantes Monocotylédones à étamines épigynes.

Calice monophylle, supère, tubulé ou partagé. Point de corolle. Etamines posées sur l'ovaire ou sur le

style. Ovaire simple, infère. Un style quelquefois multiple, quelquefois point. Stigmate simple ou divisé. Fruit infère à une ou plusieurs loges, en baie ou capsulaire.

ORDRE Ier. *Les Bananiers* (Musæ).

Calice à deux divisions. Six étamines; style simple; stigmate de même, ou divisé. Fruit triloculaire, à une ou plusieurs semences.

Tiges herbacées ou arborescentes; feuilles alternes, vaginées, les plus jeunes roulées. Fleurs en faisceaux environnés de spathes.

Je n'ai trouvé aucune plante de cet ordre, d'ailleurs peu nombreux.

ORDRE II. *Les Balisiers* (Cannæ).

Calice supère, coloré; plusieurs divisions pétalées, souvent inégales et irrégulières. Une seule étamine attachée à la base du style. Ovaire infère, style simple; stigmate simple ou divisé; capsule infère triloculaire, ordinairement trivalve et polysperme. Tiges herbacées. Feuilles alternes, vaginées; les nouvelles roulées. Fleurs environnées de spathes.

Balisier glauque (canna glauca). J'ai trouvé sur des sites moins humides, le long des lisières des bois, cette espèce remarquable par ses larges et belles feuilles minces, unies, d'un vert clair, ovales; tiges feuillées, élevées de cinq à six pieds; fleurs presque sessiles, en épi terminal, d'un jaune pâle.

ORDRE III. *Les Orchidées* (Orchideæ).

Calice supère, souvent coloré, à six divisions, dont

cinq supérieures; la sixième inférieure, ordinairement plus grande et dissemblable. Ovaire infère; un style ascendant, souvent attaché au bas de la division supérieure, quelquefois très-court ou presque nul; stigmate dilaté, pas tout-à-fait terminal, comme attaché au-devant du style. Une anthère sortant du sommet du style sous le stigmate, biloculaire, à loges séparées, quelquefois distantes, tantôt fixées de chaque côté du style et sessiles, tantôt attachées par un filet court, bivalves, remplies de pollen agglutiné. Capsule uniloculaire à trois valves, dont les sutures sont recouvertes par de petites languettes qu'on nomme carènes. Semences nombreuses, ressemblant à de la poussière.

Racine composée ordinairement de deux tubercules. Tige herbacée, le plus souvent simple, en forme de hampe. Feuilles alternes; les radicales vaginées, nerveuses; les caulinaires sessiles, souvent en forme d'écailles. Fleurs terminales accompagnées de spathe, presque toujours en épi.

Les orchidées que je décris ci-dessous me paraissent appartenir au genre des *ophrys*.

La première espèce s'élève de deux à trois pieds; les tiges cylindriques, genouillées, un peu pubescentes; les feuilles alternes, vaginées, à une seule nervure, longues de huit à neuf pouces, larges de dix-huit lignes, d'un beau vert, un peu plus blanches en-dessous, douces en les touchant du bas en haut, mais rudes en sens contraire. Les bords ciliés dans le même sens, à pétiole court; branches diffuses, traçantes. Les fleurs terminales à petits pédoncules, courts, tortueux, sortent, à leur parfaite floraison, d'une bractée

ou spathe ovale et comprimé, s'élargissant beaucoup, de la forme à-peu-près d'un bonnet de nuit renversé et applati; un côté cependant plus alongé en bec. Ce spathe ou vase comprimé contient une matière gélatineuse, transparente, où baignent deux ou trois fleurs renfermées dedans, leurs pédoncules étant tortueux. Calice à six parties, trois inférieures, écailleuses, blanchâtres et transparentes; trois autres plus grandes, bleues ou géniculées; les deux latérales comme deux ailes, plus larges; celle du milieu plus petite, semblable à une carène et convexe; six étamines à anthères diverses; celle qui semble tenir au style, de la forme d'une lance. L'ovaire ovale, surmonté d'un style réfléchi, s'abaissant sur la carène; le stigmate à peine sensible. Après la floraison, les pédoncules se recourbent et font rentrer l'ovaire dans le spathe; ces deux ou trois ovaires ainsi renfermés grossissent toujours, imbibés de cette matière gélatineuse; à la maturité des ovaires, de la grosseur à-peu-près d'un grain d'orge, la substance gélatineuse sèche; le côté de la bractée opposé au bec se déchire, prend une figure plane, cordiforme, plus large que longue, de quinze à dix-huit lignes de large sur dix lignes de long.

Dans l'intérieur de la bractée, au pied du pédoncule, se trouve une espèce de verge menue, ferme et verticale, longue de six à sept lignes. Cette verge me paraît être le filtre par où s'émane la matière gélatineuse dont la bractée est continuellement remplie. Croît dans les lieux ombreux et marécageux.

Une seconde espèce, beaucoup plus commune et plus traçante, pousse des branches encore plus longues, mais

mais plus menues. Les feuilles en sont aussi plus petites, cilées de même, et garnies intérieurement de pointes obliques dirigées de bas en haut; elle jette un plus grand nombre de fleurs; il en paraît presque tout le long des aisselles et aux extrémités des branches. Ces fleurs, beaucoup plus petites, n'ont guère que trois à quatre lignes de longueur; les bractées qui les enveloppent sont d'une forme plus régulière; elles ont parfaitement celle d'un cœur, sont plus longues et moins larges à proportion, et n'ont pas besoin de se déchirer au talon pour que la bractée prenne une forme plane; cette bractée ne contient pas non plus autant de matière gélatineuse. Cependant la verge dont j'ai parlé, insérée au bas du pédoncule de la première existe aussi ici; elle y est même un peu plus longue, mais moins substantielle. Croît dans les lieux aérés, cultivés.

Une troisième espèce, plus rare et de plus grande proportion dans ses tiges et ses fleurs, m'a paru ressembler parfaitement à celle-ci. Je l'ai trouvée près des bois.

Sabot de Vénus (cypriedium). En remontant vers le nord, du côté du Ouachita, j'ai trouvé aussi dans ce genre l'espèce à fleurs blanches veinées de pourpre; les divisions du calice larges, l'inférieure ventrue, prenant la forme du sabot.

ORDRE IV. *Les Morènes* (Hydrocharides).

Calice monophylle, supère, quelquefois infère, entier ou divisé; les divisions simples ou divisées sur deux rangs; les intérieures souvent pétalées. Etamines posées sur le pistil. Ovaire simple, infère; style simple

ou multiple ; manque dans quelques genres; stigmate simple ou divisé. Fruit ordinairement infère, à une ou plusieurs loges.

Plantes herbacées et aquatiques.

Nénuphar (nymphea). Calice à plusieurs lanières et sur plusieurs rangs ; les extérieures vertes en dehors, les autres intérieures colorées et pétaloïdes; étamines nombreuses posées sur les côtés des ovaires. Filamens antérieurs larges et pétaloïdes; style nul ; stigmate sessile ; baie sèche, ovale, multiloculaire, polysperme, à autant de loges que de rayons du stigmate persistant; semences attachées aux cloisons.

Ce genre est remarquable à la Louisiane par plusieurs espèces de ces plantes qui parent celles de ses eaux tranquilles, mais profondes, pures et aérées.

1°. Notre *Nénuphar jaune* (nymphea lutea), à larges feuilles arrondies, cordiformes, unies, substantielles, d'un vert foncé et flottantes. Ses grandes fleurs jaunes, s'élevant de quelques pouces seulement au-dessus des eaux. Le calice divisé en cinq folioles vertes extérieurement, et colorées sur leurs bords, et les folioles intérieures plus colorées.

2°. Le *Nénuphar blanc et odorant* (alba odorata). Feuilles aussi cordiformes, unies et flottantes; fleurs grandes, d'un blanc éclatant, exhalant l'odeur suave de la fleur d'orange, ayant un grand nombre de folioles ; les extérieures plus grandes, les intérieures plus petites, se changeant en étamines.

3°. Le *Nénuphar nelumbo*, à feuilles peltées entières.

4°. Enfin le *magnifique Napoleone*, l'emportant sur toutes par la beauté de ses feuilles non flottantes, mais élevées, par ses plus larges fleurs, par les qualités de ses racines, la forme de ses fruits. (*Voyez* sa description, t. II, chap. 52, p. 32; et chap. 58, p. 441.)

TROISIÈME DIVISION.

Les DICOTYLÉDONES, c'est-à-dire, *plantes à plusieurs* COTYLÉDONS.

CLASSE V.

Plantes DICOTYLÉDONES *apétales*, ou *plantes à plusieurs* cotylédons, *sans pétales, étamines épigynes.*

CALICE supère, monophylle; point de corolle; étamines posées sur le pistil; ovaire infère; style simple ou multiple, ou point. Stigmate simple ou divisé. Fruit à une ou plusieurs loges.

UN SEUL ORDRE. Les *Aristoloches* (aristolochiæ). Calice supère, monophylle, entier ou divisé. Nombre des étamines fixe; ovaire infère; un style quelquefois presque nul. Stigmate divisé; fruit multiloculaire, polysperme.

Aristoloche (aristolochia). Calice coloré, tubuleux, ventru à sa base, dilaté à son sommet, où il se prolonge en forme de langue; six anthères presque sessiles; sous le stigmate, style presque nul, stigmate, six parties; capsule exagone à six loges.

Aristoloche de la Louisiane. Espèce qui ne paraît pas être encore connue. Tiges sarmenteuses, semi-her-

bacées, unies, fortes, colorées de vert et de rouge, s'élevant de quinze à vingt pieds, couvrant de ses nombreux rameaux les arbrisseaux et les buissons. Feuilles d'un vert jaune, cordiformes, alternes, unies, de deux pouces de longueur sur quatorze ou quinze lignes de large. Il naît de leurs aisselles de petits épis de fleurs blanches extrêmement petites, portées sur des pédoncules à stipules d'environ trois pouces ; les fleurs accompagnées de bractées. Calice monophylle, garni extérieurement de trois crêtes, s'élargissant du bas en haut, et donnant extérieurement au calice une forme triangulaire ; six ou huit étamines ; un stigmate presque sessile et lobé.

CLASSE VI.

Plantes DIÇOTYLÉDONES, *apétales, à étamines périgynes.*

Calice monophylle, supère ou infère, entier ou divisé ; point de corolle, mais quelquefois de petites écailles insérées au haut du calice ; à filets et anthères distincts. Ovaire supère ou infère, ou couvert du calice, simple, rarement multiple. Un ou plusieurs styles, quelquefois point. Semence nue, supère, ou fruit supère, quelquefois infère, souvent monosperme, rarement polysperme. Les sexes quelquefois séparés.

ORDRE Ier. *Les Chalefs* (Elæagni).

Calice monophylle, tubulé, supère ; point de corolle ; étamine insérée au sommet du tube. Ovaire infère,

un style ; stigmate le plus souvent simple. Fruit monosperme, en baie, quelquefois capsulaire.

Arbrisseaux ou arbres. Feuilles le plus souvent alternes. Sexes quelquefois séparés.

Un arbre que j'ai vu dans les marais, et qui m'a paru avoir le feuillage du *tulépodenticulé* (nissa), mais sans fleurs ni fruits, est la seule plante que j'ai cru rencontrer de cet ordre.

ORDRE II. *Les Thymelées* (Thymeleæ).

Calice monophylle, tubulé, divisé, infère; point de corolle; dans quelques genres, des écailles pétalées, placées à l'ouverture du calice, imitant une corolle polypétale. Etamines déterminées, insérées de même, le plus souvent en nombre double des divisions calicinales, opposées ou alternes; ovaire simple; un style; stigmate le plus souvent simple. Semence solitaire, supère, nue ou en baie, ou couverte par le calice.

Arbrisseaux plus ordinairement; feuilles souvent alternes.

Dirca des marais (dirca palustris). Arbrisseau de sept à huit pieds; rameaux souples, articulés et tenaces. Feuilles alternes, ovales, entières. Fleurs précédant les feuilles, latérales et pendantes deux ou trois ensemble. Calice coloré, turbiné, à bord inégal. Huit étamines saillantes et inégales ; style filiforme; baie; une seule semence.

ORDRE III. *Les Protées* (Proteæ).

Calice à quatre ou cinq divisions, accompagné quelquefois à sa base de poils ou petites écailles. Etamines

insérées au milieu des divisions calicinales, et en nombre égal. Un ovaire supère; style simple; le plus souvent un seul stigmate. Semence solitaire, nue ou renfermée dans un péricarpe; quelquefois une capsule uniloculaire, polysperme.

Arbrisseau. Feuilles alternes ou ramassées et subverticillées; fleurs distinctes ou réunies sur un réceptacle commun entre les écailles embriquées du calice.

L'*Inconnu*. Un des arbres les plus remarquables de la Louisiane, auquel les habitans n'ont pas trouvé d'analogie avec les espèces de nos contrées, doit à ce motif sa dénomination.

Cet arbre s'élève à environ quarante pieds, forme une tête touffue et régulière, jette de son tronc un grand nombre de branches horizontales très-longues et fermes, ce qui le rend agréablement ombreux. Son écorce est gris-blanc, unie en général, mais parsemée d'aspérités irrégulières, composée de couches posées les unes sur les autres, comme seraient des vestiges d'anciennes écorces. Son bois est blanc, compacte; les fibres en sont fines.

Ses jets de l'année, menus, cotonneux, se garnissent en s'alongeant de feuilles alternes, obliques et tellement rapprochées et disposées, qu'à la première vue on prendrait ces jeunes branches pour le pétiole d'une longue feuille ailée garnie d'un grand nombre de folioles. Ces feuilles sont entières, lancéolées, un peu ventrues à leurs bases, portées sur de courts pétioles; elles ont environ deux pouces de longueur sur huit à dix lignes de largeur. Des aisselles de chaque feuille naissent de petites fleurs pédoncu-

lées, herbacées, au nombre de trois, deux et une, composées d'un calice infère divisé en cinq parties; sur chacune d'elles est une étamine, *s'ouvrant comme aux lauriers, du bas en haut.* Ces étamines autour de l'ovaire, sont divergeantes; l'ovaire, supère, lisse, obrond, est couronné d'un stigmate velu, sessile, posé en travers, et comme bicorne. Il devient une baie rouge, drapacée, aussi grosse qu'un grain de poivre, à une seule semence à noyau. Le goût de ce fruit est doux. L'écorce, qu on emploie ici fréquemment en tisane, est rafraîchissante et calmante. Fleurit en mars.

Quoique cet arbre quitte ses feuilles en hiver, il ne m'en paraît pas moins appartenir à l'ordre des protées. Ses étamines s'ouvrant de bas en haut, indiquent un caractère qui lie cet ordre avec celui des lauriers.

ORDRE IV. *Les Lauriers* (Lauri).

Calice divisé en six, persistant; six étamines insérées au bas des divisions calicinales, ou douze, dont six intérieures. Anthères attachées à un filet s'ouvrant de bas en haut. Ovaire supère; un style; stigmate simple ou divisé. Drupe ou baie uniloculaire, renfermant une noix monosperme.

Arbre ou arbrisseau; feuilles alternes, rarement opposées.

Lauriers (Lauri). Calice à six parties ou à six divisions égales; douze filamens d'étamines, dont six extérieurs fertiles, et six intérieurs opposés aux autres, dont trois fertiles, avec deux glandes ou appendices à leurs bases, et les trois autres alternes et stériles. Stigmate en tête.

Le *Laurier sassafras* (laurus sassafras). A les bords de son calice partagés en six parties filiformes, sans interstices, et non divisés comme les autres lauriers, c'est-à-dire, que ses découpures s'étendent jusqu'à sa base ; il porte seulement six étamines insérées au fond du calice, et presque hipogynes. Ces six étamines ont des anthères pointues, hartées, ne s'ouvrant pas du bas en haut ; les folioles du calice assez longues pour le contenir sans être reployées; mais le pistil étant plus long que les étamines, est lui-même reployé. Quelques-unes des fleurs ont deux à trois glandes ou appendices pédiculées, obrondes, placées entre les étamines et paraissant presque de plus petites étamines.

Ses fleurs herbacées, petites, qui, dans leur épanouissement, ont tout au plus quatre lignes de diamètre, sont en grappes de six à huit fleurs, et sortent des bourres terminales avant les feuilles. Ses feuilles alternes sont de formes différentes sur le même arbre; les unes simplement ovales, entières; d'autres lobées d'un côté; d'autres aussi lobées des deux côtés; elles sont de trois à quatre pouces de longueur, larges de deux à trois, et d'une consistance assez moelleuse. Vers la fin de l'été, dans tout le nord de l'Amérique, aussi-bien qu'à la Louisiane, on fait sécher ces feuilles, on les pulvérise, et, bouillies, elles prennent une consistance gélatineuse, gluante. Préparées ainsi avec des viandes, elles sont un des mets les plus recherchés et les plus en usage, connu sous la dénomination de *gombo sassafras*. Cette substance gélatineuse dans une plante si

aromatique, si sudorifique, est une chose remarquable. L'écorce de cet arbre d'un an ou de deux, est lisse, verte, puis devient grise, gercée. Le sassafras s'élève ici de vingt à trente pieds, se rencontre par-tout, dans les sables comme dans les terres plus substantielles. Il est bien étonnant qu'on ait encore tant de peine à le naturaliser en France; il est répandu sur toute l'Amérique septentrionale; je l'ai rencontré depuis Boston jusqu'ici sous des températures où les hivers sont beaucoup plus longs et plus rigoureux qu'en France. Il se plaît à l'ombre dans les forêts; mais je l'ai vu se propager avec profusion dans les lieux découverts, sur les bords des chemins sur-tout. Fleurit ici en février et mars.

Laurier amande. Arbre qui s'élève à environ trente pieds, dont le tronc peut avoir dix à douze pouces de diamètre, portant des rameaux alongés, menus, souples, ayant l'écorce brune, se couvrant d'un feuillage vert toute l'année; feuilles alternes, placées parallèlement, rapprochées, glacées en-dessus, fermes et minces, d'un vert plus clair en-dessous, portées sur un court pédicule, à une seul nervure sensiblement saillante, alongées, entières, pointues aux deux extrémités, longues de trois pouces et larges d'un.

Des aisselles de ces feuilles partent des paquets de fleurs alongées de six ou sept lignes, ayant sur le pédoncule quelques écailles. Chacune de ces petites fleurs a son pédoncule particulier, portant un calice en godet, surmonté de cinq lèvres ou divisions spatulées et rabattues extérieurement. Au sommet de ce calice, entre les divisions et sur leur intérieur, se trou-

vent douze à quinze étamines, ayant des filets plus épais à leurs bases, se terminant insensiblement en pointe, couronnés chacun d'une anthère oblongue, fendue longitudinalement; ces étamines de différentes longueurs, et dans des directions, les unes extérieures, et les autres intérieures; calice blanc intérieurement, mais jaune au fond; baie ronde, un peu ovale, noire, charnue, ayant un noyau dur, avec un rein insensible, et se terminant en pointe.

Sa feuille mâchée a le goût d'amande, et on s'en sert dans le lait comme en Europe on se sert du laurier-cerise, dit laurier-amande.

Celui que je décris ici pourrait, je pense, s'acclimater; je l'ai vu conserver ses fleurs pendant l'hiver par de piquantes gelées: il aime l'ombre. Fleurs monoïques ou dioïques.

Laurier. Arbre de trente à quarante pieds, ayant une écorce grise, jetant des rameaux menus, nombreux, divergens. Ses feuilles, alternes, rapprochées et latérales, sont portées sur de courts pétioles colorés de rouge; leur parenchyme est mince, ferme, lisse, d'un vert foncé et verni en-dessus, blanchâtre en-dessous; elles n'ont qu'une seule nervure saillante sensiblement: leur longueur est de trois pouces sur un pouce de large.

Vers les extrémités des branches, cet arbre jette latéralement et terminalement des grappes de petites fleurs blanches à cinq divisions; baies noires. On fait usage de ses feuilles dans la cuisine; elles sont cependant d'une odeur moins agréable que notre laurier commun.

ORDRE V. *Les Polygonées* (Polygoneæ).

Calice monophylle, divisé; étamines insérées au bas du calice; ovaire simple, supère. Plusieurs styles ou point; plusieurs stigmates. Semence solitaire, nue ou couverte du calice; embrion dans un perisperme farineux.

Feuilles alternes, vaginées; les nouvelles roulées en-dessous. Tiges le plus souvent herbacées.

Atraphace (atraphaxis). Calice, quatre parties, six étamines, styles nuls, deux stigmates. Semences couvertes par le calice.

Atraphace fistuleux. Tige striée, fistuleuse, d'environ deux pieds. Feuilles alternes, amplexicaules, trois fois ailées; chaque foliole un peu cordiforme à son insertion, terminée par trois dents; celle du milieu plus longue; la foliole terminale plus grande, longue de neuf lignes, et large à-peu-près autant. Ces feuilles glabres, vert foncé en-dessus; les folioles pétiolées et opposées, les pétioles menus et fermes. Ce feuillage gracieux. Au sommet, des petites fleurs en espèce d'ombelle avec une bractée, et à pédoncule extrêmement menus.

Calice à quatre folioles accuminées, colorées de blanc; quatre ou six étamines divergentes, receptacle commun plumeux; ovaires alongés, divergens en tous sens comme des chaussetrapes; chaque ovaire terminé par un stigmate long et plumeux. Semences nues.

Atraphace renouée. Rameaux cylindriques, d'environ deux pieds, couverts d'un duvet rude. Feuilles alternes, amplexicaules, à courts pétioles, presque de la forme de celles des persicaires, plus vertes, moins longues, un peu plus larges et couvertes

d'un duvet plus rude. Petites fleurs blanches en épis, sur un spadice de plus d'un pied et demi de longueur; une bractée écailleuse, amplexicaule; ces fleurs alternées et à courts pétioles, distantes ; calice monophylle divisé en quatre, et contenant quatre étamines et deux styles persistans, couvrant la semence qui, à mesure qu'elle grossit, alonge extérieurement les deux styles. Semence ovale, striée. Cette plante est intermédiaire entre les atraphaces et les renouées; elle diffère de premiers, en ce que leur style est nul, et qu'elle en a deux; et elle diffère des renouées, en ce que leur calice a cinq parties, et que le sien n'en a que quatre.

Renouée frutescente. (Polygonum frutescens). On connaît un arbuste de ce genre originaire de la Sibérie, haut seulement d'un pied, à feuilles petites, ovales, pointues, blanchâtres en-dessous et à fleurs blanches, en grappes axillaires et terminales. Deux des folioles ; calice réfléchi.

L'arbuste du même genre que j'ai rencontré sur les bords du Teiche s'en rapproche, mais avec des différences remarquables.

Il s'élève à-peu-près à trois pieds; ses jeunes rameaux sont grêles, mais fermes, élastiques, cylindriques, glabres; ses feuilles, alternes, à courts pétioles, entières, ovales, pointues, longues de deux pouces et larges de quinze lignes, finement dentées en scie, ont les nervures gracieusement dessinées et sillonnant en creux le dessus de la feuille, qui de ce côté est rude, quoique d'un vert glacé, et dessous plus terne ; des fleurs blanches en grappes axillaires et terminales,

sont portées sur de longs pédoncules communs, forment des bouquets assez serrés, ovales et de près d'un pouce de diamètre, d'une odeur douce, approchant de celle de la *rénouée sarrazine.* Les pédoncules particuliers filiformes, longs de cinq à six lignes, sont eux-mêmes colorés de blanc; le calice, à cinq parties réfléchies intérieurement, prend aussi une forme de bonnet à cinq cornes; de chacune de ces cornes sort en divergeant, une espèce de corolle d'abord filiforme, puis s'élargit et se modèle en cuiller; cinq étamines à anthères grises sortent des mêmes angles, et élèvent leurs filets verticalement; le style aussi saillant, divisé en trois stigmates.

Fleurit en Avril.

Je n'ai pas vu sa fructification.

Renouées (poligonum). *Persicaires*, vulg. *Curages.* Il se trouve ici plusieurs de ces espèces de persicaires particulières au pays : les lieux humides, les marais, les bords des rivières en sont jonchés; elles s'élèvent de quatre à cinq pieds, et se chargent de fleurs en épis longs, garnis, dont le coup-d'œil de quelqu'une d'elles est des plus agréables : si elles sont du genre du bled sarrazin, elles en ont aussi l'odeur. Les mouches à miel viennent sans cesse s'y charger de butin.

Toutes ont à-peu-près le même feuillage, pétiolé alongé, terminé en pointe comme celui du pêcher. La plus commune et la plus belle jette de nombreux rameaux alternes, çà et là, à demi-couchés, genouillés, considérablement arrondis, lisses, crénelés du côté

des branches, et se colorant de pourpre. Chaque branche, chaque brandille portent un épis de fleurs couleur rose, très-touffu, long de deux à trois pouces; les corolles de ces fleurs ont huit étamines; un pistil bicorne s'élève au-dessus des étamines et de la corolle.

2°. Une autre espèce un peu moins élevée, à fleurs de la même teinte, porte, au contraire, ses étamines saillantes de la corolle, et le pistil bicorne est au fond.

Les feuilles de cette dernière sont moins alongées et marquetées de taches brunâtres. Ces deux espèces commencent à fleurir en août, et sont chargées de fleurs jusqu'à l'hiver.

3°. Cette troisième porte des fleurs blanches en épis, aussi garnis que les précédentes, mais plus courts, n'ayant guère qu'un pouce et demi; les corolles divisées aussi en cinq parties, ont un pistil tricorne, moins long que les étamines. Ses tiges sont d'un vert plus pâle, et les feuilles plus rudes. Celle-ci ne fleurit qu'en septembre.

4°. Cette quatrième porte aussi des fleurs blanches et plus longues que les autres, mais grêles, et si petites qu'elles ont peu d'effet.

Une cinquième espèce commence à fleurir en avril et mai; ses tiges sont moins élevées, ses feuilles plus étroites et plus courtes, presque sessiles et rudes, principalement à leurs nervures et à leurs bords réfléchis en-dessous. Ses fleurs, en épilets, courts, rapprochées, comme paniculées, ont peu d'effet; elles sont grêles et d'un blanc roux; huit étamines; style bicorne.

Patience (rumex). Calice à six parties; six étamines; trois styles; stigmates disséqués; semence à trois côtés, nues ou couvertes.

Les marais, les lieux humides et ombragés produisent une espèce d'oseille-patience, d'un acide mêlé d'amertume, précieuse aux voyageurs pour leurs alimens et leurs soupes sur-tout; d'extrêmes chaleurs leur font desirer et leur rendent nécessaires ces acides amers. Cette espèce s'élève à deux ou trois pieds, et comme les oseilles et les patiences ordinaires, ses tiges sont fortes, striées, colorées de rouge.

Ses feuilles épaisses, alongées, pointues, alternes, pétiolées, entières, sont longues d'environ six pouces et larges d'un pouce et demi, un peu ondulées, le sommet des branches se charge de longs épis rameux et verticillés; les fleurs verdâtres et à lâches pédoncules: le calice, six parties dont trois plus larges, bombées au milieu, un peu colorées, enveloppent la fructification, et intérieures pourraient être considérées comme des pétales. Six étamines, longues, doubles, jaunes, portées sur de minces filets, jouent sur le stigmate rameux. Semence à trois côtés. Fleurit dès avril. Une grande espèce cultivée dans les jardins aussi peu acidulée, mais moins amère, produit des feuilles longues de quinze à dix-huit pouces, et larges de trois.

On trouve aussi la patience amère qui paraît celle de notre espèce commune.

ORDRE VI. *Les Aroches* (Atriplices).

Calice monophylle, souvent profondément partagé;

étamines

étamines insérées au fond du calice; un ovaire supère; un style le plus souvent multiple ou point; un stigmate quelquefois double. Semences solitaires, à quelques exceptions près, nues ou couvertes du calice, ou enfermées dans un péricarpe; embrion environné d'un périsperme farineux.

Herbes, quelquefois arbrisseaux; feuilles le plus souvent alternes; sexes quelquefois séparés.

Phylolacca, (phylolacca). *Raisin d'Amérique*, vulg. *Chou-gras*. Calice en godet, blanc, à cinq divisions; une dixaine d'étamines insérées au fond; ovaire strié, vert; huit à dix styles; baie ronde, à huit ou dix sillons, autant de lobes.

La Louisiane produit abondamment cette belle plante, qui croît en tant de lieux de l'Amérique septentrionale. Ses racines, très-grosses, blanches, charnues, sont purgatives et résolutives, et cependant ses feuilles et ses tiges encore tendres partagent les qualités alimentaires des *arroches*, des *épinards*, des *bettes*, des *bonnes-dames*, à l'ordre desquels cette plante appartient; elles se mangent cuites, diversement assaisonnées; elles entrent sur-tout dans la composition du gombo, ce met créole.

Le phylolacca s'élève à six ou sept pieds; son tronc est quelquefois de la grosseur du bras; la plante se couvre d'une écorce lisse, unie; se colore au temps de sa fructification d'un pourpre vif du plus bel effet. Ses feuilles entières, alongées, grandes, unies, pointues, alternées, pétiolées, jouent agréablement. Ses petites fleurs en panicules, sont peu proportionnées à son grand feuillage

et à ses robustes tiges. Mais devons-nous soumettre aux règles de nos goûts l'ordonnance de la nature? Ses fruits en baie noire, au suc pourpré, viennent ensuite enrichir l'éclat de sa parure automnale.

On m'a assuré que sa racine, bouillie avec de l'urine, donne un beau bleu qui est fixe.

Parmi les genres de cet ordre à semences couvertes par leur calice, et à cinq étamines, l'*épinard* est cultivé avec succès dans les jardins, ainsi que *la bette* ou *poirée commune ;* mais les espèces de *betteraves* sont loin de parvenir à la beauté des nôtres. Est-ce le climat ou le défaut de soin? Je dois faire ici une observation importante sur la dégénération des plantes potagères à la Louisiane. La plus chétive, qui monte des premières, ou qui a été délaissée, est celle que les colons réservent pour leurs semences; de là nécessairement leur dégénération. Ainsi les graines européennes deviennent toujours précieuses.

Anserine (chenopodium). Calice; cinq parties; style bifide; deux ou trois stigmates; semence couverte par le calice, anguleux et exactement fermé.

L'*anserine sagittée*, le *bon henri*, l'*épinard sauvage*, à feuilles sagittées, entières, farineuses, à fleurs en grappes terminales, est ici indigène et bien plus grande qu'en Europe; elle s'élève ordinairement à trois ou quatre pieds, et s'étale en large buisson.

L'*anserine vermifuge* (chenopodium anthelminticum). Croît ici en touffes épaisses et plus hautes que dans les autres contrées; elle s'élève à cinq et six pieds,

jette des rameaux forts, spacieux, striés et pubescens. Les feuilles entières, ovales, un peu rudes, sont découpées profondément en dents irrégulières. La plante exhale une odeur pénétrante et désagréable; on en fait un usage fréquent contre les vers dans cette contrée, où les enfans, les hommes, les animaux en sont fréquemment et cruellement tourmentés.

Anserine liane. Elle s'élève sur les plus grands arbres, étend de proche en proche ses rameaux flexibles et forts, s'attache à l'aide de vrilles qui, rapprochées, se jettent de droite et de gauche. Ses branches de l'année sont vert-pomme et striées; les tiges anciennes deviennent couleur de rouille. Ses branches extrêmement divergentes, sont à angles droits; ses feuilles pétiolées, glâbres, sont deltoïdées vers le pétiole, et cordiformes au sommet. Des panicules de fleurs terminales et latérales, de quatre à cinq pouces, très-multipliés, naissent de l'insertion des feuilles sur de courtes branches; les fleurs disposées latéralement, dirigent leur calice verticalement; elles sont pédonculées par paquets de quatre ou cinq, avec des bractées. Ce pédoncule s'élargit en forme de nervure à l'insertion du calice, qui est monophylle, conique à sa base, et s'évasant jusqu'à son sommet; il n'a pas plus de deux à trois lignes de longueur, vert à l'extérieur, faiblement coloré de blanc, et se partage profondément en cinq; il porte huit étamines; l'ovaire supère, oblong, strié, est surmonté de trois styles couronnés chacun d'un stigmate; à la défloraison le calice grossit avec l'ovaire, qu'il continue de recouvrir; le péricarpe devenu co-

A a 2

riace, caché sous le calice, comme la noisette, contient une seule semence striée.

J'ai balancé à placer cette liane au nombre des ansérines ou des amaranthes. Sa description très-détaillée mettra les botanistes en état de juger.

Arroche (atriplex). Cette plante, connue dans les îles sous le nom d'*épinards du tropique* et alimentaire, est ici indigène, ou du moins s'y est naturalisée depuis long-temps; car je l'ai trouvée dans différens lieux.

Elle s'élève à deux et trois pieds; ses tiges sont épaisses, rameuses, striées, glauques, souvent pourprées d'un côté. Ses feuilles à longs pétioles sont entières, un peu rudes, à nervures régulières, crénelées, pointues aux deux bouts; ses fleurs sessiles sont par paquets aux aisselles des feuilles, et aussi en épi lâche, terminal et latéral; les paquets de fleurs des aisselles accompagnés de deux épines divergentes; les fleurs mâles mêlées avec les femelles; calice scarieux, alongé, en forme de bâles, à cinq folioles dans les mâles, cinq à six étamines dans les femelles; trois stigmates.

CLASSE VII.

Plantes DICOTYLÉDONES, *apétales ou à plusieurs* COTYLÉDONS *sans pétales et à étamines hipogynes.*

Calice infère, entier ou partagé; ordinairement point de corolle; quelquefois des écailles hipogynes, pétalées, staminifères ou alternes aux étamines; d'autrefois un tube pétalé, hipogyne, non staminifère, ou qui le devient par la réunion des filets; étamines insérées sous le pistil; leurs filets séparés, rarement réunis; ovaire supère et simple; un style, ou plusieurs, ou point; stigmate simple ou multiple; semence solitaire; ordinairement une capsule supère à une ou deux loges renfermant une ou plusieurs semences.

ORDRE Ier. *Les Amaranthes* (Amaranthi).

Calice divisé ou partagé, environné souvent d'écailles à sa base. Etamines tantôt séparées, tantôt réunies; petites écailles alternes aux filets, ou filets réunis en gaîne; ovaire simple; style ou stigmate simple, double ou triple; capsule uniloculaire, à une ou plusieurs semences; périsperme farineux.

Fleurs réunies en tête ou en épis; feuilles le plus souvent entières ou pointues, alternes ou opposées, quelquefois stipulées. Tiges le plus souvent herbacées; sexes quelquefois séparés.

Amaranthe (amaranthus). Monoïque; calice à

cinq parties ou trois fleurs mâles; cinq ou trois étamines distinctes, femelles ; trois styles, trois stigmates ; capsule à trois pointes, s'ouvrant par le travers.

1°. *Amaranthe blanche* (Albus). Tiges blanchâtres, paniculées, de deux à trois pieds; feuilles petites, oblongues, échancrées; fleurs blanches, petites, axillaires, en paquets, garnies d'écailles et à trois étamines.

2°. Une seconde espèce à fleurs semblables, porte des feuilles ovales, plus larges, à nervures blanches en-dessous.

3°. Espèce élevée à environ cinq pieds; feuilles entières, pointues; fleurs à cinq étamines, en épis droits, ramassés et rougeâtres. Ces épis axillaires et terminales.

Irésine (Iresine). Dioïque; calice, triphylle; trois écailles extérieures ; fleurs mâles, cinq étamines entre cinq écailles; femelles, style nul, deux stigmates, capsule polysperme.

Irésine amaranthoïde (I. celositodes). Tige d'environ trois pieds, faible, noueuse, rameuse; feuilles petites, ovales, entières et glâbres; petites fleurs jaunâtre en panicule rameux et terminal.

ORDRE II. *Les Plantains* (Plantagines).

Plantain (plantago). Capsule à deux loges polyspermes; toutes les feuilles radicales; fleurs en épi serrés au sommet des hampes.

La Louisiane produit abondamment diverses espèces de ce genre. Le grand plantain à feuilles à sept

nervures, celui dit de *Virginie* (Virginica), à feuilles lancéolées, pubescentes, denticulées, à tiges cylindriques.

Une petite espèce à feuille presque linéaire, longue d'environ deux pouces, large d'une ligne, à épi grêle, haut de quatre à cinq pouces.

Une autre espèce à feuilles ovales, larges de neuf à dix lignes, dentées insensiblement; trois nervures prononcées.

ORDRE III. *Les Nictages* (Nictagines).

Calice tubulé, en forme de corolle, nu au-dehors ou caniculé; étamines insérées sur une glande qui environne l'ovaire; un ovaire, un style; stigmate simple; semence solitaire, couverte de la glande ou du tube calicinal persistant.

Herbes ou arbrisseaux. Feuilles opposées ou alternes.

Les belles de nuits ne sont pas indigènes à la Louisiane; mais dans les jardins, elles s'y élèvent à une hauteur prodigieuse, à plus de cinq pieds, et s'étalent en large touffes, se couvrent de fleurs qui s'annoneent au loin par leurs parfums.

ORDRE IV. *Les Dentelaires* (Plumbagines).

Calice tubulé; corolle hipogyne, monopétale ou polypétale. Etamines hipogynes dans la dentelaire polypétale; étamines épipétales dans la staticée. Un ovaire supère; un ou plusieurs styles; plusieurs stigmates; capsule monosperme, multivalve à sa base, en forme de coiffe. Semence attachée au réceptacle par un fil;

embrion oblong, plane, environné d'un périsperme farineux.

Herbe ou arbrisseau. Feuilles alternes.

Je n'ai rencontré aucune plante de cet ordre.

CLASSE VIII.

Plantes Dicotylédones monopétales, à corolle hipogyne.

Calice monophylle; corolle monopétale, insérée sous le pistil, régulière ou irrégulière; étamines insérées dans la corolle, et alternes à ses divisions lorsqu'elles sont en nombre égal. Ovaire supère, simple, avec un style, à quelques exceptions près; stigmate simple ou divisé. Fruit supère, à semences nues, ou le plus souvent enfermées dans une baie ou capsule à une ou plusieurs loges.

ORDRE Ier. *Les Lysimachies* (Lysimachiæ).

Calice divisé, corolle ordinairement régulière; limbe partagé, le plus souvent à cinq lobes. Etamines en nombre égal et opposées aux lobes de la corolle; un ovaire, un style, stigmate simple, quelquefois bifide. Fruit uniloculaire, polysperme souvent capsulaire; le réceptacle séminifère, central et libre.

Herbes; feuilles opposées et alternes.

Mouron (anagallis). Calice, cinq divisions, corolle en roue, à cinq lobes; cinq étamines, un stigmate; capsule globuleuse, s'ouvrant en travers.

Les bois, les lieux ombreux et frais, les terres cultivées sur-tout, produisent quelques espèces de mouron; une particulièrement à fleurs blanches, tiges diffuses,

succulentes, comprimées d'un côté. Feuilles alternes, pétiolées, à trois lobes crénelés; pistil bicorne. Entre chaque division calicinale, un petit appendice réfléchi.

Notre mouron à fleurs blanches, à feuilles ovales et opposées, est aussi commun dans les jardins.

Une espèce, qui me paraît appartenir au genre des *arèties* (aretiæ), s'élève à dix ou douze pouces, s'étale sur terre, est garnie de poiles touffus, porte des feuilles sessiles, élargies et arrondies à leur extrémité, longues de deux pouces, larges de six lignes; de petites fleurs pédonculées, latérales, terminales et solitaires, à calice ventru, divisé en cinq, persistant; corolle tubulée, renflée, à limbe blanc divisé en cinq; chaque division échancrée; capsule contenant quatre à cinq semences.

Les deux espèces suivantes me paraissent appartenir au genre des ményantes : la première, tiges d'environ un pied, épaisses, fortes, cylindriques, unies, garnies de feuilles touffues et alternes, glâbres, fermes, entières, ovales, pointues, longues d'environ trois pouces, et larges de moitié, à nervures régulières, d'un vert foncé en-dessus et blanchâtres en-dessous, et à courts pétioles. Quelques rameaux également fermes et droits portent en manière de corymbe, à leur sommet, des bouquets de petites fleurs en petites grappes, de la forme du lilas de Perse, mais d'une couleur moins vive. De courts pédoncules; calice infère, petit, en godet, à cinq dents et persistant; corolle infundibuliforme; le limbe de six lignes de diamètre, plane, à cinq divisions linéaires, terminé en pointe. L'intérieur du tube garni de poils; cinq étamines à courts

filets attachés presque au haut du tube, et cachés sous les poils de la corolle, ainsi que le pistil. Un style filiforme; stigmate arrondi, ayant sous lui un rebord plane et circulaire. L'ovaire paraît en deux lobes et incisé au milieu. Cette plante croît abondamment dans les prairies au-delà du Vermillon.

J'en ai peu rencontré ailleurs. Fleurit en avril.

La deuxième tapisse la terre en jetant de minces filamens qui s'enracinent, et portent des feuilles alternes, pétiolées, arrondies, cordiformes, de cinq à six lignes de diamètre; leurs pétioles à peu-près de la même longueur. De plus petites fleurs, qui n'ont guère que deux lignes de diamètre, sont composées d'une corolle blanche, monopétale hipogyne, divisée en cinq parties planes; le calice, aussi monophylle, est divisé en cinq parties planes, également et extrêmement ciliées. Cinq étamines à filets droits et recourbés au sommet intérieurement, portent des anthères à deux lobes et rouges; le pistil bicorne, l'ovaire supère.

ORDRE II. *Les Pédiculaires* (Pediculares).

Calice divisé, persistant, souvent tubulé; corolle presque toujours irrégulière; quatre étamines, quelquefois deux; un ovaire et un style; stigmate simple, quelquefois bilobé. Fruit capsulaire, biloculaire, polysperme, bivalve; les valves réunies par une nervure centrale, formant une cloison à laquelle les semences sont attachées.

Herbes; les fleurs accompagnées de bractées.

Polygale (polygala). A fleurs violettes. Tige d'environ un pied carré, canelée et garnie de poils;

feuilles opposées, pétiolées, entières, ovales, alongées, garnies de poils comme la plante; ses nervures saillantes; fleurs axillaires, presque sessiles, accompagnées de deux bractées; calice monophylle profondément découpé, à cinq parties alongées, aiguës et garnies de poils, trois plus grandes; corolle en roue, irrégulière, violette, partagée en cinq lobes à son évasement; cinq étamines égales attachées au tube de la corolle, à filets blancs, à anthères de même couleur, portées transversalement; style plus alongé que les étamines, portant deux stigmates recourbés en crochet; un ovaire oblong, supère.

Fruit capsulaire, biloculaire, bivalve, ovale; les valves réunies par une cloison, et s'ouvrant par une espèce de ressort intérieur.

On trouve une autre espèce à tiges et feuilles beaucoup plus touffues de poils.

Une troisième, qui peut n'être qu'une variété de la première, porte des fleurs parfaitement blanches. Ces fleurs pareraient agréablement les jardins; elles fleurissent en février et à la fin de l'automne.

Manulée (manulea). Plante d'environ un pied, tiges menues, peu nombreuses, d'abord un peu couchées, cylindriques; ferme, pubescente, garnie de feuilles sessiles, opposées, amplexicaules, subulées, à une seule nervure, fermes, longues de dix-huit à vingt lignes, et larges de deux. Fleurs au sommet, en bouquets et à courts pédoncules, ayant à-peu-près l'aspect de nos œillets de poète; calice tubulé, strié, garni de poils, divisé en cinq dents acuminées et évasées; corolle couleur lilas, à tube long, filiforme;

limbe plane, d'environ huit lignes de diamètre, divisé en cinq parties spatulées, à cinq étamines, à courts filets, insérées au milieu du tube à des distances différentes; anthères doubles, sillonnées, alongées et placées en travers; un style à trois stigmates; ovaire supère, obrond.

Fleurit en avril.

ORDRE III. *Les Acanthes* (Acanthi).

Calice divisé, persistant, souvent accompagné de bractées; corolle presque toujours irrégulière; quatre étamines didynamiques, quelquefois deux seulement; un ovaire, un style, un stigmate ordinairement bilobé. Fruit capsulaire à deux lobes, souvent polysperme; les valves élastiques; une cloison opposée aux valves.

Herbes ou arbrisseaux; feuilles et fleurs ordinairement opposées. Feuilles axillaires, deux bractées, en épis, trois bractées.

Acanthe (acanthus). Calice, quatre parties, dont deux latérales, intérieures, courtes, et deux extérieures, longues et labiées; trois bractées oblongues, pointues; corolle labiée, à tube court, fermé de poils, à une seule lèvre inférieure, très-grande, à trois lobes; anthères conniventes, oblongues, droites, velues antérieurement; stigmate bifide, capsule ovale, à loges.

L'*acanthe* nommée *branc-ursine* (mollis), à feuilles larges, molles, sinuées, amplexicaules, à tige de trois à quatre pieds, garnies de fleurs rouge pâle. Cette acanthe croît en grande abondance le long des bords du Mississipi, en approchant de la Nouvelle-Orléans. On y voit aussi une autre espèce plus petite, dont

les feuilles sont plus sinuées et les fleurs plus espacées.

Je range à la suite de cet ordre, sous le nom d'*acanthe des marais*, une plante dont je ne trouve nulle part de description ; je la décris avec plus de détail, afin que, si je me suis trompé dans la place qu'elle doit occuper, on puisse rectifier mon erreur.

Cette plante croît dans les lieux marécageux, au milieu même des eaux, s'élève à huit ou dix pouces de hauteur ; ses tiges épaisses, charnues et peu rameuses ; ses feuilles opposées sont sessiles, lisses, longues d'environ deux pouces et demi, larges de neuf lignes, ovales, un peu pointues, dentées faiblement en scie. Des aisselles de presque chaque feuille naît une fleur solitaire, pédonculée, dont le calice persistant se divise en quatre parties effilées. La corolle hipogyne, blanche, à tube fléchi, garni de poil, porte deux étamines presque sessiles. Le limbe se divise en quatre, la partie du côté de la tige plus large ; un ovaire, un style, un stigmate ; capsule ronde, sillonnée supérieurement, se divisant en quatre parties et contenant des semences oblongues, menues, attachées autour d'un axe globuleux. Les fleurs accompagnées de bractées. Fleurit en mars.

ORDRE IV. *Les Jasminées* (Jasmineæ.)

Calice tubulé, corolle en tube régulière ; presque toujours deux étamines, un ovaire, un style, un stigmate bilobé. Fruit capsulaire, comme dans les acanthes, ou en baie ; tantôt biloculaire, à deux semences ; tantôt uniloculaire, à une, deux ou quatre semences. Arbrisseaux, quelquefois arbres, rameaux opposés, fleurs en panicules ou en corymbe.

Frêne (fraxinus). Calice et corolle nuls ou à quatre pétales longs et ligulés; deux étamines, anthères sessiles dans les fleurs apétales, portées par un long filament dans celles qui ont une corolle, un style, stigmate bifide, capsule plane, linguiforme; un sperme à sa base. Perisperme de l'embrion corné.

La Louisiane produit plusieurs espèces de frêne. 1°. Une espèce nommée *frêne-gras* s'élève à cinquante ou soixante pieds, forme un tronc droit, bien arrondi, des branches ordinairement opposées; son bois se fend difficilement, est cassant; ses feuilles grandes, ordinairement à sept folioles, ovales, longues de sept pouces, larges de deux et demi, dentées légèrement, terminées par une pointe courte, d'un vert foncé en-dessus, et cotonneuses en-dessous; le feuillage mince et flexible; le pétiole commun arrondi, et les pétioles particuliers sillonnés.

2°. Une seconde espèce s'élève à-peu-près à la même hauteur, devient également un bel arbre; son bois, plus sec, plus élastique, s'emploie mieux; on s'en sert sur-tout à des ouvrages de charronnage.

Son feuillage est plus petit, plus fort, plus luisant et point cotonneux; ses bords ne sont point dentés, mais seulement ondulés et les pointes plus alongées; il est ordinairement composé aussi de sept folioles longues seulement d'environ quatre pouces, et larges de dix-huit à vingt lignes.

3°. Une autre espèce a ses feuilles aussi ondulées, mais plus grandes, moins acuminées et plus ventrues.

4°. Cette espèce ne ressemble sur-tout à aucun de nos frênes de l'Europe.

Son écorce blanche, unie sur ses rameaux, se gerce beaucoup moins que celle des autres; son bois est si compacte et liant, qu'on en fait de grosses vices qui résistent mieux que celles d'aucun autre espèce de bois. Cet arbre s'élève environ à quarante pieds; ses branches sont menues, opposées; ses feuilles légères, minces, d'un vert clair, à pétioles longs, filiformes, sont ailées, seulement à trois folioles, quelquefois cinq; dentées irrégulièrement de dents profondes; le foliole du milieu plus grand, quelquefois trilobé; les folioles latéraux incisés d'un seul côté; la longueur de celui du milieu d'environ trois pouces et demi, et large de deux pouces.

Les branches de cet arbre plus rapprochées, plus courtes, se garnissent d'un feuillage plus touffu, et d'un vert plus doux que celui des autres espèces.

Frêne piquant, voyez *Clavalier.*

Olivier (olea). Calice tubulé, à quatre dents; corolle en entonnoir, tube cylindrique, limbe à quatre divisions planes, ovales; deux étamines en forme d'aleine; anthères droites; fruit un peu ovale, noix ovale, ridée. Fleurs mâles et femelles, mélangées d'hermaphrodites. Bel arbre toujours vert, droit, croissant dans les marais, élargi en cône à sa base, feuilles opposées, un peu oblongues, entières, pétiolées, épaisses, luisantes en-dessus; ses fruits plus courts que ceux de l'olivier d'Europe.

Une seconde espèce porte des feuilles plus petites.

ORDRE V. *Les Gatiliers* (Vitices).

Calice tubulé, souvent persistant; corolle tubulée, presque toujours irrégulièrement découpée; le plus souvent quatre étamines didynamiques. Un style; le

stigmate simple ou bilobé, ou d'une forme irrégulière; plusieurs semences nues ou renfermées dans un péricarpe en baie, quelquefois capsulaire.

Arbrisseaux, quelquefois herbes; feuilles ordinairement opposées; fleurs opposées, en corymbes, ou alternes, en épi.

Callicarpe (callicarpa). Calice campanulé, quatre dents, corolle tubuleuse, limbe ouvert, quatre divisions, quatre étamines saillantes, anthères ovales, un stigmate, baie, quatre semences calleuses.

Arbrisseau en buisson, de huit à douze pieds, sur des tiges grêles et courbées, et cependant ses premiers jets droits, fermes; écorce grise; celle des rameaux de l'année vert-brunâtre, cotonneuses et rudes; feuilles aussi cotonneuses, opposées, pétiolées, larges, ovales, pointues, dentées et blanchâtres en-dessous; de leurs aisselles naissent presque tout le long des branches de l'année des bouquets de petites fleurs à courts pédoncules rose-pâle. Fruit rouge-pourpre, gros de la moitié d'un pois rond. Ce fruit nombreux, serré en anneau tout le long des branches, a le plus bel effet par sa couleur pourprée tranchante. J'ai rencontré cet arbrisseau pittoresque sur les sables de Pinsacole, le long de la mer, sur le sol si gras des rives du Mississipi, dans les lisières de bois des Atakapas, sur le sol rougeâtre de la rivière rouge, au milieu des pinières, et jusque dans les bois élevés et septentrionaux. Dès les premières gelées ses baies aqueuses se flétrissent et se décolorent.

Camara (latanæ). Calice court, à quatre dents; corolle à limbe inégal, à quatre lobes; étamines dans le tube,

tube, stigmate réfléchi, en crochet; baie contenant un noyau à deux loges; deux semences.

Camara annuel (latana annua), vulg. *Caille eau* Cette jolie plante s'étend en touffes à peu-près comme nos œillets de poète, et ses fleurs en ont l'aspect; elles se renouvellent tout l'été, et j'ai retrouvé cette plante dans tous les cantons de la Louisiane. Ses tiges, à demi-rampantes et traçantes, sont quadrangulaires, velues; ses feuilles opposées, un peu crêpues, lobées, dentelées, plus larges à leurs bases, et terminées en pointes. Les fleurs terminales en bouquets ombellés, se prolongeant successivement, forment ensuite un épi touffu accompagné de bractées; le calice strié est hérissé de poils; étamines sessiles au haut du tube.

On prétend que cette plante, macerée dans l'eau, la coagule: je l'ai essayé sans succès; mais tant de personnes m'ont assuré l'avoir fait souvent, que je ne puis guère en douter.

J'en ai rencontré d'odorantes: je ne sais si l'exposition en étoit cause, ou si c'étoit une espèce différente.

Verveine à feuilles d'orties. Tiges carrées et cannelées, de trois à quatre pieds; feuilles opposées, ovales, pointues, dentées, d'un vert foncé, et couvertes d'un poil droit et rude, presque comme celles de l'ortie; le parenchyme décurrent finement presque jusqu'à l'insertion du pétiole; branches menues, terminées par des épis de fleurs de huit à neuf pouces; ces fleurs petites, à peine visibles et distantes; calice à cinq dents avec une bractée; corolle monopétale, un peu

courbée, à limbe à cinq lobes inégaux; les étamines non saillantes; quatre semences couvertes par le calice persistant.

ORDRE VI. *Les Labiées* (Labiatæ).

Calice tubulé, divisé en cinq ou à deux lèvres; corolle tubulée, irrégulière, presque toujours à deux lèvres; quatre étamines didynamiques insérées sous la lèvre supérieure de la corolle; quelquefois deux seulement; les deux autres avortées. Ovaire quadrilobe; style simple, sortant du réceptacle entre les lobes de l'ovaire; stigmate dans le calice persistant; embrion sans périsperme. Tiges le plus souvent herbacées, rarement frutescentes; rameaux quadrangulaires; feuilles et fleurs opposées; les fleurs souvent accompagnées de bractées ou de poils, solitaires, verticillées, disposées en corymbes ou en épi, terminales ou axillaires.

La Louisiane produit aussi un grand nombre de plantes de cette famille, à qui la nature a donné des traits si caractéristiques. On verra que plusieurs y sont des plus grandes proportions.

Améthyste (amethystea). Cette labiée croît dans les lieux frais et ombreux, ne s'élève pas à plus de huit ou neuf pouces, porte des fleurs en petit nombre, qui n'ont pas plus de trois lignes de diamètre et de longueur; ses tiges traçantes, mais peu nombreuses, sont genouillées et anguleuses; ses feuilles sessiles, opposées, pointues, longues d'environ un pouce et demi sur six lignes de large, sont unies, d'un vert plus foncé dessus que dessous. Les fleurs pédonculées naissent ordinaire-

ment deux à deux ; le calice profondément découpé, a cinq dents étroites et alongées ; corolle labiée, blanche ; l'intérieur de la lèvre inférieure fond violet, sur lequel se dessine en blanc une tige rameuse. Cette corolle s'alonge en s'élargissant considérablement ; sa lèvre supérieure étroite, droite, et réfléchie à son extrémité, est dentée ; la lèvre inférieure trois fois plus large et plane, à trois lobes à-peu-près égaux en longueur, réfléchis un peu à leur extrémité ; celui du milieu plus large ; deux étamines fertiles.

Monarde (monarda). Calice cylindrique, strié, à cinq dents ; corolle cylindrique, plus longue, à deux èvres ; la supérieure droite, étroite et entière, renfermant les étamines ; l'inférieure réfléchie, plus large, à trois lobes, dont le moyen est plus long ; deux étamines fertiles, deux autres avortées.

Monarde ponctuée (punctata). Forme de larges touffes, s'élevant à plus de quatre pieds, porte des feuilles pétiolées, lancéolées, légérement dentées, d'un vert un peu terne. Ses grandes fleurs jaunes, pâles, et verticillées, ponctuées de pourpre, ont des bractées alongées, colorées de blanc.

Monarde, vulg. *citronelle*. Elève ses tiges quadrangulaires à trois pieds, jette peu de branches ; ses feuilles opposées, presque sessiles, cordiformes, longues d'un pouce et demi sur un pouce de large, velues ainsi que les branches. Fleurs blanches, très-nombreuses, pédonculées, terminales en tête ; six bractées. Cette plante a une odeur agréable de citron ; ses fleurs

séchées sont fortement sternutatoires; on en fait un usage fréquent à la Louisiane en infusion théiforme; elle est stomachique et réjouissante; ses semences extrêmement menues.

Monarde bouton, vulgairement herbe à bouton. Quoiqu'elle ait quatre étamines fertiles, elle a d'ailleurs tous les caractères de ce genre.

Tiges d'environ quatre pieds, quadrangulaires, striées et rameuses; feuilles oblongues, entières, pointues, dentées, opposées, à longs pétioles ailés, vertes en-dessus, blanchâtres et cotonneuses en-dessous, longues de trois pouces sur huit lignes de large; fleurs blanches en tête, portées sur de longs pédoncules, et accompagnées de bractées en forme de folioles, au nombre de douze, alternativement grandes et courtes: les fleurs fleurissent en petit nombre à la fois. Cette plante est faiblement odorante, et lorsqu'on la mâche, elle laisse une amertume acerbe.

Romarin nain. Ce romarin a l'odeur de notre romarin officinal, moins forte et plus douce.

Ses tiges ne s'élèvent guère qu'à un pied et demi; elles sont fermes, grêles et ligneuses; ses feuilles sont opposées, linéaires et étroites, rapprochées, vertes, fermes, sessiles. Les branches naissent tout le long de la tige. Les fleurs se rassemblent en ombelles et ombellules avec des bractées; elles forment avant d'être épanouies des boutons globuleux, d'où elles éclosent successivement: elles sont blanches et pédonculées. La corolle, plus longue que le calice, se divise en deux lèvres: la supérieure en deux parties à peine sensibles,

et l'inférieure en trois : celle du milieu plus alongée. Les étamines et le pistil sont saillans.

Sauge (salvia). Calice presque campanulé, strié, à deux lèvres; corolle et tube large à son entrée; limbe à deux lèvres, la supérieure voûtée et échancrée, l'inférieure à trois lobes; deux filamens d'étamines pédiculés, articulés et versatiles; le pédicule propre inséré à la corolle; une anthère stérile et une anthère fertile; deux autres étamines stériles, petites, interposées entre les filamens.

Je ne retrouve dans aucun auteur l'espèce que je décris ci-après.

Plante d'environ quatre pieds. Tiges cannelées, quadrangulaires (les angles arrondis), pubescentes, d'un vert pâle; feuilles opposées, pétiolées, ciliées, entières, oblongues, de dix-huit à vingt lignes de long, et larges d'environ six lignes. Les fleurs pédonculées et en espèces d'épis verticillés; leur calice cillié et pubescent et comme labié; la lèvre supérieure plus large. Corolle d'un beau bleu, garnie extérieurement de poils, longue d'environ cinq lignes sur environ quatre lignes de diamètre. La lèvre supérieure droite, concave; la lèvre inférieure plus large et plus longue, rabattue; trois lobes, celui du milieu fendu et foitté de blanc à sa naissance. Le tube de la corolle comprimé.

Collinsone (collinsonia). Calice à deux lèvres, la supérieure à trois dents, l'inférieure deux. Corolle grande, à cinq lobes inégaux; l'inférieur plus long et frangé; trois semences avortées; une seule reste et est globuleuse.

Celle que j'ai trouvée le long des bois m'a paru être l'es-

pèce nommée *à tige rude* (scabriuscula). Tiges un peu velues, fortes, ne s'élevant guère qu'à un pied et demi ou deux. Feuilles ovales, presqu'entières. Fleurs jaunâtres, et panicules verticillés. Quatre étamines fertiles.

Germandrée (teucrium). Calice campanulé ou tubulé, à cinq dents. Corolle à tube court, labiée. Deux petites dents réfléchies sur le côté tiennent la place de la lèvre supérieure; l'inférieure à trois lobes, celui du milieu plus grand. Les étamines saillantes au milieu des dents qui forment la lèvre supérieure. Celle-ci est traçante, forme d'épaisses touffes s'élevant à deux ou trois pieds; ses rameaux anguleux, se couvrent d'un duvet assez doux. Feuilles pétiolées, opposées, rapprochées, oblongues, pointues, dentées en scie, crêpues, douces en-dessus, blanchâtres en-dessous, longues d'environ trois pouces sur un pouce de large. Les fleurs terminales en épis, verticillées, sont blanches, lavées de rouge. Croît près des bois.

Menthe panachée. Tiges nombreuses, en buisson, de trois à quatre pieds; couleur brune; feuilles opposées, sessiles, ovales, pointues et courtes, longues d'environ dix-huit lignes et larges de neuf à dix. Quelques-unes dentées à peine sensiblement, molles, douces, unies, d'un vert foncé et blanches en-dessous, par l'effet d'un duvet fin, doux; les supérieures tout-à-fait couvertes des deux côtés, blanches alors sur les deux faces. Celles du milieu ne sont blanches qu'en partie; ce qui, du sommet en bas, donne à la plante une dégradation de blanc insensible, tout-à-fait pittoresque;

on dirait qu'une pannetière aurait secoué sur la touffe sa corbeille farineuse. Le sommet des branches se garnit de paquets de fleurs en ombelles, et quelques-unes d'axillaires. Ces fleurs portent un calice à cinq dents, comme labié; les trois supérieures, rapprochées, sont un peu concaves intérieurement; corolle beaucoup plus grande, blanche, ponctuée, à peine visiblement, de petits points pourpres. Les quatre étamines distantes.

Fleurit en août et septembre.

Cette plante, extrêmement odorante, conserve longtemps son parfum; mâchée, elle laisse à la bouche, bien plus que notre menthe poivrée, ce goût d'abord fort qui produit ensuite une fraîcheur agréable, comparée à celle de l'éther. Son acquisition, si elle peut se naturaliser, ajouterait par sa forme pittoresque à l'agrément des jardins, et par sa qualité supérieurement aromatique, elle serait précieuse pour la médecine et les arts.

Lamier (lamium). Calice à cinq dents, barbu, ouvert à son sommet; corolle plus longue, dont l'entrée renflée est garnie de deux côtés de dents réfléchies; le limbe à deux lèvres, la supérieure voûtée et souvent entière; l'inférieure plus courte, à deux lobes.

Plante de sept à huit pouces, diffuse, couchée, touffue, rougeâtre, carrée, portant des feuilles opposées, crêpues, réniformes, incisées à grands festons, imitant celles de notre lierre terrestre, les plus grandes n'ayant guère qu'un pouce en longueur et en largeur; les inférieures portées sur des pétioles longs de deux

pouces, et les supérieures sessiles; les deux opposées se joignant et servant comme de bractées à des paquets de fleurs serrés et verticillés, axillaires, terminales et purpurines. C'est notre *lamier pourpre* (purpureum).

Stachide (stachys). Calice anguleux, à cinq dents acuminées; corolle à tube court, labiée. La lèvre supérieure voûtée, échancrée, l'inférieure réfléchie sur les côtés, trifide; la division moyenne plus grande et échancrée. Etamines défleuries et rejetées sur le côté.

Stachide laineuse et à feuille oblongue (lanata et intermedia). Tiges blanchâtres, anguleuses, cotonneuses, couchées en partie, d'environ deux pieds. Feuilles oblongues, crénelées; fleurs purpurines, verticillées; les dents du calice aiguës.

Marube (marubium). Calice, dix stries; dans quelques espèces, cinq dents, dans la plupart dix, alternativement plus petites; corolle un peu plus longue, à deux lèvres. La lèvre supérieure étroite et souvent bifide; l'inférieure à trois divisions, dont la moyenne est plus large et plus échancrée.

Marube commun (vulgare). Tiges carrées et tortueuses, s'élevant à deux ou trois pieds; feuilles pétiolées, ventrues, crénelées irrégulièrement et crêpues, à fleurs blanches; calice à dix stries.

Ce marube croît abondamment sur les bords du Mississipi.

Dracocéphale (dracocephalium). Calice, cinq fides presqu'égaux; corolle renflée à son entrée; la lèvre supérieure voûtée, échancrée dans quelques espèces; l'inférieure à trois lobes, dont les latéraux sont plus

courts et droits, et le moyen plus grand, alongé, entier ou à deux lobes.

1°. Tige de deux à trois pieds, creuse, carrée, rameuse; feuilles opposées, couvertes d'un duvet rude, un peu cordiformes, alongées, pointues, dentelées; les nervures très-prononcées. Fleurs terminales, verticillées et en épis; les dents du calice terminées en pointe, la lèvre supérieure en voûte, non fendue.

2°. Une espèce très-ressemblante diffère par la lèvre supérieure de sa corolle échancrée.

3°. Une troisième espèce, qui fleurit à la fin d'avril, ne s'élève qu'à un pied et demi; ses tiges carrées sont profondément cannelées, et les angles hérissés de pointes accrochantes. Les feuilles, presque sessiles, d'un vert sombre, sont lancéolées et dentelées. Les fleurs verticillées, sessiles et couleur lilas, ont un calice alongé, et à cinq longues dents terminées en pointe.

Toque (scutellaria). Les fleurs en épis lâches, accompagnées de bractées. Calice très-court, à deux lèvres sans découpures. Sur la lèvre supérieure est adaptée une écaille concave, ombrageant pour ainsi dire le calice, et se fermant après la floraison comme à-peu-près une boîte. Ce calice garni de poil fin; la corolle saillante de six ou sept lignes hors du calice, genouillée à sa base; la lèvre supérieure voûtée, garnie à ses côtés de deux espèces de dents; l'inférieure plus large et comme festonnée. Cette corolle est bordée en-dessus de bleu, et en-dessous de blanc dans toute sa longueur.

1°. Celle-ci est une plante printannière qui fleurit

en avril; elle s'élève à un ou deux pieds: ses tiges droites, presque simples, carrées, striées, pubescentes, portent de larges feuilles opposées, pétiolées, cordiformes, deltoïdes, crénelées régulièrement, cotonneuses en-dessus, crêpues, d'un vert clair, et blanchâtres en-dessous. Ces feuilles longues de quatre pouces et larges de trois.

Cette espèce paraît ressembler à la *toque des Alpes* (scutellaria Alpina); mais elle est plus plus grande, velue, et, je crois, mieux garnie de plus grandes fleurs.

2°. Une autre, qui fleurit vers le même temps, s'élève seulement à environ un pied, et porte sur-tout des feuilles beaucoup plus petites que la précédente, et différemment conformées, pétiolées et opposées; elles sont, ainsi que toute la plante, garnies de poils: les inférieures dentées, hastées et terminées par une pointe obtuse, longues d'un pouce, et larges de sept à huit lignes; les supérieures entières, ovales, sans dentures. Les fleurs pédonculées, insérées solitairement à l'aisselle des feuilles supérieures. Calice comme le précédent; la corolle genouillée de même, mais plus enflée et violet clair; la lèvre inférieure marquée intérieurement de blanc, et par-dessous la corolle aussi ondulée d'un blanc sale.

ORDRE VII. *Les Scrophulaires* (Scrophulariæ).

Calice divisé, persistant; corolle ordinairement irrégulière, à limbe divisé; quatre étamines didynamiques, quelquefois deux. Un ovaire et un style; le stigmate simple ou bifide. Fruit capsulaire, biloculaire, bivalve à son sommet, quelquefois plus profondément. Récep-

tacle central, faisant l'office de cloison séminifère des deux côtés.

Herbes, quelquefois arbustes; fleurs accompagnées de bractées. Feuilles opposées ou alternes.

Scrophulaire (scrophularia). Calice à cinq lobes, corolle globuleuse, à deux lèvres, la supérieure à deux lobes droits, intérieurement mordorés, veloutés; l'inférieure plus courte, à trois lobes, celui du milieu rabattu et coloré aussi mordoré, ce qui donne à la corolle la forme d'une loge bombée et drappée au fond en devant. Quatre étamines à courts filets planes, à anthères aussi planes et droites, ne ressemblant pas mal à quatre personnages dans l'intérieur de cette loge. Un stigmate passe entre les filets des étamines, et se réfléchit sur le devant de cette espèce de loge, à-peu-près comme le crochet en avant du panneau de nos cabriolets destiné à tenir les rênes. Les étamines adhérentes à la corolle tombent à-la-fois; alors les cinq lobes du calice se reploient sur eux-mêmes pour enfermer l'ovaire.

Tiges de cinq à six pieds, carrées, striées; feuilles opposées, à longs pétioles, hastées, dentées en scie, longues de deux pouces, larges de neuf à douze lignes, fermes, douces au toucher, plus blanches en-dessous. Fleurs latérales et terminales, à longs pédoncules, et par paquets lâches.

Je ne sais si cette espèce est celle dite *scrophulaire du Mariland* (marilandica), dont je n'ai que des descriptions imparfaites.

Linaire (linaria). Calice à cinq parties, corolle

violet pâle, limbe à deux lèvres, la supérieure divisée en deux, et l'inférieure en trois; le palais élevé à son entrée, blanchâtre; un éperon long; mince et pointu.

Plante annuelle. Tige haute de douze à dix-huit pouces, lisse, cylindrique, à feuilles filiformes, sessiles, charnues, les inférieures ternées. Fleurs distantes, pédonculées, en épi.

Mimule ailé (mimulus alatus). Calice anguleux, oblong, à cinq dents, persistant; corolle violette, tubulée, à deux lèvres, la supérieure bifide et réfléchie, l'inférieure trifide, avec un palais élevé, coloré de jaune et garni de poil. Quatre étamines à filets réfléchis vers le sommet, et à anthères en travers, et de forme de navette; le style plus long; stigmate fendu, ovaire ovale, devenant une capsule polysperme.

Tige de deux à trois pieds, glabre, colorée de pourpre et rameuse; feuilles opposées, sessiles, semi-amplexicaules, alongées, lancéolées et à petites dents, distantes, minces, d'un vert plus clair en-dessous. Fleurs solitaires, latérales, à pédoncule ferme et ailé.

ORDRE VIII. *Les Solanées* (Solaneæ).

Calice ordinairement à cinq divisions, presque toujours persistant; corolle souvent régulière et divisée en cinq; presque toujours cinq étamines attachées au bas de la corolle. Un ovaire et un style; le stigmate simple, quelquefois sillonné. Le fruit le plus souvent biloculaire, polysperme, ordinairement en baie; les réceptacles séminifères au centre, opposés à la cloison, quelquefois capsulaires, à deux valves; la cloison pa-

rallèle aux valves. Embrion autour d'un type farineux.

Herbes, arbrisseaux, feuilles alternes; dans quelques genres, deux feuilles floréales partant du même point; la disposition des fleurs varie.

Molène (verbascum). Calice à cinq parties, corolle en roue, ouverte, à cinq lobes inégaux. Cinq étamines inégales, à filamens inclinés et velus à leurs bases. Un stigmate; capsule à deux valves, ovale ou globuleuse.

La *molène officinale, bouillon blanc* (verbascum thapsus). Croît abondamment dans diverses parties de la Louisiane; sa tige, ses feuilles et son port trop connus pour avoir besoin de les décrire.

Tabac (nicotiana). *Voyez* t. I, p.

Stramone pommette (datura). Calice grand, tubulé, ventru, à cinq angles et à cinq divisions; corolle grande, infundibuliforme, à long tube, et limbe à cinq angles, cinq plis et cinq pointes. Stigmates à deux sillons; capsule hérissée de pointes ou glâbre, ovale, à deux loges, dont la cloison en a deux ou plusieurs parties; semences réniformes.

Stramone commune, pomme épineuse endormie (d. stramonium). Tige de trois à quatre pieds, creuse, se formant en belles touffes; feuilles pétiolées, larges, anguleuses, pointues, glâbres; fleurs blanches, grandes, solitaires, axillaires; fruit épineux. Croît dans différentes parties de la Louisiane, sur-tout aux environs de la Nouvelle-Orléans.

Coqueret (phisalis). Calice, cinq fide, anthère oblongue, connivente, stigmate obtus, baie globuleuse, enfermée dans le calice agrandi en forme de vessie; plusieurs semences réniformes.

1°. Celui de *Pensilvanie* (Pensilvanica). Tiges rameuses, d'un pied; feuilles pétiolées, alternes, ovales, faiblement dentées. Fleurs petites, jaunes, solitaires; baies petites, rouges.

2°. Une autre à tiges couchées, des taches brunes au centre des fleurs, et baies violettes, oblongues.

Morelle (solanum). Calice, cinqfide; corolle en roue, à tube court, à limbe plus grand, ouvert, cinqfide; anthères oblongues, conniventes, s'ouvrant au sommet par deux trous, stigmate obtus, baie obronde ou oblongue, ponctuée à son sommet.

1°. Plante de trois à quatre pieds; rameaux diffus, feuilles alternes, à longs pétioles, entières, obrondes à leurs bases, terminées en pointe, cotonneuses en-dessous. Petites fleurs en grappes, qui ne sont point à l'insertion des feuilles; baie moins grosse qu'un petit pois, noirâtre.

2°. *Morelle mammiforme* (solanum mammosum). Abondante sur-tout le long du fleuve, dans les clos, dans les jardins; tiges de deux à trois pieds, rameaux cylindriques, peu rameuses, garnies de poils et de piquans; feuilles aussi armées de ces redoutables pointes disséminées dessus et dessous, mais particulièrement sous leurs nervures, garnies aussi de poils; feuilles pétiolées, lobées inégalement et anguleuses; longueur d'environ cinq pouces; ses fleurs en bouquets lâches,

blanches quelquefois, faiblement lavées de bleu ; fruit jaune, coloré comme une petite prune, contenant une substance poissante, avec des semences. Cette baie est ici regardée comme un poison. Feurit tout l'été, à commencer en avril. Le fruit reste ordinairement tout l'hiver aux plantes qui, desséchées, ne sont pas moins redoutables par leurs roides aiguillons de plusieurs lignes.

ORDRE IX. *Les Boraginées* (Borageneæ).

Calice à cinq divisions ; corolle ordinairement régulière ; presque toujours cinq étamines ; ovaire simple ou quadrilobé ; un style, un stigmate bifide, ou silonné, ou simple ; ordinairement quatre semences, tantôt dans un péricarpe capsulaire ou en baie ; tantôt nues, attachées au bas du style, et ordinairement environnées du calice persistant.

Herbes, quelquefois arbrisseaux ou arbres. Feuilles alternes, souvent rudes.

Héliotrope (heliotropium). Calice tubulé, à cinq dents ; corolle en forme de coupe, cinqfides et cinq dents entre ces divisions ; stigmate échancré, quatre semences nues.

Héliotrope des marais. Plante de deux pieds, branches grosses, vertes, cannelées, couvertes d'un duvet grossier et rare ; feuilles grandes, ovales, à longs pétioles ; fleurs en épi, long, uni, latéral et roulé, bleuâtre, d'un assez bel effet. La plante exhale une odeur fade de verdure. Racines pivotantes. Fleurit une partie de l'année.

ORDRE X. *Les Liserons* (Convolvuli).

Calice à cinq divisions, le plus souvent persistant ; corolle régulière et ordinairement partagée en cinq ; presque toujours cinq étamines insérées au bas de la corolle et alternes à ses divisions. Style et stigmate simples ou partagés; fruit capsulaire, souvent triloculaire, quelquefois à deux ou quatre loges, à une ou plusieurs semences; semences marquées d'une cicatrice, osseuses et attachées au bas d'une cloison centrale; les valves libres, appliquées au bord et vers les angles de la cloison; embrion courbé.

Herbes, quelquefois arbrisseaux; tiges souvent laiteuses, grimpantes ; feuilles alternes.

Liseron (convolvulus). Calice à cinq parties; corolle campanulée, rarement infundibuliforme, à limbe à cinq plis, souvent entier, anguleux; les angles aigus ou dentés; étamines inégales, filamens rapprochés, ovaire moitié enfoncé dans les glandes hipogynes, un style, stigmate bifide, capsules souvent à trois loges, rarement à deux, à quatre ; à une ou deux semences.

1°. *Liseron à fleurs blanches.* Plante traînante et grimpante, tiges et feuilles veloutées, feuilles acuminées, bastées ; calice à cinq parties et à collerettes ; fleurs axillaires, solitaires; filets attachés à la partie moyenne du calice, et se prolongeant cependant jusqu'à la naissance du calice.

2°. *Limbe blanc à fond pourpre.* Tige traînante et roide, rougeâtre ; feuilles cordiformes, pétiolées ; fleurs axillaires, deux sur le même pédoncule ; filets des étamines

attachés

attachées au-dessous de la partie violette de la corolle. Calice de cinq parties charnues, avec des nervures saillantes.

Liseron blanc à limbe bleu. Tiges et feuilles couvertes d'un poil long et rude; l'extérieur des calices en est sur-tout hérissé. Calice accompagné de deux bractées acuminées, et surmonté de cinq dents longues de six à sept lignes, étroites, filiformes.

Corolle de moyenne grandeur, blanche au tube, et colorée d'un beau bleu à son limbe; lorsqu'elle se flétrit, il prend une couleur rouge-lilas.

Liseron ombellifère à fleurs bleues. Tiges volubiles, assez fortes, colorées de brun, couvertes d'un duvet rude, se divisant en rameaux nombreux et touffus, entremêlés agréablement de ses houpettes de fleurs bleues; feuilles alternes, cordiformes, molles, de deux pouces et demi de long sur dix-huit à vingt lignes de large. Les fleurs réunies sur un même pédoncule un peu vrillé, au nombre d'une douzaine, agglomérées comme si elles étaient attachées à un calice commun; leur ombelle est entourée de bractées nombreuses et de différentes grandeurs; les calices ainsi que les bractées, couverts de longs poils et se divisant en cinq dents acuminées; de petites corolles campanulées, bleues, à limbes plissés et blanchâtres sur les plis, formant une espèce de croix de chevalier. Ces petites corolles fleurissent successivement sur leurs ombelles; les unes sont presque à leur maturité avant que les autres soient épanouies. Cinq étamines à filets inégaux et à anthères blanches, obrondes; le pistil surmonté d'un

stigmate aussi blanc, et comme en travers; un ovaire de forme ronde se change en capsule, divisée par une cloison contenant quatre semences arrondies d'un côté, et anguleuses de l'autre. Lorsque les semences sont en maturité, les bractées et le calice persistant, hérissés de poils, présentent l'ombelle comme une espèce de houppe touffue; on croiroit alors qu'elle porte des semences touffues. Cette espèce de liseron paraît avoir quelque analogie avec une espèce indigène aux Canaries, mais dont je n'ai pas une description assez étendue pour vérifier leur similitude ou leur différence.

Liseron ligneux. Tige s'entortillant sur les arbrisseaux; ses rameaux couleur de feuilles mortes; ses feuilles opposées, entières, ovales, longues de dix-huit à vingt lignes, larges de dix à douze, vert foncé en-dessus, cotonneuses et blanchâtres en-dessous; portant le long de ses rameaux tortueux des bouquets de petites fleurs jaunes en grappes et pédonculées. Le calice monophylle, anguleux, à cinq divisions acuminées; la corolle jaune, monopétale, infundibuliforme, renflée au sortir du calice; le limbe divisé en cinq parties; cinq étamines insérées au milieu; anthères oblongues et connées; un seul style, plusieurs semences.

Cette plante donne un lait extrêmement glutineux. Fleurit fin d'avril.

Quamoclit lierré, (ypomæa hedœrifolia). Ce liseron, peu intéressant en apparence, est cependant une des plantes les plus utiles de ce vaste continent. Il pousse des tiges menues, cylindriques et volubiles qui

se jettent au loin sur les arbrisseaux, y pendent en épaisses draperies, où, sous leur ombre propice, le voyageur se garantit du si brûlant soleil de ces contrées, et de leurs si moites rosées de leurs nuits. Ses feuilles alternes, portées sur de longs pétioles, minces, cordiformes, sinuées à leurs bases, ont un lobe de chaque côté terminé en pointes; le lobe du milieu nu, peu ventru et terminé en pointe, long de deux pouces et demi et large de deux. La fleur blanche, nuancée irrégulièrement sur les bords et au fond, n'a guère que huit à neuf lignes de diamètre; elle est portée sur un calice persistant à cinq dents acuminées; cinq étamines insérées au bas de la corolle entourent un style simple surmonté d'un seul stigmate obrond. L'ovaire forme une capsule ronde, plus grosse qu'un pois, contenant trois semences anguleuses seulement du côté où elles se touchent : ces semences se détachent et se dispersent. Dans la saison de l'hiver, elles sont noires et ont l'apparence d'un grain de sarrazin; leur intérieur est blanc, dur et d'une substance farineuse, un peu âcre au goût. Cette semence couvre les plages du fleuve et des rivières : et lorsque les vents piquans du nord font rentrer les poissons et les reptiles dans leurs antres souterrains, ces semences alors deviennent la principale nourriture de ces bandes d'innombrables oiseaux aquatiques, et les engraissent tellement, que le vol de plusieurs en devient si pénible, que le chasseur les distingue et les atteint avec facilité.

Fleurit en septembre et octobre.

Cette plante, naturalisée, du moins au sud de la France, produisant abondamment des semences nour-

rissantes, serait une acquisition utile pour les oiseaux de basse-cour, pour les cochons, peut-être pour les chevaux. Sa graine, que j'ai apportée au Jardin des Plantes, a fructifié, et était presque mûre en octobre. Bien exposée, elle aurait pu l'être complètement.

ORDRE XI. *Les Polemoines* (Polemoniæ).

Calice divisé, à cinq lobes; cinq étamines insérées au milieu du tube de la corolle; un ovaire, un style, stigmate triple, capsule environnée du calice persistant, triloculaire, trivalve, polysperme; chaque valve pourvue dans son milieu d'une cloison intérieure et d'une côte saillante; le réceptacle ou la cloison centrale, trigone, appliqué angulairement aux parois des valves.

Herbes ou arbrisseaux. Feuilles alternesou opposées.

Phlox (Phlox). Calice à cinq fides ou cinq parties conniventes; corolle tubulée, infundibuliforme, à tube long et limbe plane, à cinq divisions; étamines inégales, non saillantes; filamens insérés au fond du tube et adnés; anthères sagittées. 1°. Celui dit de la *Caroline*. Tiges de deux à trois pieds, rudes; feuilles sessiles, entières, lisses, lancéolées; fleurs pourprées, en corymbe.

2°. Petites tiges d'un pied, à feuilles ovales, opposées, rudes, à fleurs solitaires, rouge-clair.

ORDRE XII. *Les Bignones* (Bignoniæ).

Calice divisé; corolle ordinairement irrégulière, à quatre ou cinq lobes, presque toujours cinq étamines, une souvent stérile; un ovaire, un style, un stigmate simple ou bilobé; fruit biloculaire, tantôt capsulaire, polysperme; la cloison séminifère opposée ou parallèle

aux valves, tantôt coriace, ligneux, s'ouvrant seulement par le sommet, renfermant peu de semences; la cloison séminifère s'avançant le plus souvent des deux côtés en aile qui partage les loges.

Herbes, arbrisseaux ou arbres; feuilles opposées, rarement alternes.

Gallane (chelone). Calice, cinq parties, trois bractées; corolle tubulée à sa base, enflée à son entrée; limbe à deux lèvres, la supérieure échancrée, l'inférieure trois parties; quatre étamines didynamiques, la cinquième stérile; un stigmate; capsule ovale, à deux loges; deux valves à cloison, à polysperme; semences nombreuses, membraneuses à leurs bords.

1°. *Grande gallane.* Belle plante s'élevant à six ou sept pieds sur de fortes tiges cannelées, vert clair, pubescentes; feuilles opposées, à pétioles cylindriques, longs d'environ quatre pouces; feuilles inférieures ternées; les folioles latérales, moins grandes, profondément dentées à dents inégales, terminées en pointes alongées, un peu crêpues et plus blanches dessous que dessus. Fleurs nombreuses, latérales et terminales, presque sessiles; un petit calice à cinq dents et couvert de poils; deux petites bractées et deux petites glandes jaunes. La corolle irrégulière, tubulée, ensuite enflée. Le limbe, élargi et plissé, s'alonge en une seule lèvre à la partie inférieure. Cette corolle a près d'un pouce de longueur, est couverte de poil à son extérieur, verte d'abord, puis se dégrade en blanc. Elle porte quatre étamines fertiles, à filets obliques. Un seul style, capsule quadrangulaire, à quatre loges, et deux valves contenant des

semences nombreuses. Toute la plante exhale une odeur fade et déplaisante.

2°. Plante herbacée, à tiges carrées, nombreuses, faibles, courbées, s'élevant à un pied, un pied et demi; ses feuilles opposées, sessiles, ovales, oblongues, d'un pouce et demi sur quatre lignes de largeur, d'un vert tendre et finement dentées en scie; à chaque aisselle, deux petites feuilles de chaque côté. Les fleurs naissent le long des rameaux sur de longs pédoncules; calice strié, incisé profondément en cinq parties irrégulières; la supérieure plus large et plane et un peu plus alongée. La corolle blanche, monophylle, tubulée, enflée à son entrée, plus longue que le calice, imitant une labiée; la partie supérieure réfléchie, échancrée et plane; la partie inférieure divisée en trois. Quatre étamines fertiles. L'ovaire supère est surmonté d'un style; stygmate; capsule ovale, à semence nombreuse.

1°. *Bignone* (bignonia), vulg. *herbe à puce.* Cette plante pousse des tiges sarmenteuses jusqu'à quarante à cinquante pieds; elle couvre par la multitude de ses rameaux des buissons entiers; elle enveloppe de grands arbres, et se lie sur leurs branches avec une telle profusion, que l'on confond ses feuilles et ses fleurs avec celles de l'arbre qui les soutient.

La vieille écorce est blanchâtre, écailleuse; celle des rameaux de l'année est lisse et d'un beau vert; ses feuilles sont opposées, ailées ordinairement, à quatre paires de folioles avec une impaire; chaque foliole est entière, ovale, dentée, pointue; ses fleurs alongées de trois pouces, pendantes de l'extrémité des branches

en bouquets, couleur aurore foncé, sont du plus bel effet par leur forme comme par leur couleur. Le calice lui-même coloré, est épais, compacte, d'une seule pièce, taillé en coupe, dentelé de cinq dents; il en sort une longue corolle en tube, d'abord serrée, puis renflée, et se divise à son extrémité en cinq pans spatulés, alongés, roulés en-dehors. Cette corolle hipogyne est appuyée au fond du calice sur un corps glanduleux; elle porte quatre étamines fécondes, à filets d'abord applatis, à anthères posées transversalement. Ces quatre étamines attachées à la corolle à des distances égales, s'inclinent cependant à leur sommet pour se réunir sur le côté de la corolle où est placé le pistil et l'entourer. Le stigmate est comme une lentille applatie; la capsule est aussi applatie, mais alongée et porte des semences ailées.

2°. *Bignone toujours verte* (bignonia semper virens).

Cette bignone *semper virens* n'est point celle de Linnée, qui est de la famille des jasminées odorantes, et à fleurs jaunes.

Celle-ci aussi sarmenteuse, grimpante, flexible, est d'une écorce grise, s'élève sur les plus grands arbres, jette de grandes et de nombreuses fleurs qui se montrent ici en février; elle peut donc s'acclimater pour nous, et ce serait une agréable acquisition pour les bosquets et les berceaux. Ses feuilles sont opposées, entières, alongées, pointues, cordiformes vers le pétiole, d'un vert foncé, d'une substance ferme, approchant de celle du laurier; les nervures en-dessous sont pourprées. Ces feuilles ont près de six pouces de long sur environ vingt lignes de large. A l'extrémité

du pétiole commun naît une vrille qui se subdivise en trois jusqu'à deux fois. Les fleurs sortent de l'aisselle des pétioles jusqu'au nombre de quatre, ayant chacune un pédoncule particulier. Leur calice n'est point sensiblement denté, il est rond, en godet; la corolle en sort sans toucher les parois, ensuite elle s'alonge de dix-huit à vingt lignes. Son limbe se divise en cinq lobes inégaux semblables à la précédente espèce; mais sa couleur est pourprée et jaune aux bords intérieurs du limbe; elle porte également cinq étamines dont une stérile; le stigmate lamé se divise insensiblement.

3°. *Petite bignone* (bignoniamina). Tiges sarmenteuses, élevées de dix ou douze pieds, menues, cylindriques et rudes. Feuilles opposées, oblongues, entières et pointues, d'environ deux pouces sur un pouce et demi de large. Le vert de ces feuilles est foncé en-dessus et blanchâtre en-dessous. Des bouquets de fleurs pédonculées avec des bractées.

4°. *Bignone cocarde.* Plante à rameaux grêles, mais nombreux, quadrangulaires, d'environ trois pieds. Feuilles, branches et tiges toutes d'un même vert foncé. Les feuilles opposées, alongées, étroites et sessiles, et à une seule nervure, d'environ deux pouces de longueur sur une ligne et demie de large. Fleurs solitaires, latérales; pédoncule filiforme et ferme; calice petit, en godet, à cinq dents. Corolle pourpre clair, de cinq à six lignes de profondeur sur sept à huit d'évasement. La lèvre inférieure plus large et plus alongée se divise en trois lobes arrondis; la lèvre supérieure plus étroite et un peu plus courte, est

échancrée au milieu. Le pistil monte le long de cette échancrure, et alonge au-dessus un stigmate oblong. A ses côtés deux étamines cotonneuses, à doubles anthères blanches et en travers, forment avec ce stigmate élevé une petite cocarde blanche sur un fond pourpré.

Au fond de la corolle, deux autres étamines à filets très-courts, couvrent un ovaire sphérique.

Tombekbé. Ainsi nommée parce qu'elle a été trouvée sur la rivière de ce nom. Une des plus jolies plantes de la Floride, si parée de fleurs brillantes, est celle-ci.

Ses tiges, volubiles, herbacées, s'étendent à plus de quinze ou vingt pieds, forment des touffes et des berceaux impénétrables aux ardeurs du soleil. L'œil s'arrête avec complaisance sur leur fraîche verdure, sur ce tendre feuillage à découpures légères. L'herbe la plus menue n'est pas plus fine. Chaque feuille alterne, pétiolée, longue d'environ deux pouces, suspend à une délicate nervure une quarantaine de folioles avec impaires qui n'ont pas une demi-ligne de large sur six à sept lignes de longueur. Ces folioles filiformes se détachent d'autant plus agréablement, qu'elles sont distantes les unes des autres du double de leur largeur. Du sein de ses touffes fraîches s'épanouissent une multitude de fleurs cramoisies, veloutées, approchant de la forme des œillets de la Chine, pédonculées, ayant pour calice un corps glanduleux surmonté de cinq écailles inégales, alongées, transparentes. La corolle tubulée à sa base, puis enflée à son entrée, élargit son limbe, qui devient tout-à-fait plane, et forme une étoile à cinq pointes. Cinq

étamines fertiles élèvent à la sortie du tube leurs anthères blanches avec un style à stigmate arrondi et blanc aussi.

L'ovaire devient une capsule.

ORDRE XIII. *Les Gentianes* (Gentianæ).

Calice monophylle, dévié, persistant. Corolle régulière, ordinairement à cinq divisions, autant d'étamines insérées au milieu ou au sommet de la corolle; anthères penchées, un ovaire, un style simple, quelquefois fendu. Stigmate simple ou lobé. Capsule simple ou double, polysperme, à une ou deux loges : les valves réfléchies en dedans à leurs bords; roulées lorsque le fruit en est uniloculaire, planes et formant cloison lorsqu'il est à deux loges. Semences menues.

Herbes, rarement arbustes. Feuilles opposées, le plus souvent entières et sessiles.

Gentiane (gentiana). Calice presque à cinq parties. Corolle tubulée à sa base, campanulée ou infundibuliforme, à limbe à quatre, à cinq divisions obtuses ou pointues, ciliées ou entières, ouvertes ou droites, quelquefois entremêlées d'autres plus petites; cinq étamines, rarement quatre, style à deux parties : deux stigmates.

Centaurelle rose (petite centaurée). Non loin des rivières, sur les terreins un peu plus élevés, on trouve cette petite plante à jolies fleurs fermes, et long-temps fleurie. Tige de sept à huit pouces, quadrangulaire. Feuilles courtes, opposées, sessiles, ovales, ventrues à leurs bases et se terminant en pointe, lisses,

avec une seule nervure de cinq à six lignes de longueur. Au sommet, quelques rameaux portant à leur extrémité une fleur solitaire d'un pouce de diamètre. Au centre la corolle est blanche, puis verdâtre. Ovaire oblong. La corolle enveloppe et serre tellement l'ovaire, qu'à mesure qu'il grossit et s'alonge, la corolle s'élève et s'isole du calice.

On fait, ainsi qu'en France, usage de ses tiges en infusion contre les fièvres intermittentes.

ORDRE XIV. *Les Apocinées* (Apocineæ).

Calice à cinq divisions. Corolle régulière, à cinq lobes, le plus souvent obliques, tantôt nue, tantôt garnie intérieurement de cinq appendices. Cinq étamines insérées au bas de la corolle, alternes aux lobes. Ovaire simple ou double, posé souvent sur un réceptacle glanduleux; style simple; stigmate en tête et fruit en baie. Dans les genres qui n'ont qu'un ovaire, ordinairement biloculaire, polysperme, quelquefois uni, capsulaire. Dans les ovaires doubles, le fruit est composé de deux folioles conjuguées, capsulaires, oblongues, quelquefois en baies courtes, souvent longitudinalement, remplies de semences aigrettées ou matiques. Embrion plane, dans un petit perisperme charnu.

Herbes ou arbustes, ou arbres, souvent laiteuses. Feuilles opposées ou alternes. Glandes axillaires un peu ciliées, quelquefois peu visibles.

Apocinée épineuse. Tige soutenue par des racines nombreuses, serrées, cylindrique, ligneuse, un peu tortueuse, épineuse, raboteuse par les callosités que laissent les feuilles inférieures en tombant; les épines

droites, effilées, longues de trois à quatre lignes, naissent toutes des aisselles des feuilles, et se changent vers le haut de la tige en rameaux. Les feuilles verticillées, rapprochées, presque sessiles, sont entières, ovales, alongées, pointues, à nervures, et recourbées à leurs pointes en descendant, couvertes, ainsi que la tige, d'un duvet doux et blanchâtre. Fleurs latérales et terminales en bouquets touffus d'un beau bleu violet, pédonculées, d'un pouce de diamètre, d'une odeur approchant celle du bleuet. Le calice couvert de poils se divise à cinq dents alongées et pointues. Les divisions de la corolle opposées à celle du calice s'évasent tout-à-fait, sont à leur extrémité pointues, et ventrues à leur milieu. *Cinq étamines* à filets couleur de la corolle s'élèvent en sépanouissant à plus de six lignes, portent de doubles anthères tranversales, rayées de jaune. Ces étamines tiennent à la corolle par un bourrelet glanduleux, placé à l'évasement du limbe qui entoure et serre un ovaire obrond, lisse. Du sommet de cet ovaire sortent deux styles courbés et opposés comme deux cornes, blancs et cotonneux à leur naissance, et bleu violet à leur extrémité, portant à leur sommet chacun un stigmate peu saillant.

L'ovaire grossit dans le calice, persistant, devient une capsule ronde, un peu ovale, à deux valves, s'ouvrant du haut en bas, contenant une cloison parallèle aux valves. Au milieu de cette cloison est le porte-semence adhérant à la cloison, d'une forme obronde, saillant également dans chaque valve, et se chargeant des deux côtés de petites semences nombreuses. Cette plante croît dans les marais; elle est du nombre de

celles dont j'ai apporté des semences au Jardin des Plantes.

Asclépiade (asclepia). 1.° Cette espèce s'élève à trois ou quatre pieds, se couvre de poils assez doux, s'environne de feuilles rapprochées, presque sessiles, opposées, linéaires, pointues, crêpues. Les ramifications de ses nervures ondulées, leurs contours recourbés en-dessous et ciliés. Un petit nombre de rameaux écartés naissent ordinairement vers le sommet des tiges, et portent terminalement et latéralement des ombelles de fleurs orangées, accompagnées de bractées. Cinq divisions de la corolle linéaires et alternes aux divisions du calice rabattu en bas. Cinq autres divisions moins longues sont dressées et serrées contre l'ovaire, et roulées en cornet dans la forme d'une oreille de cheval; il sort de chacune d'elles un filet pointu qui, se courbant sur l'ovaire, s'y croise. On diroit qu'ils arrondissent un dôme pour protéger les mystères de l'amour. Sous cette voûte mystérieuse est un large stigmate à cinq pans, concave au milieu comme une toque placée sur la pointe de l'ovaire. Sous lui cinq étamines à gros et courts filets, flanquant l'ovaire, lui impriment une forme pentagone; ces filets portent une anthère membraneuse. Un grand nombre de ces fleurs avortent; le pédoncule de celles qui fructifient se vrille, et porte une semence aigrettée.

2.° L'espèce dite herbe à la houate, à tiges fortes, couchées, à feuilles épaisses, et qui produit en effet des gousses pleines d'aigrettes, soyeuses, à fleurs herbacées, rougeâtres, a cette différence dans la conformation de

ses fleurs, qu'au lieu de cinq cornets dressés contre l'ovaire, ce sont cinq glandes. A la fin aussi de la floraison, stigmate, corolle, étamines, glandes, tout tombe d'une seule pièce pour laisser l'ovaire à découvert. Le pédoncule se vrille aussi alors, et grand nombre de fleurs avortent.

3°. Une troisième espèce d'asclépiade se trouve dans les lieux humides, près des eaux. Sa tige menue ne s'élève guère qu'à un pied et demi; elle est ligneuse, droite, cylindrique, unie, d'un vert foncé qui se colore de rouge autour des nœuds, et un peu laiteuse. Feuilles opposées, lisses, pointues aux deux extrémités, longues de trois à quatre pouces, sur une largeur de sept à huit lignes, parraissant avoir d'assez longs pédicules; mais en les regardant avec attention, on voit la membrane du parenchyme se prolonger jusqu'à l'insertion des feuilles. Ses fleurs terminales, en ombelles, simples, d'une vingtaine de fleurs blanches, faiblement lavées de rouge, plus petites que celles de la première espèce; elles ont d'ailleurs la même conformation.

4°. *Asclépiade à feuille de romarin.* Tige simple, feuilles verticillées, pédiculées, de quatre à six feuilles étroites, comme celle du romarin. Les bords de même réfléchis en-dessous. Fleurs en ombelles latérales; la corolle très-réfléchie et verdâtre; les cornets garnis de filets sont blancs, ainsi que le stigmate; mais le tube de l'ovaire est vert comme aux précédentes : peu de fructification. L'ovaire devient une silique longue de trois à quatre pouces, contenant des semences planes, rondes, légères, à grandes aigrettes blanches, soyeuses.

5°. *Asclépiade à cornets pourpres.* Cette asclépiade, la plus jolie de toutes, vient dans les lieux humides, ne s'élève guère qu'à un pied et demi, pousse des tiges cylindriques, unies, ainsi que ses feuilles, assez délicates, alongées et pointues. Ses ombelles sont assez nombreuses; la corolle réfléchie en bas, couleur aurore, et surmontée de cornets pourpres, tranchant agréablement avec l'aurore de la corolle.

Les sauvages ont communiqué aux créoles l'usage de l'employer contre les morsures venimeuses des serpens.

Serpentine (ophyoxylon). Jolie fleur. Tige d'un pied ou deux, très-touffues portant des branches diffuses, carrées, garnies de feuilles opposées, presque verticillées, tant elles sont rapprochées, sessiles, glabres, ciliées de cils rudes, à nervures assez régulières, oblongues, de quinze lignes, sur huit à neuf de largeur. Fleurs presque toutes au sommet, latérales et terminales, ayant un calice petit, strié, à cinq dents acuminées. La corolle tubulée, filiforme, grossissant vers sa partie moyenne; le limbe divisé en cinq dents, rouge foncé à l'extérieur et jaune à l'intérieur. Cinq étamines courtes insérées à l'entrée de la corolle; long pistil. Elle pourrait s'acclimater puisqu'elle fleurit en mai et septembre.

Jasminée toujours verte (gelseminum sempervirens). Tige sarmenteuse, à menus rameaux et grimpante. Feuilles opposées, pétiolées, étroites, entières. Fleurs pédonculées, axillaires, jaunes, odorantes. Calice à cinq dents. Corolle infundibuliforme, à limbe ouvert, à cinq

lobes presque égaux. Quatre étamines, un style. Capsule petite, ovale, comprimée, à deux loges, en forme de follicules, sillonnée au milieu, à deux valves, carenées; semences planes.

ORDRE XV. *Les Sapotiliers* (Sapotæ).

Calice divisé, persistant. Corolle régulière, ayant autant de divisions que le calice, avec des appendices alternes, quelquefois le double des divisions et point d'appendices. Etamines en nombre égal et opposées aux divisions, ou le double; les appendices alors anthérifères. Un ovaire et un style; le stigmate presque toujours simple. Fruit en baie ou drupacé, à une ou plusieurs loges monospermes. Semences osseuses, luisantes, ayant une cicatrice latérale. Embrion plane, dans un périsperme charnu.

Arbrisseaux ou arbres. Feuille alternes, le plus souvent entières. Fleurs ordinairement axillaires, pédoncules uniflores. Plantes laiteuses.

Argan doré (sideroxylon tenax), ou argan soyeux. Arbrisseau d'environ vingt pieds; rameaux flexibles se garnissant d'épines courtes. Feuilles en bouquets, entières, ovales, lancéolées, vert clair en-dessus, soyeuses et argentées en-dessous, puis prenant une couleur dorée. Fleurs petites dans les bouquets de feuilles; calice, cinq-fide, corolle en roue, cinq fides, cinq appendices; cinq étamines; plusieurs fruits contenant un noyau.

Caimitier glabre (chrysophyllum glabrum). Arbrisseau épineux, de huit à dix pieds. Feuilles étroites, pointues, un peu soyeuses en-dessous. Petites fleurs herbacées

herbacées, en paquets axillaires. Calice, cinq parties. Corolle campanulée, à cinq parties; cinq étamines, un stigmate, baie globuleuse, semences comprimées.

CLASSE IX.

Plantes Dicotylédones, monopétales, à corolles épigynes.

Calice monophylle, quelquefois profondément partagé. Corolle périgyne, ou insérée au calice, monopétale, quelquefois à divisions très-profondes, ordinairement régulières. Etamines insérées à la corolle ou au calice. Ovaire simple; souvent un seul style; stigmate simple ou divisé. La conformation du fruit varie.

ORDRE Ier. *Les Plaqueminiers* (Guaiacanæ).

Calice monophylle, divisé à son sommet. Corolle partant du fond ou du haut du calice, monopétale, lobée, ou profondément divisée. Etamines insérées sur la corolle, en nombre égal ou double de ses divisions, ou réunies par leurs filets en un ou plusieurs corps. Ovaire, le plus souvent supère; un style, stigmate simple ou divisé. Fruit supère, quelquefois infère, en baie, quelquefois en capsule; plusieurs loges monospermes.

Arbrisseaux ou arbres. Feuilles alternes; fleurs axillaires.

Plaqueminier (diospiros guaiacana). Cet arbre croît dans les terreins frais, forts ou sablonneux; car j'en ai trouvé beaucoup dans les sables de Pensacole. Il pousse

loin de lui des rejets, et s'élève à vingt ou vingt-cinq pieds. Ses branches souples se subdivisent horizontalement et presque à angle droit, se garnissent de feuilles entières, oblongues, pointues, pétiolées, de quatre à cinq pouces de longueur et larges de deux à trois, minces, cotonneuses en-dessous et blanchâtres. De petites fleurs blanches à courts pédoncules naissent sur les nouvelles branches, une ou deux à l'insertion des feuilles. Ces fleurs sont mâles et hermaphrodites, sur des plans différens. Les fleurs mâles ont un petit calice en godet, à quatre fides. La corolle monopétale en godet, coriace, blanche, à quatre angles; le limbe arrondi, roulé, inséré au fond du calice, et portant huit étamines courtes, à anthères doubles, longues, aiguës, rapprochées; au fond un rudiment de pistiles.

Les fleurs hermaphrodites; calice à plus grandes divisions, roulées extérieurement sur les côtés; corolle comme ci-devant; étamines idem; mais les anthères stériles. Quatre styles, à chacun un seul stigmate bifide. Fruit de la grosseur d'une prune de Reine-Claude, coloré de même, pose sur le calice. Contenant huit semences comprimées.

Ce fruit est d'abord très-acerbe; lorsqu'il est parfaitement mûr, sa pulpe colorée d'un jaune transparent, devient douce et sucrée, comme nos neffles et nos cormes. Il est extrêmement astringent; mais d'un goût beaucoup plus agréable. Il ne mûrit bien dans tout le nord de l'Amérique et même à la Louisiane, qu'après avoir essuyé quelques froids. Dans les Etats-Unis, on extrait de son fruit une eau-de-vie comparable au rhum: un boisseau donne un gallon d'eau-de-vie.

Alibousier (styrax americanum). Arbrisseau de douze à quinze pieds, croissant près des eaux; rameaux glabres; feuilles alternes, ovales, pétiolées, entières, unies. Fleurs blanches, petites pédonculées, axillaires et terminales. Calice, cinq dents; corolle à tube court, insérée au fond du calice; étamines réunies à leurs bases et insérées sur le tube de la corolle; ovaire supère; un style, un stigmate. Fruit coriace.

Hopée (hopea). Arbrisseau de huit à dix pieds; feuilles alternes, ovales, glabres, d'un vert pâle. Fleurs blanches, odorantes, en grappes, axillaires; calice cinq-fide; cinq pétales réunis aux étamines; beaucoup d'étamines réunies en cinq faisceaux; ovaire infère, un style, un stigmate. Fruit coriace.

ORDRE II. *Les Rosages* (Rhododendra).

Calice divisé, persistant; corolle au fond du calice, monopétale, lobée ou presque polypétale, son limbe étant profondément partagé. Etamines insérées sur la corolle dans les monopétales, ou au fond dans les polypétales. Ovaire supère; un style; stigmate simple, souvent en tête. Capsule supère, multiloculaire, multivalve; les bords des valves rentrans en dedans, formant des loges polyspermes attachées à l'axe central. Semences très-fines.

Arbrisseaux. Feuilles alternes, quelquefois opposées; les nouvelles le plus souvent roulées à leurs bords.

1°. *Kalmie à feuilles larges* (kalmia latifolia). Arbrisseau de trois à quatre pieds, en buisson. Feuilles persistantes, alternes, oblongues, entières, luisantes; fleurs nombreuses, d'un beau rouge, en corymbes, terminales.

Calice divisé en cinq; corolle campanulée, ayant en dedans dix fossettes qui forment au-dehors dix mamelons; dix étamines insérées au fond de la corolle, à filamens courbés; leurs anthères plongées dans les fossettes. Capsules à cinq loges.

2°. Une autre espèce à plus petites feuilles de romarin; fleurs plus pâles, aussi en corymbes.

ORDRE III. *Les Bruyères* (Ericæ).

Calice monophylle, persistant, ordinairement infère, profondément partagé. Corolle monopétale, quelquefois divisée, attachée rarement au haut, le plus souvent au fond du calice ou posée sur une glande calicinale. Etamines insérées de même, quelquefois au fond de la corolle; anthères souvent bicornes à leurs bases. Ovaire ordinairement supère; un style; stigmate le plus souvent simple. Fruit supère ou infère, multiloculaire, polysperme, quelquefois en baie, ordinairement capsulaire, multivalve. Les valves avec une cloison dans le milieu, et attachées par le bas à l'axe central.

Arbrisseaux, sous-arbustes, ou herbes. Feuilles alternes, opposées ou verticillées.

La *Balayeuse*. Celle que je désigne ainsi est annuelle, se forme en jolie touffe. Rameaux alongés, menus, serrés, s'élevant de trois à quatre pieds. Son écorce, couleur fauve, est relevée de quatre crêtes longitudinales de feuille en feuille. Ces feuilles sessiles, longues, étroites, unies, serrées contre les rameaux, de façon à les couvrir.

Fleurs nombreuses, verticillées, terminales et ses-

siles; fleurissant successivement, elles paroissent en épis.

La corolle, violet-clair, infundibuliforme, à six divisions ovales, sillonnées d'une raie rouge, s'enfonce dans le calice jusqu'à ses divisions Le calice dentelé de six dents, tubulé, strié, est persistant et sessile.

Arbousier (arbutus). Arbrisseau de dix à douze pieds, à tiges d'un pouce ou deux de diamètre, jetant de grêles et longs rameaux nus, qui se chargent à leurs extrémités de brandilles menues, alternes, rapprochées; ses feuilles entières, à courts pétioles, arrondies à leurs extrémités, d'un vert foncé et glaeé en-dessus, et bords réfléchis en-dessous, longues d'environ deux pouces et demi, et larges de près d'un pouce.

Vers le bout de ces branches, naissent des grappes uni-latérales de dix à douze fleurs; le calice monophylle, en godet court, à cinq dents. Corolle monopétale, blanche, plus longue, anguleuse, renflée au milieu, resserrée à son ouverture, ayant ainsi une forme sphérique, et surmontée de cinq petites divisions planes; au fond et sur la corolle, huit à dix étamines à anthères jaunes, alongées, garnies de quelques poils, se serrent contre le style, à un seul stigmate obrond. Croît dans les bois, à l'ombre.

ORDRE IV. *Les Campanulacées* (Campanulacæ).

Calice ordinairement supère, à limbe divisé. Corolle au haut du calice, presque toujours régulière, à bord divisé. Etamines insérées sous la corolle, alterne, en nombre égale à ses divisions, ordinairement au nombre

de cinq; anthères quelquefois réunies. Ovaire infère, rarement semi-infère, glanduleux en-dessus; un style; stigmate simple ou divisé. Capsule presque toujours infère, souvent triloculaire, quelquefois à deux, cinq ou six loges, le plus souvent polyspermes.

Herbes, quelquefois arbrisseaux. Plantes laiteuses; feuilles ordinairement alternes; fleurs quelquefois rassemblées dans un calice commun.

1°. *Campanule* (campanula). Cette plante jette un grand nombre de rameaux couchés; feuilles radicales, entières, ovales, crénelées, longues, étroites, ciliées, et toute la plante garnie de poils; tiges anguleuses, garnies de feuilles alternes, distantes, sessiles, semi-amplexicaules, et dont toutes les nervures partent de leur insertion; fleurs sessiles le long des branches; calice divisé en trois ou cinq fides sur la même plante. La corolle monopétale, violet-pourpre, divisée en quatre ou cinq parties, régulière et supère, et quatre ou cinq étamines insérées au bas et sur la corolle; les filets planes, se rapprochant et serrant le bas du style; le haut des filets et des anthères divagant; un seul style surmonté d'un stigmate trilobé. Semences menues, renfermées dans une capsule longitudinale à plusieurs cloisons.

2°. Arbuste croissant dans les marais, de huit à neuf pieds, en touffe assez bien arrondie; écorce brune, branches menues, assez courtes; feuilles alternes, pétiolées, entières, oblongues, lisses, bordées de quelques petites dents. Fleurs blanches sur les jets de l'année, deux ou trois ensemble, à courts pédoncules

et rapprochées, de neuf à dix lignes de diamètre, d'un blanc pur, un peu odorantes; ovaire infère, calice monophylle, divisé en cinq et en godet; corolle monopétale, à tube court, à cinq parties alongées, acuminées, ouvertes et réfléchies, insérées au fond du calice sur une glande semi-sphérique, portant dix étamines à filets colorés de blanc et réunis autour du style; anthères jaunes, alongées, non placées au sommet, mais le long des filets intérieurement, et présentant ainsi la forme d'une brosse à queue; un seul style, un seul stigmate.

Fleurit en avril.

CLASSE X.

Plantes DICOTYLÉDONES, *monopétales corolle épigyne, anthères réunies.*

Fleurs tubulées, plusieurs presque toujours réunies dans un calice et sur un réceptacle commun, nu ou pailleux, ou couvert de poils; de cette réunion, leur nom de composées. Point de calice particulier; corolle monopétale, tubulée, posée sur le pistil, tantôt *flosculeuse*, à bord régulier, le plus souvent divisée en cinq; tantôt *semi-flosculeuse;* le limbe alongé en languette latérale, à sommet entier ou denté. Cinq étamines à filets distincts et insérés dans la corolle; anthères réunies en tube, quelquefois seulement rapprochées. Ovaire infère, simple, posé sur le réceptacle commun; un style traversant le tube des anthères; stigmate souvent partagé en deux. Semence solitaire, nue, ou aigrettée. Embrion sans péry-

sperme; fleurs réunies dans le même calice, tantôt flosculeuses, tantôt toutes semi-flosculeuses ou ligulées, ou bien les centrales flosculeuses et les marginales semi-flosculeuses.

ORDRE Ier. *Les Chicoracées* (Chicoraceæ).

Toutes les fleurs ligulées et hermaphrodites; calice commun, languettes entières ou dentées à leur sommet. Stigmate double; semence solitaire, nue ou aigrettée; réceptacle nu ou pailleux, ou couvert de poils.

Plantes laiteuses, herbacées, souvent caulescentes. Feuilles alternes; fleurs presque toujours jaunes.

Réceptacle des fleurs *nu*. Semences *non aigrettées*.

Une seule espèce dans ce genre, glabre, d'un vert tendre, haute d'environ quatre pouces; tiges touffues; feuilles opposées, étroites; les inférieures lobées. Calice uni, divisé en neuf parties sans calicule. A la floraison, les divisions du calice, qui étaient planes et divergentes, se resserrent pour contenir une petite semence oblongue et nombreuse.

Chicorée usuelle du pays. Réceptacle nu; semence à aigrettes plumeuses; jolies fleurs jaunes hantes de deux à trois pieds. Feuilles de sept à huit pouces, larges de deux, découpées, dentées obtusément, glabres en-dessous, rudes en-dessus; toute la plante glauque; tiges rameuses et striées. Calice polyphylle, à un simple rang de folioles, étroit, terminé par une proéminence, et caliculé de quelques folioles filiformes.

Cette plante usuelle dans le pays, en tisane, est

moins amère que notre chicorée dite sauvage; elle est moins échauffante et moins purgative.

Liondent bulbeux (leontondon bulbosum). Tiges et feuilles à-peu-près de la précédente; calice sans calicule. Les aigrettes simples; racines fibreuses, portant de petites bulbes, blanches, d'une substance ferme et amère. Elle diffère du *lion-dent* d'Europe, en ce que son calice n'est pas caliculé.

Laitue à feuilles de chêne. Cette laitue, qu'on croit être le type de la laitue cultivée et indigène en Allemagne, s'élève ici à six ou sept pieds, est très-feuillée, tandis que celle d'Allemagne a une tige menue, des feuilles éparses, et ne sélève qu'à trois pieds.

Une autre *laitue* ne s'élève qu'à deux pieds environ, porte des feuilles sessiles, roncinées, plus larges au milieu, épaisses, lisses, fermes, glauques. Ses tiges sont fistuleuses, se couronnent en bouquets de grandes fleurs portées sur des pédoncules aussi fistuleux.

Cette plante dont les pourceaux sont extrêmement gourmands, participe des qualités de la laitue et de la chicorée apéritive; elle est moins froide que la première, moins échauffante que la seconde. Croît aux *Atakapas*.

Chicoracée fenouillette. Plante laiteuse d'environ quatre pieds; tiges serrées, cylindriques, garnies de poils rudes, d'un vert clair, et se colorant d'un peu de rouge. Feuilles alternes, sessiles, entières, pointues, plus larges à leurs bases, rudes, assez épaisses, ciliées,

longues d'environ deux pouces, et larges de neuf à dix lignes, d'un vert sombre. De l'aisselle de ses feuilles rapprochées naissent de courtes branches, serrées contre la tige, qui se couvrent d'une douzaine de fleurs pédonculées, dont le calice, de six lignes de longueur, couvert de longs poils, un peu sphérique, s'alonge ensuite en huit; folioles contenant une douzaine de fleurs hermaphrodites et ligulées, de couleur jaune terne, ayant une odeur douce, approchant de celle de la pomme nommée *fenouillette*. Chacune des languettes a quatre à cinq lignes de longueur et se termine par cinq dents. Les stigmates doubles et roulés en sens opposés, sont, ainsi que les anthères, très-alongés, d'un jaune plus foncé, tirant sur le fauve; le calice nu, et les semences, garnies d'aigrettes touffues et longues, sont du même jaune fauve. Les semences alongées, striées et comprimées.

Laitron (sonchus). Calice polyphylle, embriqué, inégal, ventru à sa base. Aigrette sessile dans la plupart des espèces.

Un grand laitron de six à sept pieds, à tiges creuses, striées, écorce unie, d'un vert foncé et rougeâtre, porte de grandes feuilles alternes, largement et irrégulièrement roncinées. Ses fleurs, bleu-clair, d'une grandeur moyenne, ont de longs pédoncules; semences à aigrettes sessiles.

La plupart de ces chicorées viennent dans les bois, à travers les buissons, dans les lieux cultivés.

Une dernière espèce qui me paraît être une *helmentier viperine* (helmentia echioïdes), et que je n'ai trouvée

que dans les herbes fourrées des prairies, est remarquable par ses fleurs d'un jaune paille presque blanc, s'élève à quatre pieds environ, est garnie de poils rudes. Ses feuilles entières, sessiles, pointues, plus larges à leurs bases, sont épaisses et ciliées, longues de deux pouces et larges de neuf à dix lignes. Ses fleurs, pédonculées, sont serrées contre la tige. Le calice, couvert de longs poils, un peu sphérique, se divise en huit folioles, et ne porte pas plus d'une douzaine de fleurs. Les languettes à cinq dents. Semences garnies d'aigrettes touffues, longues, et d'un jaune pâle, alongées, striées et comprimées.

ORDRE II. *Les Cynarocéphales* (Cynarocephalæ).

Fleurs toutes flosculeuses, tantôt hermaphrodites, tantôt mêlées d'hermaphrodites, de neutres, et plus rarement de femelles. Calice commun, à plusieurs rangées d'écailles épineuses ou non épineuses, embriquées. Réceptacle commun, pailleux ou couvert de poils. Les fleurons neutres souvent irréguliers; les hermaphrodites à cinq divisions égales et à cinq étamines. Stigmate simple ou bifide. Semence à aigrette, sessile, velue ou plumeuse.

Tiges herbacées, rarement frutescentes. Feuilles alternes, épineuses ou sans épines. Fleurs terminales, rarement axillaires.

Atractile (atractilis). Plante de quatre pieds, rameuse, striée, blanche vers le sommet; feuilles nombreuses couvrant la tige, longues d'environ trois pouces, et qui n'auraient pas plus de deux à trois lignes de

large dans toute leur longueur, si elles n'avaient de chaque côté trois à quatre dents de sept à huit lignes de longueur sur deux à trois lignes de largeur. Les dents et la sommité de la feuille sont armées d'épines; le dessous de ces feuilles d'un blanc soyeux.

Fleurs solitaires, d'un beau violet-clair, presque rose. Le calice obrond, ventru, entouré de trois à quatre bractées filiformes, est composé d'un grand nombre d'écailles embriquées, serrées, ayant une épine à leur extrémité. Ces écailles filiformes sont sur la partie qui n'est pas embriquée, relevées au milieu en arête, ce qui dessine l'extérieur du calice d'une manière régulière et agréable. Les fleurons tubulés se divisent en cinq longs folioles linéaires, dont un plus profondément incisé; un seul stygmate; le fond du calice charnu, d'un goût d'artichaut; semence courte, à aigrette nombreuse. Fleurit en septembre et octobre. Une autre qui fleurit en avril, pourrait bien n'être qu'une variété de cette espèce; elle n'était pas élevée à plus de deux pieds.

Chardon à feuilles de Chicorée. Cette autre espèce de chardon s'élève à cinq ou six pieds, pousse des rameaux plus nombreux, est plus profondément striée; ses feuilles plus longues, plus larges, plus épaisses; elles sont également vertes de chaque côté et armées d'épines. Fleurs aussi terminales et solitaires, garnies de bractées à folioles embriquées, en arête sur la partie nue des folioles, mais sans épines à leur extrémité; seulement les folioles supérieures portent de courtes pointes réfléchies en dehors; des fleurons, des semences et des aigrettes semblables.

Chardon tubéreux. Tige cylindrique, unie, solitaire, d'un pied ou deux, divisée au sommet en plusieurs rameaux sur une racine tubéreuse et un peu genouillée à l'insertion de ses feuilles; celles-ci unies, sans nervures, mais fermes, enveloppent la tige en se croisant comme feraient des cornets, et se terminent en pointe aiguë, ayant de petites dentures armées de pointes. Fleurs axillaires et terminales en corymbe, d'une forme demi-sphérique; calice plane, composé de huit folioles épineuses; le réceptacle arrondi en demi-sphère, est garni de paillettes coriaces, aiguës et concaves, qui entourent un second calice à cinq folioles acuminées, adhérentes à des semences planes, garnies sur les côtés d'espèces d'ailes scarieuses et aiguës.

Une autre variété s'élève d'environ quatre pieds; feuilles radicales, longues de plus d'un pied, épaisses, striées, lisses, sans nervures, terminées en pointes aiguës, et garnies aussi sur les côtés de pointes épineuses; deux ou trois fleurs sphériques et terminales.

Je n'ai pu examiner ces plantes suffisamment lors de leur floraison.

Cynarocéphale élégante sans épines. Tiges sans rameaux, de deux à trois pieds, striées, garnies de poils, couvertes jusqu'aux fleurs de petites feuilles sessiles, longues, étroites comme celles du lin, touffues, et si serrées contre la tige qu'on la voit à peine. Fleurs en gros épis bien garnis, longs de six à huit pouces, composés de fleurs sessiles, purpurines, dont le calice est oblong, à plusieurs rangs d'écailles ciliées, pointues et réfléchies en crochet; cinq fleurons à cinq corolles, à cinq divisions; pistil bilobé et de la couleur des corolles;

semence striée, terminée en pointe, comprimée au sommet, et couronnée d'aigrettes de poils sessiles.

L'acquisition de cette plante en sera une pour l'ornement des parterres ou des serres. Elle fleurit à la fin d'août. J'ai apporté de ses semences au Jardin des Plantes.

Sarrette bulbeuse. Plante de deux à trois pieds; plusieurs tiges droites, rapprochées, striées et rudes ; feuilles nombreuses, étroites, rudes, fermes, ciliées, plus larges à leurs bases, terminées en pointes effilées; la bulbe composée de couches filandreuses, scarieuses, d'un blanc verdâtre, qui noircissent en les coupant; un calice commun, oblong, sessile, cylindrique, composé de plusieurs rangs d'écailles pointues, les extérieures rudes, les intérieures scarieuses et colorées au sommet; fleurs hermaphrodites, pourprées, ventrues à leur sommet; deux stigmates; semences oblongues, garnies de paillettes; fleurs terminales.

ORDRE III. *Les Corymbifères* (Corymbiferæ).

Les *Corymbifères* (corymbiferæ). Fleurs toutes flosculeuses ou radiées; les fleurons dans le disque, les demi-fleurons à la circonférence; les flosculeuses toutes hermaphrodites; quelquefois les centrales hermaphrodites, les marginales femelles ou neutres, plus rarement les centrales mâles, les femelles marginales; les radiées ordinairement à fleurons hermaphrodites et à demi-fleurons femelles, rarement neutres, jamais toutes hermaphrodites; calice commun monophylle

ou polyphylle, simple ou caliculé, embriqué, multiflore, à quelques exceptions près ; réceptacle commun, nu, ou les fleurs mêlées de poils et de paillettes. Les fleurons le plus souvent à cinq divisions, rarement à trois ou à quatre ; les languettes entières ou dentées à leur sommet ; étamines nulles dans les fleurs femelles et neutres, ordinairement cinq, très-rarement quatre dans les fleurs hermaphrodites ou mâles ; anthères réunies en tube, quelquefois seulement rapprochées ; stigmate double dans les hermaphrodites et les femelles, simple dans les mâles et les neutres : ces dernières fleurs en manquent souvent. Semence nue ou aigrettée.

Herbes, quelquefois arbrisseaux ; feuilles le plus souvent alternes, quelquefois opposées ; fleurs du disque ordinairement jaunes : celles de la circonférence moins souvent.

Les *Corymbifères* sont sur-tout nombreuses et remarquables dans ces contrées. Toute l'année, au printemps particulièrement, et plus à l'automne, elles étalent avec profusion leurs fleurs de toutes couleurs, de toutes dimensions, gigantes ou rampantes, sous les bois, à travers les buissons, au milieu des prairies, le long des eaux. C'est elles, sans doute, qui, étonnant les premiers voyageurs, valurent à ces régions la dénomination générale de *Floride* ; c'est aussi l'ordre qui en présente ici un plus grand nombre que je vais essayer de ranger de mon mieux, et de décrire avec une exactitude particulière, pour éviter la confusion.

1°. Réceptacle nu, semences aigrettées, fleurs flosculeuses.

Cacalie (cacalia). Calice simple, oblong, caliculé à sa base; aigrette de poils.

1°. Tiges de quatre à cinq pieds, en touffes, cylindriques, pubescentes; feuilles opposées, à longs pétioles, hastées, garnies de dents nombreuses et alongées, couvertes d'un duvet très-fin. Fleurs blanches; calice contenant une douzaine de fleurons; semences garnies de plumets, d'une odeur douce, mais faible.

2°. Fleurs semblables aux précédentes, mais plus suaves, et au nombre d'une douzaine sur le calice commun. Tiges de quatre à cinq pieds, fortes; les nœuds très-rapprochés, couverte d'un duvet laineux, et feuilles opposées et connées, excepté vers le sommet, où elles se séparent; crêpues et rudes, sur-tout en-dessus, d'un vert jaunâtre, dentées en manière de feston, hastées, et se terminant en longue pointe.

3°. *Violette à feuilles d'ortie.* Tiges herbacées, nombreuses, cylindriques, faibles, croissant dans les lieux ombreux, à travers des touffes de hautes herbes ou d'arbustes. Feuilles pétiolées, cordiformes, dentelées, crêpues, hérissées de poils, et ayant l'apparence de feuilles d'ortie; branches droites et serrées au sommet, et latérales; naissent en bouquets nombreux et grands; petites fleurs violettes latérales et terminales. Le pédoncule garni de quelques folioles bractéiformes; les fleurons violets, à double stigmate très-alongé, et de la même couleur; les anthères réunies, à peine visibles, étant enfoncées dans le tube des fleurons; semences garnies de longues aigrettes.

Fleurit en octobre.

4°. Herbacée, grimpante; rameaux nombreux et touffus, de quinze à vingt pieds, anguleux et striés; feuilles opposées, obtuses, triangulaires, sinuées de chaque côté du pétiole, dentées obtusément, minces, douces au toucher; fleurs en paquets d'une vingtaine, d'un blanc sale ou jaunâtre; calice à quatre folioles, deux autres petites folioles à sa base; quatre fleurons seulement sur le calice; styles bicornes, entourés d'anthères brunâtres; semences garnies d'aigrettes nombreuses et capillaires.

Fleurit en septembre et octobre.

Eupatoire (eupatorium). Calice embriqué, inégal, oblong, cylindrique; aigrette plumeuse.

1°. Plante de deux à trois pieds, rameuse, pubescente, cylindrique; feuilles opposées, longues, étroites, épaisses; très-petites fleurs blanches, terminales, à cinq fleurons; corolle courte, à cinq divisions, à style bilobé et droit. Fleurit en août. Vulnéraire. Vulg. *Herbe à chevreuil.*

2°. Variété de l'*Eupatoire de Pensilvanie* à longues feuilles (eupatorium altinimum). Plus petite. Calice commun, cinq angles, quatrefide, portant cinq fleurs; corolle à cinq dents; pistil bilobé; semence aigrettée.

Gnafale lilas ou *baume des Sauvages.* Tige de trois à quatre pieds, solitaire, cylindrique, pubescente; feuilles alternes, pétiolées, décurrentes, entières, oblongues, ventrues, pointues, vert foncé, un peu poisseuses, longues de cinq à six pouces, et larges d'en-

viron deux pouces; fleurs nombreuses, serrées en larges têtes couleur lilas, calice cylindrique, embriqué d'écailles rondes, scarieuses, luisantes, colorées; portant une multitude de petites corolles filiformes, à peine visibles et femelles, qui entourent sept à huit fleurons beaucoup plus grands et hermaphrodites. Les semences à aigrettes, capillaires et nombreuses.

Fleurit en septembre et en octobre.

Cette plante exhale de ses feuilles et de ses fleurs une odeur forte et aromatique se conservant longtemps. Quelque temps après l'avoir touchée, l'odeur qui s'en est conservée devient alors douce et suave. Je ne doute pas qu'elle ne puisse entrer avec succès dans la composition des parfums. Les sauvages l'estiment beaucoup pour ses propriétés; elle est stomachique et sudorifique.

Une belle espèce de *gnafale* à feuille argentée, à petites fleurs blanches, s'élevant de trois à quatre pieds, exhale dans toutes ses parties l'odeur la plus suave; elle est aussi très-employée en infusion théiforme.

D'autres petites *gnafales* blanches, traînantes, à fleurs imperceptibles, se trouvent aussi dans les lieux incultes et dans les champs.

Chrysocome (chrysocoma). Fleurs flosculeuses; calice embriqué, hémisphérique; style court, aigrettes de poils.

Grande *chrysocome*. Tige forte de six à sept pieds, garnie de feuilles rapprochées, sessiles, oblongues, pointues, finement dentées, d'un vert foncé; bou-

quets lâches de fleurs purpurines, pédonculées; fleurons à cinq divisions, semences à aigrettes sessiles.

Arbrisseau d'environ quinze pieds, poussant de ses souches plusieurs tiges noueuses, d'un bois cassant, et un peu moelleux. L'écorce des jeunes rameaux fauve; les branches de l'année d'un vert clair. Feuilles pétiolées, s'élargissant insensiblement jusqu'au milieu, puis se garnissant de dents distantes, et terminées en pointes, épaisses, compactes et lisses, longues d'un peu plus de deux pouces; celles du sommet étroites, alongées, sans dents, à une seule nervure, et d'un vernis en-dessus plus luisant. Sur le calice une vingtaine de fleurons d'un jaune paille; styles courts, semences courtes et aigrettées.

A feuilles de plantain. Cette espèce que je ne trouve décrite nulle part est remarquable par la beauté de son feuillage, imitant celui du grand plantain, aussi épais et d'un vert plus clair, élevant de belles tiges de trois à quatre pieds, cannelées profondément, blanchâtres, et d'une écorce unie, à feuilles distantes, et se terminant en se colorant de blanc par des bouquets grêles, à calices aussi colorés de blanc; ces calices oblongs, nus, de six lignes, lisses, à cinq pans, portent cinq petites fleurs flosculeuses; limbe blanc et roulé, surmonté d'étamines réunies, brunâtres. Style bicorne et jaune; les corolles renflées près du limbe. Semences oblongues, à aigrettes nombreuses et sessiles. Fleurit en mars, le long des bois, sur les arbres, est vivace. Cette plante doit, je crois, former un nouveau genre.

Belle plante de six à sept pieds, forte, droite,

striée, pubescente. Feuilles alternes, sessiles, longues de plus d'un pied, larges de quatre pouces, oblongues, plus rétrécies à la partie inférieure, dentées irrégulièrement, terminées en pointe aiguë, glabres; les nervures couvertes en-dessous sur-tout de duvet. Fleurs en corymbes, pédonculées. Calice monophylle, long de sept à huit lignes, de trois à quatre lignes de diamètre, d'une substance charnue, glanduleuse, étranglé, strié, se terminant par une vingtaine de petites dents, autant que de striures. Fleurons blancs à cinq dents; de longs et d'épais plumets attachés aux semences. Croît près des bois, à l'air. Fleurit en septembre.

Deuxième division. Réceptacle nu; semences aigrettées; fleurs radiées, quelques-unes de flosculeuses dans le tussilage et le seneçon.

Vergerolle (erigeron). Rayons linéaires, nombreux; calice oblong, embriqué, inégalement aigretté de poils comme en vergettes.

1°. Feuilles radicales, en rosette, sessiles, alongées, dentées irrégulièrement de loin en loin, comme lobées, couvertes, ainsi que la plante, de poils droits. Tiges striées, d'un pied; feuilles semi-amplexicaules; fleurs terminales à disque jaune, à rayons blancs, linéaires, nombreux. Calice presque semi-sphérique, composé de folioles nombreuses de diverses longueurs, scarieuses et colorées à leurs extrémités. Les rayons linéaires femelles un peu moins longs que le diamètre du disque. Les fleurons à cinq dents; réceptacle nu. Semence aigrettée. Fleurit fin de février.

2°. *Vergerolles, rayons blancs, disque grisâtre.*

Pubescente, cylindrique, à rameaux nombreux, de trois à quatre pieds; feuilles alternes, sessiles, courtes, étroites, se couvrant, le long de ses petites branches, d'espèces de panicules, de fleurs radiées, blanches; calice grisâtre. Fleurs de cinq à six lignes de diamètre; calice composé de plusieurs rangs de folioles, un peu cétacées, et de différentes grandeurs; les semences à aigrettes longues et nombreuses.

Fleurit en octobre : assez agréable par la quantité de fleurs dont elle se charge.

Astére (aster). Fleurs radiées; plus de dix rayons lancéolés. Calice embriqué d'écailles, dont les inférieures sont ouvertes et lâches, leur pointe toujours écartée du calice. Aigrettes de poils. Rayons jamais jaunes.

1°. Plante qui jette, à travers les groupes d'arbustes, ses longs et frêles rameaux, et dont les fleurs, soutenues par eux, semblent leur appartenir. Tiges cylindriques et pubescentes. Feuilles presque sessiles, vert foneé; longs pétioles, et approchant de la forme de ceux de l'ortie. Disques jaunes ou bruns.

2°. Une autre espèce, à-peu-près du même port, a ses feuilles étroites, sessiles, rudes; le disque de ses fleurs plus grand.

3°. Celle-ci diffère par ses feuilles, plus petites, lisses, à peine visibles par le disque, qui est pyramidal.

4°. Cette autre à feuilles également petites, mais pubescentes, et par ses fleurs couleur lilas.

5°. C'est l'*Astère à grandes fleurs* de l'Amérique, croissant dans les prairies. Tige ferme, de trois pieds,

cylindrique, frutescente, très-feuillée. Feuilles semi-amplexicaules, oblongues, à une seule nervure. Rameaux, vers le sommet, ramassés. Fleurs d'un pouce de diamètre, terminales, violettes. Disque jaune.

Fleurit en octobre.

Verge d'or (solidago). Fleurs radiées, à environ cinq rayons. Calice embriqué inégalement, à écailles conniventes et droites; aigrettes de poils; fleurs jaunes.

1°. Belle plante qui, au milieu des prairies, s'élève jusqu'à cinq à six pieds; ses tiges solitaires, feuillées, à trois nervures, rudes, portent de riches panicules de fleurs jaunes, de l'effet le plus pittoresque; les inférieurs plus alongés, les supérieurs graduellement moins, présentent dans leur ensemble des formes de pavillons chinois : ces fleurs pressées sont unilatérales.

2°. Cette seconde espèce est moins élevée et moins belle. Fleurissent en octobre.

Seneçon radié à feuilles de raquette. Belle plante qui croît le long du fleuve, sur-tout sous les arbres, qui végète pendant l'hiver et étale ses grandes fleurs jaunes dès le mois de février; s'élève environ à trois pieds; ses tiges fistuleuses, ses fleurs agréablement distribuées en bouquet.

Troisième division. Réceptacle nu; semences nues ou non aigrettées; fleurs radiées.

Souci (calendula). Fleurons du disque mâles, environnant les hermaphrodites; demi-fleurons femelles; calice simple, polyphylle, égal; semences souvent membraneuses; celles de la circonférence de forme différente des inférieures; celles des demi-fleurons courbées

en arc ou cordiformes, planes dans les espèces à fleurs violettes.

Tige de trois à quatre pieds, diffuse, rude; feuilles étroites, à une seule nervure; fleurs latérales et terminales, deux ordinairement ensemble, n'ayant pas plus de cinq à six lignes de diamètre, à rayons blancs; calice turbiné, monophylle, à divisions plus alongées que les pétales; disque composé de fleurons blancs, aussi à quatre divisions; stigmates jaunes; anthères grises; semences membraneuses, comprimées, oblongues, noirâtres, dont le sommet, au lieu d'aigrettes de poil, est couvert d'une substance vert foncé; branches succulentes. Le suc qu'elles rendent en les cassant noircit aussitôt. Fleurit dès juin.

2°. Une espèce ou variété ne s'élève qu'à quatre ou cinq pouces. Fleurit en avril.

3°. Celle-ci d'une espèce vraiment différente étend à deux ou trois pieds ses rameaux divergens, cylindriques et pubescens; ses feuilles opposées, dentées en scie; ses fleurs jaunes à longs pédoncules; calice turbiné, à longues folioles; le disque jaune s'élève en cône.

1°. Radiée, vert foncé; tiges et feuilles de la même teinte : celles-là cylindriques, unies, de deux à trois pieds; celles-ci alternes, sessiles, distantes, épaisses, connées, ciliées; les plus longues d'environ deux pouces sur deux à trois lignes de large. Petites fleurs terminales de huit à dix lignes de diamètre, à rayons blancs, à disque jaune. Calice conique composé de plusieurs rangs de folioles. Des semences planes, comprimées, échancrées à leur sommet, portent des barbes

roides, à peine visibles, et isolées entr'elles. Fleurit en septembre.

La plante a une odeur approchant de la ciguë : mâchée, elle est extrêmement âcre.

QUATRIÈME DIVISION. Réceptacle nu ; semences nues ou non aigrettées ; fleurs flosculeuses.

Armoise (artemisa). Fleurons femelles mêlés avec les hermaphrodites ; petites corolles à peine visibles ; calice obrond, embriqué d'écailles arrondies, conniventes, colorées ; les anthères à peine réunies ; semences nues, réceptacle nu.

Dans ce genre, deux espèces d'*estragon* (dracunculus), se trouvent dans les prairies : la première paraît être notre estragon comestible, excepté que les feuilles ne sont point aussi substantielles, ce qui vient peut-être de la culture : la deuxième, ayant la même odeur, est âcre ; calice non obrond, mais oblong, contenant quatre à cinq petites fleurs mêlées de fleurons à languettes et de fleurons à cinq dents.

CINQUIÈME DIVISION. Réceptacle garni de paillettes, semences unies ou non aigrettées, fleurs la plupart radiées.

Camomille (anthemis). Fleurs radiées, rayons lancéolés, nombreux ; calice embriqué, presqu'égal, hémisphérique.

Plante remarquable à plusieurs égards ; tige solitaire d'un pied et demi environ, cylindrique, unie, garnie de touffes de feuilles longues, linéaires et rabattues, mêlées d'un vert foncé ; vers le sommet branches nombreuses, rapprochées et aussi feuillées ; feuilles

linéaires, fleurs terminales et solitaires, calice petit, embriqué, inégal, en languette, recouvert par les longs rayons de la corolle, élargis à leur extrémité, dentelés de trois dents; réceptacle demi-sphérique, devenant sphérique à la fin de la floraison.

Cette plante odorante dans toutes ses parties et fortement amère, couvre, aux Atakapas, les lieux découverts et incultes, près des maisons, le long des chemins, résiste aux plus grandes sécheresses, paraît alors plus vigoureuse : elle donne au lait des vaches, qui s'en nourrissent alors, une amertume insupportable. Elle était inconnue il y a vingt ans aux Atakapas : elle s'est ainsi multipliée de quelques graines apportées par curiosité.

Une plante ailée, très-abondante, dont j'ai perdu la description, qui vient sur-tout le long du fleuve, qui élève ses tiges diffuses à deux et trois pieds, odorantes, à fleurs jaunes, qui sur-tout a la propriété d'être sternutatoire, me paraît tenir à ce genre, si elle n'est pas plutôt de celui des verbésines.

Buphtalm, *œuil-de-bœuf* (buphtalmum). Tiges couchées et traçantes, cylindriques, unies, herbacées, garnies d'un poil rare et dur; feuilles opposées, pétiolées, ovoïdes, dentées, rudes; fleurs jaunes, solitaires et axillaires. Fleurissant successivement durant l'été. Calice ovale, embriqué de folioles inégales; réceptacle conique, garni de paillettes colorées; semences un peu membraneuses et dentées.

Polymnie (polymnia). Les descriptions que j'ai sous les yeux du petit nombre d'espèces de ce genre, sont

si imparfaites, que je ne puis m'assurer si celle-ci est de leur nombre.

Je vais tâcher de la caractériser de manière à la rendre aisée à distinguer.

Tiges de huit ou neuf pieds, fortes, cannelées, à angles arrondis; écorce verte, jaspée de pourpre.

Ses feuilles opposées, amplexicaules, ont de longs pédoncules ailés, de grandes feuilles à cinq ou sept pointes largement sinuées, rudes en-dessus, ont jusqu'à quinze à dix-huit pouces de large; fleurs pédonculées, radiées, à double calice; l'extérieur composé de quatre folioles, l'intérieur de dix folioles concaves, chacun couvrant l'extérieur d'une semence.

Dix rayons courts, oblongs et à trois dents; semence ovale, faiblement anguleuse, de la grosseur d'un petit pois; au centre, une vingtaine de fleurons mâles, jaunes, aussi à étamines réunies, brunes. Fleurit fin d'août, croît parmi les arbres.

Sixième division. Réceptacle garni de paillettes. Semences dentées à leur sommet ou couronnées de paillettes. Fleurs la plupart radiées; les flosculeuses en petit nombre.

1°. *Bident* (bidens). Tige de trois à quatre pieds, anguleuse, rameuse, brunâtre; feuilles opposées, pétiolées; les inférieures ailées, à cinq folioles; les supérieures divisées en trois, régulièrement dentées.

Fleurs solitaires, terminales; calice à double rang de folioles; les extérieures plus longues que la fleur, lâches, ciliées, imitant une petite feuille ovale; les intérieures serrées contre la fleur, scariées et colorées; semences

planes, garnies de deux dents armées de pointes disposées en hameçons. Fleurit en octobre.

Cette plante ne diffère de notre *eupatoire aquatique* que par ses proportions.

2°. Celle-ci à feuilles de ciguë (bipinnata), noirâtre, s'élève à quatre ou cinq pieds dans les bois, à travers les arbustes, où elle jette ses longs et grêles rameaux; corolle composée de trois à quatre pétales neutres, courts et dentés. Le calice cylindrique se divise à la défloraison, et les semences striées, longues de sept à huit lignes, armées à leurs extrémités d'hameçons, sont alors pointées comme une sphère rayonnante. Ainsi elles s'accrochent aux herbivores et se disséminent.

1°. *Verbésine ailée à fleurs blanches*, vulg. *herbe à trois quarts* (verbesina alata). Tiges de six ou sept pieds, fortes, cylindriques, bien proportionnées, blanchâtres, couvertes d'un duvet fin et un peu rude. Feuilles alternes, sessiles, rudes en-dessus, cotonneuses en-dessous, de sept à huit pouces de longueur, oblongues, terminées en pointe alongée; leur parenchyme se prolongeant le long de la tige; de là sa dénomination dans le pays d'*herbe à trois quarts*; rameaux droits et peu divergens, qui se chargent en corymbe de fleurs, petites, nombreuses et blanches; calice oblong, strié, cotonneux, à plusieurs rangs d'écailles s'écartant à leur sommet; quatre petits pétales blancs, incisés; une douzaine de fleurons blancs n'ayant guère que six lignes de dia-

mètre; anthères grises; réceptacle garni de poils et de semences surmontées de cornes cétacées.

Cette plante recommandable ici, doit sa célébrité aux sauvages. Ses racines sudorifiques, sans cependant être très-échauffantes, prises en tisane, sont regardeés comme le premier dépuratif du sang. Une personne qui en fait usage pour sa famille et pour ses nègres, m'a assuré que, faisant bouillir ces racines jusqu'à une grande réduction, elles prennent une consistance gélatineuse et pénétrante qui se filtre à travers le fond des chaudières de fer, de manière à pouvoir le recueillir en dehors.

2°. Cette autre espèce aussi ailée, mais à fleurs jaunes, à disque oblong et mordoré, s'élève seulement à deux ou trois pieds : on lui attribue les mêmes qualités, cependant à un degré inférieur. Ce n'est pas celle dont je parle à l'article camomille.

Coriope (coreopsis). Fleurs radiées, rayons neutres; calice à un simple rang de folioles égales et droites, souvent environné d'un calicule ouvert, polyphylle et court; semences comprimées, membraneuses en leurs bords, garnies à leur sommet de deux dents subulées.

1°. Plusieurs espèces à fleurs jaunes, disque brun, dans les bois, celle sur-tout dont les feuilles radicales sont divisées en trois parties, fleurissent presque toute l'année.

2°. Une jolie petite espèce à disque jaune, feuilles étroites, à une seule nervure.

3°. Une grande espèce de cinq à six pieds, rameaux

distans, longs, striés, opposés d'abord, puis alternes; feuilles très-rudes, longues de quatre à cinq pouces; fleurs jaunes de deux pouces de diamètre; douze ou quinze rayons, semences oblongues et anguleuses.

Silphide (silphium). Fleurs radiées, fleurons mâles; rayons femelles; calice rude, embriqué de longues écailles; semences ovales, grandes, comprimées, échancrées, et à deux cornes.

La *grande silphide* à feuilles connées que j'ai retrouvée au Jardin des Plantes des plantes, mais méconnaissable pour être grouppée et liée, est peut-être la plus belle des herbacées terrestres lorsque ses tiges sont solitaires. Les amis des arts, comme le naturaliste, ne pourront la voir sans admiration, sans qu'elle féconde leurs idées; et je ne doute pas que si les anciens l'eussent connue, ils n'en eussent fait une des riches décorations de leurs fastueux monumens. Peut-être de nos jours quelques génies heureux pourront y prendre l'idée d'un nouvel ordre d'architecture; du moins ses formes sveltes doivent convenir à l'intérieur des théâtres et aux ornemens des bas-reliefs et des peintures.

Sa tige élevée, sans branches, de huit à neuf pieds, est un pilastre non d'un carré parfait, mais un peu en losange. De distance en distance, à un pied plus ou moins, selon que la tige diminue en grosseur, sortent des feuilles connées et perfeuillées. La principale nervure de ces feuilles naît des angles opposés du pilastre. Ces angles s'alongeant comme pour mieux

supporter la feuille, font prendre ainsi au pilastre la forme de losange. On conçoit déjà comment cet effet de la nature s'allie ici au génie des arts, qui veulent que, où il y a plus à porter, la force paraisse plus grande.

Ces feuilles connées et perfeuillées comme celles de notre *cardère* (dipsacus), ou *chardon bonnetier*, n'en ont point la raide uniformité; leurs bords se froncent, s'ondulent, se festonnent avec grace, se terminent en deux becs alongés, et légèrement recourbés; on dirait des aiguières où l'art a épuisé l'élégance des formes. Six ou sept de ces aiguières élevées au-dessus les unes des autres sur chaque tige, sont dans leurs distances inégales, disposées en croix. Ces aiguières (c'en est véritablement, puisqu'elles reçoivent et conservent les eaux du ciel) ne sont point froncées, festonnées pour une inutile parure, comme les ouvrages des hommes. Leurs froncemens prononcés près des tiges forment de véritables gouttières, mais irrégulières et variées, par où le surplus des eaux s'épanche pour retomber dans l'aiguière inférieure, et ainsi de suite: il fallait, pour ce mécanisme admirablement simple, que ces feuilles rares fussent disposées en croix.

Au haut de la tige, à la dernière aiguière, s'élèvent de jolis soleils à rayons espacés, portés chacun sur un pédoncule droit et flexible: ils sortent de ce vase comme un bouquet étranger à la plante.

Le diligent M. Jean Thouin se promet, pour l'été prochain, de ne laisser croître au jardin des Plantes qu'à tiges isolées cette reine des herbacées terrestres, et alors les curieux sentiront bien mieux

que dans cette imparfaite description l'effet de ses beautés.

Hélianthe (helianthus). Fleurs radiées, rayons neutres; calice grand, embriqué et rude; semences couronnées de deux paillettes acuminées, caduques. On trouve plusieurs espèces de ces fleurs devenues communes dans nos jardins: celle dite *soleil vivace*, celle dite *doronicoïde* à feuilles opposées. Une autre de trois à quatre pieds, à feuilles très-rudes, ovales, à grandes fleurs.

Rudbecque (rudbeckia) *à feuilles de ciguë*. Plante de trois à quatre pieds, carrée, cannelée, les angles arrondis; branches opposées, nombreuses, grêles et fermes; fleurs jaunes, d'environ deux pouces de diamètre, pédonculées, solitaires et nombreuses, terminales; calice presque plane, composé de douze à quatorze folioles inégales; les inférieures plus longues, étroites, lâches et sur plusieurs rangs. Entre ce calice et les pétales un rang de paillettes colorées et scarieuses, et au dedans des pétales un autre rang de paillettes plus petites entoure le disque. Corolle composée de huit rayons ovales et neutres. Le disque petit, plane, jaune, tacheté de brun par ses anthères réunies. Semence nombreuse en ses bords, couronnée d'un rebord denté.

Cette plante, par son port, son joli feuillage découpé et se jouant agréablement, et sur-tout par les larges fleurs dont elle se couvre de toutes parts, est une acquisition intéressante pour l'ornement des jardins.

Galardiene (Galardia). Fleurs radiées, rayons neutres larges et trifides à leurs sommets; calice à double

rang de folioles ouvertes ; semences turbinées, garnies de huit paillettes à leur sommet, scarieuses ou élargies à leurs bases, et pointues à leurs extrémités ; tige de deux à trois pieds, rameuse, diffuse, d'un beau vert. Feuilles oblongues, crénelées, d'un vert léger, et rudes. Fleurs solitaires, terminales, jaunes, mais pourpres à la base des rayons ; disque brun, alongé en cône. Très-abondante au bas du fleuve, dans les lieux aérés et cultivés

Je mets à la fin de cet ordre nombreux une corymbifère flosculeuse d'une configuration singulière, que je désigne sous le nom de *fausse radiée*. Feuilles radicales, sessiles, cotonneuses en-dessous, ovales, pointues, dentelées, réfléchies à leurs bords, longues de six à sept pouces ; tige solitaire, cylindrique, fléchie à ses nœuds ; rameaux également fléchis, distans et alternes. Feuilles supérieures plus petites, à bords réfléchis ; huit à neuf petites fleurs agglomerées, triangulairement accompagnées de trois petites feuilles en bractées. Chacune de ces fleurs est composée d'un calice à quatre fides, contenant quatre corolles lilas pâle. Ces corolles tubulées et à limbe filiforme. Ces cinq divisions jetées sur un côté de la fleur, tellement que la réunion des quatre corolles semble former une petite radiée à vingt rayons. Du tube de ces petites corolles sortent les anthères réunies, surmontées d'un double stigmate. Semence striée, aigrettée. Fleurit en août.

CLASSE

CLASSE XI.

Plantes DICOTYLÉDONES *monopétales, corolle épigyne, anthères distinctes.*

Calice propre, monophylle, supère. Corolle ordinairement régulière, monopétale, très-rarement à plusieurs pétales réunis par une large base posée sur le pistil. Etamines insérées à la corolle par leurs filets. Anthères séparées. Ovaire simple, infère. Un style quelquefois multiple, manque dans quelques genres. Stigmate simple ou divisé. Fruit infère, en capsule ou en baie, à une ou plusieurs loges, à une ou plusieurs semences.

ORDRE Ier. *Les Dipsacées* (Dipsaceæ).

Calice simple ou double; corolle tubulée, à limbe divisé; plusieurs étamines déterminées; un ovaire; un style et un stigmate simple. Capsule ordinairement monosperme, ne s'ouvrant point, ayant quelquefois deux ou trois loges monospermes.

Tiges souvent herbacées. Feuilles opposées, quelquefois verticillées. Fleurs presque toujours aggrégées sur un réceptacle commun et pailleux, dans un calice commun, polyphylle.

Scabieuse (scabiosa). Petite plante de sept à huit pouces, couchée, traçante. Tiges carrées, pubescentes. Feuilles opposées, pétiolées, ovales, dentées, rudes. Fleurs latérales sur un réceptacle commun, globuleux, environné de folioles larges, scarieuses, embriquées. Le réceptacle composé de folioles moins grandes,

scarieuses et colorées de violet. Calice particulier à deux folioles élargies à leurs bases. Corolle irrégulière, à quatre divisions; la supérieure plus courte et fendue, l'inférieure beaucoup plus alongée que les autres. Deux étamines à anthères courtes, insérées au tube de la corolle. Un seul stigmate. Une semence un peu ovale. Ainsi qu'aux scabieuses, en cassant doucement ses feuilles, il reste un filet de la nervure qui lie encore les deux parties. Croît le long du fleuve dans les lieux découverts.

Bois de Marais. Arbrisseau de douze à quinze pieds, dans les lieux humides, sur les bords des bayoux des rivières, au milieu des marais. Ses souches jettent sans cesse des rejets nombreux et garnis de rameaux. Son bois cassant, moelleux, couvert d'une écorce grisâtre, se charge de feuilles grandes, d'une belle forme, d'un vert tendre, glacées en-dessus et blanchâtres en-dessous, opposées, pétiolées, entières, ovales, pointues, longues de six pouces sur deux et demi de large. Huit ou neuf bouquets globuleux, blancs, d'une odeur douce, de douze ou quinze lignes de diamètre, se balancent au bout de chaque rameau hors du feuillage, suspendus à d'assez longs pédoncules.

Ces bouquets globuleux sont composés d'une multitude de petites fleurs serrées, ayant un calice court, supère, monophylle, à quatre dents, d'où sort une corolle longue, tubulée, divisée à son sommet en quatre dents, et portant quatre étamines, presque sessile, à doubles anthères, opposées aux divisions de la corolle,

attachées à son sommet et non saillantes. Cette corolle est garnie intérieurement de poils. L'ovaire infère porte un style saillant d'environ deux lignes sur la corolle. Ce style est surmonté d'un stigmate obrond. Le calice grossit avec l'ovaire, qui devient une semence nue comme comprimée, plus grosse à son sommet, ayant à-peu-près la forme d'un clou, et garnie inférieurement de petites pailles. Ces semences, attachées sur ce réceptacle globuleux, sont extrêmement serrées entre elles.

On emploie ici très-fréquemment en tisane, les feuilles, les fleurs, et sur-tout l'écorce des racines de cet arbrisseau, comme fébrifuge, incisif et purgatif.

ORDRE II. *Les Rubiacées* (Rubiaceæ).

Calice monophylle, supère, simple, à limbe ordinairement divisé; corolle régulière, le plus souvent tubulée, à bords divisés; quatre ou cinq étamines, rarement plus, insérées au tube de la corolle, alterne à ses divisions; ovaire infère; un style, rarement deux; stigmate souvent double. Fruit ou à deux coques monospermes, qu'on prendrait pour des semences nues, ou capsulaire, ou à baie à une seule loge, souvent biloculaire, à une ou plusieurs semences, à une ou plusieurs loges, couronné du limbe calicinal persistant, ou nu lorsqu'il est caduc.

Herbes, arbrisseaux ou arbres; feuilles ordinairement opposées, à pétioles joints le plus souvent au moyen d'un stipule simple, ou quelquefois d'une gaîne ciliée. Fruit à coques, deux semences.

Galiet, caille-lait (gallium). Calice, quatre dents; corolle en roue; quatre fides; deux semences obrondes nues dans les vrais *galiets*, hérissées dans les graterons, non couronnées.

Plusieurs espèces de ce genre étalent au printemps leurs tiges traînantes dans les lieux herbeux.

1°. Une petite espèce, dont les tiges grêles ont tout au plus sept à huit pouces, porte ses feuilles verticillées au nombre de quatre ou cinq par chaque verticille, d'une forme presque linéaire, glabres et à une seule nervure; ses tiges anguleuses ne sont rudes un peu qu'inférieurement. Semences unies. Fleurit en mars et avril.

2°. Une plus grande espèce, dont les tiges ont plusieurs pieds de longueur, est verticillée, de six à huit feuilles s'élargissant vers leur sommet, et se terminant en pointe; la tige anguleuse, garnie, ainsi que les feuilles, de dents accrochantes; quelques fleurs aussi blanches naissent aux verticilles, mais principalement au sommet. Semences hérissées. Fleurit aussi en mars et avril.

3°. Cette troisième est remarquable par son calice et sa corolle à trois parties : le reste comme aux autres.

Crucianelle (crucianella). Calice bifide, corolle filiforme, tubulée; quatrefide, deux semences obrondes non couronnées.

1°. Tiges de deux à trois pieds, anguleuses, genouillées, traînantes, parsemées de poils clairs; feuilles opposées, presque sessiles, à pétioles se joignant par

une gaîne, unies, entières, pointues, oblongues. Fleurs sessiles, sortant des gaînes des feuilles, une ou deux de chaque côté; un calice lisse et permanent, à deux dents, grossissant avec le fruit; corolle blanche, tubulée, filiforme, à limbe plane, garnie intérieurement de poil, divisée en quatre, d'où il sort quatre étamines saillantes attachées au tube, alternes aux divisions du limbe, à anthères oblongues et de travers; le style bicorne.

2°. Plante faible, traînante en partie; rameaux diffus, d'environ deux pieds; feuilles opposées, sessiles, entières, oblongues, pointues, à nervures régulières, longues de près de deux pouces et demi et larges de cinq à six lignes, rudes sur les nervures; petites fleurs blanches, sessiles, nombreuses, agglomérées et pressées en anneaux autour des branches; calice monophylle, court, à quatre dents; une petite corolle blanche, garnie intérieurement de poils cotonneux et touffus, qui cachent les étamines presque sessiles. Semences couvertes par le calice.

Fleurit en août.

Garance (rubia). Racine rouge, mêlée de jaune; tige faible, rameuse, diffuse, d'un pied et demi, quadrangulaire, hérissée de poils accrochans; feuilles verticillées, au nombre de quatre, presque sessiles, entières, ovales, longues d'un pouce, larges de cinq à six lignes, d'un vert assez luisant, garnies à leurs bords d'un poil rude.

Je n'ai pas vu les fleurs; je l'ai trouvée sur le bord oriental du Teche.

1°. Fruit à une seule coque, à deux loges; plante de deux pouces environ; rameaux menus, divergens et cannelés; feuilles oblongues, pointues, charnues, sessiles, opposées, s'unissant à leur insertion; fleurs solitaires et terminales, portées sur de longs pédoncules.

Le calice permanent, divisé en quatre; corolle tubulée en tube filiforme, divisée aussi en quatre parties planes; quatre étamines presque sessiles, insérées au milieu du tube de la corolle; un style court, un stigmate oblong; l'ovaire, en grossissant, devient une capsule cordiforme, formant deux loges, et contenant des semences menues et nombreuses.

Il y en a à fleurs blanches, à fleurs violet foncé et à fleurs violet pâle. Fleurit en février.

Une autre plus petite, se traînant et traçant davantage, porte des fleurs rose tendre: elles pourraient, au printemps, émailler agréablement des compartimens de parterres ou de gazons.

Ces espèces paraissent se rapprocher de l'*oldentandia*, si ce n'est que le tube de la corolle est très-alongé, tandis que l'*oldentandia* est à peine tubulé.

Céphalante (cephalantus). *Bois-bouton*, appelé aussi, en quelques endroits, *bois-de-flèche.*

Arbre d'environ trente pieds; son tronc de sept à huit pouces de diamètre; écorce grise, gercée longitudinalement et transversalement; son bois blanc, à fibres serrées, est propre à des objets qui demandent sur-tout de la force.

Rameaux et feuilles opposés; les branches de l'année précédente conservent une écorce verte; le bran-

chage généralement tortu. Feuilles pétiolées, entières, pointues et longues, d'un vert clair, à nervures saillantes et régulièrement convergentes. Dès les premiers jours du printemps, à la fin de février, éclosent ses fleurs terminales avant les feuilles, réunies sur un réceptacle commun ; leur calice commun, pédonculé, est composé de quatre folioles vertes, d'abord en se développant, puis blanchissant bientôt d'un blanc pur. Ce calice colloréiforme d'environ deux pouces de diamètre. L'extrémité supérieure de chacune de ces folioles est calleuse et comme échancrée intérieurement ; les fleurs innombrables, d'un blanc éclatant. Cet arbre se couvrant avant les autres, prend alors l'aspect le plus pittoresque à travers les grisâtres forêts d'alors. Au centre du calice, sont ramassées et pressées de petites fleurs jaunâtres, dont le calice particulier est anguleux, à quatre dents droites, en godet; la corolle partagée en quatre parties alongées et réfléchies; quatre étamines opposées aux divisions de la corolle, sont saillantes et fermes; le stigmate globuleux sur un ovaire obrond.

A la maturité des fruits, de petites baies d'un rouge éclatant, sont ramassées en tête, donnent, en automne et au commencement de l'hiver, à cet arbre un aspect nouveau et non moins pittoresque que celui qu'il avait offert au printemps.

Cornouiller monopétale (cornus). L'Amérique paraît offrir un plus grand nombre d'espèces de cornouillers que l'ancien monde, pour celles qui ont été décrites : je ne retrouve pas, même dans *Humphry*, l'espèce qui

croît ici en abondance, qui, par ses larges ombelles de fleurs blanches et son feuillage glacé, fait au printemps un des riches ornemens de ces forêts. Les fruits d'un bleu noir dont il se charge, sont agréables au goût; et ce qui distingue sur-tout ce cornouiller des autres, c'est que le calice et la corolle sont à cinq divisions, tandis que les autres n'en ont que quatre. Ses cinq étamines sont plus longues que ses pétales. Un stigmate sessile. Fleurit en mars.

Ses branches opposées sont roides, rapprochées; l'écorce en est grisâtre, lisse, approchant un peu de celle du prunier; les feuilles glacées seulement en-dessus, fermes et minces, sont très-finement dentées, ovales, échancrées quelquefois en cœur à l'extrémité supérieure. Cet arbre s'élève à plus de trente pieds, recourbe ses branches chargées de feuilles et de fruits, et forme des touffes ombreuses; il paraît se plaire dans les lieux frais et ombragés.

Je ne doute pas qu'on ne parvienne à l'acclimater.

Une autre espèce de cornouiller se rapproche davantage de la conformation des cornouilliers déjà connus, s'élève à douze ou quinze pieds sur des tiges nueset grêles; ses branches sont menues, opposées et rouges, glabres; ses feuilles entières, oblongues, se terminent en pointe oblique, alongée, d'un vert foncé et blanchâtres en-dessous. A l'extrémité des rameaux, naissent de petites ombelles de fleurs blanches à quatre divisions; le calice entier, les divisions de la corolle alongées et terminées en pointe; tandis qu'à la précédente, les divisions en sont courtes et arrondies; les anthères des étamines en sont grisâtres et

plus longues ; les filets plus longs aussi que le pistil, dont le stigmate est rond ; plusieurs fleurs et des ombelles entières n'ont point d'étamines, mais seulement un pistil. Fruit noir, plus délicat au goût que le précédent. Fleurit un peu plus tard.

ORDRE III. *Les Chevrefeuilles* (Caprifolia).

Calice monophylle, supère, accompagné souvent à sa base d'écailles ou de deux bractées ; corolle ordinairement monopétale, quelquefois à plusieurs pétales unis par une base large ; le plus souvent cinq étamines épipétales, alternes dans les monopétales, tantôt épigynes ou alternes dans les polypétales, tantôt posées sur le milieu des pétales ; ovaire infère ; ordinairement un style, quelquefois point ; stigmate quelquefois triple. Fruit infère, en baie ou quelquefois capsulaire, à une ou plusieurs loges, renfermant une ou plusieurs semences.

Plantes rarement herbacées ; feuilles ordinairement opposées, sans stipules.

Chevrefeuille (caprifolium). Calice, cinq dents, avec des bractées ; corolle tubulée, cinqfide, irrégulière, à deux lèvres ; cinq étamines égales à la corolle ; un stigmate globuleux, baie à trois loges polyspermes.

1°. Feuilles caduques, cornées, glauques en-dessous ; fleurs verticillées, d'un rouge pâle.

2°. Feuilles permanentes ; fleurs jaunes intérieurement, et rouges en dehors.

Plante anguleuse, d'environ trois pieds ; branches

serrées contre la tige; feuilles sessiles, opposées, couvrant les branches, hastées et garnies jusqu'au tiers de leur longueur de trois à quatre dents inégales, terminées en pointe, longues de quinze lignes, larges de quatre lignes; à chaque nœud un bourrelet de petites fleurs serrées et sessiles; le calice supérieur persistant, quatre dents; corolle en forme d'une labiée, divisée en quatre, portant deux étamines à chacune, à deux anthères; un pistil appuyé contre la division supérieure; capsule couronnée par le limbe calicinal contenant quatre semences.

Gui (viscum). Calice à bractées; un style; corolle profondément partagée; plante parasite, sur les chênes principalement, dioïque; quatre pétales joints à leurs bases; fleurs mâles, anthères sessiles, insérées sur le milieu des pétales; fleurs fermes, ovaire infère, style très-petit, stigmate en tête, baie monosperme, rameaux nombreux, articulés; feuilles opposées, oblongues; fleurs sessiles, trois ou quatre ensemble; baies blanches, visqueuses.

CLASSE XII.

Plantes Dicotylédones polypétales, ou à plusieurs pétales et à étamines épigynes.

Calice monophylle, supère; corolle à plusieurs pétales posés sur le pistil ou sur une glande qui couvre l'ovaire; étamines insérées de même, alternes aux pétales, en nombre égal; ovaire infère, simple; plusieurs

styles, autant de stigmates, le même nombre de semences nues, ou quelquefois renfermées dans un péricarpe, avec autant de loges que de graines; fleurs réunies en *ombelle* nue ou environnée d'une enveloppe polyphylle, tantôt simple, tantôt composée d'*ombellules* nues ou avec enveloppe.

ORDRE Ier. *Les Aralies* (Araliæ).

Calice à bord entier ou denté; corolle à plusieurs pétales, le même nombre d'étamines, plusieurs styles et stigmates; fruit en baie, rarement capsulaire, à plusieurs loges monospermes, en même nombre que les styles.

Arbres, arbrisseaux ou herbes; feuilles alternes, souvent composées; pétiole en gaîne, fleurs en ombelle, ordinairement avec enveloppes.

Ginseng (panax). Plante monoïque, qui croît à l'ombre des bois, à la hauteur de douze ou quinze pouces, pourprée vers ses racines, lisse, anguleuse; rameaux fléchis, divergens, distans; feuilles à longs pétioles, engaînées, trifoliées; les deux folioles inférieures palmées en deux palmes presque égales, alongées, dentées irrégulièrement, et supérieurement lobées, d'un vert clair et uni en-dessus; les feuilles caulinaires seulement trifoliées.

Petites ombelles de fleurs verdâtres, latérales et terminales, avec des bractées; fleurs mâles, calice en godet, à cinq divisions; cinq pétales réfléchis intérieurement, et cinq étamines à filets reployés d'abord du haut en bas; anthères jaunes, fleurs femelles, ovaire

entouré extérieurement de plusieurs rangs de filets roides et recourbés; calice supère, à cinq dents, quelques fleurs hermaphrodites; deux styles longs, opposés et arqués jusqu'au bas de l'ovaire. Fleurit en mars et avril : ses fleurs exhalent la douce odeur du réséda.

ORDRE II. *Les Ombellifères* (Umbelliferæ).

Calice sans divisions ou à cinq dents; pétales et étamines au nombre de cinq; styles et stigmates au nombre de deux. Fruit partagé perpendiculairement en deux semences, de formes variées, suspendu à la partie supérieure d'un axe centrale, filiforme, souvent partagé en deux; fleurs disposées en ombellules, formant une ombelle générale avec collerette ou nue.

Herbes, rarement arbrisseaux; feuilles alternes, pétioles engaînés, composés ordinairement; fleurs blanches, quelquefois jaunes.

Ombelles et ombellules le plus souvent sans collerette.

Podagraire (ægopodium). Plante de deux pieds; racines nombreuses, droites, jaunâtres, fortes, d'un goût un peu âcre, approchant de celui du panais; tige genouillée, cylindrique, unie; feuilles à longs pétioles; les inférieures trifoliées; les folioles latérales partagées en deux lobes presque égaux, et la foliole supérieure en trois lobes glabres; petites fleurs blanches.

Les marais produisent des persils, des cerfeuils et des herbes; quelques prairies abondent en une espèce de carotte d'une odeur forte et désagréable, à racines

blanches. On trouve aussi en quelques lieux notre ciguë commune. Dans les lieux humides croît une espèce de *peucedan* (peucedanum), à feuilles surcomposées, filiformes; les folioles inférieures presque verticillées.

Les lacs et les rivières se couvrent, où les eaux sont tranquilles, d'*hydrocotile* en touffes de douze à vingt pieds d'étendue, à feuillage glacé, orbiculaire, à tiges creuses, serrées, élevées sur les eaux, comme si elles étaient sur un terrein solide. Les pétioles grossissant du bas en haut. Calice entier, pétales ouverts; fruit orbiculaire, comprimé.

CLASSE XIII.

Plantes DICOTYLÉDONES *polypétales, à étamines hipogynes.*

Calice, une ou plusieurs divisions; manque rarement. Pétales insérés sous le pistil, quelquefois réunis à leur base, et formant comme une corolle monopétale. Etamines hipogynes; les filets quelquefois réunis en un tube : plus rarement en plusieurs faisceaux; anthères séparées, à quelques exceptions près. Ovaire supère, quelquefois multiple; un style ou plusieurs, quelquefois point. Un ou plusieurs stigmates. Fruit supère, ordinairement simple, à une ou plusieurs loges, quelquefois multiple.

ORDRE I[er]. *Les Renonculacées* (Renonculaceæ).

Calice polyphylle, quelquefois nul. Ordinairement cinq pétales. Plusieurs étamines, dont les anthères sont portées sur des filets. Ovaires nombreux, quelquefois

un seul, posés sur un réceptacle commun. Chacun a son style, rarement point. Stigmate simple; autant de capsules ou de baies que d'ovaires, tantôt polyspermes, à deux demi-valves séminifères à leurs bords.

Tiges ordinairement herbacées. Feuilles le plus souvent alternes, quelquefois à demi-vaginées ; les unes composées, ailées, ou digitées, les autres simples, ordinairement palmées ou lobées.

Clématie (clematis). Dioïque; quatre pétales, rarement cinq. Plusieurs capsules barbues; les barbes souvent plumeuses. Feuilles opposées.

1°. Tiges grêles, de huit à dix pieds, grimpantes, cylindriques, noueuses, à feuilles opposées, pétiolées, ternées; chaque foliole entière, ayant au milieu une denture; le lobe du milieu plus large, plus grand d'un pouce et demi, sur environ un pouce de large, vert foncé. Fleurs jaunâtres, en paquets axillaires; fleurs mâles; étamines nombreuses.

2°. Tiges très-menues, faibles, traînantes, de quatre à cinq pieds, striées; écorce couleur feuilles mortes. Feuilles pétiolées, opposées, engaînées; les supérieures ailées, à trois ou quatre folioles, distantes. Fleurs solitaires, terminales, pédonculées, par paquets de quatre ou cinq, d'une substance épaisse, compacte, striées et roulées extérieurement, violettes ou lavée de blanc. Etamines nombreuses, réunies contre les pistils; capsules barbues en rayons autour du disque. Dans les bois et dans les prairies, cette fleur a de l'effet. J'avais apporté de ses semences; mais, pas assez mûres, elles n'ont pas levé.

Anemone (anemone). Colerette pour calice, à deux ou trois folioles; cinq pétales et plus; semences nues, ou laineuses ou plumeuses.

1°. Tige de deux à trois pieds, rameuse, velue; feuilles à trois folioles, accompagnées de deux feuilles plus petites. Fleurs jaunâtres, petites, à longs pédoncules. Fruits alongés.

2°. Tige d'un pied environ. Feuilles sessiles, ternées, incisées. Fleurs irrégulières, à cinq pétales.

Renoncule (ranunculus). Calice, cinq folioles, cinq pétales : à l'onglet une petite glande, une écaille ou une fossette; capsules nombreuses et nues. Ce genre produit ici des espèces très-diversifiées, et offre un caractère distinctif; les corolles y sont planes, les pétales alongés, à la manière des radiées, et non rassemblés et concaves, en rose.

1°. L'espèce dite *flammette petite douve* (flammula. Tige de quatre à cinq pouces, pubescentes; feuilles radicales, ternées; les caulinaires alongées. Cinq à six pétales.

2°. Cette espèce produit aussi des feuilles radicales, ternées, puis trilobées. Les feuilles caulinaires alongées et étroites, presque filiformes. Les tiges, de cinq à six pouces, sont pubescentes et violettes comme la précédente, ne portant qu'une seule fleur d'un diamètre de vingt lignes; le calice coloré à cinq divisions; cinq pétales seulement longs de neuf lignes et trois lignes de large. Le réceptacle, plus petit, est entouré d'étamines à anthères aussi oblongues, mais à filets plus alongés.

3°. Feuilles aussi ternées et trilobées; tiges élevées

de quatre à cinq pouces, portant ordinairement deux fleurs sur chaque tige ; le calice également coloré ; les pétales au nombre de six à huit ne donnent à la fleur que dix à onze lignes de diamètre. Ils sont aussi doubles vers l'onglet, et les anthères oblongues et crénelées.

4°. Vers la fin de mars fleurit celle-ci à feuille épaisse, trilobée, obtuse ; tige de six à sept pouces, garnie de poils. Fleurs très-petites ; pétales à peine visibles et plus courts que les étamines. Le réceptacle globuleux élevé beaucoup plus haut que les étamines, couvert d'ovaires portant des pistils recourbés en crochets par en bas, comme pour être plus dispos, afin de recevoir le pollen de leurs courtes étamines.

ORDRE II. *Les Papavéracées* (Papaveracæ).

Calice le plus souvent composé de deux folioles caduques ; ordinairement quatre pétales ; plusieurs étamines ; un ovaire ; le plus souvent point de style ; stigmate divisé. Fruit en silique ou capsulaire, souvent uniloculaire et polysperme ; les semences attachées aux réceptacles latéraux, chacune à demi-couverte d'une enveloppe membraneuse.

Tiges herbacées, très-rarement frutescentes. Feuilles alternes ; le suc de quelques genres coloré.

Argemone (*pavot épineux*). L'espèce, que je n'ai trouvée ici que dans les jardins, venue du Mexique, me paraît différer de celle déjà connue. Tige de trois pieds, garnie, ainsi que les feuilles, d'épines. Feuilles roncinées ; calice caduc, à trois folioles ; six larges pétales

non

non jaunes, mais d'un blanc éclatant, entourent la couronne dorée de ses nombreuses étamines, sur lesquelles domine un stigmate violet. Capsule oblongue, à cinq pans, hérissée de pointes épineuses, ouverte au sommet. La fleur éclatente de cette plante a d'autant plus d'effet, qu'elle est portée sur une tige dont le port et la conformation ressemblent à un de nos laitrons épineux.

Le long des bois on trouve une espèce de *coquelicot* à fleur rouge, dont je n'ai pas vu les tiges.

ORDRE III. *Les Crucifères* (Cruciferæ).

Calice à quatre folioles, ordinairement caduques. Quatre pétales disposés en croix; pétales alternes aux folioles calicinales, le plus souvent onguiculés, insérés au disque sous le pistil. Six étamines insérées de même; quatre plus grandes, quatre plus petites, solitaires, toutes opposées aux folioles du calice. Ovaire simple sur le disque, staminifère, formant quelquefois une tumeur à quatre glandes. Un style ou point; stigmate le plus souvent simple; fruit en silique longue ou en silicule courte, ordinairement biloculaire et polysperme, bivalve; les valves libres, s'ouvrant en longueur, posées sur une cloison membraneuse, bordée, qui s'alonge souvent en forme de bec. Les semences attachées de chaque côté aux bords opposés.

Les crucifères, si diversifiées dans nos climats tempérés d'Europe, qui enrichissent nos jardins de légumes et de fleurs, qui jonchent nos champs, jusqu'à tromper l'espoir du laboureur, ne naissent à la Louisiane que près des rives, ou çà et là dans quelques lieux humides, et

se réduisent au petit nombre d'espèces amies des eaux : ce sont des cressons et des cochealarias.

Cresson cardamine (cardamine). Parmi les cressons, une espèce à fleurs jaunâtres produit des feuilles ailées, l'impair plus grand; chaque aile lobée. Tiges de huit ou dix pouces; petites fleurs, et qui deviennent de lâches épis. Calice oblong, serré; les pétales droits, plus courts que le calice et que les étamines, à anthères jaunes. L'ovaire couronné d'un stigmate aplati; silique alongée.

2°. Une autre espèce porte des fleurs blanches, ses feuilles aussi ailées et avec impair; folioles dentelées à l'extrémité antérieure; les tiges plus élevées; fleurs plus nombreuses, en plus longs épilets; pétales aussi plus alongés, et se rabattant sur le calice.

Une troisième espèce a ses folioles sans dentelures, et si étroites qu'elles sont presque filiformes; les siliques, également alongées, sont moins aplaties, plus roulées.

Toutes fleurissent en février.

Cochealaria, Cresson. 1°. Plante de dix à douze pouces, jetant des feuilles radicales, ailées et dentées, mais l'impair beaucoup plus grand et hasté. Les feuilles des tiges étroites, alongées, dentées et sessiles; les tiges divisées en beaucoup de branches, terminées en bouquets de petites fleurs blanches en épis lâches; les folioles du calice à demi-ouvertes et concaves; les pétales plus ouverts; stigmate sessile, placé dans l'enfoncement de l'ovaire, cordiforme et comprimé, qui produit une silicule plate, échancrée.

Racine pivotante, blanche, succulente, d'un goût plus doux que les feuilles. Ces racines, devenant plus grosses par la culture, pourraient être d'un usage salutaire et agréable pour des salades printanières. Fleurit en février.

2°. Une espèce dont le port et le feuillage sont presque les mêmes, n'a que deux étamines visibles. Fleurit en même temps.

3°. Une troisième espèce est la plus remarquable de toutes. Un seul pied jette une multitude de branches couchées sur la terre, qui s'y croisent, s'y entrelacent, et forment d'épaisses touffes quelquefois d'un pied ou deux de diamètre. Ces branches sont garnies de feuilles menues, rapprochées, de huit à dix lignes de longueur, découpées en sept à neuf lobes, chacun denté ; petits épis lâches de fleurs latérales et terminales ; des corolles presque invisibles, courtes, étroites et linéaires ; le calice plus grand ; ses quatre folioles concaves ; deux embrassent les deux côtés de l'ovaire plane ; et les deux autres folioles, appuyées sur les deux faces planes de l'ovaire, contiennent les deux seules étamines que portent ces fleurs. Le stigmate sessile est aussi enfoncé dans la partie échancrée de l'ovaire. Fleurit à la fin de mars. Ce cochealaria, plus tendre que les autres, se mange ici pour du cresson. Il y a des endroits où la terre en est gazonnée.

4°. Autre espèce de cochealaria à feuilles lobées, presque rondes, épaisses, succulentes ; les pétales des fleurs plus longs et assez remarquables. C'est le plus grand crucifère que j'aie rencontré dans ces régions : il est d'un goût fade.

ORDRE IV. *Les Capriers* (Capparides).

Calice polyphylle ou monophylle, partagé; quatre ou cinq pétales ordinairement alternes au calice; plusieurs étamines; ovaire simple, souvent pédiculé; le pédicule quelquefois staminifère et glanduleux, ordinairement point de style; stigmate simple. Fruit polysperme, siliqueux ou en baie uniloculaire; semences réniformes, attachées aux parois de la silique ou de la baie.

Herbes, arbrisseaux ou arbres.

Feuilles alternes, simples, quelquefois ternées ou digitées; quelquefois deux stipules ou deux épines, ou deux glandes à la base.

1°. *Mozambé* (cleome) comestible. Tiges d'un pied ou deux, rameuse, cylindrique, rougeâtre, charnue comme celle du pourpier, parsemée de quelques points blancs; feuilles alternes, pétiolées; les inférieures digitées de cinq folioles entières, ovales, pointues; celle du milieu plus grande; fleurs verticillées, terminales et pédonculées; calice petit, ouvert, à quatre parties étroites; quatre pétales blancs, à onglet, étroits, alongés comme un filet, attachés à un corps glanduleux, et s'élargissant en spatule. Ces pétales unilatéraux vers le centre de la plante; au côté opposé, un long pédicule rougeâtre porte d'abord six étamines à filets de huit à neuf lignes, surmontés d'anthères vacillantes, puis un ovaire étroit, alongé, couronné d'un stigmate sessile; silique longue, pointue. Fleurit en juin dans les lieux découverts.

2°. *Grand mozambé lilas.* Je ne l'ai vu que dans quelques jardins; il paraît venir du Mexique. Inconnu encore, à ce qu'il paraît, il deviendra sûrement une des plus éclatantes décorations des somptueux jardins; son port élevé de quatre à cinq pieds, s'arrondit régulièrement en large buisson; sa tige et ses rameaux s'ombragent de feuilles touffues, digitées de folioles d'une grandeur progressive; celle du milieu d'environ six pouces sur dix-huit lignes de large; leur forme oblongue, effilées en pointe, ciliées et rayées symétriquement de nervures transversales, qu'on dirait dirigées au compas. Les contours de ce large buisson étalent avec profusion, à l'extrémité des rameaux, des touffes de fleurs nuancées de rouge et de blanc, et qui s'alongent peu à peu en volumineux épis d'un pied ou deux, sur plus de six pouces de diamètre. Ses fleurs rapprochées sans se confondre, sont garnies de bractées formant une touffe autour du rameau qui les porte. Leurs pédoncules colorés, leurs élégantes corolles, à pétales de quinze lignes de long sur quatre de large, colorés d'abord d'un rouge incarnat, deviennent blancs en fleurissant, ce qui nuance ces beaux panaches de rouge en blanc du haut en bas. J'ai apporté de ses semences, qui sans doute fructifieront.

ORDRE V. *Les Savonniers* (Sapindi).

Calice polyphylle ou monophylle, souvent partagé; quatre ou cinq pétales sur un disque, augmenté quelquefois d'un pétale intérieur; huit étamines; ordinairement ovaire simple; un style ou trois. Fruit drupacé ou

capsulaire, à plusieurs coques; semences attachées à l'angle des coques.

Arbres, arbrisseaux, rarement herbes; feuilles alternes. Je n'ai rencontré aucune plante de cet ordre: on m'a assuré qu'il en existait une très-connue.

Celle de *pois de merveille* (cardio permum).

ORDRE VI. *Les Erables* (Acera).

Calice monophylle; plusieurs pétales, quelquefois point; étamines au milieu du disque; ovaire simple; un style, rarement deux; un stigmate ou deux; semences solitaires; trois ou plus attachées.

Arbres ou arbrisseaux; feuilles opposées; fleurs en grappes ou en corymbes.

Maronnier d'Inde (pavia). Calice tubulé; cinq lobes, quatre à cinq pétales inégaux; les deux supérieurs plus étroits; sept étamines inégales; anthères un peu penchées; ovaire conique; un stigmate, capsule coriace, obronde, hérissée ou non; trois loges, trois valves; deux grosses semences marquées d'une cicatrice couverte d'une écorce coriace.

1°. *A fleurs jaunes.* Arbrisseau de quinze à vingt pieds, souvent en buisson, d'une forme irrégulière; feuilles digitées, à cinq folioles. Fruit sans épines, semences rondes. A Pensacole, fleurit en avril.

2°. *A fleurs rouges.* Arbrisseau moins grand, à-peu-près menu; mêmes feuilles et même port.

Erables (acera). Fleurs hermaphrodites et fleurs

mâles sur le même sujet; tantôt monoïques, tantôt dioïques; calice de quatre à neuf parties aiguës, colorées, persistantes; autant de pétales alternes avec le calice; ordinairement huit étamines; anthères oblongues; un style quelquefois divisé en deux stigmates réfléchis. Fruit, capsules réunies à leurs bases, comprimées, terminées par une aile membraneuse, à une loge et à une ou deux semences.

Erable rouge (acer rubrum).

Les *érables* (acera). Dès les premiers jours du printemps, on voit cet arbre qui s'élève jusqu'à cinquante ou soixante pieds, se peindre vivement dans les massifs des forêts par ses bourgeons et ses fleurs rouge sanguin; ses doubles semences ailées qui succèdent bientôt, sont d'un rouge aussi foncé; ses branches nombreuses et menues, ses feuilles à longs pétioles verts en-dessus, et d'un cotonneux argenté en-dessous, jouent gracieusement au moindre souffle des vents; ses feuilles sont découpées tantôt en cinq lobes, tantôt seulement en trois, et dentées irrégulièrement. J'en ai rencontré de dioïque, et j'ai lieu de croire qu'il y en a de monoïque.

ORDRE VII. *Les Malpighies* (Malpighiæ).

Calice, cinq divisions, persistant; cinq pétales alternes, insérés au disque, hipogynes, onguiculés; dix étamines aussi alternes, insérées de même; les filets réunis quelquefois à leurs bases; anthères obrondes; ovaire simple ou à trois lobes; trois styles,

trois ou six stigmates. Fruit à trois capsules ou à une seule, triloculaire; les capsules ou les loges monospermes.

Arbustes ou arbrisseaux; feuilles opposées, simples, presque stipulacées.

Quelques plantes m'ont paru appartenir à cet ordre; mais je n'ai pu voir leurs fleurs.

ORDRE VIII. *Les Millepertuis* (Hyperica).

Calice, quatre à cinq divisions, quatre ou cinq pétales; étamines nombreuses, à filets réunis en plusieurs corps; anthères obrondes, ovaire simple, plusieurs styles, autant de stigmates. Fruit le plus souvent capsulaire, ses loges en même nombre que les styles; autant de valves réfléchies en dedans et formant les loges; semences très-fines, attachées au réceptacle central, tantôt simple, tantôt partagé autant de fois qu'il y a de valves.

Herbes, arbustes, arbrisseaux; feuilles et fleurs opposées; ces dernières en corymbes.

Ascyre (ascyrum). Joli arbuste de plus de trois pieds; fleurs grandes, latérales et terminales; feuilles nombreuses, opposées, sessiles, unies, ovales, longues de huit à neuf lignes sur deux de large; les rameaux menus, cylindriques et en grand nombre, se couvrent d'une écorce fauve qui s'exfolie; calice à quatre folioles, dont deux à peine visibles et deux beaucoup plus grandes; corolle; quatre pétales jaunes; étamines nombreuses entourant l'ovaire; deux stigmates presque sessiles, l'ovaire oblong, capsule contenant des semences très-fines attachées au réceptacle central.

1°. *Millepertuis* (hypericum). Arbuste d'un pied ou deux; tiges droites, grêles, cylindriques, avec deux angles opposés ; écorce rougeâtre ; feuilles opposées, sessiles, ovales, pointues aux deux bouts ; leurs bords réfléchis en-dessus, et parsemés de points transparens; fleurs jaunes et grandes, en bouquets comme des ombelles latérales et terminales; le calice et la corolle divisés en cinq parties, accompagnés d'une bractée, de deux folioles, de nombreuses étamines; ovaire alongé en bec, à cinq styles; capsule à cinq points saillans, formant autant de valves, contenant des semences menues. Cette espèce paraît se rapprocher de celle indiquée dans l'*Encyclopédie*, sous la dénomination de *millepertuis galioïdes* (hyperica galioides). Elle en diffère, parce que celle-ci est peu rameuse, que ses panicules ne sont point longs, mais arrondis en forme d'ombelle.

2°. *Millepertuis doré.* Arbuste d'environ un pied et demi ; rameaux menus et rares, quadrangulaires; feuilles petites, alongées, sessiles, non serrées contre la plante ; fleurs d'un jaune éclatant, presque sessiles, solitaires et terminales.

ORDRE IX. *Les Guttiers* (Guttiferæ).

Calice monophylle ou polyphylle, partagé, très-rarement nul; souvent quatre pétales. Etamines, dont les filets sont tantôt séparés, tantôt réunis en un ou plusieurs corps. Ovaire simple; un style ou point; stigmate simple ou divisé. Fruit le plus souvent uniloculaire, en baie, drupacé ou capsulaire, tantôt entier, tantôt s'ouvrant

en loges, à une ou plusieurs semences, qui sont attachées à un réceptacle central ou aux parois. Embrion droit, sans périsperme, dont les lobes sont calleux.

Arbres ou arbrisseaux, la plupart résineux. Feuilles ordinairement opposées.

Aucuns.

ORDRE X. *Les Orangers* (Aurantia).

Calice monophylle, souvent partagé. Pétales larges à leurs bases, insérés autour d'un disque hipogyne. Les étamines insérées au même disque, à filets séparés ou réunis en un ou plusieurs corps. Ovaire et style simples. Stigmate rarement divisé. Fruit ordinairement en baie, quelquefois capsulaire, à une ou plusieurs loges, contenant une ou deux semences.

Arbres ou arbrisseaux. Feuilles alternes, simples, quelquefois composées.

Plusieurs espèces d'orangers ont été comme naturalisés dans cette contrée. Des jardins sont entourés de belles charmilles taillées d'orangers épineux, à fruit aigre. En arbre, diverses espèces s'y chargent de fruits d'une grande beauté et d'un riche effet. L'espèce de fruit aigre qu'on laisse souvent tout l'hiver aux arbres, devient mollasse, perd son suc, et au printemps elle le repompe de nouveau : observation que je crois importante. Une petite espèce douce, à menu feuillage, à fruit gros comme des pommes d'apis, nommée orange myrthe, fait sur-tout ployer les branches par son grand nombre.

Les orangers supportent en pleine terre des gelées subites et fortes de plusieurs jours, qui devraient leur

être plus funestes que dans nos climats, parce qu'elles succèdent tout-à-coup à des chaleurs qui ont mis la sève en mouvement. Quelques-uns périssent, mais ils repoussent : les vieux résistent davantage. Ne serait-il donc pas possible d'acclimater l'oranger en France, à Paris même, bien autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici? je voudrais les mettre en pleine terre, les laisser à l'air pendant les premières et faibles gelées, qu'à l'approche des grands froids seulement, on couvrît largement leurs pieds non de fumier, mais de feuilles, et abriter leur tête jusqu'au beau temps sous une caisse de bois garnie de paillassons ; alors sans doute ils deviendraient plus grands et plus vigoureux ; et du moins ceux à fruit aigre s'y montreraient parés de leurs beaux fruits. Quelle magnificence, si Paris avait un jour de belles avenues d'orangers en pleine terre !

ORDRE XI. *Les Azédaraches* (Meliæ).

Filets des étamines réunis ; pétale à larges bases ; style simple ; fruit multiloculaire ; nombre des semences déterminé.

Arbrisseaux ou arbres ; rameaux et feuilles alternes.

Aucuns à ma connaissance.

ORDRE XII. *Les Vignes* (Vites).

Calice monophylle, très-petit, à divisions peu apparentes ; quatre, cinq ou six pétales à base large ; autant d'étamines opposées aux pétales, à filets séparés ; ovaire simple ; un style ou point ; stigmate simple ; baies à une ou plusieurs loges, à une ou plusieurs semences osseuses, inégales.

Arbrisseaux sarmenteux, noueux; feuilles alternes, stipulacées; vrilles et pédoncules florifères, opposés aux feuilles.

J'ai déjà observé que dans ces espèces de lianes si diversifiées, la nature avait destiné les unes à grimper sur les coteaux arides, tandis que d'autres sont réservées pour les forêts humides, noyées une partie de l'année. Toutes celles que j'ai observées à la Louisiane sont de cette dernière division, et elles sont extrêmement diversifiées. Les unes ont des fruits doux, agréables, et celui de plusieurs autres est acerbe à n'être pas supportable. Celui de plusieurs est aqueux, tandis que celui de quelques autres est substantiel et filandreux. La même diversité existe dans leur grosseur et leur couleur, et surtout dans la conformation de leurs feuilles; car il se trouve des feuilles depuis celles qui sont arrondies, sans incisions, sans dentelures, jusqu'à celles qui les ont lacinées, ailées, surcomposées, comme celles de la ciguë : telle est particulièrement l'espèce appelée *arborée* (arborea), très-commune ici.

Les descriptions de tant d'espèces de vignes considérées sous ces différens points de vue, deviendraient très-curieuses.

ORDRE XIII. *Les Geraines* (Gerania).

Calice simple, fendu ou partagé en cinq, persistant; cinq pétales étamines réunies à la base par leurs filets, quelques-unes quelquefois stériles; ovaire simple; un style; cinq stigmates oblongs; fruit à cinq loges ou à cinq capsules; les loges ou les capsules à une ou deux semences.

Arbrisseaux ou herbes. Feuilles stipulées, opposées ou alternes; les fleurs opposées aux feuilles alternes, axillaires aux feuilles opposées.

Geranion (geranium). Calice ; cinq folioles; cinq pétales inégaux ; dix étamines; ovaire pédiculé ; cinq coques pointues.

Une seule espèce, tige rougeâtre, velue, tortueuse, renflée aux articulations; feuilles orbiculaires, à cinq lobes ; fleurs en ombelles, blanches, un peu lavées de rouge; anthères jaunes; le bec de treize lignes.

Surelle (oxales). 1°. Presque toute l'année on voit ici fleurir les touffes de deux variétés de surelle ; l'une petite, d'environ trois pouces, l'autre de huit à dix pouces; feuilles pétiolées, à trois folioles, parfaitement cordiformes, un peu velues; trois à quatre fleurs jaunes en ombelle avec des colerettes ; calice persistant, à cinq folioles oblongues. Leurs cinq pétales jaunes, marqués intérieurement de taches sanguinolentes, un peu en tube, puis réfléchis en s'évasant. Dix étamines alternativement plus courtes et à filamens, planes, réunies à leurs bases, et à anthères obrondes ; cinq styles et cinq stigmates s'évasant; capsules oblongues, à cinq valves, fixées sur un réceptacle central. Ces plantes sont acidulées comme l'oseille, s'emploient au même usage.

2°. *Surelle violette.* J'ai rencontré cette espèce vers la rivière Momentao. Ses fleurs violettes, plus grandes que celles des précédentes, émaillaient agréablement, en mars, la verdure naissante de ces prairies, époque où le feu venait de les dépouiller de leurs vieilles

herbes. Leurs feuilles plus grandes sont elles-mêmes violettes et plus épaisses que celles des autres.

ORDRE XIV. *Les Malvacées* (Malvacæ).

Calice fendu ou partagé en cinq, tantôt simple, tantôt double; cinq pétales égaux, séparés ou réunis par la base, et attachés au bas des étamines hipogynes, dont les filets sont réunis en tube serré contre le style, chargé à son sommet, et souvent à sa surface extérieure, d'anthères portées chacune sur un filet particulier, rarement sessiles. Les filets des étamines quelquefois réunis en godet, dont les divisions sont anthérifères, quelques-unes stériles mêlées aux fertiles. Ovaire unique, quelquefois pédiculé; ordinairement un seul style et un stigmate multiple. Fruit à plusieurs loges ou à plusieurs valves à cloison dans leur milieu, à plusieurs capsules rassemblées en un seul fruit, ou verticillées à la base du style, rarement en tête sur le réceptacle. Semences solitaires, quelquefois plusieurs insérées à l'angle intérieur, ou dans un réceptacle central en colonne qui unit les loges et les capsules.

Arbres, arbrisseaux ou herbes; feuilles alternes, stipulées, souvent simples, quelquefois digitées.

Mauve de la Caroline (malva caroliniana). Tiges rameuses, rampantes et traçantes; tiges cordiformes, lobées, dentelées; les caulinaires souvent multiples, un peu velues ainsi que les feuilles; calice double, composé de trois pièces; le deuxième de cinq corolles, cinq pétales réunis à leurs bases, couleur rouge-brique; étamines nombreuses, réunies en cylindre; capsule

verticillée. Cette mauve très-mucilagineuse, est la mauve usuelle du pays.

1°. *Guimauve des marais.* Plante en buisson haut de trois à quatre pieds ; rameaux cylindriques, vert-clair; feuilles à longs pétioles, cordiformes, dentées inégalement, ventrues et terminées en pointes, veloutées; grandes fleurs, solitaires, terminales ; calice double; le premier partagé en dix languettes linéaires, d'un pouce de long; le deuxième calice strié, incisé à cinq dents, à moitié; corolle, cinq pétales blancs, marqués de rouge à l'onglet ; chaque pétale long de trois pouces et large de deux; cylindre corolléifère, blanc, chargé de nombreuses étamines ; cinq stigmates ; fruit obrond, recouvert d'un duvet épais et rude ; cinq valves à cloison centrale, où des semences rondes sont attachées.

2°. Cette seconde espèce de guimauve offre la même conformation dans son port et ses fleurs, excepté qu'elles sont moins évasées, et que toute la plante est sans duvet, d'un vert égal; feuilles un peu plus étroites et plus alongées, vers le pétiole; elles s'élargissent par deux oreillettes terminées en pointes.

La première espèce, plus commune, croît au milieu des marais; et la dernière se plaît sur les sites plus élevés.

Les sidas distingués des mauves proprement dites, parce que celle-ci ont un double calice, tandis que les sidas l'ont simple, produisent ici plusieurs espèces toutes abondantes, et possédant éminemment la qualité mucilagineuse.

1°. La plus remarquable par ses larges fleurs jaunes, agréablement découpées, et à surfaces tout-à-fait planes, ne s'élève pas à plus de deux pieds et demi; rameaux alternes, cylindriques, pubescens, fermes, menus et espacés; feuilles étroites, longues, très-distantes, dentées en scie, de deux pouces de long sur trois à quatre lignes de large; fleurs terminales, par bouquets de trois ou quatre, et presque sessiles, de quinze à dix-huit lignes de diamètre; chacun des cinq pétales étant échancré sur un côté de son extrémité, donne à la fleur presque la forme d'une croix de chevalier.

2°. Une autre espèce se forme en joli arbuste touffu, d'un vert plus sombre, à feuilles aussi dentées, mais plus larges, oblongues; branches plus rapprochée. A chaque côté de l'insertion des feuilles, se trouvent deux petites éminences pointues, ce qui l'assimile à l'espèce suivante Fleurs petites, latérales, terminales et solitaires; longs pédoncules d'un jaune terne.

3°. Cette troisième espèce est le *Sida épineux* (sida spinosa), qui s'élève de trois à quatre pieds, plus touffue que le précédent, d'un vert un peu plus clair, à feuilles moins grandes sur de plus longs pétioles et aussi garni d'espèces de pointes à l'insertion des pétioles; feuilles oblongues, et vraiment cordiformes; ses fleurs aussi petites et jaunes.

ORDRE XV. *Les Magnoliers* (Magnoliæ).

Calice polyphylle, quelquefois accompagné de bractées. Etamines très-nombreuses, séparées; anthères

portées

portées par des filets. Plusieurs ovaires sur un réceptacle commun ; autant de styles ou point ; même nombre de stigmates ; autant de baies ou de capsules uniloculaires, à une ou plusieurs semences, quelquefois réunies en un fruit.

Arbrisseaux, arbres ; feuilles alternes, ordinairement environnées de stipules vaginales lorsqu'elles sont nouvelles, roulées en cornet qui renferme le bourgeon. Fleurs terminales et axillaires.

1°. *Magnolier à grandes fleurs* (magnolia grandiflora). Calice ; trois folioles caduques ; bractée aussi caduque ; neuf pétales concaves ; étamines nombreuses ; ovaires nombreux, embriqués sur un axe central. Autant de styles très-courts et de stigmates velus ; autant de capsules ramassées en forme de cône, comprimées, à deux valves, et une loge contenant une ou deux semences osseuses d'un rouge vif, dont la pulpe est aqueuse et suspendue par un filet au sortir de la capsule. *Voyez* la description de ce bel arbre, Tome III, page 269.

2°. *Magnolier glauque* (glauca). Arbrisseau de vingt à vingt-cinq pieds, très-rameux ; rameaux verts, tige grise, boutons soyeux. Feuilles pétiolées, oblongues, pointues, d'un vert foncé. Fleurs blanches, de trois à quatre pouces de diamètre, solitaires, terminales, en forme de tulipes, odorantes. Sur le bord des eaux.

ORDRE XVI. *Les Anones* (Anonæ).

Calice court, trilobé, persistant. Six pétales, dont trois extérieurs imitent un calice intérieur. Etamines

nombreuses, à anthères sessiles, couvrant un réceptacle hémisphérique, plus large au sommet; ovaires nombreux, à peine distingués des anthères; autant de styles et de stigmates; baies ou capsules en même nombre, à une ou plusieurs semences séparées, sessiles ou pédiculées, ou réunies dans un fruit pulpeux, à plusieurs loges monospermes.

Arbres, arbrisseaux; rameaux alternes; feuilles simples, entières; fleurs axillaires.

Assiminier. Arbrisseau de quinze à vingt pieds; rameaux glabres, nus; écorce brune; feuilles grandes, espacées, oblongues, entières, pointues, glabres, odorantes; fleurs solitaires, d'un rouge brun, pédonculées, latérales; fruit lobé en deux ou trois, comme certaines espèces de pommes-de-terre cornues, ayant une pulpe odorante qu'on sent de loin, d'une substance légère et un peu aqueuse, d'un goût sucré, un peu fade. Ce fruit contient des semences osseuses, planes, brunes, plus grandes qu'une pièce de quinze sols.

Cet arbre croît toujours dans les bois, à l'ombre des grands arbres. On le trouve jusques sur l'Ohio, où il produit, en grande abondance, ses fruits recherchés des animaux comme des hommes. C'est le corosolle de l'Amérique septentrionale; il en partage les qualités calmantes et salutaires; il n'incommode jamais. Résistant à des hivers plus rigoureux que les nôtres, il doit donc facilement s'acclimater chez nous. J'observe sur-tout que je ne l'ai jamais rencontré en plein air.

ORDRE XVII. *Les Menispermes* (Menisperma).

Ovaire multiple; fruit monosperme. Arbrisseaux souvent sarmenteux.

Je n'en ai jamais reconnu aucun de ce genre.

ORDRE XVIII. *Les Vinetiers* (Berberides).

Calice polyphylle ou partagé; pétales en nombre égal, souvent opposés aux folioles calicinales, tantôt simples, tantôt accompagnés à la base du pétale intérieur; autant d'étamines que de pétales, opposées entre elles; anthères attachées par des filets, s'ouvrant de la base au sommet; ovaire simple; un style, ou point; stigmate souvent simple; baie ou capsule uniloculaire, le plus souvent polysperme.

Arbrisseaux, ou herbes. Feuilles presque toujours alternes.

Plante de neuf à dix pouces, en petit buisson, striée, garnie de poils rudes; feuilles opposées, sessiles, fermes, oblongues, pointues; trois nervures ciliées, hérissées, comme la plante, de poil roide et clair. Ses branches s'écartent presque à angle droit, se relèvent aux extrémités, et portent quatre à cinq fleurs terminales et pédonculées. Le calice incliné, obrond d'abord, se comprime, puis s'évase et se partage en quatre divisions; quatre pétales roses, et huit étamines à filets applatis, longs; anthères jaunes, s'ouvrant de la base au sommet, en potence, fléchies, imitant les pieds d'une table en pied de biche.

ORDRE XIX. *Les Tiliacées* (Tiliaceæ).

Calice polyphylle ou partagé, pétales alternes, étamines ordinairement indéterminées, stigmate simple ou divisé. Fruit en baie ou capsulaire.

Arbres, arbrisseaux ou herbes; feuilles alternes, simples, stipulées.

Tilleul de la Louisiane. Arbre de soixante à soixante-dix pieds; tronc de plus de deux pieds de diamètre; écorce sillonnée et mince; feuilles inégales à leurs bases, finement dentées; pédoncules longs et minces, adhérens à une feuille floréale; fleurs petites, très-odorantes; pétales étroits, aigus; bois comme celui d'Europe, léger, mou, dont on ne fait nul usage.

ORDRE XX. *Les Cistes* (Cisti).

Calice, cinq divisions, cinq pétales, étamines nombreuses, ovaire simple, un style, un stigmate, capsule polysperme, uniloculaire, trivalve, ou à plusieurs loges multivalves; réceptacle en forme de cloison ou linéaire; semences fines.

Arbrisseaux, sous-arbrisseaux ou herbes; feuilles le plus souvent opposées; fleurs en épi ou en corymbe, ombelles quelquefois solitaires.

Violette (viola). Ayant des rapports aux cistes par son fruit à trois valves séminifères; mais le nombre des étamines déterminé.

Calice monophylle, fendu sous le pétal supérieur en cinq folioles prolongées à leurs bases; cinq pétales inégaux, l'impair corniculé à sa base; cinq étamines

à anthères réunies, membraneuses à leur sommet, à filets distincts, dont deux s'insinuent par leur base, dans l'éperon ; un style, un stigmate ; capsule trigone à une loge polysperme ; trois valves.

Un grand nombre d'espèces, aucunes odorantes. Ce qui est remarquable, c'est qu'on y trouve la plus grande variété de feuilles depuis les rondes jusqu'à celles alongées et presque filiformes. J'ai vu dans les pépinières une espèce dont la feuille arrondie était lobée profondément en lanières linéaires, irrégulières ; une espèce à fleurs blanches, qui croît près des eaux, avait ses feuilles étroites et pointues ; beaucoup d'autres les ont cordiformes avec diverses dentures, plusieurs avec des oreillettes.

ORDRE XXI. *Les Rutacées* (Rutaceæ).

Pétales alternes, souvent dix étamines, un ovaire, un style, cinq loges ou capsules, semences attachées à l'angle interne.

Aucuns ; herbes ou arbrisseaux.

ORDRE XXII. *Les Caryophyllées* (Caryophyllæ).

Calice monophylle, souvent persistant, tubulé ou partagé ; pétales alternes, ordinairement autant d'étamines que de pétales, alternativement hipogynes et épipétales ; ovaire simple, quelquefois plusieurs styles. Fruit capsulaire, souvent polysperme, à une ou plusieurs loges ; semences attachées au réceptacle central ; plantes presque toutes herbacées ; feuilles opposées, réunies à leurs bases, rarement verticillées.

Alsire ou *mouron des oiseaux.* Tiges couchées, rameuses et tendres; feuilles opposées, ovales et pointues; fleurs axillaires, pédonculées par paquets de quatre à cinq; calice monophylle, persistant, en godet; quatre à cinq folioles; cinq pétales blancs, incisés profondément; cinq étamines, trois styles, ovaire supère, capsule à une loge, trois ovaires. Fleurit en février.

Spargoute (spergula). C'est une des plus petites herbacées qui existent; elle n'a guère que quinze à dix-huit lignes de hauteur; ses feuilles longues, filiformes, pointues, sessiles et opposées; tiges diffuses et articulées; petites fleurs blanches, pédonculées; calice divisé jusqu'à sa base, à cinq folioles; corolle à cinq pétales évasés et concaves; dix étamines espacées; ovaire supère, globuleux, surmonté de cinq stigmates alongés et sessiles. A la défloraison, les folioles du calice se resserrent pour envelopper la capsule orbiculaire contenant de menues semences. Fleurit en février.

Saponaire (saponaria). Calice tubulé, à cinq dents, sans écailles à sa base; cinq pétales onguiculés; deux styles; capsule à une loge grêle, cylindrique, velue, droite, d'environ un pied; feuilles lancéolées; fleurs blanches; les pétales dentés.

CLASSE XIV.

Plantes DICOTYLÉDONES *polypétales, à étamines périgynes.*

Calice monophylle, supère ou infère, divisé ou profondément partagé; corolle insérée au fond ou au

sommet du calice, rarement monopétale; les pétales alors réunis, quelquefois nuls; étamines insérées sur le calice, souvent séparées, quelquefois réunies par leurs filets; ovaire supère, simple ou multiple, rarement infère; un ou plusieurs styles, ou point; stigmate simple ou divisé. Fruit simple, à une ou plusieurs loges.

ORDRE Ier. *Les Joubarbes* (Semperviræ).

Calice infère, partagé; pétales alternes; corolle tubulée ou partagée; étamines alternes, plusieurs ovaires, autant que de pétales, pourvus de glandes, autant de styles, même nombre de capsules bivalves.

Herbes ou arbrisseaux; feuilles succulentes.

Aucunes plante de cet ordre.

ORDRE II. *Les Saxifrages* (Saxifragæ).

Calice souvent infère, quatre parties ou cinq, quatre ou cinq pétales, rarement point, alternes, insérés au fond du calice; le double d'étamines ordinairement; ovaire simple, deux styles, trois stigmates. Fruit capsulaire, polysperme, bivalve au sommet, à une ou deux loges.

Plantes souvent herbacées; feuilles quelquefois épaisses.

Aucunes.

ORDRE III. *Les Cactiers* (Cacti).

Calice supère, pétales insérés au haut du calice; étamines posées de même; ovaire infère simple, un style, stigmate partagé; baie infère, uniloculaire, à plusieurs semences attachées à ses parois.

Arbrisseaux ou arbres; feuilles alternes; souvent point de feuilles.

Aucuns.

ORDRE IV. *Les Portulacées* (Portulaceæ).

Calice infère, divisé au sommet; corolle le plus souvent polypétale, quelquefois monopétale ou nulle, insérée au fond ou au milieu du calice; division ordinairement alterne, étamines de même; ovaire supère, simple; un ou deux styles, rarement point; stigmate souvent multiple; capsule supère, à une ou plusieurs loges, à une ou plusieurs semences.

Herbes ou sous-arbrisseaux; tiges et feuilles souvent succulentes.

Pourpier (portulaca). Les champs et les jardins se couvrent de larges pieds de pourpier; les rues peu habitées de la Nouvelle-Orléans sont elles-mêmes garnies, le long des maisons, d'une espèce à tiges rougeâtres plus menues, ainsi que les feuilles.

Pourpier des marais. Espèce abondante dans les fossés, sur-tout de la Nouvelle-Orléans; tiges couchées et traçantes; feuilles solitaires, latérales et pédonculées. Le calice persistant, composé de cinq folioles, dont deux plus petites et intérieures, et deux bractées à la base du calice; corolle monopétale, blanche, lavée de violet, plus grande que le calice, divisée en cinq lobes, et échancrée irrégulièrement; quatre étamines insérées à la corolle; anthères hastées et en travers; un seul style, à stigmate arrondi en champi-

gnon, trilobé et vert ; ovaire supère, devenant une capsule triangulaire, polysperme, s'ouvrant en travers ; le réceptacle libre.

ORDRE V. *Les Ficoïdes* (Ficoïdæ).

Calice monophylle, partagé ; pétales attachés au sommet du calice, quelquefois point; le calice alors intérieurement coloré ; étamines insérées comme les pétales, souvent très-nombreuses ; anthères oblongues, penchées ; ovaire simple, plusieurs styles, autant de stigmates ; capsule ou baie supère ou infère, à autant de loges polyspermes que de styles ; les semences attachées à l'angle interne des loges.

Herbes ou sous-arbrisseaux ; feuilles ordinairement succulentes, de formes très-variées.

Aucuns.

ORDRE III. *Les Onagres* (Œnothera).

Calice monophylle, tubulé, supère, à limbe partagé ; pétales insérés au haut du calice, alternes ; étamines de même nombre, ou double ; ovaire simple, infère ; ordinairement un style ; stigmate partagé ou simple. Fruit couronné des bords du calice ou nu, capsulaire ou en baie, quelquefois séminifère, le plus souvent à plusieurs loges polyspermes.

Herbes ou arbrisseaux.

Onagre (œnothera). 1°. Plante herbacéee, tendre, succulente, de quatre pieds ; nombreux rameaux ailés ; feuilles d'un beau vert, unies, minces, à nervures régulières ; ses feuilles entières, ovales, longues de sept

à huit pouces sur un pouce et demi de large ; les fleurs presque sessiles ; ovaire inférieur, quadrangulaire, ailé ; le calice divisé en quatre parties ; quatre pétales jaunes, alternes aux divisions du caliee, à onglets étroits et isolés entre eux, laissent voir les divisions du calice ; huit étamines à anthères oblongues, entourent et serrent le pistil surmonté d'un large stigmate globuleux. Ces fleurs ne se montrent que quelques heures, lorsque le soleil darde ses rayons ; se ferment vers les quatre heures, et se défleurissent aussi très-promptement ; quelquefois elles tombent le même jour de leur épanouissement.

2°. Tige en arbuste, grêle, de six ou sept pieds ; feuilles cassantes, cylindriques ; écorce couleur de rouille ; feuilles sessiles, entières, étroites, pointues ; fleurs terminales et latérales ; pédoncules courts ; calice supère, tubulé, très-alongé ; les deux divisions du calice rabattues et caduques ; corolle ; quatre pétales blancsen forme de spatule, espacés et unilatéraux du côté de la plante ; au côté opposé, le pistil et les étamines au nombre de huit, très-alongés, dans une direction horizontale, et celle des pétales verticale ; stigmate quadrilobé.

Ces fleurs ont seulement le matin une odeur douce. Capsule ovale, cannelée ; quatre loges ; semences polyspermes.

3°. Tiges grosses, nourries, couvertes de poils, élevées aussi à six ou sept pieds, chargées de feuilles rapprochées, entières, sessiles, longues de trois pouces sur un pouce de large, se terminant en pointes alongées, bordées de dents éloignées, obtuses, très-courtes ; fleurs

axillaires, jaunes, portées sur un calice long, cylindrique, anguleux, dont le limbe, comme celui de la précédente, est réfléchi et divisé en deux longues folioles; quatre pétales jaunes, cordiformes, au haut du calice; huit étamines à filets épais, à anthères longues; style portant quatre stigmates.

4°. *Onagre visqueuse.* Branches feuillées, couchées, de trois à quatre pieds, cylindriques et garnies d'un poil fin, rase, lancéolées; feuilles lancéolées, nerveuses, sessiles, alongées, découpées en larges dentures et peu profondes. Les fleurs latérales tout le long de la tige; le calice longuement tubulé, divisé en quatre parties étroites, alongées au sommet du tube; quatre pétales cordiformes, jaune-clair; huit étamines à anthères transversales; un long style; stigmate quadrilobé et divisé; capsule sessile, cylindrique, cannelée, divisée intérieurement en quatre parties, ayant quatre cloisons, et au centre la columelle. Cette petite colonne entourée de semences nombreuses et fines.

Cette fleur, comme les belles-de-nuit, se ferme le matin pour se rouvrir le soir. Commence à fleurir en mars.

5°. *Onagre des marais.* Plante à tige cylindrique, épaisse, à demi-couchée dans les lieux humides, et traçante. Feuilles alternes, rapprochées et pétiolées, d'un vert-clair, pointues aux deux extrémités, et à nervures régulières, longues de dix-huit à vingt lignes, et larges de neuf à dix; fleurs solitaires et latérales, à longs pédoncules; calice monophylle, supère, à cinq divisions alongées; corolle d'un beau jaune; cinq pétales cunéi-

formes, évasés, opposés aux divisions calicinales, et insérés sur une glande couvrant l'ovaire. Dix étamines jaunes, à filets en alêne, à anthères oblongues, sont alternativement insérées sur les pétales et la glande calicinale ; un seul style portant un stigmate lisse, globuleux, arrondi en champignon. L'ovaire infère, accompagné à sa base de deux bractées ; capsule longue de près de deux pouces, arquée et arrondie, couronnée au sommet des bords du calice, à cinq loges polyspermes. Les semences attachées à un axe central.

Fleurit en mai.

ORDRE VII. *Les Myrtes* (Myrti).

Calice en godet ou tubulé, supère ou semi-infère; pétales au haut du calice, alternes ; étamines attachées sous les pétales; anthères obrondes, arquées; ovaire simple ; un stigmate, quelquefois divisé ; fruit en baie ou drupacé, quelquefois capsulaire, à une ou plusieurs loges.

Arbres, arbrisseaux.

Ces contrées produisent dans cet ordre le *décumaire* grimpant, un *seringa* inodorant, mais que je n'ai pas rencontré.

ORDRE VIII. *Les Metastomes* (Metastomæ).

Calice tubulé, à limbe corollifère et staminifère, couvrant l'ovaire infère ; filets des étamines à deux soies ou deux oreilles ; anthères en bec à leur sommet.

Feuilles opposées ; nervures longitudinales. Aucunes.

ORDRE IX. *Les Salicaires* (Salicaria).

Calice tubulé ou en godet ; pétales insérés au haut

du calice et alternes, quelquefois nuls; étamines en nombre égal, ou double, insérées au milieu du calice; ovaire simple, supère; un style, un stigmate, capsule environnée du calice, à une ou plusieurs loges polyspermes; semences attachées au réceptacle central.

Arbrisseaux, ou herbes.

Salicaire. Arbrisseau de douze à quinze pieds; tiges assez grêles; branches menues, cassantes; écorce brune; feuilles à l'extrémité; branches alternes, pétiolées, entières, oblongues, pointues, un peu plus larges en haut; les nervures régulières; fleurs par paquets de douze à quinze; pédoncules courts et roides; calice infère, en godet; cinq dents roides et colorées de blanc; au haut de ce calice, et opposés à ses divisions, cinq courts pétales plus longs et plus grands que les divisions du calice. Sous chacun d'eux est insérée au milieu du calice, une étamine qui ne s'élève aussi pas plus que les pétales, et comme plaquées sur elles; ovaire simple, supère; un style, un stigmate simple et sillonné. Fleurit en avril.

ORDRE X. *Les Rosacées* (Rosaceæ).

Calice supère, tubulé ou infère, en godet, quelquefois en roue; limbe divisé, presque toujours persistant; ordinairement cinq pétales insérés au sommet du calice et alternes, nuls quelquefois; étamines attachées sous les pétales; anthères souvent obrondes; ovaire tantôt infère, simple, à style et stigmate le plus souvent multiples; tantôt supère, simple à un style, ou multiple à plusieurs styles; les styles toujours latéraux.

La forme du fruit varie ; tantôt infère, pulpeux, charnu, à pepins et à plusieurs loges, ou en godet, polysperme ; tantôt à semences supères, à une loge, et le plus souvent à une semence sur un réceptacle commun.

Herbes, arbrisseaux ou herbes. Feuilles alternes.

Cet ordre si nombreux en Europe, l'est beaucoup moins dans l'Amérique, et sur-tout dans la partie de la Louisiane. Cependant il a aussi ses espèces particulières. Dans la famille des *neffliers*, on trouve plusieurs *aubépines* à épines longues, mais aucunes aussi épineuses que les nôtres ; quelques-unes n'en ont point du tout. Les feuilles sont aussi moins incisées. On s'en sert beaucoup en guise de thé contre les indigestions. Leurs fruits sont plus gros et moins abondans que ceux de nos espèces européennes.

Je n'ai rencontré aucunes roses, quoique la Caroline et la Virginie en produisent deux ou trois espèces.

Une *Aigremoine* (agrimonia). Celle dite à petites fleurs; feuilles ailées, à plusieurs folioles lancéolées.

La *Potentille de Pensilvanie.* Feuilles ailées, incisées, dentées, velues. Fleurs jaunes, terminales.

Plusieurs *Fraisiers* (fragaria). Aucune espèce dont le fruit fût passable. Ceux-ci viennent plus au nord. Une espèce assez commune dans les prairies du Ouachita avait des feuilles semblables à celles du Chili ; mais le fruit petit et désagréable.

La *Benoîte* que j'ai trouvée paraît différer de celle de Virginie par ses pétales plus longs.

Les *Ronces* (rubi). Deux espèces très-multipliées. La

première à tiges cylindriques, garnies d'épines, pressées, de différente grandeur. Ses feuilles glacées en-dessus, ne sont point velues en-dessous comme la ronce de Virginie, *rubus occidentalis.* Feuilles dentées profondément. Fruit oblong.

La deuxième espèce produit des tiges anguleuses; ses feuilles aussi quinées et ternées, plus grandes, moins effilées et à plus petites dents.

Parmi les *rosacées* à noyaux, la Louisianne produit le *cerisier* à grappes, fruit noir. Bel arbre droit, s'élevant à soixante pieds, dont le bois restant toujours coloré, est sur-tout propre à l'ébénisterie. *Voy.* tom. III, pag. 318.

Le *Ragoumier du Canada* (cerasus canadiensis). Arbrisseau de huit à dix pieds; feuilles étroites; fleurs blanches, deux ou trois ensemble; fruit noir et doux. Se trouve du côté du Ouachita.

Les espèces de *pruniers* sont très-diversifiées. Elles croissent dans les bois. Plusieurs ont de larges têtes très-touffues, sur un des troncs robustes; les fruits de diverses couleurs; les uns bons à manger, d'autres conservant une âpreté insupportable. *Voyez* tom. III, pag. 319,

ORDRE Ier. *Les Légumineuses* (Leguminosæ);

Calice monophylle, diversement divisé; corolle polypétale (rarement nulle ou monopétale), insérée au haut du calice, sous ses divisions; cinq pétales, quelquefois moins, réguliers, le plus souvent quatre irréguliers, ayant la forme d'un papillon, de là leur nom *papilio-*

nacées; composés d'un étendard supérieur qui enveloppe à demi deux pétales latéraux nommés les *ailes*, et de la partie inférieure recourbée en-dedans, nommée *carène*, formée d'un ou deux pétales. Dix étamines, rarement plus ou moins, insérées au calice sous les pétales, à filets séparés, tantôt réunis à la base, le plus souvent en deux corps; neuf dans un tube fendu sous l'étendard, et le dixième solitaire sous la fente; quelquefois toutes réunies au tube. Ovaire simple, supère; un style; stigmate simple. Fruit quelquefois capsulaire, à une loge et une semence, le plus souvent *léguminеux;* les semences attachées à une suture latérale, quelquefois à une loge à une ou plusieurs semences, ou à plusieurs loges avec cloisons; les loges monospermes, quelquefois pulpeuses.

Herbes ou arbres; souvent rameaux alternes. Feuilles stipulées, ordinairement alternes, ternées, ou digitées, ou pinnées.

Acacie (mimosa). On trouve fréquemment dans les contrées méridionales de la Louisiane et de la Floride l'espèce d'acacie à épine d'ivoire (*mimosa eburnea*), connue comme originaire de l'Inde. Elle se propage dans les bonnes terres, dans les sables, se forme en large buisson dans les lieux aérés. Ses branches menues, à écorce brunâtre, sont garnies de près à près, à l'insertion de chaque bourgeon, de deux épines droites, longues d'un ou deux pouces, divergentes, d'un blanc lisse et éclatant. Ses fleurs, jaunes, sont attachées à un centre commun, sphérique, de la grosseur d'une noisette. Le calice et la corolle petits et irréguliers,

irréguliers, contenant un style et un grand nombre d'étamines. Il naît de chacune de ces petites fleurs des gousses plus longues que le doigt, d'une grosseur proportionnée, contenant des légumes oblongs à cloisons séparées. Ce légume étant vert est extrêmement poisseux.

Fleurit toute l'année. Ces buissons ont tout-à-la-fois des fleurs et des fruits. On pourrait en faire des haies bien plus redoutables qu'aucune de celles que nous avons en Europe.

Févier (gleditschia). Grand arbre à écorce unie, noirâtre, élevé de soixante à soixante-dix pieds sur un tronc droit bien arrondi, jetant, comme tous les arbres épineux, ses branches horizontalement et à angle droit; les inférieures naissent à quelques pieds de terre, se projettent dans un rayon de quinze à vingt pieds sans s'incliner à leur extrémité, et sont armées surtout de longues épines. Des épines sont aussi disséminées sur le tronc et rangées, à la naissance des premières branches, en couronne redoutable et d'une conformation particulière. Elles sont longues de six ou sept pouces, entourées vers leur pied d'autres épines plus courtes. Ces épines rameuses et comme en chaussetrape sont portées sur un pédicule flexible de la nature du cuir, et, quelque position qu'elles prennent, présentent leurs pointes menaçantes. Les épines des branches au contraire sont incrustées dans l'écorce, ainsi que nos épines ordinaires.

Le févier, comme la plupart des plantes épineuses, produit avec une prodigieuse fécondité des drageons se propageant au loin.

Cet arbre est sur-tout désagréable l'hiver; ses longues branches nues ne montrent aucune apparence de boutons. En mars ses bourgeons sortent de l'écorce de distance en distance, comme d'un arbre qu'on aurait tout-à-fait élagué. Du sein de ces bourgeons se déploient des paquets de feuilles simplement ailées d'abord, et ordinairement de dix-sept paires de folioles sans impaires. Plusieurs de ces paquets produisent en même temps des chatons de fleurs qui épanouissent en avril; d'autres, au lieu de produire des fleurs, poussent des branches qui alors portent des feuilles deux fois ailées; ainsi l'arbre commence à changer de décoration.

Fleurs mâles et hermaphrodites sur le même individu; fleurs femelles sur des individus séparés. Chatons lâches, cylindriques, de trois à quatre pouces; les chatons mâles un peu plus fournis. Fleurs mâles; calice, quatre folioles; corolle; quatre pétales ouverts en coupe. Le fond du calice garni de poils. Sept étamines; filets le double plus longs que les pétales. Anthères vacillantes, oblongues, doubles. Fleurs hermaphrodites. Calice; cinq folioles. Corolle; six pétales ouverts en coupe; six étamines, filets de la longueur de la corolle. Pistil plus long que la corolle et velu. Stigmate en champignon. Gousses longues, comprimées, de douze ou quinze pouces, larges d'un pouce, contenant un grand nombre de graines dans des loges séparées, et une pulpe douce d'abord au goût, âcre ensuite, dont le bétail est très-avide. On en fait une boisson assez agréable.

2°. Une espèce plus rare est dépourvue d'épines.

Je place à la suite des légumineux à fleurs régulières une plante répandue dans toute la Louisiane, multipliant dans les lieux incultes et découverts.

Tige forte, élevée de cinq à six pieds, rameuse; écorce glabre; feuilles à douze folioles, sans impairs, glabres, ciliées, oblongues, pointues, d'un pouce de large sur près de trois pouces de longueur. Le pétiole commun genouillé à son insertion et avec une glande rougeâtre obronde. Fleurs jaunes, aú nombre de trois, sur un pédoncule. Calice partagé en cinq divisions profondes; la supérieure plus large, plus courte et concave; corolle presque régulière; cinq pétales isolés; l'étendard seulement un peu plus grand. Dix étamines séparées, de différentes formes et de différentes longueurs; deux sur-tout plus longues, courbées avec l'ovaire; gousse longue à plusieurs fruits.

Cette plante s'est sur-tout propagée depuis peu. Les habitans des campagnes torréfient ses graines en guise de café.

Gaînier (cercis), *arbre de Judée.* Calice à cinq dents; corolle irrégulière, papilionacée, onguiculée; l'étendard et la carène rapprochés et égaux, les ailes plus grandes; dix étamines inégales. Légume oblong, mince, à plusieurs semences. L'espèce que j'ai commencé à voir en remontant la rivière est celle à petites fleurs roses, ramassées aussi avec profusion le long des branches nues. Remarquable dans les bois qui n'ont alors pas encore de feuilles.

Cet arbrisseau s'élève de vingt à vingt-cinq pieds; ses feuilles sont aussi moins grandes que celles de l'espèce à grandes fleurs.

Cytise (cytisus), vulg. *liane blanche.* Je crois devoir placer dans le genre des cytises une liane qui se charge de longs panicules de fleurs violettes du plus agréable effet, que d'un peu loin on prendrait pour des grappes de fleurs de lilas. Je l'ai rencontrée sur les terres morcelées en innombrables îlets entre le Mississipi et les prairies des Atakapas. C'est un arbrisseau grimpant qui s'élève à plus de trente à quarante pieds, suspend ses rameaux multipliés aux arbres, en festons et draperies ; ses feuilles ailées sont garnies de treize folioles opposées, hastées, réfléchies à leurs bords, cotonneuses en-dessous. Les fleurs forment de belles grappes cylindriques garnies, papilionacées, d'un violet clair. Le calice coloré de blanc et de rose, garni de poil, en godet et comme labié ; la lèvre supérieure fendue, l'inférieure à trois dents ; l'étendard de la corolle relevé, blanc au centre, un peu glanduleux à l'onglet ; les deux ailes profondément échancrées, comme à deux onglets, et ayant une corne recourbée ; la carène échancrée aussi à ses onglets. Dix étamines ; gousses alongées, rondes, arquées, contenant des légumes de forme ovale. Fleurit à la fin d'avril.

Cet arbrisseau naturalisé serait une des plus agréables acquisitions pour former des berceaux, masquer des irrégularités, garnir des arbres aux rameaux nus.

Parmi les *lupins* on trouve le *lupin vivace* à fleurs violet-pâle, qui multiplie beaucoup, fleurit de bonne heure, dont on pourrait faire des prairies artificielles.

Psoralée (psoralea). Plante de quinze à dix-huit pouces, pubescente, striée ; ses feuilles alternes, pé-

tiolées, à trois folioles un peu rudes; épis de fleurs purpurines, longs d'environ un pouce, portés sur de longs et de roides pédoncules plus élevés que les autres parties de la plante; le calice turbiné, à cinq dents acuminées et ciliées; l'étendard de la corolle relevé; la carène divisée en deux pétales. Une gousse monosperme, comprimée, ridée, circulaire, pas plus grande que les dents du calice persistant.

Fleurit en mars et avril.

Trèfle (trifolium). La Louisiane a aussi ses trèfles indigènes qui croissent non sous les arbres, mais dans quelques parties des prairies, dans celles sur-tout que les troupeaux fréquentent le plus, où ils foulent et mutilent les grandes plantes.

1°. Le plus commun est de la plus petite espèce. Rameaux nombreux, couchés, striés, pubescens; feuilles pétiolées, cordiformes et denticulées; petites fleurs en tête, globuleuses, portées sur de longs pédoncules; chaque fleur pédonculée et d'un blanc terne. Gousse ovale enflée; quatre semences.

2°. Des planteurs cultivent avec le plus grand succès la grande espèce de trèfle blanc venue des Etats-Unis (*trifolium repens, trifolium album*). Cette utile plante traçante s'étend avec une telle vivacité, qu'elle fait périr les autres herbes. Pendant les plus grandes chaleurs elle conserve sa verdure foncée, et durant l'hiver elle continue à verdoyer lorsque les autres plantes herbacées n'ont plus qu'un chaume blanc.

3°. J'ai trouvé dans les prairies une autre espèce assez rare, remarquable par ses bouquets globuleux

très-gros, de couleur incarnate et ondulés. Tiges fortes. Ce devrait être une belle plante si elle était cultivée.

Mélilot (melilotus). L'espèce que j'ai rencontrée est véritablement le mélilot des Indes. Tige de deux à trois pieds, cylindrique, unie; folioles oblongues, denticulées, un peu échancrées à leur sommet; épis nombreux, axillaires, calice en godet persistant, à cinq dents; fleurs jaunes, l'étendard non relevé, plus long que les autres pétales; carène d'une seule pièce et courte; gousse plus longue que le calice, renflée, contenant deux ou trois semences.

Fleurit en avril.

Dolic (dolichos). Calice court, à quatre dents, dont la supérieure est échancrée; l'étendard garni à sa base de deux callosités, et comprimant les ailes; gousse oblongue, polysperme, de forme variée; semences réniformes ou obrondes, ombiliquées sur le côté; feuilles ternées, à stipules.

Josephine. Belle plante vivace; tige droite, cylindrique, glabre; feuilles ternées et stipulées; étendard garni de deux callosités, et relevé; calice permanent, gousse oblongue, longue d'un pouce environ, de la grosseur du doigt; semences jaunâtres et petites. *Voyez* sa description, t. III, p. 264.

Dolic tomenteux. Plante légumineuse, grêle, volubile, à trois folioles cordiformes en-dessous, à poils assez doux, blanchâtres; fleurs à courts pédoncules, blanches; le calice garni d'une bractée écailleuse,

coloré de blanc, aussi couvert de poils, en godet, à quatre dents, l'inférieure plus longue.

Erythrine (erythrina). Sanguinolente et épineuse; racines tubéreuses; tiges grosses, cylindriques, creuses, unies, hautes de quatre pieds, d'un rouge foncé; feuilles glabres; trois folioles ventrues, terminées en pointe, à la manière de celles du lierre commun; ses épines qu'à la naissance de quelqu'unes de ses feuilles; ses fleurs verticillées sont cependant rapprochées par paquets de trois sur de courts pédoncules, et forment un long épi terminal espacé. Calice monophylle, épais, compacte, coloré, à cinq dents; la corolle rouge vif, alongée d'un pouce, en forme de sabre dont le calice paraît être le manche; le seul pétale du pavillon visible embrasse toute la fleur; gousse longue, noueuse, à fruit écarlate.

Glycine (glicine). 1°. Tiges grimpantes, de dix à douze pieds; feuilles, trois folioles vert tendre, entières, étroites; fleurs au nombre de deux ou trois latérales; calice en godet évasé, à cinq longues dents: celles de la carène sur-tout alongées, et recourbées intérieurement en faux; deux bractées accompagnent et serrent le calice des deux côtés; la corole renversée, un grand étendard plane, arrondi, d'un pouce et demi de diamètre, échancré au milieu, blanc extérieurement, et d'un violet tendre intérieurement, avec une tache blanche au centre, une callosité près de l'onglet; les deux ailes étroites, réfléchies intérieurement dans leur longueur, et adhérentes en partie à la carène. Cette carène d'une

pièce, ouverte à son extrémité, par où s'alonge le fruit, est hérissée extérieurement, ainsi que les ailes, de poils roides, inclinés vers le sommet; neuf étamines réunies à leurs bases en tube, et se courbant à leur extrémité en forme d'hameçon; une seule étamine à filet est isolée; pistil plane à son extrémité, stigmate plane aussi; gousse longue de trois à quatre pouces, large seulement de deux lignes; semences petites. Ces larges papilionacées étalées en août et septembre sur les arbustes, ont le plus bel effet.

2°. Tige d'un pied et demi, unie, menue, ferme, ligneuse; feuilles pétiolées, ternées, ovales, unies; fleurs violet pâle, deux à deux sur le même pédoncule; calice monophylle, à cinq dents alongées; les deux supérieures plus petites, l'inférieure plus longue et plus effilée; l'étendard de la corolle évasé, fouetté d'un violet foncé, et marqué plus haut d'une tache blanche longitudinale. Fleurit en mai.

Amorpha, vulg. *indigot sauvage.* Calice, cinq dents, l'étendard ovale, concave; point d'ailes ni de carène; étamines réunies à leurs bases; petite gousse ovale, tuberculée, à deux semences.

1°. Tige de quatre à cinq pieds, deux rameaux nombreux, unis, cylindriques; feuilles à deux stipules, ailées, sans impaires; folioles étroites, garnies d'une pointe; fleurs jaunes, accompagnées de bractées, en bouquets de quatre à cinq, sur de grêles pédoncules. La corolle a l'aspect d'une rosacée. Employée pour les coupures.

2°. Celle-ci est tomenteuse.

Indigotier de la Louisiane. Belle plante, élevée de huit à neuf pieds. Tige glabre, solitaire, cylindrique, rameuse au sommet seulement, et couverte d'une poussière blanche; feuilles longuement ailées, ayant jusqu'à cinquante-deux paires de folioles d'un beau vert, unies et douces au toucher, plus blanches en-dessous; leurs pétioles cylindriques et genouillés à leur insertion sur des pédoncules. Fleurs distantes, deux à deux sur le premier. Calice ouvert et à cinq dents; l'étendard de la corolle d'un jaune sale en-dehors, d'un jaune éclatant en-dedans. La carène garnie d'un éperon subulé. Semence longue; silique de sept à huit pouces, large de deux lignes, plane, contenant des légumineux alongés, bruns, n'ayant pas plus d'une ligne et demie de longueur.

Une autre espèce, qui a les mêmes formes, les mêmes proportions, porte des fleurs dont l'extérieur de l'étendard est mordoré. Les siliques et les semences semblables.

Robinier, faux acacia (robinia). Calice petit, campanulé, à limbe presque entier, ou quatre lobes; gousse oblongue, comprimée, polysperme; semence comprimée : c'est l'*acacia* naturalisé dans nos contrées.

Bagnodier herbacé. Fleurs jaunes; tige d'environ un pied et demi, cylindrique, velue, ainsi que toute la plante; feuilles épaisses, ovales, presque sessiles, et les fleurs papilionacées, jaunes; le calice à cinq dents pointues, irrégulières, plus profondes près les deux

en ailes, accompagné de deux oreillettes stipulées. La gousse du fruit oblongue, d'un pouce de longueur, composée de deux pièces, fait explosion en la pressant.

Tous les légumineux de nos contrées réussissent parfaitement à la Louisiane, plusieurs autres des îles réussissent également. A cet égard la Louisiane est plus riche que notre Europe.

Il y a parmi les légumineux à gousses articulées des espèces remarquables; ces gousses sont hérissées et se fracturent facilement à leurs articulations; alors elles s'attachent au premier animal qui les touchent, et se disséminent ainsi.

ORDRE XII. *Les Térébinthacées* (Terebinthaceæ).

Calice infère, partagé; pétales insérés au fond du calice, alternes et en nombre égal à ses divisions; autant d'étamines ou le double et alternes; ovaire supère, simple ou multiple; un style divisé ou point; même nombre de stigmates.

Arbres, arbrisseaux.

Térébinthacée liane. Arbrisseau ici des plus remarquables parmi les plantes grimpantes. Il s'attache aux arbres avec des mains ou racines, comme notre lierre, et s'élève jusqu'à vingt ou trente pieds. Arrivé près des branches de l'arbre où il s'est attaché, il jette de longues branches ligneuses, de sept à huit pieds, d'un bois ferme, à fibres blanches et serrées, à écorce marbrée de gris et de brun. Ses nombreux rameaux garnis à leur extrémité d'un beau feuillage pétiolé, terné, mince, souple, couvert d'un poil fin, velouté en-dessus, et dessous d'un vert clair; les deux

folioles inférieures se touchant comme si elles étaient sessiles ; la foliole du milieu ayant un pétiole de six lignes ; ces folioles ovales ; petites fleurs herbacées, pédonculées ; calice infère, monophylle, en godet, à cinq dents ; corolle à cinq pétales linéaires, rabattus, insérés au fond du calice ; cinq étamines à filets connivens ; anthères oblongues, jaune-terne, insérées au fond du calice ; ovaire supère ayant un seul style et un seul stigmate. Fleurit en mars.

Sumac (rhus). Calice, cinq parties, cinq pétales, cinq étamines courtes, à anthères petites ; trois styles, trois stigmates ; petite baie à noyau.

Les *sumacs* naturalisés en France croissent avec profusion dans tous les bois de la Louisiane, le long des lisières des chemins, et dans les lieux cultivés et abandonnés. Ils s'élèvent sur des tiges grêles à vingt-cinq ou trente pieds, étendent horizontalement leur beau feuillage ailé, et épanouissent au sommet leurs fleurs groupées pyramidalement, les unes rouge-pourpre, les autres jaune-paille.

Clavalier, frêne épineux (zanthoxylum). Les descriptions de cet arbre ne lui donnent point de pétales ; celui de la Louisiane en a de très-prononcés. Il faut donc que ce soit une espèce particulière. Elle diffère aussi à d'autres égards.

Arbre, et non arbrisseau, s'élevant de trente à trente-cinq pieds, formant une tête élargie bien arrondie. Tronc droit ; ses branches disposées en espèce de verticille, comme celles du frêne. Il se garnit d'épines droites et courtes qui, quand le tronc vieillit, parois-

sent implantées sur une grosse éminence pyramidale, à-peu-près comme le sont les diamans que les metteurs en œuvre travaillent. Ce tronc blanchâtre, couvert et hérissé de ces hautes aspérités permanentes, même quand l'épine est usée ou enlevée, donne à l'arbre une expression pittoresquement gothique, si j'ose ainsi parler, et qui figurerait très-bien près des monumens de ce genre. Feuilles alternes, ailées, à cinq ou six paires de folioles et un impair, à pétioles longs de huit à dix pouces. Les folioles distantes; pétioles opposés, dentés, finement glanduleux à chaque denture. Aux extrémités des jeunes jets s'épanouissent de larges bouquets en ombelle de sept à huit pouces de diamètre, garnis de petites fleurs distantes, herbacées. Le calice très-petit, à cinq divisions; la corolle blanchâtre; cinq pétales plus longs, réfléchis intérieurement et opposés aux divisions calicinales; entre ces pétales s'élèvent et divergent cinq étamines plus longues que les pétales, à filets colorés et épais à leur base, à anthères doubles, arrondies, sillonnées; un rudiment d'ovaire obrond. Femelles: les pétales plus étroits, un ovaire obrond paraissant difforme, portant tantôt deux, tantôt un seul pistil; à style court, à stigmate en forme de champignon.

Cet arbre est fortement odorant dans toutes ses parties, et quand on met dans la bouche de son écorce et même de son bois, on éprouve un picotement âcre et brûlant. On s'en sert pour les bains aromatiques; et j'ai vu une personne délicate et nerveuse être beaucoup incommodée de ses trop grands effets, quoique la dose fût modérée. J'ai vu aussi employer avec grand

succès ses racines comme vermifuges, pour les chevaux sujets ici, ainsi que les hommes, à de grandes maladies de vers.

Pteléa, orme de Samarie (ptelea). Cet arbrisseau, dont on se plaît à décorer les bosquets en France, est ici très-multiplié. Il s'élève à une vingtaine de pieds, croît à l'ombre des arbres élevés, jette des rameaux alongés et peu garnis, ce qui le dispose à se grouper avec d'autres arbres. Sa végétation est vive; il pousse sur de jeunes jets un grand nombre de fleurs. Son écorce est gris-blanc; ses rameaux de l'année sont cylindriques et cotonneux; ses feuilles sont de même cotonneuses en-dessous, blanchâtres, ternées, entières, lancéolées; la foliole du milieu plus grande. De longs pétioles contribuent à rendre ce souple feuillage plus gracieux et plus mobile. Ses fleurs verdâtres, disposées en larges bouquets à l'extrémité des branches, et non latérales, ont un petit calice à quatre parties, sur lequel se déploient quatre pétales linéaires plus longs, très-ouverts; quatre étamines alternent avec les pétales. Un ovaire supère; un style court à *un seul stigmate;* et cependant dans les autres *ptéléas* les auteurs leur en donnent deux. Les feuilles ont une odeur forte et désagréable, ce qui le fait nommer ici *bois puant*. L'odeur des fleurs est des plus suaves. L'ovaire comprimé devient une capsule blanche, plane, membraneuse, à larges bords, à une loge.

Ces bouquets de follicules jouent agréablement avec le feuillage.

Noyer (juglans) *à fruit noir* (juglans nigra). Arbre

de soixante-dix à quatre-vingts pieds, diamètre de trois à quatre pieds; écorce brune, gerçant de bonne heure. Ses branches épaisses, souples et moelleuses, feuillées. Feuilles en paquets, alongées et ailées, garnies de neuf à dix paires de folioles avec un impair; lisses, obrondes, pointues, finement dentées, exhalant une odeur forte et désagréable. *Fleurs mâles :* chatons de quatre à cinq pouces de longueur, de quatre à cinq lignes de diamètre; calice ou écailles distans; le pédoncule placé à un côté du chaton, divisé en six parties et couvert d'un grand nombre d'étamines pressées. *Fleurs femelles :* ovaire infère, oblong; calice supère; quatre dents. Corolle nulle; deux stigmates sessiles, alongés, opposés et réfléchis, glanduleux, déchirés dans toute leur longueur, et offrant l'apparence d'une substance cristallisée. Fruit rond, gros, recouvert d'un brou épais, fongueux, fortement odorant; la coque de la noix extraordinairement épaisse et dure, contenant intérieurement des cartilages aussi durs que la coque même; ainsi on ne peut en arracher l'amande qu'avec peine et par petites parties. Cette amande est douce et plus huileuse encore que celle de nos noix d'Europe.

Fleurit en avril.

Le bois de cet arbre est sur-tout propre aux meubles. Sa couleur brune, qui se fonce avec le temps, le rend, à cet égard, supérieur à celui d'Europe.

Noyer (juglans) *dioïque, noyer blanc* (juglans alba ovata). L'espèce appelée ainsi s'élève à quatre-vingts à cent pieds, forme des troncs droits, unis; l'écorce d'abord lisse, blanchâtre, se sillonne en vieillissant;

feuilles composées de quatre à cinq paires de folioles avec un impair, moins grandes que les autres espèces. *Fleurs mâles*, plus alongées, plus molles que celles de l'espèce précédente; ses châtons menus, grêles, d'environ quatre pouces de long, entourent des calices ou écailles pédonculées, à trois parties, et non à six, comme dans d'autres espèces, portant seulement quatre étamines. *Fleurs femelles :* ovaire infère, anguleux; calice supère; quatre dents, une d'elles quatre à cinq fois plus longue; corolle nulle, stigmate sessile, long, bicorne, glanduleux, et pas tout-à-fait déchiré jusqu'à sa partie inférieure. Son fruit petit, arrondi, recouvert d'une enveloppe mince; la coquille mince aussi et facile à casser; l'amande aisée à tirer de l'intérieur, mais très-amère.

Fleurit en avril.

Noyer paçanier amer. Cet arbre a de la ressemblance avec le précédent, mais son écorce est plus brune; il s'élève aussi à une très-grande hauteur; son bois assez blanc, à la fibre serrée, liante, serait très-propre à des ouvrages de menuiserie, de charronnage et de charpente; il est pesant. Son feuillage léger comme celui du précédent, un peu plus touffu. Le même nombre de folioles, mais plus étroites, plus alongées, d'un vert un peu plus foncé et sans dentures visibles. Ce qui est sur-tout remarquable, c'est que les jets de l'année et les pétioles sont couverts d'un duvet cotonneux, tandis que ceux du précédent sont glabres. Les chatons un peu plus fournis et plus longs; l'écaille calicinale divisée en trois; la division du milieu deux à

trois fois plus longue et acuminée ; six à huit étamines ; anthères doubles. Dans les fleurs femelles, ovaire infère, anguleux ; le calice à quatre divisions, une d'elles deux à trois fois plus longue et acuminée ; corolle à peine sensible, qui ne paraît être que le renflement fongueux du stigmate, bicorne sans être totalement fendu.

Fleurit en avril.

Fruit.

ORDRE XIII. *Les Nerpruns* (Rhamni).

Calice à bords partagés ; cinq pétales, rarement quatre ou six, ou point, insérés au sommet du calice, alternes, et en nombre égal à ses divisions, quelquefois joints par une baie élargie ; étamines aussi alternes ; ovaire supère, environné d'un disque glanduleux, styles et stigmates simples ou multiples. Fruit supère, à baie multiloculaire, ou à plusieurs noix, ou capsulaire, à plusieurs loges multivalves.

Arbres, arbrisseaux ; feuilles à stipules.

Célastre grimpant (celastrus scandens). Tiges, les plus fortes de deux pouces à deux pouces et demi de diamètre, d'un bois compacte, élastique plutôt que ployant ; l'écorce unie, noire sur les anciennes ; celle d'une année ou deux, lisse, luisante, vert-jaunâtre ; branches à angle droit, sur-tout extrêmement fortes à leur insertion, et incapables de s'éclater comme aux autres bois. Il reste sous ces branches, et même à celles qui ont tombé, une petite proéminence dure, qui, malgré le lisse de l'écorce, entrelace alors plus fortement

fortement cette lianne avec les branches des arbres où elle grimpe ; feuilles alternes, pétiolées, entières, ovales, un peu pointues, dentées, peu sensibles, glabres, d'un vert luisant en-dessus, et à nervures régulières. Fleurs petites, herbacées, en grappes, toutes terminales ; calice à cinq lobes ouverts ; cinq pétales opposés aux divisions calicinales, réfléchis intérieurement sur les côtés, de manière que chacun embrasse une étamine à filets droits, oblongs ; anthères très-petites ; l'ovaire petit, enfoncé dans le disque glanduleux, large, plane ; le style plus court que les étamines, baie rouge et ensuite noire, pulpeuse, à plusieurs semences.

Cassine (cassine). Arbrisseau dont les sauvages font un grand usage ; il s'élève à dix ou douze pieds ; il paraît aimer les côtes maritimes et les terres légères, car j'en ai vu beaucoup à Pensacole ; il croît aussi dans les terres plus élevées des Opelousas, mais ne paraît pas se plaire sur les sols trop substantiels ; il se garnit de branches sur toute sa hauteur, porte des feuilles alternes, lancéolées, toujours vertes, épaisses, et d'un vert foncé, un peu échancrées sur les bords ; ces fleurs sont verticillées, axillaires, de couleur blanche ; le calice inférieur petit, à cinq divisions et persistant ; la corolle, cinq pétales plus longs que le calice ; cinq étamines en forme d'alêne, à anthères simples ; trois stigmates sessiles et réfléchis ; baie rouge, à trois loges ombiliquées par les stigmates, contenant trois semences ovoïdes.

Houx (ilex). Dioïque. Bel arbre élevé à qua-

rante ou cinquante pieds, sa tige droite, unie, bien filée; écorce blanchâtre, rameaux divergens et touffus, donnant à sa tête une jolie forme pyramidale; feuilles persistantes, alternes, entières, ovales; les bords armés de six ou sept pointes, sans être sinués et ondulés comme au *houx* de France; ses fleurs très-petites naissent par bouquets sur le vieux bois, et plus souvent sur celui de l'année; calice infère, monophylle, partagé en quatre. Fleurs mâles : corolle monopétale, blanche, à quatre divisions, planes; quatre étamines divergentes, insérées sur la corolle opposée à ses divisions, à filets blancs et plus épais à leur insertion; anthères oblongues, très-chargées de pollen; rudiment d'ovaire. Fleurs femelles : calice comme le précédent; corolle à quatre divisions profondes qui semblent polypétales; quatre étamines stériles opposées aux pétales; un seul ovaire supère, obrond; stigmate sessile; baie rouge, petite, ronde, contenant quatre semences.

CLASSE XV.

Plantes DICOTYLÉDONES*, apétales, à étamines idiogynes ou séparées du pistil.*

Fleurs tantôt monoïques, tantôt dioïques, rarement hermaphrodites; le calice toujours monophylle, ou des écailles en tiennent lieu; corolle nulle; les écailles ou les divisions intérieures du calice quelquefois pétalées. Fleurs mâles, les étamines insérées au sommet ou au bas du calice ou de l'écaille; filets distincts,

réunis quelquefois par un support central. Fleurs femelles; ovaire rarement infère, un style ou plusieurs, quelquefois point.

ORDRE Ier. *Les Euphorbes* (Euphorbæ).

Fleurs monoïques ou dioïques, rarement hermaphrodites; pétales nuls, à moins qu'on ne donne ce nom aux divisions intérieures du calice ; filets des étamines quelquefois rameux, d'autres fois articulés; paillettes mêlées quelquefois aux étamines ; un style à plusieurs stigmates ou plusieurs styles; autant de loges dans la capsule à une ou plusieurs semences; les loges intérieurement élastiques, bivalves; les semences à moitié enveloppées, attachées supérieurement à l'axe central du fruit.

Herbes, arbrisseaux, arbres; quelques genres laiteux.

1°. *Tithymale* (euphorbia). Tige d'environ deux pieds, glabre, cylindrique, garnie de feuilles épaisses, sessiles, étroites, terminées en pointe arrondie et serrées contre la tige; fleurs blanches en corymbe; cinq divisions pétalées sur un calice charnu; un ovaire pédiculé, penché, surmonté de trois styles, chacun deux stigmates. Son suc est caustique. Cette plante est l'*ipécacuanha* du pays. Les sauvages, qui en font usage, nomment cette plante *péeca*, mot qui paraît être le radical d'*ipécacuanha*.

Euphorbe couchée, ou *tithymale dicothome*. Plante de quatre pieds, quelquefois couchée et étalée; tiges

glabres, cylindriques, ressemblant à celles du pourpier, garnies de branches *dicothomes*, presque à angle droit; feuilles sessiles, charnues, finement dentées; petites fleurs latérales; le calice oblong, turbiné, est terminé par quatre divisions blanches intérieurement; étamines à anthères didymes; ovaire longuement pédiculé, penché, trilobé, surmonté de plusieurs styles. Cette *euphorbe* est aussi laiteuse.

Fleurit en juillet et août.

On trouve aussi le *tithymale* de nos jardins.

1°. *Aculypha monoïque.* Petit arbuste de quinze à dix-huit pouces, à rameaux menus, nombreux et divergens, l'écorce un peu cotonneuse et fauve; feuilles alternes, pédiculées, dentelées, ovales; de leurs aisselles, et à l'origine des branches, naît en forme de calice, une bractée pédonculée, en cornet, dentée irrégulièrement; de ce cornet sort un ovaire trilobé, produisant trois semences ovales; sur le pédicule de la bractée s'élève, en forme de pavillon, le pédoncule de la fleur mâle, dont le sommet est entouré d'étamines agglomérées.

On ne peut s'empêcher d'admirer ici cette jolie distribution de la nature : l'ovaire est enfoncé dans une coupe évasée de manière à être abrité des vents, et en même temps le plus convenablement pour que, si les poussières des étamines détachées par le vent ou par le mouvement, viennent à tomber sur les parois du vase, elles soient répercutées sur l'ovaire.

2°. L'autre espèce est herbacée également, rameuse et cotonneuse, à tiges un peu plus élevées; ses feuilles

pétiolées, dentées, plus sensiblement cotonneuses et plus alongées, sur une largeur de six à sept lignes. Ici le même pédicule, au lieu de porter une bractée, en porte deux, contenant chacune un ovaire trilobé, surmonté de son pistil ; et entre ces deux bractées, s'élève un seul pavillon pour les deux ; et comme ces poussières doivent féconder deux fleurs femelles, il est plus élevé que dans l'autre plante, et est garni d'un plus grand nombre d'étamines qui forment un petit épi. Les bractées plus planes que dans l'autre plante, sont garnies à leurs bords de longs poils serrés et dressés, placés là comme pour défendre l'ovaire, et pour répercuter aussi les poussières.

ORDRE II. *Les Cucurbitacées* (Cucurbitaceæ).

Fleurs rarement hermaphrodites ; calice divisé en cinq, souvent coloré ; cinq appendices verdâtres, imitant les premières divisions du calice ; fleurs mâles, cinq étamines ; filets et anthères distincts, filets réunis ensemble ou séparément ; ovaire stérile, fleurs femelles, stériles ou nulles ; ovaire infère ; un style, rarement plusieurs, souvent multiple. Fruit infère, en baie, à écorce ordinairement solide, uniloculaire, à une ou plusieurs semences cartilagineuses ou crustacées ; tiges herbacées, grimpantes ou rampantes ; feuilles alternes, à vrilles axillaires ; fleurs axillaires.

Les pays chauds sont, à proprement parler, les pays des cucurbitacées. La Louisiane produit avec une abondance extrême toutes les espèces de concombres, de melons, de calebasses douces et amères, de citrouilles, de potirons, de giromonds.

Une jolie espèce de *grenadille*, fleur de la passion, plante vivace qui couvre et pare les buissons, pourrait, je crois, s'acclimater dans nos contrées.

Une cucurbitacée herbacée qui s'élève à trente ou quarante pieds sur les arbres à feuilles lobées, produit des fruits ovales et pointus, gros comme des noisettes, réunis huit ou dix ensemble, et forment des chausses-trapes, couverts de petites aiguilles menues, se croisant; l'intérieur du fruit est une amande blanche.

ORDRE III. *Les Orties* (Urtiçæ).

Fleurs rarement hermaphrodites. Calice divisé; étamines opposées aux divisions; ovaire supère; point de style ordinairement; semence solitaire, renfermée dans une croûte fragile ou tuniquée, nue, ou couverte du calice, quelquefois en baie.

Herbes, arbrisseaux ou arbres; quelquefois laiteux.

Mûrier (morus). On trouve ici deux espèces de mûrier; l'une à fruit blanc, et l'autre à fruit rouge.

Les chatons mâles en sont cylindriques et lâches; les chatons femelles plus serrés et plus courts. Ces arbres sont monoïques, et quelquefois le même chaton est inférieurement mâle, et supérieurement il est femelle. Les feuilles en sont grandes, cordiformes, dentées, acuminées, cotonneuses en-dessous, rudes en-dessus, et cependant luisantes; rarement il s'en trouve de lobées. L'écorce de l'arbre est blanchâtre et assez unie. Ces arbres sont droits, élevés et d'un beau port. Fleurit en mars.

Ortie (urtica). Trois espèces d'orties principales.

L'une, appelée *ortie rouge*, garnie de piquants, s'élève à deux pieds; le dessous des feuilles est d'un pourpre foncé; fleurs monoïques, verticillées, agglomérées; les fleurs mâles placées aux sommités des pédoncules.

Une deuxième espèce, nommée *ortie blanche*, a ses feuilles moins colorées, mais de même grandeur et même port.

Une troisième espèce plus grande, à feuilles plus larges, porte ses fleurs latérales en panicules blanchâtres, horizontaux, planes, s'étendant comme une feuille lancéolée.

Cette dernière espèce est la plus rare.

Le houblon y est naturel, ou du moins s'y est naturalisé.

Dans la famille des chanvres, une espèce bâtarde, aux environs de la Nouvelle-Orléans, qui pouvait s'être trouvée par hasard dans des ballots.

Dans la famille du *poivre*, un arbrisseau de sept à huit pieds, à feuilles un peu odorantes, à petites fleurs blanches aussi odorantes, et dont je n'ai pas vu le fruit.

Je termine cet ordre par une plante monoïque que je n'ai trouvée qu'aux Atakapas, et que je nomme *atakapace*.

Tige cylindrique, très-cotonneuse, élevée d'environ quatre pieds; feuilles alternes, pétiolées, hastées, cordiformes du coté du pétiole, d'environ cinq pouces sur deux de largeur, très-cotonneuse aussi; leur pétiole fin; fleurs agglomérées en plusieurs bouquets, à l'extrémité des branches pédonculées.

Plusieurs fleurs mâles entourent, en forme d'ombelles, la fleur femelle. Les fleurs mâles sur un calice

sans pétales ; une douzaine d'étamines à filets courts, et à larges anthères. Ces calices extrêmement cotonneux, ainsi que celui de la fleur femelle, également sans rebords, d'abord supères et portant plusieurs pistils ; l'ovaire trilobé devient une capsule à trois semences, de la grosseur d'un petit pois, presque de la forme d'un œuf, unie, grisâtre, marbrée.

Toute la plante a une odeur assez forte et pénétrante.

ORDRE IV. *Les Amentacées* (Amentaceæ).

Fleurs rarement hermaphrodites ; fleurs mâles, en chatons écailleux ; étamines à filets séparés ; fleurs femelles en chatons, ou groupées, ou solitaires ; ovaire supère, simple, rarement multiple ; souvent plusieurs stigmates ; semences nues, ou renfermées dans des capsules supères, coriacées, ou osseuses.

Arbres, arbrisseaux. Feuilles alternes.

Orme (ulmus). Calice campanulé, à quatre et cinq dents, coloré, persistant ; trois à six étamines ; anthères à quatre sillons ; ovaire comprimé ; deux styles, quelquefois nuls ; deux stigmates ; capsule plane, arrondie, comprimée, membraneuse, renflée dans son milieu, contenant une semence lentiforme.

J'ai remarqué deux espèces d'ormes dans les contrées que j'ai parcourues.

1°. La première la plus répandue, est aussi la plus grande, s'élève de cinquante à soixante pieds. Ses rameaux longs, flexibles, pendans, à écorce blanchâtre ; feuilles rapprochées, oblongues, terminées par une pointe inégale à leur base, dentées doublement, lui-

santes et rudes en-dessus, légèrement cotonneuses en-dessous; les nervures régulièrement dessinées et prononcées. Son bois est blanc et liant: on l'emploie au charronnage.

Cette espèce paraîtrait être celle qu'on désigne sous les dénominations d'orme blanc d'Amérique, *ulmus americana alba*, ou de bois dur, *american rough leaved elm-trée*, si l'orme de la Louisiane n'était une fois plus grand, si ses feuilles n'étaient lisses en-dessus et à peine cotonneuses en-dessous, au lieu d'être velues.

La deuxième espèce moins répandue, est connue sous la dénomination d'*orme gras*; moins élevée que la première, elle a aussi des feuilles plus petites, des branches plus menues et encore plus pendantes. Elle se plaît davantage dans les lieux frais et couverts. Son écorce bouillie rend un mucilage jaunâtre, transparent, extraordinairement épais et abondant: c'est pour ainsi dire une glu. On en fait usage dans les fabriques d'indigo.

Saule (salix). Les espèces de saule que j'ai observées s'élèvent à cinquante, soixante pieds, parviennent à une extrême grosseur, jettent de longues branches, grosses, dégarnies inférieurement de rameaux et de feuilles, mais touffues à leurs extrémités; longs chatons mâles, à six étamines sur chaque écaille, et à trois glandes.

Une espèce porte des feuilles plus étroites.

Peuplier (populus). Plusieurs espèces. Le *peuplier liard* est un des plus grands, des plus gros et des plus beaux arbres de cette contrée. On fait de son

tronc des pirogues d'une seule pièce de plus de quarante pieds de long, larges de cinq à six pieds. Il est aussi remarquable par la beauté de son feuillage large, à longs pétioles, jouant au moindre souffle des vents. Ses boutons résineux odorans.

Une espèce assez rare, peu élevée, porte de petites feuilles, des rameaux menus.

Le *Cirier, l'arbre à cire* (mirica cerifera), produit ici deux espèces extrêmement multipliées le long des eaux près des bords de la mer. On pourrait faire des récoltes abondantes de sa cire; et des habitans vont passer quelques mois à cette singulière récolte. Arbrisseau jetant, du bas en haut, grand nombre de rameaux s'élevant à douze ou quinze pieds. Feuilles alternes, entières, alongées, pointues, ponctuées, d'un vert foncé et odorantes. Fleurs mâles en chatons, plus longs que ceux des femelles. Baies violettes, odorantes, se couvrant d'une substance résineuse que l'on détache des baies en les jetant dans l'eau bouillante.

Liquidambar. Cet arbre, connu ici sous le nom de *copal*, auquel les botanistes ne donnent que trente à quarante pieds de hauteur, est un des plus grands arbres qui décorent les majestueuses forêts de ces contrées. Il s'élève à quatre-vingts et quatre-vingt-dix pieds. Son tronc droit et cylindrique, couvert d'une écorce agreste, soutient avec fierté sa tête pyramidale, qu'il ne cesse pas, malgré son élévation, de couvrir d'un feuillage touffu, ce qui est sur-tout rare parmi ces grands végétaux. Les jeunes rameaux, les feuilles et les pétioles sont glabres dans toutes leurs parties, et

d'un vert qui rend son aspect plus gracieux. Les découpures des feuilles régulières à sept ou à cinq lobes, se terminent en pointe; et leurs bords sont échiquetés d'une fine denture.

Dès le mois de février, il montre de longs chatons garnis, par intervalle, de fleurs globuleuses. Les sexes y sont séparés. Les fleurs mâles portent des étamines nombreuses, serrées sphériquement avec une colerette commune, à quatre folioles caduques ; les filamens courts; anthères de différentes grandeurs.

Les fleurs femelles ont un réceptacle commun, sphérique, d'environ un pouce de diamètre; colerette à sa base. Calice anguleux; un ovaire, deux styles, deux stigmates. La capsule oblongue, enfoncée dans l'alvéole, à deux valves et une loge. Les semences nombreuses, oblongues, luisantes, ailées à leur sommet.

Cet arbre produit une raisine aromatique : elle faisait un des priucipaux parfums dont les prêtres mexicains se servaient dans ces temples toujours ensanglantés de victimes humaines. Lorsque Cortez parut parmi eux dans leur contrée comme un envoyé du ciel prédit depuis long-temps par leurs oracles, ces prêtres du soleil brûlèrent devant lui des parfums de copal.

Les troncs de ces grands arbres devraient être propres à une iufinité d'ouvrages utiles, si la Louisiane, si riche en végétaux, ne les faisait dédaigner à ses trop heureux habitans. On ne coupe guère ces arbres que pour en avoir la longue herbacée parasite dont ils sont souvent chargés.

Ces grands arbres, dont le bois ne saurait long-temps

résister à l'humidité d'une terre toujours fermentante, se décompose bientôt; et cependant leur bois est compacte et les fibres en sont tellement liées qu'on ne saurait le fendre : on ne pourrait l'employer que dans des lieux abrités, alors il durerait long-temps, pourrait s'employer aux objets qui exigent le plus de force; il est d'ailleurs susceptible d'un beau poli.

La médecine du pays fait usage de ses bourgeons pour les bains sudorifiques, et même de la plante parasite qui, croissant dessus, participe de ses propriétés.

Chêne (quercus). Chaton monoïque ; fleurs femelles, inférieures, en petit nombre; fleurs mâles supérieures. Calice mâle; quatre à cinq dents; cinq à dix étamines. Calice femelle, entier, coriace; un ovaire, un style. Une semence ou gland entouré par le calice persistant. *Voy.* tome II, page 42; tom. III, pag. 264.

Platane (platanus). Le platane est aussi un des plus grands arbres qui décorent les forêts de la Louisiane, remarquable par la beauté de son tronc et de ses branches blanchâtres, par sa large cîme, bien arrondie, par ses grandes feuilles à trois grands lobes anguleux, d'un beau vert, légèrement cotonneuses en-dessous.

ORDRE V. *Les Conifères* (Coniferæ).

Fleurs monoïques ou dioïques. Les mâles ordinairement en chaton. Filets des étamines séparés ou réunis sur un pédicule simple ou rameux; les femelles solitaires, ou en tête, ou en cône écailleux; chaque fleur dans un calice ou dans une écaille qui en tient lieu. Ovaire supère, conique, simple, double ou multiple;

autant de styles ou de stigmates de semences, ou de capsules monospermes.

Arbres ou arbrisseaux.

Cypres de la Louisiane à feuille ailée, monoïque. Fleur mâle : chaton ovale, embriqué d'écailles ; quatre anthères sessiles. Femelle : cône obrond, à huit ou dix écailles opposées. Ovaires très-petits ; stigmate sessile ; semence petite, aiguë. *Voyez* tome II, page 274.

Les pins, si multipliés dans ces immenses pinières sablonneuses, sont de diverses espèces : j'en ai remarqué sur-tout à trois et à quatre feuilles : leurs tiges de la plus grande élévation, et leur tête de la plus belle forme ; souvent des monceaux d'écorces écailleuses couvraient la terre près de leurs troncs.

FIN DE LA FLORE LOUISIANAISE.

DICTIONNAIRE

Des principaux Termes employés dans cette Flore.

A.

Acotylédone, sans cotylédon. Voyez *cotylédon*.

Aggrégé, rassemblé.

Aigrette, plumet de poils qui surmonte plusieurs graines, celles du pissenlit.

Ailé, tiges, pétioles, semences bordées d'une membrane saillante. Feuilles *ailées*, ayant plusieurs folioles, comme l'acacia, la fougère.

Alternes (feuilles), lorsqu'elles sont posées alternativement des deux côtés : le pommier, l'orme.

Amplexicaule, feuille qui embrasse à sa base la totalité de sa tige : l'oseille.

Anthère, capsule remplie de poussière fécondante, ou portée par le *filet* des étamines : le lis.

Apétale, fleurs sans pétale.

Axillaire, feuille ou fleur située à l'insertion des branches.

B.

Bractée, petite feuille qui accompagne les fleurs : la lavande.

C.

Caduc, calice, corolle, feuille qui tombent avant d'autres parties de la plante : le calice du pavot.

Calice, enveloppe extérieure de la fleur formée par le prolongement de l'écorce; *monophylle*, d'une seule pièce; *triphylle*, *quadriphylle*, etc., de trois, de quatre pièces; *divisé* lorsque les

divisions ne sont pas profondes; *partagé* lorsqu'elles s'étendent jusqu'à la base ; *supérieur* lorsqu'il est au-dessus du fruit : le rosier, le poirier; *inférieur* lorsqu'il est au-dessous : le fraisier.

Caliculé, lorsqu'il est composé de plusieurs écailles les unes sur les autres : les chardons, les scorçonères.

Campanulé, en cloche.

Capsule, enveloppe sèche de fruits.

Carène, feuilles en forme de nacelle : le haricot.

Caulescentes, se dit en parlant des tiges.

Caulinaire (feuille), lorsqu'elle est attachée à la tige.

Chaton, filet autour duquel les fleurs de quelques arbres sont disposées : le noyer.

Ciliée, feuille bordée de poils, comme les cils des paupières.

Collerette, petite feuille autour des ombelles.

Composées (fleurs); plusieurs réunies sur le même réceptacle : la chicorée, le tournesol.

Connées, feuilles opposées s'unissant par leurs bases: le chevrefeuille.

Connivent, réuni sans être adhérent.

Corolle, enveloppe intérieure de la fleur colorée ; renfermée dans le calice : la rose, la pivoine.

Corymbe, groupe de fleurs arrivant à la même hauteur, mais dont les branches ne naissent pas à la même hauteur.

Cotylédon, partie latérale des semences : le haricot.

Crénelé, dentelé.

Crucifère, fleurs à quatre pétales en croix : la giroflée, le chou.

Cunéiforme, en coin, plus large à l'extrémité : le pourpier.

Cylindrique, tiges rondes, unies : le jonc.

D.

Décurrent, ailé.
Deltoïde, en forme de D.
Déterminées, étamines au-dessous de vingt.
Dicothome, fourchu.
Didynamie, quatre étamines, deux plus longues, deux plus petites.
Digitées, folioles rassemblées en rayon : le maron d'Inde, le rosier.
Dioïques (fleurs), celles dont les mâles sont sur un pied, et les femelles sur un autre : le chanvre.
Disque, réceptacle des fleurs composées.
Drupe, fruit à noyaux.

E.

Embrion, le germe.
Embriqué, comme des tuiles placées les unes sur les autres.
Engaîné. Voyez *vaginé*.
Ensiforme, en lame d'épée.
Epigyne, étamines ou corolles posées sur le pistil : le tournesol.
Épipétale, étamines posées sur les pétales.
Etamine, organe mâle, composé d'un filet et d'une anthère. Voyez ces mots.
Exotique, étranger.

F.

Filet, pédicule de l'étamine qui porte l'anthère.
Fleuron, petite corolle tubulée, à bords découpés, posée sur un réceptacle commun : le tournesol ; fleurs au milieu des rayons.
Flosculeuse, fleur composée seulement de fleurons sans rayons : le chardon.

Foliole,

Folioles, petites feuilles dont la réunion forme la feuille composée : l'acacia, le rosier.

G.

Gaînée. Voyez *vaginée*.
Glabre, feuilles ou tiges lisses.

H.

Hampe, tige sans feuille, portant à son sommet les fleurs : le narcisse, l'oignon.
Hastée, feuille en fer de pique : l'oseille.
Hermaphrodite, qui réunit les deux sexes : la rose, la tulipe.
Hypocratériforme, en forme de coupe.
Hipogynes, étamines ou corolles insérées sous le pistil.

I.

Infère, inférieur.
Infundibuliforme, en entonnoir.
Irrégulière, corolle dont les divisions varient : la violette, le haricot.

L.

Labiée, fleur monopétale, divisée principalement en deux parties comme deux lèvres : la sauge, la lavande.
Lacinié, comme déchiré.
Lancéolé, en forme de lance.
Languette, partie alongée du demi-fleuron : les chicorées.
Liguleux, fleuron en languette : la chicorée.
Limbe, extrémité évasée de la corolle monopétale.
Lobées (feuilles), fendues largement, profondément, pas tout-à-fait jusqu'à la nervure.

M.

Monocotylédone, plante qui n'a pas deux lobes, comme le haricot, mais un seul comme les graminées : le froment.
Monoïques (fleurs), mâles et femelles séparées, mais portées sur le même pied : le melon.
Monopétale (fleur), corolle d'une seule pièce : le liseron, la mauve.
Multiloculaire, capsule ayant plusieurs loges séparées.

N.

Nectaire, partie de la fleur qui contient le miel.

O.

Ombelle (fleurs en), dont les pédoncules partent tous d'un même point divergent, comme les rayons d'un parasol : la carotte, l'oignon.
Opposées, feuilles, fleurs, branches, placées des deux côtés vis-à-vis l'une de l'autre : le frêne.
Ovaire, partie inférieure du style, attachée au réceptacle, devenant le fruit.

P.

Paillettes, petites écailles placées sur le réceptacle de plusieurs fleurs composées : le soleil.
Palmée (feuille), découpée profondément en forme de main, non loin de la nervure.
Panicule, épis irrégulièrement rassemblés.
Papilionnacée (fleur). Voyez *classe* XIV, *ordre* II.
Parenchyme, tissu du corps de la feuille.
Pédoncule, queue des fleurs.
Péricarpe, l'ovaire fécondé, renfermant les semences.

Périsperme, corps ou charnu, ou farineux, ou corné, enveloppant le germe dans les graines.
Périgyne, étamines ou corolle entourant le pistil, sans y être attachées.
Pétiole, queue de la feuille.
Pinnée, ailée.
Pistil, organe femelle de la plante, placé sur l'ovaire, composé du style et du stigmate.
Polypétale, corolle composée de plusieurs pièces : la rose.
Polyphylle, division du calice s'étendant jusqu'à sa base.
Pubescent, duvet fin couvrant les plantes.

R.

Radical, feuilles partant de la racine.
Réceptacle, base qui porte les fleurs.
Roncinée (feuille), découpée en lobes élargis.

S.

Sagittée, imitant le fer d'une lance.
Scabre, parsemé de points rudes.
Scarieux, écailles blanchâtres, transparentes.
Sessile, feuilles, fleurs, etc., sans queue.
Silique, enveloppe composée de deux panneaux : la girofflée.
Sinuée, sinuosité.
Solitaire, isolée à son insertion.
Spadice, colonne de fleurs s'élevant d'un spathe.
Spathe, gaîne enveloppant plusieurs fleurs avant leur épanouissement : le narcisse, l'oignon.
Spatulé, s'élargissant à son extrémité.
Stigmate, partie supérieure du pistil recevant le pollen pour le transmettre à l'ovaire, percée à cet effet de petits trous.

Stipules, espèces de petites feuilles qui naissent à l'insertion des pétioles.

Strié, cannelé.

Style, tuyau creux posé sur l'ovaire, portant le stigmate.

Supère, supérieur.

T.

Terminale (fleur), à l'extrémité des rameaux.

Tomenteux, chargé de poils serrés.

Tubulée (corolle), en tuyau alongé.

V.

Vaginées (feuilles), leurs bases formant un tuyau qui enveloppe la tige : les graminées.

Valve, parois ou panneaux des capsules et siliques.

Verticillé, feuilles et fleurs disposées en anneaux autour d'une tige.

FIN DE LA TABLE DES TERMES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Ordres et Noms particuliers des Plantes contenues dans cette Flore.

Les mots en petites capitales indiquent les Ordres.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE DES NOMS.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Matières contenues dans les trois Volumes de cet Ouvrage.

(*Nota*). Les chiffres romains désignent le *Tome*, et les chiffres arabes la *Pagination*.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

V

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Terminé le 6 décembre 1807.

